3 1761 04133 0291

ŒUVRES

DE

LOUIS XIV.

TOME V.

OEUVRES

DE

LOUIS XIV.

TOME V.

ŒUVRES

DE

LOUIS XIV.

TOME V.

LETTRES PARTICULIÈRES.

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, libraires, ancien hôtel de Lauraguais, rue de Lille, n° 17, vis-à-vis les Théatins;
Et à STRASBOURG, même maison de commerce.

1806.

OEUVRES

DE

LOUIS XIV.

TOME V.

LETTRES PARTICULIÈRES.

ŒUVRES

DE

LOUIS XIV.

TROISIÈME PARTIE.

LETTRES PARTICULIÈRES.

LIBRARY
SEP 21 1961
UNIVERSITY OF TORONTO
769233
DC
129
A3
1806
t.5

LETTRES PARTICULIÈRES

DE

LOUIS XIV.

LOUIS XIV AU ROI D'ESPAGNE PHILIPPE IV (1).

A Bordeaux, le 21 septembre 1659.

TRÈS-HAUT, TRÈS-EXCELLENT ET TRÈS-PUISSANT PRINCE, MON TRÈS-CHER ET TRÈS-AIMÉ BON FRÈRE ET ONCLE,

Pour ce qu'ayant plu à Dieu de bénir les bonnes intentions que nous avons eues, de donner le repos à la chrétienté, et de rétablir par ce moyen entre nous l'amitié et l'union à laquelle nous portoit naturellement la proximité de notre sang, il ne manque à notre dernière satisfaction que de voir affermir la durée de la paix et étreindre les nœuds de notre amitié et de notre parenté, par une nouvelle

(1) Cette lettre et la suivante sont tirées de la collection de M. le général Grimoard.

alliance que nous avons toujours desirée. Nous entendons parler de notre mariage avec la sérénissime infante Dona Maria-Theresa, fille aînée de V. M. (1), que nous considérons et desirons encore moins pour la grandeur de sa naissance et de sa conduite que pour les qualités de sa personne. Nous envoyons donc en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès de V. M., notre très-cher et bien aimé cousin, le duc de Grammont, pair et maréchal de France, souverain de Bidache, ministre de notre Etat, gouverneur et notre lieutenant-général en Navarre et Bearn, gouverneur de la ville de Bayonne et pays de Labour et mestre de camp du régiment de nos Gardes-Françaises, pour prier V. M. en notre nom, comme nous faisons aussi par ces lignes, de vouloir bien nous accorder pour notre épouse la sérénissime infante Dona Maria-Theresa, et nous remettant du surplus à ce que lui représentera notredit cousin, du ressentiment que nous en conserverons envers V. M. et envers la sérénissime infante, si elle a la bonté de se conformer aux intentions de V. M. par un favorable consentement à notre desir, nous ne ferons celle-ci

(1) Sa mère étoit Elisabeth de France, fille de Henri IV morte en 1649.

plus expresse que pour prier Dieu qu'il tienne longues années V. M. en sa sainte et digne garde. Votre bon frère et neveu,

LOUIS.

A L'INFANTE D'ESPAGNE MARIE-THÉRÈSE, DEPUIS REINE DE FRANCE (1).

A Bordeaux, le 21 septembre 1659.

SÉRÉNISSIME PRINCESSE, il a été nécessaire que tant de choses s'ajustassent, pour faire que je pusse avec bienséance vous demander l'honneur de vos bonnes graces, et que vous pussiez me faire celui de m'y donner part. Il paroît que Dieu veut bénir le commencement et la

---

(1) C'est la lettre que le maréchal de Grammont, ambassadeur extraordinaire de France à Madrid, remit à l'Infante le 16 octobre, lorsqu'il la demanda en mariage pour Louis XIV qui ne composa pas lui-même cette pièce. Comme on desiroit qu'elle fût un chef-d'œuvre, la reine-mère chargea de sa rédaction le maréchal de Turenne, qu'elle jugea plus capable que tout autre de penser et d'écrire ce qu'il y avoit de mieux dans la circonstance. Il n'y a rien à objecter au fond des idées, mais elles sont exprimées dans un style singulier et guindé, qui fait soupçonner que Turenne trouva peut-être plus difficile de composer cette espèce de billet doux, moitié galant, moitié diplomatique, que de gagner la bataille des Dunes qui avoit décidé la paix des Pyrénées et le mariage du roi.

fin de cette négociation, laquelle ne pouvant pas avoir de suites heureuses, si vous n'agréez ce que le roi votre père m'a fait l'honneur de me promettre, je vous supplie très-humblement d'y donner votre consentement, et ne considérer pas la chose comme nécessaire seulement à nos Etats, mais me regardant un peu comme une personne qui souhaite beaucoup votre amitié et votre estime, me faire la grace que votre cœur y réponde. Je vous supplie très-humblement de croire, que mon principal dessein s'attache à cela, et que vous trouverez toujours en moi une grande inclination à vous honorer et respecter, et à vous faire paroître par toutes mes actions, que je souhaite très-fort que vous ne vous repentiez pas du choix qu'il vous aura plu faire.

AU ROI D'ESPAGNE.

Paris, le 9 mars 1661.

Monsieur mon Frère, Oncle et Beau-Père, le même jour que Dieu m'a visité par l'une des plus grandes afflictions que je pusse ressentir, ayant appelé à soi mon cousin le cardinal Mazarini (1), je prends la plume pour

(1) Il étoit mort le même jour à Vincennes, âgé de cinquante-neuf ans.

donner part à V. M. de la perte que je viens de faire d'un si digne et si fidèle ministre ; j'ai pensé même trouver quelque soulagement à l'excès de ma douleur en la déposant dans le sein de V. M., que je sais qui aura la bonté d'y compatir et de donner quelques regrets à la mémoire d'une personne que V. M. a honorée de son estime, et qui a d'ailleurs eu les sincères intentions et la bonne fortune de contribuer si notablement à la réunion de nos cœurs et de nos Etats, au repos de la chrétienté et au bonheur d'un mariage qui fait toute la douceur de ma vie. La seule consolation dont je suis présentement capable, c'est que je puis dire à V. M. qu'il est mort dans de tels sentimens de religion, de piété et de repentance de ses fautes, que je puis espérer de la bonté divine, qu'elle lui a déjà donné la récompense de ses travaux. Je sais que V. M. qui l'aimoit, aura quelque satisfaction, dans ce malheur, d'être informée de cette circonstance qui le peut adoucir ; et je ne dois pas omettre à la louange de mondit cousin, qu'un des derniers conseils qu'il s'est le plus appliqué à me donner, pendant même la plus grande violence de son mal, a été non-seulement d'entretenir religieusement la paix, à quoi il savoit que je n'avois pas besoin d'être incité, mais aussi

d'étreindre de plus en plus les nœuds de notre amitié et de notre union, en sorte que le public soit très-persuadé qu'elle est sincèrement indissoluble, et que par ce moyen nos couronnes, outre leurs propres forces, aient encore chacune la considération des autres par cette intime union de conseils et d'intérêts, à quoi j'assure V. M. que j'ai de ma part toute la disposition possible. Je laisse à la reine d'écrire à V. M. une nouvelle d'une nature bien différente du sujet de cette lettre (1), parce que je n'ose pas encore entièrement me flatter d'un bien que je souhaite infiniment. Si nos soupçons se trouvent à la fin véritables, je le reconnoîtrai comme un bienfait signalé de la bonté divine qui, voulant m'affliger sensiblement d'une manière, a eu soin de m'accorder dans la même conjoncture ce que je pouvois le plus ardemment desirer. J'écrirois plus souvent à V. M., si la reine n'y suppléoit par les complimens qu'elle se charge de temps en temps de lui faire de ma part.

(1) L'on soupçonnoit la grossesse de la reine.

AU MÊME.

Paris, le 13 mars 1661.

Monsieur mon Frère, Oncle et Beau-Père, la tendresse avec laquelle V. M. m'exprime ses sentimens sur l'incendie qui arriva dernièrement ici (1), me touche bien plus, sans comparaison, que ne fit cet accident, quoiqu'il ait été considérable, et que, selon toutes les apparences, il n'en fût pas demeuré là, si Dieu, par un miracle visible, n'eût arrêté le cours des flammes, faisant changer le vent tout-à-coup. Je suis ravi que la nouvelle que la reine en a écrite à V. M., m'ait attiré une marque si obligeante de son souvenir, accompagnée même de l'assurance de sa bonne santé, que je passionne sur toutes choses. Je ne pouvois recevoir de meilleure consolation dans la grande perte que je viens de faire (2), dont j'ai donné part à V. M. Je la prie de me conserver toujours la même place dans son cœur, et de

(1) La galerie des portraits des rois de France, dans le Louvre, brûla ; et on dit qu'à l'arrivée du saint Sacrement qui fut apporté de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, le vent passa tout-à-coup du midi au nord, et poussa la flamme en dehors du Louvre. On cria *miracle*.

(2) La mort du cardinal Mazarin.

croire que le mien ne ressentira jamais plus de joie, que lorsque j'aurai lieu de faire paroître parfaitement que je suis bon frère, neveu et gendre de V. M.

AU PRINCE DE CONTI (1).

Paris, le 25 mars 1661.

Mon Cousin, je compatis fort à votre douleur, connoissant assez par moi-même qu'il n'est pas facile de se consoler d'une perte aussi grande que celle que vous avez faite de mon cousin le cardinal Mazarini; mais vous ne devez pas craindre que cet accident apporte la moindre altération aux sentimens que j'ai pour vous. Quand je serois capable d'oublier ce qu'il m'a dit de votre zèle et de votre fidélité, la bonne conduite que vous tenez ne me le permettroit pas; j'en suis satisfait à tel point, qu'il ne se peut rien ajouter à la confiance que j'y ai prise, et vous n'avez qu'à continuer pour recevoir en toutes rencontres des marques de ma bienveillance.

---

(1) Frère du Grand-Condé, né le 11 octobre 1639: il avoit épousé en 1654, Anne-Marie Martinozzi, seconde fille de la sœur aînée du cardinal Mazarin. Il mourut en 1666, dans son gouvernement de Languedoc.

AU ROI D'ESPAGNE.

Paris, le 26 mars 1661.

MONSIEUR MON FRÈRE, ONCLE ET BEAU-PÈRE, j'ai attendu à donner part à V. M. du mariage de mon frère avec la princesse d'Angleterre, que je pusse lui mander cette nouvelle avec quelque certitude; ce que je n'ai pu faire qu'aujourd'hui seulement, que la dispense étant venue de Rome sur les parentés, toutes les autres conditions du contrat viennent aussi d'être ajustées avec les ministres du roi de la Grande-Bretagne. Mon frère appartient de si près à V. M., que non-seulement il se promet son entier agrément en cette occasion, mais qu'elle recevra beaucoup de joie d'apprendre, qu'il s'allie avec une princesse qui touche aussi d'une parenté fort proche à V. M., et que, par cette double raison, elle s'intéressera en leur satisfaction commune. La mienne sera toujours de faire connoître à V. M., que je suis fort véritablement bon frère, neveu et gendre de V. M.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Paris, le 2 avril 1661.

MONSIEUR MON FRÈRE, ayant toujours considéré le mariage de mon frère avec ma sœur

la princesse d'Angleterre (1), comme un nouveau lien qui étreindroit encore davantage les nœuds de notre amitié, je sens plus de joie que je ne puis dire, de ce qu'enfin il fut hier heureusement accompli, et comme je ne doute point que cette nouvelle ne vous donne les mêmes sentimens qu'à moi, je n'ai pas voulu différer un moment à m'en réjouir avec vous, ni laisser passer l'occasion de cette conjouissance, sans vous confirmer par ces lignes que je suis très-sincèrement, &c.

AU CONNÉTABLE COLONNE.

Paris, le 12 avril 1661.

Mon Cousin, vous avez raison de croire que l'alliance que vous avez prise dans la maison de mon cousin le cardinal Mazarini (2), m'a été très-agréable; c'est une vérité que les effets vous confirmeront en toutes rencontres; et assurément la qualité de neveu de ce grand homme, outre les autres que vous possedez,

(1) C'est la célèbre et aimable Henriette, morte en 1670, non sans soupçon de poison.

(2) Il épousa Marie Mancini, fille de la seconde sœur du cardinal, et celle des nièces de ce ministre dont Louis XIV avoit été amoureux, au point qu'on prétendit qu'il avoit songé à l'épouser.

ne me laissera jamais perdre la moindre occasion de vous donner des marques de ma bienveillance.

AU ROI D'ESPAGNE.

Paris, le 18 avril 1661.

MONSIEUR MON FRÈRE, ONCLE ET BEAU-PÈRE, je n'ai pas voulu écrire plutôt à V. M. la grossesse de la reine, parce que je n'en étois pas entièrement assuré ; et maintenant qu'il ne reste plus aucun lieu d'en douter, j'en donne part à V. M. avec d'autant plus de plaisir, que je m'imagine aisément la joie qu'un aussi bon père qu'elle en recevra de cette nouvelle. J'ajouterai, pour surcroît de bonheur, que la santé de la reine est telle, qu'il n'y a rien à desirer, ni pour ce point-là, ni même pour la mienne, si ce n'est qu'il plaise à Dieu de conserver celle de V. M. comme je le supplie de tout mon cœur, et de la combler d'ailleurs de ses saintes bénédictions.

AU DUC DE LORRAINE.

Paris, le 18 avril 1661.

MON FRÈRE, mon cousin le duc François de Lorraine m'a communiqué ce que vous avez écrit

à lui et au comte de Furstemberg, et m'a donné part aussi de la résolution que vous avez prise de prier ledit comte de vous aller trouver, pour chercher avec vous les expédiens de terminer les affaires que vous avez ensemble; et comme il a desiré que j'employasse en même temps mes offices pour vous disposer d'y apporter les facilités raisonnables, j'ai été bien aise de lui donner cette satisfaction, et de vous témoigner que ce m'en sera une particulière, si vous en usez de telle sorte, que mondit cousin et le prince Charles son fils aient sujet d'être contens, prévenant par-là les différens qui pourroient naître dans votre famille. Je me remets du surplus à la vive voix dudit comte.

A L'ÉVÊQUE DE FRÉJUS (1).

A Fontainebleau, le 21 avril 1661.

J'AVOIS déjà fait par avance tout ce que vous me mandez qui étoit nécessaire (2). J'ai

(1) Il se nommoit Zongo-Ondodei, et avoit été maître-de-chambre du cardinal Mazarin. Il en a été parlé dans la Notice sur Louis XIV, tome I de cette Collection.

(2) Il s'agit d'une brouillerie arrivée entre le duc de Mazarin, fils du maréchal de la Meilleraye, et sa femme nièce du cardinal, pour des lettres interceptées qui n'étoient pourtant que des bagatelles, où il y avoit plus d'étourderie que d'autre chose.

bien du déplaisir de ce qui est arrivé, mais je veux espérer que la personne dont vous me parlez se conduira mieux à l'avenir qu'elle n'a fait par le passé. Je savois déjà tout le bruit qu'il y a eu, et je vous avoue que ce qui me fait le plus de peine, c'est de songer qu'une personne qui porte le nom d'un si grand homme, donne lieu à tout le monde de rire.

AU PAPE (1).

A Fontainebleau, le 2 mai 1661.

Très-saint Père, l'affection singulière que j'ai pour mon cousin le duc de Mercœur (2), non-seulement par la considération de sa naissance, mais aussi pour les services signalés qu'il m'a rendus, et encore pour la piété que j'ai toujours remarquée parmi les qualités qu'il possède, vraiment dignes d'un prince, me faisant desirer ardemment de le voir dans le sacré collége, maintenant qu'il a plu à Dieu de

(1) Chigi, Alexandre VII, élu en 1655, mort en 1667.

(2) Fils de César de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Etrées. Après la mort de sa femme Laure Mancini, l'aînée des nièces du cardinal Mazarin, il embrassa l'état ecclésiastique; mais les brouilleries qui survinrent entre la France et la cour de Rome l'empêchèrent d'obtenir le chapeau de cardinal avant 1667.

l'appeler à la profession ecclésiastique, j'ai voulu écrire encore à V. S. ces lignes de ma propre main, pour lui faire d'autant mieux connoître combien j'ai à cœur la promotion de mondit cousin à la dignité de cardinal. Je supplie derechef V. S. de me vouloir donner cette preuve de sa bonté le plutôt qu'il lui sera possible, lui confirmant, qu'outre que, par ce moyen, je tiendrai la place remplie pour la France dans la première promotion qu'elle fera pour les couronnes, chaque jour dont il lui plaira d'avancer l'effet de ma prière, me sera un surcroît d'obligations qui redoublera ma reconnoissance, ainsi que je lui ai déjà représenté par mon autre lettre d'aujourd'hui.

AU DUC DE LORRAINE.

A Fontainebleau, le 2 juin 1661.

Mon Frère, ayant appris par le comte de Furstemberg à son retour de Saint-Fargeau, que ma cousine (1) ne sauroit partir qu'après ces fêtes pour aller à Paris, j'ai bien voulu vous écrire ces lignes pour vous prier de l'attendre au moins le reste de la semaine, afin

---

(1) Mademoiselle de Montpensier, fille aînée du feu duc d'Orléans, oncle du roi.

qu'à son arrivée l'on puisse, en présence les uns des autres, reconnoître une fois pour toutes, si l'affaire que vous savez se peut achever, ou s'il en faut perdre toute espérance (1). Je m'assure que vous m'accorderez ce peu de jours de délai, dont je vous serai obligé.

AU CHEVALIER PAUL (2).

Fontainebleau, le 2 juin 1661.

Monsieur le chevalier Paul, j'ai vu la lettre que vous m'avez écrite pour me rendre compte de votre navigation et de l'état de votre armement. Il ne faut pas désarmer les deux vaisseaux ni le brûlot qui sont présentement avec vous. J'ai commandé à mon oncle le duc de Vendôme de donner les ordres nécessaires, pour les faire subsister à la mer jusqu'à la fin du

---

(1) Il s'agissoit du mariage de Mademoiselle, avec le prince Charles de Lorraine, fils du duc François et neveu du duc régnant de Lorraine. Ce mariage manqua, comme tant d'autres. Le duc, dans ce même temps, fit à la France une cession de la Lorraine qui n'eut pas lieu. L'année d'après, on lui prit Marsal : on avoit démantelé d'autres places. Mademoiselle disoit, qu'elle ne vouloit pas d'une souveraineté sans bastions.

(2) Fameux marin, parvenu par son mérite, de l'état de matelot à celui de lieutenant-général des armées navales.

mois d'août, et je ne doute point que vous ne fassiez tout ce qui dépendra de vous pour les employer utilement.

AU ROI D'ESPAGNE.

Fontainebleau, le 3 juin 1661.

Monsieur mon Frère, Oncle et Beau-Père, je prends trop de part aux satisfactions de V. M. et aux intérêts de son État, pour tarder un moment à me conjouir avec elle de l'avis qu'elle m'a donné de la grossesse et de la parfaite santé de la reine, madame ma sœur. Je prie V. M. de croire que j'en ai ressenti plus de joie qu'il ne m'est possible de lui exprimer, et que personne ne souhaite plus sincèrement que moi, que son heureuse délivrance donne à V. M. un second prince, digne successeur de la vertu et de la gloire de ses ancêtres. La grossesse de la reine continue ici sans qu'elle en ait aucune incommodité, et nous avons tous deux sujet d'espérer, presque dans un même temps, l'effet de la plus singulière grace et de la plus grande bénédiction que nous puissions jamais demander à la bonté divine, pour notre contentement et pour l'avantage de nos royaumes. Dieu veuille conserver la personne de V. M. selon mes desirs.

A LA COMTESSE DE BREGI (1).

A Fontainebleau, le 4 juin 1661.

Quand on sait demander les choses d'aussi bonne grace que vous faites, et même des choses raisonnables, on n'importune jamais. Il ne tiendra pas à moi que votre procès ne finisse (2); je m'en expliquerai dans les termes que vous pouvez souhaiter; mais souvenez-vous une fois pour toutes, que votre respect m'offenseroit, si dans les occasions vous ne recouriez à moi avec la confiance que mérite l'estime que j'ai pour vous.

(1) Charlotte Saumaise, épouse de M. de Flocelle, comte de Brégi. Elle étoit nièce du savant Saumaise, et attachée à la reine-mère, Anne d'Autriche. Sa beauté étoit remarquable; et le cardinal Mazarin qui recherchoit peu les femmes, la distinguoit. Son mari avoit été employé dans les ambassades. Il y a un recueil de poésies de cette dame. La reine Christine l'avoit singulièrement distinguée, à son passage en France. Elle mourut en 1693, âgée de soixante-quatorze ans.

(2) Elle plaidoit contre son mari.

A DON LOUIS DE HARO, COMTE DUC D'OLIVARÈS, PREMIER MINISTRE D'ESPAGNE.

A Fontainebleau, le 17 juin 1661.

Mon Cousin, je conserve si chèrement le souvenir de vos soins pour la paix et pour mon mariage, que j'embrasse avec plaisir toutes les occasions de vous le faire paroître. Je me sers donc pour cet effet, de celle que m'offre le départ du sieur archevêque d'Embrun (1) mon ambassadeur; et je puis dire que, non-seulement je fais la considération qui se doit de ce que vous avez contribué à deux ouvrages si importans au repos de la chrétienté, mais aussi que j'ai d'ailleurs toute l'estime pour votredite personne, et toute la bienveillance que vous pouvez souhaiter : vous répondrez à l'une et à l'autre parfaitement selon mon desir, si vous assistez de vos bons avis mondit ambassadeur, afin que son ministère soit agréable au lieu où vous êtes, et qu'il puisse avec plus de succès cultiver ces tendres sentimens qui font à présent notre émulation et le bonheur de nos royaumes. Je m'assure que vous n'aurez

(1) De la maison d'Aubusson-la-Feuillade.

pas de peine à me donner cette satisfaction, et à prendre au surplus entière créance au même ambassadeur, puisqu'il vous communiquera toutes choses à cœur ouvert, suivant l'ordre exprès qu'il en a de moi ; c'est ce que j'attends de l'affection que vous m'avez déjà témoignée.

A MADAME DE VENEL (1).

Fontainebleau, le 20 juin 1661.

MADAME DE VENEL, j'ai été très-aise d'apprendre par vos lettres de Milan, l'heureux succès de votre voyage et la fin de vos aventures. Après avoir gardé un trésor avec la dernière vigilance, il n'y avoit rien de plus honnête que de le remettre tout entier à celui à qui il appartient, comme vous avez fait ; par là vous méritez de plus en plus qu'on vous en confie de plus importans, et c'est aussi ce que j'ai résolu de faire dès le moment que je le pourrai ; et même s'il y avoit en cela autant de retarde-

(1) Elle accompagna madame la connétable Colonne jusqu'à Milan, où elle la remit entre les mains de son mari, après avoir été sa gouvernante plusieurs années : elle rendoit compte au roi de son voyage, en lui souhaitant un Dauphin et même un second fils, avant que d'avoir une fille, quoiqu'elle eût un brevet de sous-gouvernante de la première fille que le roi auroit.

ment que vous le souhaitez par un excès de zèle, j'y suppléerai volontiers, en vous dondant d'ailleurs des marques de la continuation de ma bienveillance aux occasions qui s'offriront.

A LA PRINCESSE DE TOSCANE (1).

Fontainebleau, le 21 juin 1661.

Ma Cousine, je n'ai pas voulu laisser partir le sieur comte Strasoldo (2), sans vous assurer encore de la continuation de mon amitié, et me réjouir avec vous de la bonne compagnie qui vous est venue recevoir à Marseille, et de toutes les magnificences de votre embarquement. J'attends avec impatience des nouvelles de votre arrivée et des satisfactions qui l'auront

---

(1) Marguerite-Louise d'Orléans, première fille de Monsieur, oncle du roi, et de la princesse de Lorraine. On la conduisoit alors à Florence, pour y épouser le prince de Toscane, avec lequel s'étant brouillée dans la suite, elle revint en France.

On trouve des détails curieux sur tout ce qui précéda ce mariage, dans les Mémoires de Montpensier; et sur ce qui suivit le retour de la princesse en France, dans les Lettres de madame de Sévigné. *Voyez la nouvelle édition.*

(2) Il étoit venu de la part du prince Mathias, qui l'avoit dépêché de Marseille, à l'arrivée des galères de Florence, pour complimenter le roi.

suivie, pour vous en féliciter. Cependant je puis dire avec vérité, qu'il n'y aura jamais personne qui vous les desire plus complètes ni qui y prenne plus de part que moi.

A LA MÊME.

A Fontainebleau, le 30 juin 1661.

Ma Cousine, vous ne me pouviez donner une meilleure nouvelle que celle de l'heureux état où vous vous trouvez à présent; j'espère que, non-seulement votre bonheur sera de durée, mais aussi qu'il augmentera tous les jours à mesure que votre mérite se fera mieux connoître au lieu où vous êtes. Si la continuation de mon amitié et de mon estime peut contribuer en quelque chose à votre félicité, comme vous me dites fort obligeamment, assurez-vous que l'une ni l'autre ne vous manquera jamais, et que vous en recevrez des preuves effectives en toutes les occasions qui se présenteront.

A LA DUCHESSE DE SAVOIE (1).

Fontainebleau, le 2 juillet 1661.

Ma Tante, l'affection que j'ai pour vous

(1) Christine de France, fille de Henri IV.

m'oblige en toutes rencontres à vous ouvrir les sentimens de mon cœur avec une entière confiance. J'apprends que mon frère le duc de Savoie est bien avant en traité pour son mariage avec une princesse dont la maison, depuis la paix de Prague, n'a pas paru être dans mes intérêts (1). Je veux croire que vous aurez si bien pris vos assurances, si cette affaire là doit se conclure, que ce ne sera pas sans ramener en même temps cette maison dans les maximes qu'elle avoit toujours tenues, et qui sont sans doute les meilleures pour son propre bien; autrement vous voyez bien vous-même, les justes soupçons que j'aurois sujet de concevoir d'une pareille alliance, et qu'elle ne produiroit pas à mondit frère des effets aussi avantageux, que je desire sincèrement d'avoir occasion de lui donner de plus en plus des marques de ma bienveillance.

A MADEMOISELLE DE MONTPENSIER.

Fontainebleau, le 3 juillet 1661.

Ma Cousine, j'apprends d'un côté que mon frère le duc de Lorraine est sur le point de partir pour s'en retourner dans ses états,

---

(1) La maison de Saxe.

et de l'autre que vous demandez encore du temps, pour donner votre dernière résolution sur votre mariage avec mon cousin le prince Charles de Lorraine. Je suis si persuadé que ces sortes d'affaires empirent toujours par la longueur, que je ne puis m'empêcher de vous dire que, si d'ailleurs vous trouvez en cette alliance vos satisfactions et votre avantage, (ce qui est le principal objet que je m'y suis proposé,) vous ne devez pas permettre que mondit frère parte sans que vous ayez mis cette affaire en un autre état qu'elle n'est. Je m'assure que vous recevrez ce que je vous marque ici, comme un pur effet de l'affection que j'ai pour ce qui vous touche.

AU DUC DE PARME.

Fontainebleau, le 5 juillet 1661.

Mon Cousin, je voudrois bien rendre la plus complète qu'il sera possible, la troupe de comédiens italiens que j'ai fait venir exprès ici pour me délasser quelquefois à les entendre (1); et comme il y manque la partie que représente Arlequin, je vous prie très-instam-

---

(1) Louis XIV parloit un peu et entendoit très-bien la langue italienne.

ment de me l'envoyer sans délai, l'assurant qu'il sera traité aussi favorablement qu'aucun autre de la compagnie. Je suis si persuadé de l'état que je puis faire de votre affection en toutes choses petites et grandes, que je ne doute nullement que vous ne soyez bien aise de m'obliger en cela; mais je vous avoue derechef que vous me ferez grand plaisir d'employer votre autorité, afin que ce voyage se fasse en toute diligence et sans perdre un seul moment.

A LA REINE CHRISTINE, DE SUÈDE.

Fontainebleau, le 15 juillet 1661.

MADAME MA SŒUR, les offices que j'ai eu le bonheur de rendre à V. M. dans ses affaires de Suède, ne méritoient pas à beaucoup près les remercîmens qu'elle m'en a faits et par sa lettre et par le moyen du sieur comte Gualdo. C'étoit bien le moins qu'elle devoit attendre de mon amitié et de l'estime que j'ai toujours eue pour sa personne. Je prie V. M. de croire que l'une et l'autre répondent parfaitement aux sentimens obligeans qu'elle témoigne d'avoir pour moi; et comme c'est une vérité qui lui sera confirmée encore plus particuliè-

rement par ledit sieur comte Gualdo, je m'en repose sur lui.

A L'ÉVÊQUE DE BÉZIERS (1).

Fontainebleau, le 20 juillet 1661.

Monsieur l'évêque de Béziers, l'amitié que j'ai pour ma cousine la princesse de Toscane, me faisant penser aux choses qui lui peuvent être avantageuses, il me semble que ce lui seroit un grand secours si vous demeuriez encore quelque temps auprès d'elle, tant pour l'aider à s'accommoder avec moins de peine aux manières du pays, que pour lui faire connoître ce qu'elle doit pratiquer, pour s'accréditer dans les esprits et se faire aimer de plus en plus dans la maison où elle est entrée. Je desire donc que vous différiez à partir jusqu'à nouvel ordre, et je me promets que vos soins seront employés si utilement pour madite cousine, durant ce peu de séjour que vous ferez de plus auprès d'elle, qu'ils rempliront parfaitement la confiance que j'y ai prise. Vous verrez ce que j'en écris à mon cousin le grand-duc de Toscane et à elle-même.

(1) Bonzi, depuis cardinal.

AU GRAND-DUC DE TOSCANE.

A Fontainebleau, le 20 juillet 1661.

Mon Cousin, aimant ma cousine la princesse de Toscane aussi tendrement que je fais, il ne m'est pas possible de voir à quel point elle se loue de vos bontés et de celles de toute votre maison, sans vous témoigner la part que j'y prends; je vous en remercie de tout mon cœur, vous assurant qu'il n'y a rien qui me puisse toucher davantage, que cette parfaite correspondance d'esprits et de volontés qu'une personne qui m'est si proche a trouvée dans votre famille; comme j'en souhaite passionnément la continuation, je mande au sieur évêque de Béziers d'y employer tous ses soins, et de différer pour cet effet son départ pour quelques mois, n'ayant pas cru pouvoir choisir de sujet plus propre pour un si grand bien, ni en qui vous ayez lieu de prendre plus de confiance; vous la devez avoir entière en mon affection, et en attendre dans les rencontres des marques proportionnées au gage que vous en avez.

A LA PRINCESSE DE TOSCANE.

Fontainebleau, le 20 juillet 1661.

Ma Cousine, j'ai été ravi d'entendre les particularités du bonheur dont vous jouissez, possédant le cœur d'un mari, les tendresses d'un beau-père et d'une belle-mère, et l'estime, les respects et l'amitié généralement de tout le reste de la famille dans laquelle vous venez d'entrer : il n'y a qu'à vous maintenir dans un état si heureux; et comme il n'y a personne qui y prenne plus de part que moi, je mande à M. l'évêque de Béziers de demeurer encore quelque temps auprès de vous, pour vous aider non-seulement à bien affermir votre félicité, mais aussi à l'augmenter, et j'ai tout sujet de croire de sa prudence et de son zèle, qu'il n'y sera pas inutile. Je ne laisserai pas cependant d'y contribuer encore par mes vœux.

AU DUC DE MAZARINI (1).

A Fontainebleau, le 31 juillet 1661.

Mon Cousin, je ne me serois pas apperçu

(1) C'étoit le fils du maréchal de la Meilleraye. Il prit le nom de Mazarini, en épousant la nièce et principale héritière du cardinal.

de la longueur de votre lettre, sans les excuses que vous m'en faites, lesquelles sont fort superflues. L'abbaye de Chelles n'étant pas vacante, j'attendrai qu'elle le soit avant que de prendre aucune résolution sur ce sujet-là. Quant aux mauvais offices dont vous me parlez (1), il ne m'a point paru encore qu'on ait entrepris de vous en rendre, et à dire le vrai, j'ai peine à croire que personne s'y hasarde, l'affection que j'ai pour vous étant aussi publique qu'elle est. Je m'assure que vous me convierez de plus en plus de vous la continuer, par votre application à me bien servir et à répondre en toutes choses au mérite du nom que vous portez. Au reste, quand vous aurez quelque avis considérable à me donner, vous le pouvez faire sans difficulté, car je recevrai toujours avec confiance ce qui viendra de votre part.

AU COMTE D'ESTRADES (2).

Fontainebleau, le 5 août 1661.

Monsieur d'Estrades, j'ai résolu de répondre moi-même à toutes les lettres que j'ai chargé

---

(1) Il étoit dévot jusqu'au scrupule, et d'un caractère bizarre qui lui fit faire mille extravagances. Sa femme n'en fit pas moins, mais dans un autre genre.

(2) Il étoit ambassadeur en Angleterre.

mes ambassadeurs de m'écrire sous la couverture de M. de Lionne, lorsqu'ils auront à m'informer de quelque chose dont l'importance requerra un plus grand secret; et pour commencer de tenir cet ordre avec vous, je vous dirai, touchant vos dépêches des 25 et 28 du mois passé, premièrement en général qu'elles m'ont donné lieu de reconnoître, combien il importe de faire un bon choix pour les emplois de dehors, puisqu'il est certain qu'une personne qui n'auroit pas eu votre capacité et votre adresse, n'auroit pu me rien écrire d'approchant de ce que vous avez fait, ni me donner les lumières que je vois bien que j'aurai de vous, pour prendre en toutes occasions les résolutions qui seront le plus de mon service.

La confidence que vous a faite le roi d'Angleterre mon frère, du dessein qu'il a de faire rétablir le prince d'Orange son neveu dans ses charges, et des moyens par lesquels il prétend fermer la bouche à l'avocat général de Hollande (1), qui y est le plus contraire, m'a paru une manière de négocier fort adroite, pour m'engager dans une affaire où il ne me semble pas

(1) C'est l'ancienne dénomination de l'emploi de grand-pensionnaire d'Hollande, titre que Jean de Witt, dont il est ici question, porta le premier.

que je doive entrer si avant ; car outre que dans la disposition où se trouvent présentement messieurs les Etats d'Hollande, rien ne les peut choquer davantage qu'un pareil dessein, parce qu'ils voient aussi bien que le roi d'Angleterre la fin qu'il se propose en cela, qui est de les rendre plus dépendans de lui, à quoi sans doute il les trouvera contraires. Je considère d'ailleurs que ne pouvant m'assurer du roi d'Angleterre, ni de madame la princesse douairière d'Orange, ni de M. l'électeur de Brandebourg, je ferois un méchant personnage dans cette affaire, je dis même quand elle réussiroit ; parce que j'aurois désobligé les Etats de Hollande pour accroître l'autorité de l'Angleterre dans leur Etat, ce qui ne me convient pas, et je n'aurois pas gagné pour cela M. le prince d'Orange, qui croiroit en avoir la principale obligation à son oncle. Ainsi je juge qu'en ce point-ci, il faut se contenter de donner de bonnes paroles au roi d'Angleterre, lui témoigner que je souhaite tous les avantages de la maison d'Orange, tant par l'affection que j'ai pour le prince, que par l'intérêt qu'y prend mondit frère ; mais s'il me presse de passer au-delà, et de le déclarer par des offices publics de mon ambassadeur à la Haye, j'aurai un bon prétexte de m'en défendre, sur les attachemens de M. l'électeur de

Brandebourg et de madame la princesse douairière d'Orange, qui m'empêchent de pouvoir m'assurer de leur affection.

J'ai vu ce que vous me marquez touchant le fort de Linck (1), et il peut être bien utile dans la suite, que vous ayez découvert le dessein qu'ont les Anglais de s'en emparer avec des bombes. Je sais quel effet elles sont capables de faire, sur-tout dans un petit lieu; car j'en ai vu jeter à Dunkerke où elles faisoient un grand fracas; cependant j'ai fort approuvé la pensée qui vous est venue dans l'esprit, de faire un échange de ce poste-là avec celui d'Hermuin (2); et si Fuensaldagne ne se fût pas trouvé considérablement malade, je lui en aurois fait faire la proposition; mais afin qu'il n'y soit pas perdu de temps, j'en ai écrit à l'archevêque d'Embrun, mon ambassadeur à Madrid, d'où aussi bien il auroit fallu que ledit comte eût attendu les ordres: je lui ai même donné là-dessus un avis qui est, que sachant par les relations qui m'ont souvent été faites, de la manière d'agir de don Louis de

(1) Près de Bourbourg; il est rasé aujourd'hui. Les Anglais vouloient s'en emparer à cause du voisinage de Dunkerke, qu'ils possédoient alors.

(2) On croit altéré ce nom qui ne se trouve pas sur la carte; peut-être s'agit-il de quelque fort démoli depuis et dont il ne reste aucune trace.

Haro, et qu'il est toujours en garde sur toutes les ouvertures qu'on lui fait, quelque avantageuses qu'elles puissent être pour son maître, comme si on avoit dessein de le surprendre, il se contente de lui en faire la proposition, sans prétendre la trop appuyer à force de raisons, le laissant délibérer à loisir, étant là, sans doute, la meilleure voie pour faire réussir la chose. Cependant il a été bien à propos, que pour mettre en considération aux Anglais de ne rien entreprendre sur Linck, vous ayez déclaré au chancelier Hyde, que la moitié du fort et les fossés étoient de la châtellenie de Bourbourg qui m'appartient, et que les commissaires nommés de part et d'autre pour l'exécution de la paix, travailloient à ajuster cette affaire. Cela me donnera peut-être le temps de voir ce qui pourra réussir en Espagne dudit échange.

J'avois toujours eu le soupçon que vous me confirmez par votre lettre, que le véritable sujet de l'envoi de la première flotte partie de Londres n'étoit pas le dessein d'Alger, mais bien plutôt pour aller à la rencontre de celle qui vient des Indes.

J'ai entre mes mains le traité qui a été fait entre l'Angleterre et le Danemarck, qui n'est que d'une alliance défensive entre les deux Etats; mais ce que vous me mandez m'obligera

à le revoir, pour reconnoître s'il y a quelque chose de plus particulier où j'aie quelqu'intérêt; sur quoi, si cela se trouve, je vous manderai ce que vous aurez à faire.

A l'égard de la Suède, je n'ai pas ouï dire qu'il y ait eu aucun nouveau traité de liaison et d'union entr'eux; au contraire, il me semble que toutes les mesures des Suédois étoient plutôt prises avec le feu protecteur, et telles que le roi d'Angleterre doit être plutôt mal satisfait d'eux qu'autrement.

Vous devez juger vous-même qu'il ne m'est pas désavantageux, que le roi d'Angleterre ne soit pas tellement satisfait des Hollandais, que je dusse craindre que ces deux puissances qui sont aujourd'hui les plus considérables sur la mer, puissent prendre ensemble de fort étroites liaisons; cependant vous ne pouviez parler avec plus de force que vous avez fait aux ambassadeurs de messieurs les Etats.

J'ai été bien aise d'avoir été informé aussi particulièrement que je le suis par votre lettre, de l'état présent des revenus du roi d'Angleterre et de celui des dépenses auxquelles il est indispensablement obligé : sur le compte que vous m'en rendez, il me paroît qu'il n'est pas en si bon état qu'on le croit, puisque sans une ressource extraordinaire, il sera toujours en arrière

de deux millions toutes les années, ce qui non-seulement lui fera considérer davantage ses amis, mais lui ôtera aussi le moyen de songer à entreprendre de grandes choses, comme d'ailleurs il seroit en état de les tenter, se trouvant aujourd'hui une flotte de cent soixante vaisseaux, que ses malheurs passés lui ont valu, par le soin que le protecteur a pris dans le temps de son autorité, d'augmenter les forces de mer bien au-delà de ce que l'avoient jamais pu faire les rois d'Angleterre.

Continuez de m'informer aussi exactement que vous avez commencé de faire, de tout ce que vous jugerez mériter de venir à ma connoissance.

J'ai commandé à de Lionne de vous écrire sur une circonstance qui m'a fait un peu de peine. Cependant je ne veux pas finir sans vous témoigner que j'ai une entière satisfaction de votre conduite, et que je m'en promets beaucoup davantage dans la suite pour le bien de mes affaires.

AU CONNÉTABLE COLONNE.

Fontainebleau, le 6 août 1661.

Mon Cousin, après les fatigues d'un grand voyage et une dangereuse maladie, ce n'est

pas peu que ma cousine votre femme soit enfin arrivée à Rome en état de convalescence. J'ai été très-aise d'apprendre cette bonne nouvelle par la lettre que vous m'avez écrite, espérant que le repos et la satisfaction d'être avec vous, acheveront bientôt de la remettre en parfaite santé, comme je le souhaite de tout mon cœur. J'ai vu aussi avec grand plaisir ce que vous me dites des sentimens qu'elle conserve à mon égard, et de la part que vous y prenez. Assurez-vous que les miens seront toujours tels pour vous et pour elle que vous pouvez le desirer, et que j'embrasserai avec joie toutes les occasions de vous le confirmer par les effets.

A L'ÉLECTEUR DE TRÈVES (1).

A Fontainebleau, le 8 août 1661.

Mon Cousin, j'ai été bien aise de vous assurer par cette lettre de mon affection et de mon estime, et de vous faire savoir que, pour vous donner une preuve effective de l'une et de l'autre, je vous ai accordé une gratification annuelle de quinze mille écus, dont je ferai

(1) Charles-Gaspard de Leyen. Il étoit entré un des premiers, dans l'alliance du Rhin, de concert avec la France.

payer la première année à celui qui m'apportera les ratifications du traité d'alliance. Vous pouvez faire état certain de la même ponctualité pour le paiement des années suivantes de la durée dudit traité, et qu'enfin j'aurai un soin particulier de vos Etats et des avantages de votre famille. C'est avec ces sentimens véritables et sincères, que je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

AU MARQUIS DE BERINGHEN (1).

Fontainebleau, le 19 août 1661.

Monsieur de Beringhen, j'ai été sensiblement touché du malheur de ces pauvres gens que les galères d'Alger ont pris auprès de Marseille. Il n'étoit pas moins de votre prudence que de votre charité, de consoler leurs proches comme vous avez fait, et de rassurer le public, en leur promettant de ma part un prompt remède à leurs maux. J'espère en effet que Dieu bénira mes bonnes intentions, pour l'avancement desquelles je suis très-aise de voir que vous travaillez aussi. Quant à la course

---

(1) Premier écuyer du roi, et gouverneur de la citadelle de Marseille.

que le chevalier de Clerville (1) propose de concert avec vous, je l'approuve de tout mon cœur, et j'ai donné ordre qu'il y ait de quoi en faire la dépense. J'ai commandé aussi de nouveau qu'on ne laisse pas manquer les fonds de la citadelle et des autres fortifications que je vous ai confiées, et je ne doute nullement que cela ne s'exécute avec une entière ponctualité. Au reste, vous trouverez bien de l'augmentation dans mon écurie, à votre retour auprès de moi. Je ne sais pas si les chevaux réussiront à vos yeux, mais je suis persuadé que je n'en eusse pas tant pris, si vous eussiez été ici.

AU CHEVALIER DE CLERVILLE.

A Fontainebleau, le 19 août 1661.

Monsieur le chevalier de Clerville, j'ai lu votre lettre et vu le plan que vous m'avez envoyé. Puisque votre zèle vous porte à aller vous-même sur les lieux, pour reconnoître de plus près les postes dont il s'agit, j'approuve fort cette course, et j'ai commandé au sieur

(1) C'étoit un ingénieur célèbre. Il proposa sans doute d'aller reconnoître les places de Barbarie, contre lesquelles Louis XIV ne tarda pas à former des entreprises tendantes à réprimer celles de leurs corsaires.

Fouquet, surintendant de mes finances, de vous donner moyen de la faire. J'espère que Dieu bénira votre voyage, comme je souhaite, pour sa gloire.

AU DUC FRANÇOIS DE LORRAINE.

Fontainebleau, le 20 août 1661.

Mon Cousin, le mariage qui se traite entre mon cousin le prince Charles votre fils et ma cousine la demoiselle de Nemours (1), me paroissant toujours plus convenable, et par cette raison desirant de plus en plus qu'il réussisse, j'ai été bien aise de vous témoigner par ces lignes, que vous me ferez plaisir d'y apporter de votre part toutes les facilités raisonnables qui peuvent dépendre de vous; et bien qu'en cela je n'aie autre but que la satisfaction réciproque des uns et des autres, je ne laisserai pas de prendre sur moi toute l'obligation de ce que vous contribuerez au bon succès de cette affaire. Je m'assure que vous avez assez d'affection pour moi, pour embrasser volon-

---

(1) La fille aînée de Charles-Amédée, duc de Nemours, qui, en 1652, avoit été tué dans un duel par le duc de Beaufort. Le mariage dont il s'agit ici ne se fit point. Mademoiselle de Nemours épousa le duc de Savoie.

tiers cette occasion de répondre à celle que j'ai pour vous et pour toute votre maison, et ainsi je ne m'étendrai pas davantage.

AU MÊME.

Fontainebleau, le 21 août 1661.

Mon Cousin, voyant que mon cousin le duc de Guise n'est pas en état de pouvoir aller de quelques jours à Paris, j'ai pensé que pour le bien des affaires que vous avez ensemble, le mieux sera que vous preniez la peine de venir ici vous-même ; c'est ce qui me porte à vous convier par ces lignes à faire cette course, d'autant plus que je serai bien aise de vous voir avant mon départ (1), et de vous assurer plus particulièrement de mon affection.

AU ROI DE DANEMARCK (2).

Fontainebleau, le 24 août 1661.

Monsieur mon Frère, les instances que la reine Christine madame ma sœur a commencé

---

(1) Le roi partit pour la Bretagne, où l'on sait qu'il fit arrêter Fouquet.

(2) Frédéric III.

de vous faire en faveur des catholiques, regardant un intérêt qui me touche encore plus qu'elle, puisque c'est pour un nombre de gens dont la plupart sont français, je ne puis m'empêcher d'y joindre les miennes. Je vous prie donc par ces lignes écrites de ma propre main, de leur accorder dans vos Etats liberté de conscience, et de croire qu'encore que ladite reine partage avec moi dans le public le mérite de cette marque de votre amitié envers nous, je prendrai sur moi de bon cœur toute l'obligation, et prierai Dieu de même qu'il continue a verser sur vous, monsieur mon Frère, ses saintes bénédictions.

AUX PROCONSULS ET CONSEILLERS DE LA VILLE DE HAMBOURG.

A Fontainebleau, le 24 août 1661.

Très-chers et bons amis, sachant les instances que la reine Christine, madame ma sœur, vous fait en faveur des catholiques de votre dépendance, je suis bien aise d'y joindre les miennes, m'intéressant d'autant plus pour eux qu'ils sont presque tous français; et comme elle agit en personne, je n'ai pas voulu aussi me servir en cette rencontre d'une autre main que de la

mienne propre. Je vous écris donc moi-même, pour vous convier à leur accorder la liberté de conscience dans l'étendue de votre pouvoir, vous assurant que jamais vous ne sauriez me témoigner votre affection en chose qui me soit plus à cœur, ni m'engager mieux à vous donner des marques de ma royale bienveillance en toutes les occasions qui se présenteront.

A LA REINE CHRISTINE.

Fontainebleau, le 24 août 1661.

MADAME MA SOEUR, j'envoie à V. M. les deux lettres qu'elle m'a demandées pour le roi de Danemarck et pour le magistrat de Hambourg. Je souhaite passionnément qu'elles puissent contribuer au bon succès de ses instances en faveur des catholiques qui sont en ces quartiers-là. L'œuvre est d'un si grand mérite devant Dieu et devant les hommes, que je ne doute point que ce ne soit par principe d'amitié que vous avez bien voulu m'associer en cette cause. J'en rends grace de tout mon cœur à V. M.

AU COMTE D'ESTRADES.

Fontainebleau, le 25 août 1661.

Monsieur le comte d'Estrades, j'ai reçu vos dépêches des 11 et 15 du courant. Pour y répondre par article, je vous dirai premièrement, touchant la demande que le roi d'Angleterre doit faire aux ambassadeurs des Etats, de la restitution de tous les meubles et pierreries qui se trouveront dans les Provinces-Unies appartenant à la couronne d'Angleterre, que vous devez autant qu'il se pourra la détourner adroitement, et empêcher qu'on ne fasse jamais une semblable instance; car pour plusieurs raisons qui seroient trop longues à déduire, je ne demeurerois pas même d'accord de l'offre que feront là-dessus, à ce que vous me mandez, les ambassadeurs hollandais, qui est que leur Etat fera restituer les meubles et les pierreries, si le roi d'Angleterre veut faire rembourser le prix pour lequel ils ont été vendus en Hollande. Il ne faudra point parler de ce que je vous mande, si on ne vous en dit mot.

Quant aux coupables du parricide et de la mort du feu roi, je ne puis croire qu'il y en ait aucun d'entr'eux assez hardi pour avoir choisi sa retraite dans mes Etats, comme en un

asyle pour son impunité, et s'il y en avoit quelques-uns, je leur ferois bien connoître qu'ils n'y sont pas plus en sûreté qu'en Angleterre. Cependant je suis bien aise que vous m'ayez rendu un compte aussi exact que vous avez fait, de ce qui s'est passé entre le roi d'Angleterre et vous dans un entretien de plus de deux heures. Je vois qu'il s'étoit préparé à vous attaquer avec beaucoup d'adresse sur deux points fort importans, et que vous vous en êtes défendu comme je le pouvois souhaiter.

J'aurois seulement desiré pour le premier, par lequel il me vouloit engager à me joindre à lui pour presser le rétablissement du jeune prince d'Orange dans ses charges, qu'en lui disant toutes les raisons que vous lui avez alléguées pour m'en excuser, et que j'ai trouvées fort prudentes et judicieuses, vous n'y eussiez pas omis de toucher un mot de M. l'électeur de Brandebourg et de madame la princesse douairière d'Orange, qui sont si avant engagés contre mes intérêts, et y témoignent tant d'aversion, que ce jeune prince étant comme il est entre leurs mains, je ne puis me promettre que fort incertainement qu'il eût jamais aucune reconnoissance de ce que je ferois pour ses avantages. Néanmoins cette raison, sans les autres que vous avez dites, ne seroit pas

capable de me retenir à m'y employer avec chaleur, et cela par la seule considération de l'amitié que j'ai pour le roi mon frère; mais connoissant bien, comme vous l'avez remarqué, que nos offices et instances communes ne feroient que gâter davantage l'affaire, qui n'est pas encore mûre, à cause du bas âge du prince et de l'exemple du feu prince Maurice, qui n'eut ces charges qu'à seize ans, j'estime que ne la pouvant pas avancer aujourd'hui, il est de l'intérêt du prince même qu'au moins on ne la perde pas pour l'avenir.

Vous ne pouviez aussi répondre mieux à mondit frère, suivant mes intentions, sur l'autre point de l'assistance du Portugal, où il voudroit m'engager, et quoique je vous aie déjà écrit fort amplement sur cette matière, je ne puis pourtant m'empêcher d'y ajouter encore, sur l'exemple que mondit frère vous a allégué du feu roi Henri-le-Grand, mon aïeul, lequel étant très-prudent et exact à tenir sa parole, n'avoit pas pourtant hésité d'assister les Provinces-Unies d'hommes et d'argent, nonobstant l'article du traité de Vervins qui le lui défendoit; que comme je me propose pour principal modèle de ma conduite et de mes actions celles de ce grand prince, de qui j'ai la gloire de descendre, je ne ferai jamais difficulté de

l'imiter en toutes choses autant qu'il sera en mon pouvoir; et qu'ainsi alléguer, comme vous avez fait, des raisons de la différence des temps et des affaires, pour me défendre de suivre son exemple; c'est-à-dire, que je veux bien encore aujourd'hui faire le même à l'égard du Portugal, que le roi mon aïeul fit pour les Hollandais, si les Espagnols m'en donnent la même occasion qu'à lui; mais pour cela, il est nécessaire que le roi mon frère soit informé de quelques circonstances que peu de gens savent. Quand on fut sur le point de conclure en 1598 la paix de Vervins, le roi mon aïeul fit déclarer par ses plénipotentiaires à ceux d'Espagne, que messieurs les Etats l'avoient considérablement assisté de troupes, de vaisseaux et d'argent, pour lui aider à recouvrer son royaume, sur les promesses qu'il leur avoit faites de les rembourser de toutes ces dépenses, aussitôt que l'état de ses affaires le lui permettroit; qu'il ne prétendoit pas que la paix qu'il alloit signer lui fît faire banqueroute à ses bons amis, et que plutôt que de leur faire perdre un sou des sommes qu'ils avoient avancées pour son service, il aimoit mieux continuer la guerre; enfin qu'il étoit résolu de les rembourser chaque année de la somme que ses finances pourroient supporter, et qu'il étoit bien aise de le déclarer

par avance au roi catholique, afin qu'il ne le prît point après pour une contravention au traité, et qu'il sût que c'étoit le paiement d'une dette et non pas une assistance volontaire contre la teneur dudit traité. Il est vrai que ce grand roi put considérer que ce remboursement pourroit tenir lieu d'assistance à ses amis, pour les empêcher de tomber sous les armes du roi catholique, qui devoient fondre sur les Provinces-Unies aussitôt que la paix l'auroit dégagé de la guerre de France; mais la cause de ce paiement étoit si juste, qu'il ne put être contesté par le roi catholique qui y acquiesça. Le roi mon aïeul fournit donc en cette conformité aux Hollandais plusieurs sommes si considérables, que peu d'années après il alloit être quitte de la dette, et le prétexte légitime de leur en fournir d'autres étoit prêt à cesser, lorsqu'en l'année 1602, qui fut quatre ans après la paix signée, le roi découvrit la conjuration du maréchal de Biron tramée par les Espagnols, qui lui avoient même promis de le faire duc de Bourgogne, en lui faisant épouser la fille du duc Charles-Emanuel de Savoie. Comme ce dessein de brouiller le royaume et d'en détacher une province de cette considération, s'il leur eut réussi de faire entrer les armes du duc de Savoie en Provence, étoit une manifeste con-

travention au traité de paix et tout-à-fait incontestable, le roi mon aïeul donna à la vérité au bien des peuples, de ne prendre pas sujet sur cette entreprise d'en rompre effectivement la paix, quoique déjà violée de la part des Espagnols; mais voyant bien qu'il ne se pouvoit plus confier à leur bonne-foi, puisqu'ils ne s'appliquoient qu'à lui jeter sur les bras des affaires fâcheuses, et que sans manquer à ce qu'il devoit à son Etat et à soi-même, il ne pouvoit s'empêcher de prendre d'autres mesures qu'il n'avoit point prises jusqu'alors, il ne fit plus de difficulté, et avec raison, d'assister hautement et ouvertement les Hollandais, en quoi aucune personne sensée et raisonnable ne lui sauroit donner le moindre blâme. Je veux donc dire, que si les Espagnols me donnoient jamais une pareille occasion de me plaindre de leur mauvaise foi, en l'observation de ce qu'ils m'ont promis par la paix que nous avons faite ensemble, je ne ferois aucune difficulté, non plus que le roi mon aïeuil, d'assister ouvertement le Portugal; mais tant que cela ne sera point, je ne puis entendre avec honneur à des propositions de cette nature. Je me suis un peu étendu sur cette matière au-delà des bornes d'une lettre, par le plaisir que j'ai eu à justifier la mémoire d'un prince à la valeur

et à la prudence duquel je dois tout ce que je possède de grandeur, d'États et de gloire; et je serai bien aise que vous cherchiez quelque occasion de défendre cette mémoire dans l'esprit du roi mon frère.

A LA REINE ANNE D'AUTRICHE, MA MERE.

A Nantes, le 5 septembre 1661 (1).

Madame ma Mère, je vous ai déjà écrit ce matin l'exécution des ordres que j'avois donnés pour faire arrêter le surintendant; je suis bien aise de vous mander le détail de cette affaire : vous savez qu'il y a long-temps que je l'avois sur le cœur, mais il a été impossible de la faire plutôt, parce que je voulois qu'il fît payer auparavant, trente mille écus pour la marine, et que d'ailleurs il falloit ajuster diverses choses qui ne se pouvoient faire en un jour;

---

(1) Le roi y étoit arrivé en poste le premier septembre, accompagné d'un grand nombre de courtisans et du surintendant Fouquet, qu'il vouloit faire arrêter, et qui le fut en effet. Cette lettre est singulière, et intéressante par les détails qu'elle contient sur les mesures que prit Louis XIV contre un homme qui ne pouvoit rien, mais qu'il paroissoit craindre. (*Voyez* l'article de Fouquet, tome VI.)

et vous ne sauriez vous imaginer la peine que j'ai eue seulement à trouver moyen de parler en particulier à Artagnan ; car je suis accablé tout le jour par une infinité de gens fort alertes, et qui, à la moindre apparence, auroient pu pénétrer bien avant : néanmoins il y avoit deux jours que je lui avois commandé de se tenir prêt, et de se servir de du Claveau et de Maupertuis au défaut des maréchaux des logis et brigadiers de mes Mousquetaires, dont la plupart sont malades ; j'avois la plus grande impatience du monde que cela fût achevé, n'y ayant plus autre chose qui me retînt en ce pays. Enfin ce matin le surintendant étant venu travailler avec moi à l'accoutumée, je l'ai entretenu tantôt d'une matière, tantôt d'une autre, et fait semblant de chercher des papiers, jusqu'à ce que j'ai apperçu par la fenêtre de mon cabinet, Artagnan dans la cour du château, et alors j'ai laissé aller le surintendant qui, après avoir causé un peu au bas du degré avec la Feuillade, a disparu dans le temps qu'Artagnan saluoit le sieur le Tellier ; de sorte que le pauvre Artagnan croyoit l'avoir manqué, et m'a envoyé dire par Maupertuis, qu'il soupçonnoit que quelqu'un lui avoit dit de se sauver ; mais il l'a rattrapé dans la place de la grande église, et l'a arrêté de ma part,

environ sur le midi. Il lui a demandé les papiers qu'il avoit sur lui, dans lesquels on m'a dit que je trouverois l'état au vrai de Bellîle ; mais j'ai tant d'autres affaires, que je n'ai pu les voir encore ; cependant j'ai commandé au sieur Boucherat (1) d'aller sceller chez le surintendant, et au sieur Pellot, chez Pellisson, que j'ai fait arrêter aussi. J'avois témoigné que je voulois aller ce matin à la chasse, et sous ce prétexte, fait préparer mes carrosses, et monter à cheval mes Mousquetaires ; j'avois aussi commandé les compagnies des Gardes qui sont ici, pour faire l'exercice dans la prairie, afin de les avoir toutes prêtes à marcher à Bellîle. Incontinent donc que l'affaire a été faite, l'on a mis le surintendant dans un de mes carrosses, suivi de mes Mousquetaires, qui le mène au château d'Angers et m'y attendra en relais, tandis que sa femme, par mon ordre, s'en va à Limoges. Fourille a marché à l'instant avec mes compagnies des Gardes, et ordre de s'avancer à la rade de Bellîle, d'où il détachera Chavigni, capitaine, pour commander dans la place avec cent Français et soixante Suisses qu'il lui donnera ; et si par hasard celui que le surintendant y a mis vou-

(1) Depuis chancelier de France.

loit faire quelque résistance, je leur ai commandé de le forcer. J'avois résolu d'abord d'en attendre des nouvelles, mais tous les ordres sont si bien donnés que, selon toutes les apparences, la chose ne peut manquer; ainsi je m'en retourne sans différer davantage, et celle-ci est la dernière lettre que je vous écrirai de ce voyage. J'ai discouru ensuite sur cet accident avec ces MM. qui sont ici avec moi; je leur ai dit franchement, qu'il y avoit quatre mois que j'avois formé mon projet, qu'il n'y avoit que vous seule qui en eussiez connoissance, et que je ne l'avois communiqué au sieur le Tellier, que depuis deux jours, pour faire expédier les ordres. Je leur ai déclaré aussi que je ne voulois plus de surintendant, mais travailler moi-même aux finances avec des personnes fidèles qui agiront sous moi, connoissant que c'étoit le vrai moyen de me mettre dans l'abondance et de soulager mon peuple. Vous n'aurez pas de peine à croire qu'il y en a eu de bien penauts, mais je suis bien aise qu'ils voient que je ne suis pas si dupe qu'ils s'étoient imaginé, et que le meilleur parti, est de s'attacher à moi. J'oubliois à vous dire, que j'ai dépêché de mes Mousquetaires par-tout sur les chemins et jusqu'à Saumur, afin d'arrêter tous les courriers qu'ils rencontreront allant

à Paris, et d'empêcher qu'il n'y en arrive aucun, devant celui que je vous ai envoyé. Ils me servent avec tant de zèle et de ponctualité, que j'ai tous les jours plus de sujet de m'en louer. Et en cette dernière occasion, quoique j'eusse donné plusieurs ordres, ils les ont si bien exécutés, que tout s'est fait en un même temps, sans que personne ait pu rien pénétrer : au reste, j'ai déjà commencé à goûter le plaisir qu'il y a de travailler soi-même aux finances, ayant, dans le peu d'application que j'y ai donné cette après-dînée, remarqué des choses importantes dans lesquelles je ne voyois goutte, et l'on ne doit pas douter que je ne continue. J'aurai achevé dans demain tout ce qui me reste à faire ici, et à l'instant je partirai avec une joie extrême de vous aller embrasser, et vous assurer moi-même de la continuation de mon amitié.

AU DUC DE MAZARINI.

Fontainebleau, le 13 septembre 1661.

Mon Cousin, après avoir fait arrêter le surintendant de mes finances comme vous avez su que j'ai fait, il pourroit arriver que j'aurois besoin des deux millions de livres que vous

m'avez offert de me prêter ; et comme je ne doute point que je n'en puisse faire état, je vous dépêche ce courrier exprès, pour vous mander que vous me ferez plaisir de donner ordre à vos gens d'affaires, de fournir cette somme, à mesure que je jugerai à propos de m'en servir, et suivant ce que je leur ordonnerai. Je vous dirai par même moyen, que je suis très-satisfait du soin avec lequel mon cousin le maréchal de la Meilleraye s'est employé pour contribuer à ma satisfaction, dans le don de trois millions de livres que les Etats de Bretagne m'ont accordé en dernier lieu : c'est une suite de son zèle pour le bien de mon service qui m'est connu depuis long-temps. Donnez-moi de vos nouvelles aussi soigneusement que le mérite l'affection que j'ai pour vous.

A M. DE FIEUBET,

PREMIER PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE TOULOUSE.

Fontainebleau, le 30 septembre 1661.

Monsieur de Fieubet, votre lettre m'a été rendue avec la liste des accusés de s'être battus en duel dans le ressort de mon parlement de Toulouse. On a bien fait de décréter sur la notoriété ; car on ne déracineroit jamais cette

peste de faux honneur, si l'on vouloit s'attacher trop scrupuleusement aux formes. Vous témoignerez de ma part à ladite compagnie, qu'elle ne sauroit mieux faire que de bien seconder en cela mes bonnes intentions. Vous y apportez tant de soin en votre particulier, qu'il ne me reste qu'à vous assurer de la satisfaction que j'en ai.

AU MARÉCHAL DUC DE LA MEILLERAYE (1).

Fontainebleau, le 25 octobre 1661.

Mon Cousin, quand je n'aurois pas l'affection que j'ai toujours eue pour les jésuites, il suffiroit de celle que j'ai pour ma ville de Nantes, pour me faire desirer de les y voir établir, afin qu'elle ait part aux avantages que leur vertu et leur savoir ont accoutumé d'apporter à tous les lieux de leur résidence; c'est pourquoi je vous écris cette lettre qui vous con-

---

(1) Elevé par la faveur et la parenté du cardinal de Richelieu, il étoit maréchal de France depuis 1639, grand-maître de l'artillerie, lieutenant général, et commandant de la province de Bretagne, gouverneur de Brest et de Nantes, &c. Il ne manquoit ni d'esprit ni de talens: il mourut le 8 février 1664.

firmera, que vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir, que de vous employer de la bonne sorte pour faire réussir au plutôt cet établissement. Comme ils ne prétendent ni maison-professe, ni collége, ni noviciat, se contentant d'un simple hospice dans quelqu'un des fauxbourgs, pour loger seulement sept ou huit personnes, sans demander aucun revenu, ni autre chose à ladite ville qui lui puisse être à charge, je ne vois pas quelle raison il y auroit de ne les vouloir obliger, d'ailleurs à des conditions différentes de tout le reste de la France, et contraires à l'édit de leur établissement. Et ainsi n'y ayant plus d'autre difficulté que celle-là, je me promets de votre zèle et de votre dextérité qu'elle cessera bientôt. Je vous recommande derechef d'y travailler comme à une affaire que j'ai entièrement à cœur.

AU DUC DE MAZARINI.

A Fontainebleau, le 27 octobre 1661.

Mon Cousin, j'ai vu tout ce que vous m'avez écrit, et le sieur Colbert m'a rendu compte aussi du détail de l'exécution des offres que vous m'aviez faites. Après m'avoir témoigné votre zèle de si bonne grace dans le cours de

cette affaire, vous ne pouviez pas achever avec plus de ponctualité ; je vous avoue que j'en ai une entière satisfaction, et je vous assure derechef, que j'embrasserai avec plaisir toutes les occasions de vous en donner des marques. L'explication des vingt mille écus que l'homme dont vous me parlez (1) vous a fait payer, et de l'argent qu'il vous a prêté depuis, est très-superflue à mon égard, vous connoissant trop bien pour vous croire du nombre de ses pensionnaires ; soyez persuadé que l'estime que j'ai pour votre personne, vous met à couvert dans mon esprit de toutes ces bassesses-là. Comme le soulagement de mon peuple est ma plus forte passion, si vous avez de bons mémoires à me donner sur ce sujet, je les recevrai avec grande joie. Je serai bien aise d'avoir le plan des fortifications de Brisach en l'état qu'elles sont à présent, et le nouveau plan que Valpergue a dressé depuis peu, avant que de passer outre à la continuation des travaux que vous avez commencés, la résolution de chan-

(1) Cet homme étoit M. Fouquet, ci-devant surintendant des finances. Le duc de Mazarini craignoit, comme il arriva, que ce ministre ne s'excusât aux dépens du cardinal, son oncle adoptif, de bien des imputations. Il craignoit encore que le roi ne le soupçonnât d'avoir eu part, comme tant d'autres, aux prodigalités du surintendant.

ger l'enceinte d'une place de cette importance, méritant bien qu'on en examine les inconvéniens et les avantages avant que de s'y engager. Envoyez-moi donc l'un et l'autre, et après que je les aurai bien considérés tous deux, je vous manderai mes intentions, si ce n'est qu'on juge à propos d'attendre que je sois sur les lieux pour décider la chose moi-même. J'ai commandé au sieur de Brienne d'expédier tous les ordres que vous desirez touchant les dix villes: je me remets au soin qu'il aura de vous les faire tenir.

A LA REINE CHRISTINE.

A Fontainebleau, le 27 octobre 1661.

Madame ma Sœur, quand j'ai écrit de ma propre main en faveur des catholiques de Danemarck et de Hambourg, j'ai cru que ces lettres-là feroient plus d'impression que celles qui sont expédiées par mes secrétaires d'Etat, puisque je n'ai accoutumé de me donner cette peine, que pour des choses qui me sont extrêmement à cœur. Néanmoins, si V. M. a agréable de les faire rendre et de voir ce qu'elles produiront, on pourra après en envoyer d'autres de la forme qu'elle desire, si l'on juge qu'il en soit besoin. Il n'y a rien que je sou-

haite avec plus de passion, que le bon succès d'une affaire de si grand mérite devant Dieu, ni qui me flatte davantage que d'avoir part à la gloire d'y contribuer. Mais V. M. me permettra de lui dire, qu'elle se doit plutôt ménager avec dextérité et patience, que presser par des recharges extraordinaires et capables d'effaroucher les esprits. Comme je me suis expliqué plus particulièrement là-dessus au sieur comte Gualdo, ensuite des instances qu'il m'a faites en me donnant la dernière lettre de V. M., je me contenterai de me remettre au compte qu'il lui en rendra, et finirai en l'assurant que je suis toujours avec les mêmes sentimens d'amitié et d'estime, &c.

AU DUC DE MAZARINI.

A Fontainebleau, le 1er novembre 1661.

Mon Cousin, vous portez le nom d'une personne qui a trop contribué au bonheur de mon mariage, pour ne me souvenir pas de vous lorsque la bonté divine m'en fait recueillir les fruits et commencer par un Dauphin. Dans cet excès de faveurs du ciel, où j'aurois été ravi d'ouvrir mon cœur à ce grand homme, je veux, pour ma satisfaction, vous commu-

niquer ma joie, et que vous soyez son héritier encore en cette occasion. Je me réjouis donc avec vous de cette grace la plus complète que je pouvois desirer, ainsi que le sieur de Coye, secrétaire de mon cabinet, que je vous dépêche exprès, vous dira plus en détail (1). Comme je l'ai chargé aussi de vous assurer de la continuation de ma bienveillance, je ne m'étendrai pas davantage que pour me remettre à sa vive voix.

A L'EVÊQUE DE RHODEZ (2).

A Fontainebleau, le 5 novembre 1661.

Monsieur l'Évêque de Rhodez, desirant honorer de la présence d'une personne de considération commise exprès pour cet effet, le service solennel qui doit se faire dans l'église de Saint-Denis en France, pour le repos de l'ame

---

(1) On remarqua beaucoup, dans le temps, la marque de considération extraordinaire que le roi donnoit au duc de Mazarin. Ce singulier personnage reçut le message du roi, avec l'appareil et le cérémonial d'un prince qui reçoit un ambassadeur.

(2) Hardouin de Perefixe. Il avoit été précepteur de Louis XIV. Il fut nommé archevêque de Paris le premier juillet 1662, et mourut le 2 janvier 1671.

de feu mon cousin le cardinal Mazarini, je vous ai choisi entre tous les autres, pour me reposer sur vous de cette commission. Vous assisterez donc de ma part à cette action de piété et de reconnoissance envers un si digne ministre, lundi prochain, jour mémorable auquel, en vertu des pouvoirs que je lui avois confiés, il conclut et signa le traité de paix entre cette Couronne et celle d'Espagne, l'année 1659, après une infinité de travaux et de veilles dans lesquels on peut dire qu'il a sacrifié sa vie au repos de la chrétienté. Je suis tellement persuadé de l'affection avec laquelle et pour me satisfaire, et de vous-même, vous vous acquitterez de cet emploi, que je croirois vous faire tort, si je la voulois exciter par un discours plus étendu.

AU COMTE DE BÉTHUNE.

Fontainebleau, le 23 novembre 1661.

Monsieur le comte de Béthune, j'avois commandé au sieur de Lionne d'aller ce matin chez ma cousine la demoiselle de Guise, pour lui donner charge qu'aussitôt qu'elle sera à Paris, elle allât voir de ma part mon frère le duc de Lorraine, sur une chose que j'ai fort à

cœur ; mais comme elle étoit déjà partie, j'ai résolu de vous adresser cette commission. Vous irez donc trouver mondit frère incontinent la présente reçue, pour lui dire, que mon nom et mon entremise étant engagés aussi avant qu'ils le sont, dans l'affaire du mariage de mon cousin le prince Charles avec ma cousine la demoiselle de Nemours, je veux en arrivant à Paris prendre connoissance moi-même de cette négociation, et entrer dans le détail des obstacles qui s'y rencontrent, afin de les surmonter ; de sorte que si par hasard il avoit dessein de partir pour s'en retourner dans ses États, disant qu'il seroit tout prêt à revenir au même moment que ces obstacles seroient levés, vous lui ferez instance de sursoir son départ jusqu'à ce temps-là ; ce que je me persuade qu'il n'aura pas de peine à m'accorder, le délai étant si court.

A L'ABBÉ ELPIDIO BENEDITTI.

Paris, le 22 décembre 1661.

Monsieur l'abbé Elpidio Beneditti, j'ai commandé au sieur comte de Brienne de vous écrire plus particulièrement, touchant les médailles et les bagues antiques du cabinet de Gualdi dont vous aviez chargé Heron. Pour le lit d'étoffe

de soie peinte, que le même courrier m'a rendu aussi de votre part, il m'a été fort agréable, et plus encore l'affection qui vous a porté à me l'envoyer ; mais comme elle mérite que j'y réponde d'une manière plus digne de moi que par un simple remercîment, je ne vous en ferai point ici, laissant au sieur Colbert d'y suppléer ainsi que je lui ai ordonné : je me remets donc à lui du surplus.

AU MARÉCHAL DE FABERT (1).

Paris, le 29 décembre 1661.

Mon Cousin, je ne vous saurois dire si c'est avec plus d'estime, ou bien avec plus de plaisir,

---

(1) Louis XIV avoit compris dans la grande promotion de chevaliers de ses ordres le maréchal de Fabert, fils d'un libraire, maître échevin de Metz, et qui avoit mérité d'être ennobli ; ainsi le maréchal, son fils, ne se trouvoit qu'à la seconde génération de noblesse, tandis que les statuts de l'ordre du Saint-Esprit en exigeoient impérieusement quatre pour être admis. On voit, par la lettre ci-jointe de M. de Fabert au roi, qu'il refusa l'ordre, à moins qu'on ne lui donnât une dispense, que Louis XIV lui répond qu'il ne peut accorder : fait qui dément ce que beaucoup d'historiens ont avancé, et notamment Voltaire dans le Catalogue des maréchaux de France, placé à la tête de son Siècle de Louis XIV, où on lit *que le maréchal refusa le*

que j'ai vu par votre lettre du 11 de ce mois, l'exclusion que vous vous donnez vous-même pour le Cordon-bleu, dont j'avois résolu de vous

---

cordon de l'ordre, quoiqu'on le dispensât de faire des preuves. On ne peut effectivement citer aucun exemple d'une semblable dispense.

LETTRE DU MARÉCHAL DE FABERT AU ROI.

A Sedan, le 11 décembre 1661.

SIRE, je sais qu'un sujet ne peut être obligé à son roi au-delà de ce que je suis à V. M.; et néanmoins elle a voulu encore me combler de ses graces, en me nommant pour être chevalier de ses ordres, dans un temps où le plaisir que l'on prend à médire, fait dire à bien des gens que je suis dans le cas de craindre la justice. Un traitement semblable ne peut produire en moi qu'un extrême regret de ne pouvoir m'en rendre digne, comme j'aurois pu faire si la guerre eût duré, et qu'il eût plu à V. M. de m'employer en campagne, ainsi que feu M. le cardinal avoit dit qu'elle pourroit bien faire. J'aurois servi avec tant de zèle, que cela eût fait voir ce qu'en un sujet fidèle peuvent produire les bienfaits d'un roi. Mais, Sire, par la paix, je me trouve éloigné de cela, qui est pour moi un extrême malheur, lequel s'accroît par la difficulté insurmontable que je trouve à recevoir l'honneur que V. M. veut me faire. De deux mauvais partis, Sire, agréez que je prenne, s'il vous plaît, celui de renoncer à la grace que V. M. a la bonté de me vouloir faire. On ne sauroit, sans peine, refuser un honneur présenté par son roi; mais, Sire, pour recevoir celui-ci, il faudroit que je fusse un faus

honorer. Ce rare exemple de probité me paroit si admirable, que je vous avoue que je le regarde comme un ornement de mon règne. Mais j'ai un regret extrême de voir qu'un homme qui, par sa valeur et par sa fidélité est parvenu si dignement aux premières charges de ma couronne, se prive lui-même de cette nouvelle marque d'honneur par un obstacle qui me lie les mains. Ne pouvant faire davantage pour rendre justice à votre vertu, je vous assurerai au moins par ces lignes que jamais il n'y auroit dispense accordée avec plus de joie que celle que je vous enverrois de mon propre mouvement, si je le pouvois sans renverser le fondement de mes ordres; et que ceux à qui j'en vais distribuer le collier ne sauroient jamais en recevoir plus de lustre dans le monde, que le refus que vous en faites, par un principe si généreux, vous en donne auprès de moi.

---

saire, dont la seule pensée me donne de l'horreur : si par quelque service, on pouvoit suppléer à cet empêchement, j'entreprendrois tout ce qui se peut faire, et les efforts que je ferois, feroient voir combien j'estime l'honneur qui m'est offert, et combien la vie m'est peu considérable, en comparaison de me rendre digne des graces, dont il plait à V. M. d'honorer la personne qui est avec plus de reconnoissance, de fidélité et de zèle, &c.

A L'ÉLECTEUR DE TRÈVES.

A Paris, le 20 janvier 1662.

Mon Cousin, je n'ai pas été surpris de la joie que vous avez eue de voir le traité d'alliance que j'avois donné à vos députés. Je m'assure que, dans la suite, vous aurez encore plus de sujet de vous en réjouir. En mon particulier, ce m'est une grande satisfaction d'avoir un engagement à embrasser vos intérêts, si conforme à mon intention et à l'estime que j'ai pour vous.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 25 janvier 1662.

Monsieur le comte d'Estrades, j'ai reçu par le courrier extraordinaire que vous m'avez dépêché votre lettre du 20 janvier, et vu ce qui s'étoit passé premièrement entre vous et les sieurs d'Aubigni et de Carteret sur l'affaire du pavillon; et ensuite avec le roi mon frère, la première fois que vous l'avez salué, et enfin dans la conférence que vous avez eue avec le chancelier Hyde. Sur quoi je vous dirai, qu'il ne se pouvoit rien penser de mieux, ni de plus

conforme à mes intentions, que tout ce que vous avez dit aux uns et aux autres, selon qu'ils vous y ont obligé plus ou moins fortement par leurs discours, sur une matière qui est de soi fort délicate.

Ce que j'ai remarqué dans toute la teneur de votre dépêche, c'est que le roi mon frère, ni ceux dont il prend conseil, ne me connoissent pas encore bien, quand ils prennent avec moi des voies de hauteur et d'une certaine fermeté qui sent la menace. Je ne connois puissance sous le ciel qui soit capable de me faire avancer un pas par un chemin de cette sorte; et il me peut bien arriver du mal, mais non pas une impression de crainte. Je pensois avoir gagné dans le monde qu'on eût un peu meilleure opinion de moi; mais je me console en ce que peut-être n'est-ce qu'à Londres qu'on fait de si faux jugemens : c'est à moi à faire par ma conduite qu'ils ne demeurent pas long-temps en de semblables erreurs.

Je suis assuré qu'à Madrid, ni en aucun autre lieu de la terre, il ne seroit sorti de la bouche d'un ministre, parlant à mon ambassadeur, ce que le chancelier Hyde a bien voulu vous dire, qu'il n'y avoit point d'accommodement du roi son maître avec moi sur le pavillon, si je voulois garantir leur pêche aux Hollandais. A ouï

parler le chancelier, ne diroit-on pas que je suis perdu, si ce différent du pavillon ne s'accommode par quelque tempérament? Cependant il est vrai que rien ne m'est plus indifférent, parce que je prétends mettre bientôt mes forces de mer en tel état, que les Anglais tiendront à grace, que je veuille bien alors entendre à des tempéramens touchant un droit qui m'est dû plus légitimement qu'à eux. Le roi d'Angleterre et son chancelier peuvent bien voir à-peu-près quelles sont mes forces, mais ils ne voient pas mon cœur; mais moi, qui sens et connois l'un et l'autre, je desire que, pour toute réponse à une déclaration si hautaine, ils sachent par votre bouche, au retour de ce courrier, que je ne demande ni ne recherche d'accommodement en l'affaire du pavillon, parce que je saurai bien soutenir mon droit, quoi qu'il en puisse arriver, et que pour ce qui est de la garantie de la pêche, j'en userai comme il me plaira, sans aucune relation à l'autre affaire du pavillon, parce que je saurai bien soutenir mon droit, et suivant que je l'estimerai juste et que je trouverai le droit des Hollandais bien ou mal fondé. Je ne veux pas même que vous les éclaircissiez, savoir si je suis engagé ou non à ladite garantie, quoiqu'à vous, (pour votre information particulière, qui ne doit point aller jus-

qu'à eux, puisqu'ils tiennent avec moi un si mauvais procédé,) je veuille bien vous dire, que je n'ai encore là-dessus aucun engagement avec les Hollandais.

Avec des princes comme moi, qui regardent l'honneur et visent à la gloire préférablement à toute autre considération, il y avoit de meilleurs chemins à prendre pour le chancelier, s'il vouloit parvenir à sa fin. Les affaires se font ou se ruinent souvent par la bonne ou mauvaise manière de les proposer, et en celle-ci je vous avoue que je ne sais pas moi-même ce qui seroit arrivé de la garantie de la pêche, dont les Hollandais me pressent, si au lieu de me parler avec la hauteur qu'a fait le chancelier, il vous auroit dit bonnement, qu'il falloit en toutes façons empêcher que vos maîtres ne se brouillassent ensemble, qu'en même temps il eût proposé des expédiens pour éviter les ruptures que peut causer le différent du pavillon; et qu'ensuite il eût témoigné, que le roi son maître espéroit de l'amitié dont je l'avois tant fait assurer, que je ne voudrois pas lui donner le déplaisir, de me voir engager avec les Hollandais dans une garantie que l'Angleterre ne peut souffrir sans préjudice. C'étoit presque la même chose en des termes plus civils, et je doute que j'eusse pu m'en défendre; mais de

la hauteur qu'il l'a pris, je crois que la première chose que je ferai, sera d'entrer dans l'engagement sur lequel je vois qu'on me menace.

Je ne doute pas qu'après ce coup, le chancelier ne vous représente maintenant les inconvéniens de cette résolution, si je m'y porte, et qu'en traitant il n'exagère le salut ou la perte du Portugal, dont il vous fera voir qu'ils sont sur le point d'abandonner les intérêts, de rompre le mariage (1), et en un besoin de se joindre au roi catholique pour l'aider à cette conquête.

Je crois que tout cela peut facilement arriver, et je vois aussi bien qu'eux l'intérêt que j'ai qu'il n'arrive pas; et cependant tout cela ne m'est rien à l'égard d'un point d'honneur, où je croirois la réputation de ma couronne tant soit peu blessée; car en pareil cas, bien loin de me soucier ni me mettre en peine de tout ce qui peut arriver des Etats d'autrui, comme du Portugal, je serai toujours prêt de

(1) On a vu, dans les Mémoires historiques, Tome I, que Louis XIV, en faisant épouser à Charles II la sœur du roi de Portugal, avoit pour but de se donner un moyen de secourir plus énergiquement cette puissance contre l'Espagne. Les Anglais s'expliquèrent, l'affaire du pavillon s'arrangea et le mariage se fit.

hasarder les miens propres, plutôt que de commettre la moindre foiblesse, qui ternît la gloire où je vise en toutes choses, comme au principal objet de toutes mes actions.

Le chancelier s'est donc bien fort mécompté en son opinion, et je veux dire aussi que quelque suite que cette affaire ait, il ne se mécomptera pas peut-etre moins en ses mesures; car s'il en faut venir à des extrémités avec son maître pour un point d'honneur, j'espère, sans menacer personne et assez facilement, mettre les affaires en état que mon parti, pour parler modestement, ne sera pas le plus foible. Je dis même quand je serois seul à le soutenir, quoique j'aie d'ailleurs tout sujet de croire qu'en un besoin, je serai assez bien secondé de divers endroits, même dont le roi d'Angleterre se doute le moins (1).

Aussitôt que j'ai reçu votre dépêche, j'ai donné incessamment des ordres pour mettre ma flotte en état qu'elle n'ait pas beaucoup à craindre, quelqu'autre flotte qu'elle puisse rencontrer, et je crois pouvoir dire avec vérité et sans présomption, que quand il lui arriveroit un malheur, ce seroit peut-être la plus mauvaise affaire en toutes façons que le roi

(1) Il veut parler de ses intelligences en Angleterre.

d'Angleterre eût pu s'attirer sur les bras. Il en sera après cela ce qu'il plaira à Dieu ; il me suffira de n'avoir rien fait de bas, ni que je puisse me reprocher moi-même.

Je ne veux pas finir sans vous témoigner, que la grande perte que vous venez de faire, m'a fait participer à la douleur que je vois bien que vous en avez ressentie, et avec raison, quoiqu'il y ait long-temps que Dieu vous ait voulu préparer à ce rude coup ; si je puis contribuer quelque chose à soulager votre affliction, je le ferai fort volontiers.

AU ROI D'ESPAGNE.

Paris, le 10 février 1662.

Monsieur mon Frère, Oncle et Beau-Père, étant unis comme nous sommes, j'ai cru que V. M. seroit bien aise de savoir le traité que je viens de conclure avec mon frère le duc de Lorraine (1) ; c'est pourquoi je dépêche exprès

(1) Charles IV. Ce prince voulut d'abord marier son neveu le prince Charles à mademoiselle de Montpensier, ensuite à mademoiselle de Nemours, depuis duchesse de Savoie, aux conditions de lui assurer sa succession et de le pourvoir en attendant d'un apanage convenable. L'inconstance naturelle de ce duc, les reproches qu'on lui en fit, et peut-être le chagrin de n'avoir qu'un héritier collatéral ; de plus l'amour dont il étoit épris pour la fille d'un

ce courrier pour lui en porter la nouvelle, et je mande au sieur archevêque d'Embrun, mon ambassadeur auprès d'elle, de l'entretenir plus au long. Je suis tellement persuadé de l'amitié et de la tendresse que V. M. a pour moi, que je ne doute point qu'elle n'apprenne ledit traité avec joie, pour l'avantage personnel et pour la satisfaction qu'il me peut apporter. Me remettant donc du surplus à mondit ambassadeur, je n'ajouterai ici autre chose, sinon que V. M. peut juger encore par cette confiance à quel point je dois être sensible à tout ce qui la regarde : Dieu la conserve comme je desire.

AU MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE.

Paris, le 18 février 1662.

Mon Cousin, j'ai donné mes ordres pour faire acheter en Bretagne mille tonneaux de

---

apoticaire de Paris, nommé Pajot, et qu'il vouloit épouser, le firent résoudre à tout quitter pour vivre en particulier. Il céda ses Etats à Louis XIV par un traité conclu le 6 février, ne se réservant que des pensions, mais exigeant que le roi donnât aux princes de Lorraine le rang de princes du sang en France. Il chercha ensuite à éluder ce traité, qui n'eut effectivement aucune exécution.

Voyez les Mémoires historiques et politiques, tome II, page 445.

blé et les transporter ici au plutôt, de même que j'en ai fait venir des pays étrangers et d'autres provinces de mon royaume où la récolte a été meilleure, afin de remédier à la stérilité de cette année qui a été grande en ces quartiers (1). Et comme c'est une chose que j'ai extrêmement à cœur, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre de ma propre main, pour vous faire savoir, que je desire que vous facilitiez l'achat et transport de ladite quantité de blé, en tout ce qui peut dépendre de l'autorité de votre charge, donnant assistance et protection à ceux qui seront préposés pour y travailler de ma part, et faisant absolument cesser les obstacles qui se pourroient rencontrer à l'exécution de ma volonté, attendu qu'il s'agit du soulagement de mon peuple. Je ne doute point que vous ne secondiez encore en cela mes soins avec votre zèle accoutumé.

---

(1) Il y eut cette année une grande famine dans plusieurs parties du royaume : aussi les fêtes magnifiques qui se donnoient à la cour excitèrent des murmures.

AU CARDINAL CHIGI (1).

Paris, le 24 février 1662.

Mon Cousin, la justice que notre Saint Père a rendue aux vertus immortelles du bienheureux François de Sales, m'a causé d'autant plus de joie, que je la considère comme un gage assuré qui nous promet au plutôt la perfection de l'ouvrage par la canonisation de ce saint homme. En vous témoignant le plaisir que vous m'avez fait de me donner part de sa béatification, je ne puis que je ne vous convie de contribuer au prompt accomplissement de ce qui reste pour la consommation de sa gloire: c'est ce que j'attends de votre zèle pour la splendeur de l'église et pour l'édification du public, et même de l'affection que je sais que vous avez pour moi.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 1er mars 1662.

Monsieur le comte d'Estrades, je ne pourrai encore par cet ordinaire-ci, répondre à ce qui

(1) Neveu du pape.

vous a été dit par le roi mon frère et par son chancelier sur le sujet de la garantie de la pêche, la matière requérant un fort long discours, que d'autres occupations m'obligent à remettre, et je ne prends la plume que pour vous adresser un récit, que j'ai fait mettre par écrit de toute la conduite qu'a tenue avec moi le duc de Lorraine, dans le traité que nous avons fait ensemble ; laquelle m'a à la fin nécessité pour me parer contre sa mauvaise conduite, son intention et ses surprises, de prendre la résolution que vous verrez par la fin dudit écrit (1). Je desire qu'aussitôt que vous l'aurez reçu, vous en donniez part au roi mon frère, et je m'assure qu'il approuvera autant la sincérité de mon procédé, qu'il trouvera tout-à-fait étrange et mauvais celui du duc. Il est vrai qu'on peut dire, que s'il avoit agi d'autre manière, ce n'auroit plus été M. de Lorraine, qui n'a jamais rien fait de net, et où il n'ait mêlé quelques mauvaises finesses, qui ont toujours accoutumé de tourner à son dommage, et en cette occasion, où il n'a pour but que de me faire servir moi-même, à rompre un mariage que j'affectionnois et qui lui déplaisoit, il n'aura

(1) De s'emparer à force ouverte de Marsal, comme on l'a vu plus haut, page 17.

pas à la fin sujet de dire qu'il s'est moqué de moi.

AU MARQUIS DE SAINT-LUC,
COMMANDANT EN GUIENNE (1).

Paris, le 5 mars 1662.

Monsieur le marquis de Saint-Luc, par la lettre que le capitaine la Grange, exempt de mes Gardes, vous a rendue de ma part, je vous ai déjà fait connoître assez clairement mes intentions, touchant le passage devant Bordeaux des blés achetés par mon ordre (2) dans ma province de Guienne; mais j'ai tellement à cœur de les voir arriver ici au plutôt, afin de soulager les souffrances que la stérilité y cause parmi le pauvre peuple, que j'ai bien voulu vous écrire encore cette lettre de ma propre main sur le même sujet. Je vous ordonne donc derechef d'employer en cette rencontre toute l'autorité de votre charge, afin que ma volonté soit exécutée sans délai, et même de faire savoir, si besion est, au parlement et aux jurats de ladite ville, qu'il n'y a rien qui

---

(1) Il étoit chevalier des ordres.

(2) *Voyez* la note page 75, et dans les Mémoires historiques, tome 1, ce qui est dit de ces achats de blé.

me pût déplaire davantage, que si l'on y apportoit quelque obstacle, sous tel prétexte que ce puisse être, attendu la destination et la nécessité de ce secours, qui ne peut souffrir de retardement. Je me repose du reste sur votre prudence et votre zèle.

AU MÊME.

5 mars 1662.

Monsieur le marquis de Saint-Luc, depuis ma lettre ci-jointe, j'ai su qu'il a été délibéré au parlement de Bordeaux, de me faire des remontrances tendant à ne laisser passer que dix mille setiers de blé, au lieu de quarante mille setiers que j'ai fait acheter en Guienne, pour en assister les provinces de deçà, où l'année a été plus stérile; et parce que je dois mieux connoître que nul autre les nécessités de mes sujets, j'ajoute ces lignes à ma précédente, pour vous confirmer que j'entends que, nonobstant cette délibération et toute autre chose à ce contraire, la quantité de blé ci-dessus achetée par mes ordres, sorte incessamment de la province, pour être voiturée en ces quartiers et distribuée au pauvre peuple; sachant avec certitude que s'il paroît à présent y en avoir moins dans ladite province, c'est le seul

desir de me le vendre plus cher qui en est cause, et non la crainte d'en manquer. Vous témoignerez donc une fois pour toutes à mondit parlement et aux jurats de la même ville, que je veux être obéi sans autre replique ni délai, et vous ne manquerez de votre côté de faire pour cet effet, tout ce qui dépendra de vos soins et de l'autorité de votre charge.

A LA PRINCESSE DOUAIRIÈRE D'ORANGE (1).

Paris, le 10 mars 1662.

Ma Cousine, les assurances que vous me donnez du renouvellement sincère de votre affection envers moi, me sont si agréables et si chères, que je veux oublier de bon cœur l'interruption qu'il y a eue, et ne plus songer désormais qu'à vous rendre toutes les preuves que je pourrai de ma royale bienveillance. Je vous dirai aussi avec vérité, qu'on ne peut avoir de meilleurs sentimens que j'en ai pour la personne de mon cousin le prince d'Orange;

---

(1) Fille de Charles Ier, roi d'Angleterre, et de Henriette de France; veuve de Guillaume II, prince d'Orange, mort en 1650, et mère du fameux Guillaume III, l'ennemi le plus dangereux de Louis XIV.

et comme je ne doute point que vous ne l'éleviez dans les maximes qui ont acquis tant d'avantages et de gloire à ses ancêtres, aussi je travaille de mon côté à mettre les choses en état que, sans me préjudicier, je vous puisse donner à tous deux une entière satisfaction sur les affaires d'Orange (1).

AU CARDINAL DE RETZ (2).

Paris, le 17 mars 1662.

Mon Cousin, j'ai reçu avec beaucoup de contentement la lettre que vous m'avez écrite, et les marques de soumission et de respect dont elle étoit accompagnée ; je serai bien aise de vous témoigner aux occasions qui s'offriront, la satisfaction que j'en ai, ne doutant point

---

(1) Le roi en avoit fait raser les fortifications en 1660, et s'étoit fait remettre la place, sous prétexte d'être médiateur entre la mère et l'aïeule du jeune Guillaume III qui se disputoient sa tutèle.

(2) Ce fameux prélat, qui avoit causé tant de troubles pendant la Fronde, étoit enfin rentré dans son devoir ; mais le roi ne l'aima jamais, et n'oublia pas davantage à son égard qu'à celui de ceux qui avoient suivi le même parti, ce qu'ils avoient entrepris contre son autorité, pendant la régence d'Anne d'Autriche.

que votre conduite ne réponde pleinement à vos protestations.

A L'ÉLECTEUR DE MAYENCE.

Paris, le 12 mai 1662.

Mon Cousin, je suis averti qu'il y a de certains esprits artificieux et brouillons, qui travaillent depuis quelque temps à rendre mes bonnes intentions suspectes à mes alliés et aux autres princes de l'Empire, supposant des desseins chimériques, et se mêlant d'expliquer mes pensées à contresens; et quoique ma sincérité vous soit assez connue, néanmoins, pour désabuser ceux qui n'en étant pas si bien informés, pourroient s'arrêter à ces faux bruits, il m'a semblé à propos de vous confirmer par ces lignes écrites de ma propre main, qu'il n'y a personne sans exception, qui soit plus zélé que moi pour la *manutention* de la paix, laquelle sera toujours le but de mes vœux et de mes soins, et qu'il n'y a rien aussi qui puisse davantage entretenir une parfaite intelligence, tant avec mesdits alliés qu'avec tous les autres princes et états de l'Empire; vous priant au surplus de rendre témoignage de cette vérité où vous jugerez qu'il soit besoin, et de croire que

si je n'avois envie de la confirmer par les effets, ce ne seroit pas à vous que je m'adresserois pour la publier.

AU COMTE DE GUICHE.

Paris, le 20 mai 1662.

MONSIEUR LE COMTE DE GUICHE, la lettre que vous m'avez écrite, me fait voir fort agréablement que je ne me suis pas trompé, quand j'ai cru que vous me rendriez bien compte de votre emploi (1). Non-seulement je suis satisfait de votre ponctualité à m'informer au vrai de l'état des choses qui le concernent, mais je ne puis qu'estimer beaucoup la connoissance et la sagesse avec laquelle vous raisonnez. Je m'assure que je n'aurai pas moins de sujet de me louer de votre zèle dans l'exécution de mes ordres, touchant lesquels me remettant du surplus au sieur le Tellier, je prie Dieu, &c.

AU GRAND-DUC DE TOSCANE.

Paris, 28 mai 1662.

MON COUSIN, j'ai permis à Tiberio Fiorelli (2)

(1) Il étoit employé en Lorraine.

(2) Comédien italien.

d'aller chez lui, à condition de se rendre à ma suite *dans la Toussaint;* et comme je desire qu'il revienne précisément dans ce temps-là, je n'ai pas voulu le laisser partir sans vous convier par ces lignes, à favoriser son retour, en facilitant par votre autorité l'ajustement de ses affaires, suivant le besoin qu'il en aura, et prenant au surplus sa famille en votre protection. Je m'assure que, s'agissant d'une personne qui contribue quelquefois à mon divertissement, vous n'aurez pas de peine à m'obliger en cette occasion, puisqu'en de plus importantes je vous témoignerai de bon cœur l'affection que j'ai pour vous.

A LA REINE CHRISTINE.

Paris, 19 juin 1662.

Madame ma Sœur, j'ai vu ce que V. M. m'a écrit d'Augsbourg, et tout ce que par son ordre le sieur comte Gualdo a mandé en même temps au sieur de Lionne. Je ne puis que louer la prudence de V. M. dans la résolution qu'elle a prise, d'attendre une conjoncture plus favorable pour faire rendre mes lettres au roi de Danemarck et à la ville de Hambourg; cependant, comme l'ambassadeur dudit roi doit être bientôt ici, je verrai moi-même avec lui ce

qu'il y aura de mieux à faire, pour l'avancement du dessein que votre piété a formé. La réponse que j'ai chargé ledit sieur de Lionne de faire plus particulièrement au même sieur comte Gualdo, me dispense de m'étendre davantage par celle-ci : je m'y remets du surplus ; et j'avouerai seulement à V. M., que son zèle pour un ouvrage de si grand mérite devant Dieu et si glorieux dans le monde, me touche le cœur à tel point, qu'il augmente encore l'amitié avec laquelle je suis, &c.

A L'ÉLECTEUR DE MAYENCE.

Saint-Germain-en-Laye, le 27 juin 1662.

Mon Cousin, le sieur Gravel vous communiquera le sujet de l'envoi de ce courrier extraordinaire, et les raisons qui m'ont obligé à différer mon voyage d'Alsace jusqu'à un autre temps, où je le puisse exécuter sans donner ombrage à personne ; quoiqu'à dire vrai, dans l'état où les choses sont aujourd'hui, je me soucierois fort peu de ces sortes de jalousies, si je ne considérois que, bien ou mal fondées, elles pourroient causer un très-grand dommage à la chrétienté. Ce m'est un sensible déplaisir, de me priver aussi de la joie que j'aurois eue

de vous voir, et de vous pouvoir assurer plus particulièrement de ma bienveillance et de mon estime, qui vous sont acquises au dernier point ; mais vous jugerez bien vous-même que ma satisfaction particulière a dû céder aux considérations générales, puisque l'intérêt de la chrétienté, quoique sans sujet, s'y trouve mêlé. Je laisse le surplus à la vive voix dudit sieur Gravel.

A LA DUCHESSE DE SAVOIE.

Saint-Germain-en-Laye, le 28 juin 1662.

Ma Tante, il ne falloit pas moins de tendresse que vous en avez pour moi, pour s'inquiéter de l'*entorse* (1) que j'eus l'autre jour au pié puisqu'*il* a passé si légèrement, qu'il n'y a presque pas eu d'intervalle entre le mal et la guérison ; mais je ne suis pas surpris de la facilité qu'on a de s'alarmer pour la santé des personnes que l'on aime bien ; je l'éprouve assez par l'intérêt que je prends à la vôtre, qui

---

(1) Ce mot est féminin, suivant l'usage et la décision de l'Académie ; mais alors l'Académie n'avoit rien décidé, et apparemment l'usage étoit différent ; car la correction de notre copie est telle, que la faute doit s'être trouvée dans l'original.

ne m'a donné que trop de mauvaises heures depuis quelque temps. Je vous conjure de ne songer qu'à la rétablir parfaitement, si la mienne vous est chère, et de considérer qu'il n'y a rien de plus important à mon repos que cette application, laquelle je prie Dieu de bénir de tout le succès que je souhaite.

AU DUC DE BEAUFORT.

Saint-Germain-en-Laye, le 3 juillet 1662.

Mon Cousin, pour toute réponse, je suis fort satisfait de vous, et vous devez être assuré de la continuation de ma bienveillance. Je ne vous en dirai pas davantage, espérant que vous serez dans peu de retour auprès de moi.

AU COMTE D'UHLFELD (1).

A Saint-Germain-en-Laye, le 14 juillet 1662.

Puisque vous avez quelque chose d'avantageux pour mon service à me dire, je trouve

---

(1) Favori disgracié du roi de Danemarck, qui erroit alors dans diverses contrées de l'Europe, où il cherchoit à intriguer pour se procurer des ressources et de l'appui.

bon que vous veniez me trouver; et si ce que vous me proposerez peut réussir, je vous récompenserai en sorte que vous serez satisfait.

A LA REINE CHRISTINE.

A Saint-Germain-en-Laye, le 20 juillet 1662.

MADAME MA SŒUR, je suis tellement touché de la manière obligeante dont vous m'écrivez sur le traitement que mon cousin le duc de Créqui, mon ambassadeur à Rome, a témoigné de désirer de V. M., que cela seul me suffiroit pour sacrifier ses prétentions à votre satisfaction : je n'hésiterois pas même à lui ordonner de vous rendre en cette qualité les plus grandes soumissions d'une personne privée, si je croyois le pouvoir faire sans blesser la dignité qui est commune entre nous ; mais je ne doute point que V. M. n'entre en considération des raisons qu'il aura l'honneur de lui faire représenter là-dessus ; et je la prie aussi de croire que, non-seulement moi et mes ministres, auront pour elle en toutes rencontres actuellement, toutes les couronnes qu'elle mérite (1), mais qu'en

(1) Allusion un peu ironique à la prétention qu'elle avoit eue, de recevoir l'ambassadeur de France sous un dais couronné.

mon particulier j'aurai toujours pour sa personne plus de considération et d'amitié que nul autre prince.

A LA MÊME.

Saint-Germain-en-Laye, le 27 juillet 1662.

MADAME MA SŒUR, comme il n'y a rien de plus obligeant que ce que vous m'écrivez sur le traitement que mon cousin le duc de Créqui, mon ambassadeur à Rome, a témoigné de desirer de V. M., aussi je puis dire avec vérité, qu'il ne se peut rien ajouter au ressentiment que j'en ai. Je me remets du surplus à ce qui vous sera représenté de vive voix sur ce sujet, et je me contenterai d'assurer V. M. que, quelque résolution qu'elle prenne en cette affaire, mondit ambassadeur ne laissera pas d'entretenir avec elle la même correspondance que s'il avoit l'honneur de la voir (1), et que je n'en serai pas avec moins d'amitié et de sincérité, &c.

---

(1) Il semble que l'ironie qu'on remarque dans la précédente lettre, se montre un peu dans cette phrase, qui dit fort poliment que l'ambassadeur peut bien se passer de la voir.

A L'ABBESSE DE FONTEVRAULT (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 22 août 1662.

Ma Tante, ayant été obligé pour bonnes considérations, de tirer la demoiselle de Montalais (2) du couvent des religieuses anglaises du faubourg Saint-Marcel, et de l'éloigner de Paris, j'ai estimé à propos de l'envoyer dans votre maison ; vous me ferez plaisir de l'y recevoir, et même de donner ordre qu'elle y soit observée, et qu'elle n'ait communication ni de vive voix ni par écrit avec qui que ce puisse être du dehors. Je me promets de l'affection que vous avez pour moi, que ce que je desire de vous sera si bien exécuté, que vous me convierez par-là de plus en plus, à vous donner des marques de la mienne aux occasions qui se présenteront.

(1) Princesse légitimée de France, nommée Jeanne-Baptiste, fille de Henri IV et de Charlotte des Essarts, dame de Romorantin, mariée depuis au marquis du Hallier, connu ensuite sous le nom de maréchal de l'Hôpital.

(2) Intrigante attachée à Madame, sur laquelle les Mémoires de la Fayette, ceux de Choisi et la nouvelle édition des Lettres de Sévigné fournissent des anecdotes curieuses.

AU PAPE.

Saint-Germain-en-Laye, le 30 août 1662.

TRÈS-SAINT-PÈRE, notre cousin le duc de Créqui, notre ambassadeur extraordinaire, nous ayant fait savoir l'assassinat commis en sa personne (1), en celle de notre ambassadrice et de tous les Français qui se sont trouvés le 20 du courant dans les rues de Rome, à la rencontre de la milice Corse de V. S., nous avons aussitôt envoyé ordre à notredit cousin de sortir de l'Etat ecclésiastique, afin que sa personne et notre dignité ne demeurent pas plus longtemps exposées à des attentats, dont jusqu'ici il n'y a point d'exemples chez les barbares mêmes; et nous avons en même temps ordonné au sieur de Bourlemont, auditeur de Rote, de savoir de V. S., si elle veut approuver ce que cette soldatesque a fait, et si elle a dessein ou non de nous en faire une satisfaction proportionnée

(1) Comme toutes les histoires sont pleines des détails de cette affaire, il est superflu de la rapporter ici. Il suffit de rappeler que le pape, malgré son aversion pour la France, fut obligé de plier, et de finir par donner au roi une satisfaction aussi éclatante qu'humiliante pour la cour de Rome et la famille papale.

à la grandeur de l'offense, qui a non-seulement violé, mais renversé indignement le droit des gens. Nous ne demandons rien à V. S. en cette rencontre : elle a fait une si longue habitude de nous refuser toutes choses, et a témoigné jusqu'ici tant d'aversion pour ce qui regarde notre personne et notre couronne, que nous croyons qu'il vaut mieux remettre à sa prudence propre ses résolutions, sur lesquelles les nôtres se régleront; souhaitant seulement que celles de V. S. soient telles qu'elles nous obligent à continuer de prier Dieu qu'il conserve, très-Saint-Père, V. S. au régime de notre mère Sainte-Eglise.

A LA REINE CHRISTINE.

Saint-Germain-en-Laye, le 30 août 1662.

MADAME MA SŒUR, je n'ai pas de peine à croire que le traitement inouï que mon ambassadeur a reçu dans Rome, où le droit des gens a été violé avec tant d'excès et de fureur, n'ait touché V. M. au point qu'elle me témoigne par la lettre qu'elle m'a écrite; mais je lui avoue franchement, que je suis surpris de voir la restriction qu'elle ajoute aux offres qu'elle me fait (1), comme si j'étois capable de

(1) Louis XIV, mécontent de la forme dans laquelle la

pouvoir jamais penser à rien entreprendre contre le Saint-Siége. Je la prie d'être persuadée que je serai toujours le premier à embrasser sa défense, sans épargner, pour cet effet, ni ma couronne ni ma vie, et que je saurai fort bien séparer ses intérêts d'avec les auteurs de l'outrage que j'ai souffert en cette rencontre : après cette juste réflexion, je reviens aux marques d'amitié qu'elle me donne si obligeamment par la même lettre, et je lui en rends mille graces d'aussi bon cœur, que je suis, &c.

AU ROI D'ESPAGNE.

A Saint-Germain-en-Laye, le 6 septembre 1662.

Monsieur mon Frère, Oncle et Beau-Père, le sieur archevêque d'Embrun informera V. M. de la violence inouie qu'on a exercée dans Rome, contre la personne propre de mon ambassadeur, et contre l'ambassadrice et toute la nation française ; je ne doute point que V. M. ne soit extrêmement surprise d'une *procédure* si barbare, qui blesse non-seulement le droit

---

reine Christine lui offrit sa médiation, le lui fait sentir ici, tout en déclarant qu'il étoit résolu de ne l'accepter de la part d'aucune puissance.

des gens, mais aussi l'humanité même : comme le cardinal d'Arragon et les autres cardinaux de la dépendance de V. M., en ont usé d'une manière fort obligeante pour moi (1), je l'en remercie de tout mon cœur; jugeant bien que la connoissance qu'ils ont de ses sentimens leur a servi d'ordre en cette rencontre; elle donnera, s'il lui plaît, créance à ce que ledit sieur archevêque lui dira sur cette matière, sur laquelle je me remets du surplus à sa vive voix.

AU DUC SFORZA-CESARINI (2).

Saint-Germain-en-Laye, le 15 septembre 1662.

Mon Cousin, ayant vu par les dépêches de mon cousin le duc de Créqui, les preuves signalées que vous avez rendues de votre affection à mon service, en tout ce qui s'est passé

(1) L'ambassadeur d'Espagne prit part, comme tous les autres ministres, à l'offense faite au duc de Créqui ; et la cour de Madrid lui ordonna de sortir de Rome, et de n'y point rentrer que le pape n'eût satisfait le roi de France.

(2) Il avoit pris avec beaucoup de zèle le parti de la France dans l'affaire des Corses, et il fournit même des armes au duc de Créqui pour se défendre, en cas qu'on l'attaquât avant qu'il eût pris ses mesures pour sortir de Rome.

dans Rome de plus furieux et de plus barbare contre le droit des gens et contre l'humanité même dans ces dernières occurrences, je n'ai pas voulu différer à vous en remercier par cette lettre écrite de ma propre main, vous assurant que ma protection ne vous manquera jamais, et que s'il vous arrivoit le moindre préjudice de m'avoir témoigné tant de zèle, je le ferai réparer, en sorte qu'il se trouvera par l'événement, que vous aurez moins perdu que gagné au mal même qu'on auroit entrepris de vous faire : cependant, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

AU CARDINAL MANCINI.

Paris, le 23 septembre 1662.

Mon Cousin, je ne suis pas surpris de la facilité que vous avez eue de vous résoudre à sortir de Rome à la première instance de mon ambassadeur : je suis même persuadé que le seul attachement que vous avez à mes intérêts, suffit pour vous obliger à quitter un lieu où l'on me traite d'une si étrange manière ; assurez-vous que je n'oublierai pas un témoignage si authentique de votre partialité pour

moi, et que ma protection répondra toujours au zèle que vous me faites paroître, duquel me promettant la continuation, je prie Dieu, &c.

A LA PRINCESSE DE TOSCANE.

Paris, le 3 octobre 1662.

Ma Cousine, je suis fort touché de ce que vous m'écrivez par votre dernière lettre : avant que j'en eusse connoissance, j'avois ordonné de moi-même au sieur évêque de Béziers, à son départ pour Venise, de bien témoigner à mon cousin le grand-duc de Toscane, que j'aurois toujours beaucoup de joie d'apprendre, qu'on vous traitât comme une personne qui m'est aussi chère et aussi proche que vous êtes ; je veux espérer que cela ne vous sera pas inutile : mais si vous desirez que j'en écrive directement à mondit cousin, je le ferai de bon cœur, vous laissant à juger seulement, s'il ne sera point mieux d'attendre ce que produira l'office dont j'ai chargé ledit sieur évêque ; cependant je lui ai commandé de s'informer de vos nouvelles durant le cours de son ambassade, et de m'en donner avec soin, afin que, suivant les occurrences, je puisse agir et contribuer à vos satisfactions ; car non-seulement

vous devez faire état de mon souvenir, mais aussi attendre de moi tous les témoignages possibles d'amitié et de tendresse.

AU DUC DE MERCOEUR.

Paris, le 12 octobre 1662.

Mon Cousin, le sieur comte des Issarts m'a rendu votre lettre, et m'a informé de vive voix de l'état où il a laissé les choses en Avignon (1), dont j'ai eu beaucoup de contentement, et même, pour le mérite qui vous est dû de ce que vous y avez contribué par vos soins, je lui ai dit mes intentions qui sont que le vice-légat demeure en liberté; qu'on lui laisse ses suisses; que la garde des portes de la ville cesse, et que la justice y soit exercée à l'ordinaire; il est vrai que si ledit vice-légat vouloit sortir du Comtat, et se retirer par la Provence, je persiste à l'exécution des ordres que je vous ai envoyés de le faire arrêter en ce cas,

(1) Sur la difficulté que fit la cour de Rome de donner satisfaction au roi, il ordonna au parlement de Provence d'examiner juridiquement les droits du pontife sur Avignon et le Comtat Venaissin. Le parlement fit signifier en conséquence au vice-légat, de communiquer les titres de propriété du pape; ce qui étoit difficile.

et j'ajouterai que vous et le sieur d'Oppède devez prendre garde avec grande application si, par ressentiment du zèle que ladite ville m'a fait paroître (1), il ne voudroit point, ou de lui-même, ou par ordre de Rome, maltraiter sous d'autres prétextes, ceux qui se sont le plus signalés pour mon service en cette rencontre, parce que cela arrivant, je desire en être averti, afin que j'y remédie, comme je suis obligé de faire.

AU PRINCE DE CONTI.

Paris, le 25 octobre 1662.

Mon Cousin, comme je n'avois remis Dunkerke entre les mains des Anglais (2), que pour avancer par ce moyen la paix qui s'en est ensuivie entre la France et l'Espagne, aussitôt que j'ai vu jour à la retirer pour de l'argent, j'ai cru qu'il n'y en pouvoit avoir de mieux employé que celui-là ; c'est pourquoi,

(1) Le peuple d'Avignon avoit montré beaucoup de zèle pour la France, en arrachant les armes du pape des portes du palais et de la ville, pour y substituer celles du roi.

(2) En 1658, quand cette place se rendit après la bataille des Dunes, au gain de laquelle un corps de troupes anglaises, envoyé par Cromwel, avoit contribué.

sans m'arrêter à l'état présent de mes finances, je n'ai pas hésité à conclure un traité pour cette place avec le roi d'Angleterre (1), moyennant cinq millions de livres, espérant que le secours de mes bons et fidèles sujets m'en facilitera l'exécution : et comme je n'en ai point de plus zélés que ceux des Etats de ma province de Languedoc, je vous écris cette lettre pour vous faire savoir, que je desire que leur donnant avis d'un traité si avantageux à cet Etat et au bien de la religion, vous ayez à les convier à prendre part avec moi à l'accomplissement de cet ouvrage, en m'accordant deux millions de livres, savoir, cinq cent mille livres comptant, et le reste payable en des termes les plus proches qu'il sera possible. Je m'assure que pour peu qu'ils fassent réflexion sur la qualité de ce poste et de ceux qui me le cèdent, et principalement sur l'intérêt du service de Dieu, ils ne plaindront pas cet effort, vu même que ce sera sans conséquence pour l'avenir. Et je me promets que par les mêmes motifs, vous n'oublierez rien aussi en votre particulier, pour me procurer cette assistance qui m'est absolument nécessaire.

---

(1) Il fut effectivement signé le 27 octobre 1662.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Paris, le 30 octobre 1662.

Monsieur mon Frère, toutes les circonstances du procédé que vous avez tenu en l'affaire de Dunkerke (1) depuis le commencement jusqu'à la fin, sont si obligeantes pour moi, que vous devez faire un état certain du ressentiment que j'en aurai en tous temps et en toutes rencontres; mais je vous avoue que l'endroit qui m'a touché aussi vivement, est la confiance que vous avez voulu prendre à ma parole, plutôt qu'à toutes les autres sûretés qu'on vous offroit de ma part; je puis dire même que, sans rien hasarder, vous avez, par ce moyen non moins que par les autres particularités de cette négociation, étreint de plus en plus dans mon cœur les nœuds de notre amitié : aussi je n'aurai point de plus grande joie, que de vous en donner des marques solides et effectives, en tout ce qui dépendra de moi; et je m'assure que vous le reconnoîtrez bien, par ce que le sieur comte d'Estrades

(1) *Voyez* les détails de cette affaire, dans les Mémoires historiques de la même année, tome I.

vous dira encore en mon nom sur une autre affaire que vous savez (1), sur laquelle vous priant de lui donner entière créance, je me contenterai de vous confirmer, qu'on ne sauroit être avec plus de chaleur et de sincérité que je suis, &c.

A LA DUCHESSE DE SAVOIE.

Paris, 21 novembre 1662.

Ma Tante, la reine accoucha fort heureusement samedi dernier, 18 de ce mois, un peu après midi; et quoiqu'elle n'ait eu qu'une fille (2), il m'a semblé que la bonne santé de l'une et de l'autre, rend cette nouvelle assez agréable pour vous la faire savoir. Je m'assure que vous la recevrez avec la tendresse que vous m'avez toujours témoignée, à laquelle je puis dire qu'il est impossible de répondre avec plus d'amitié que je fais.

---

(1) Le secours du Portugal, et le mariage qu'on projetoit de conclure entre le roi d'Angleterre et l'infante, sœur du roi de Portugal.

(2) Elle mourut le 30 décembre suivant.

A LA REINE CHRISTINE (1).

Paris, le 12 décembre 1662.

MADAME MA SŒUR, je suis fâché que V. M. se soit mise en peine de me dépêcher le sieur d'Alibert, pour un sujet qui ne méritoit pas qu'elle prît ce soin. Je sais qu'il est juste que les personnes de votre rang ne se contraignent jamais en rien; ainsi, aux occasions où elle voudra bien me donner des marques de son affection, je les estimerai beaucoup, comme j'ai fait en celle-ci, les civilités que ledit d'Alibert m'a faites de sa part. Aux occurrences où d'autres intérêts lui seront plus chers et plus considérables que les miens, je ne me plaindrai que de ma mauvaise fortune, et n'en serai pas moins véritablement, &c.

(1) Le roi, mécontent de ce que cette reine qui lui avoit des obligations, avoit pris les intérêts du cardinal Imperiali, l'un des principaux auteurs de l'attentat contre le duc de Créqui, fit cette réponse froide à la lettre justificative qu'elle lui écrivit par le sieur d'Alibert.

A L'ÉLECTEUR DE MAYENCE.

Paris, le 19 décembre 1662.

Mon Cousin, il est si doux d'être loué par des personnes d'une sagesse aussi consommée que la vôtre, que je vous avoue que j'ai lu avec un sensible plaisir le compliment que vous m'avez écrit, sur mon acquisition de Dunkerke. Outre ce que j'ai fait en cela pour le bien de mon Etat, il me semble que c'est un avantage si notable à la religion, que ce dernier point me touche encore plus que le premier. Je m'en réjouis derechef avec vous, par la considération de l'un et de l'autre, comme avec celui de tous mes bons amis, que je suis persuadé qui y prend autant de part.

A L'ABBESSE DE FONTEVRAULT.

Paris, le 20 décembre 1662.

Ma Tante, ne jugeant plus nécessaire que la demoiselle de Montalais (1) demeure dans

(1) Cette demoiselle avoit été chassée de la cour, sur la demande de *Monsieur*, frère du roi, pour avoir servi l'amour du comte de Guiche pour *Madame*, à laquelle elle étoit attachée en qualité de *fille d'honneur*.

votre maison, j'ai donné mes ordres pour l'en faire sortir, et comme vous ne l'y aviez reçue que pour complaire à mon desir, et que d'ailleurs j'ai tout sujet de me louer de la manière dont vous en avez usé durant le séjour qu'elle y a fait, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre, pour vous remercier de l'affection que vous m'avez témoignée encore en cela, vous assurant que j'en conserverai agréablement le souvenir, parmi les autres motifs que j'ai de vous continuer les effets de ma bienveillance aux occasions qui se présenteront.

AU ROI D'ESPAGNE.

Paris, le 30 décembre 1662.

Monsieur mon Frère, Oncle et Beau-Père, nous n'avons pas joui long-temps de la grace qu'il avoit plu à Dieu de nous faire, de nous donner une fille; un catharre suffocant avec fièvre l'a emportée ce matin sur les deux heures, au cinquième jour de sa maladie, dont nous avons le regret que V. M. peut juger. J'aurois épargné volontiers à V. M. le déplaisir de cette nouvelle; mais comme elle la touche de trop près pour ne lui en pas donner part, tout ce que je puis est de prier la divine bonté

de lui vouloir envoyer ses saintes consolations, et de conserver, au surplus, sa personne comme je desire.

A LA REINE DE POLOGNE (1).

Paris, le 4 janvier 1663.

MADAME MA SŒUR, le sieur de Nonville m'a rendu la lettre dont vous l'aviez chargé pour moi, et m'a fait une ample relation de tout le passé, et de l'état présent des choses.

---

(1) Marie-Louise de Gonzague; elle étoit sœur de la célèbre princesse Palatine, et montra dans le gouvernement de la Pologne autant de talent que l'autre en mit à diriger les intrigues de la Fronde. Elle avoit épousé en 1645, *Ladislas Sigismond*, roi de Pologne, fameux par ses victoires remportées sur les Turcs. Il étoit vieux et goutteux. Bayle raconte des détails curieux sur l'accueil que cette reine reçut d'abord en Pologne, où le roi la fit attendre dans une ville frontière, jusqu'à ce qu'il fût en état de la joindre. Sa santé n'étoit, dit-on, que le prétexte; la raison étoit que le bruit des amours de cette princesse avec le grand-écuyer Cinq-Mars, avoit donné des inquiétudes à Ladislas. Elles se dissipèrent au point, qu'il fut gouverné par elle jusqu'à sa mort arrivée en 1648, époque à laquelle elle se maria avec *Jean-Casimir*, frère du roi, élu à sa place. Elle continua d'être toute-puissante, et sur son mari et sur l'Etat, jusqu'en 1667, qu'elle mourut.

Vous êtes à plaindre, sans doute, d'avoir à conduire vous seule tant de différens esprits, si mal concertés entr'eux, et qui, le plus souvent, s'opposent à leurs propres intérêts; mais il faut avouer aussi que vous en aurez d'autant plus de gloire, faisant réussir votre dessein, dont je veux toujours bien espérer, ne jugeant rien d'impossible à votre fermeté et à votre adresse; cependant vous me faites justice de croire que, quoi qu'il arrive, je ne vous abandonnerai point, car je n'oublierai jamais l'amitié que vous m'avez témoignée dans une affaire de cette importance, quelque succès qu'elle puisse avoir, et j'en aurai toute ma vie le *ressentiment* dans le cœur. Pour ce qui regarde ma cousine la princesse Palatine, je puis dire avec vérité, qu'elle n'avoit pas besoin de recommandation auprès de moi; mais la vôtre m'est si chère, que j'embrasserai avec d'autant plus de plaisir les occasions de lui donner des marques de ma bienveillance; et je serai très-aise de vous pouvoir confirmer encore en cela, que je suis, &c.

AU COMTE DE GUICHE.

Paris, le 6 janvier 1663.

Monsieur le comte de Guiche, j'ai vu les deux lettres que vous m'avez écrites, et tout ce que vous avez mandé au sieur le Tellier, touchant les affaires de Lorraine. Un autre pourroit être surpris de ce qui est arrivé, mais je ne le suis point du tout, car je connois trop bien l'homme à qui nous avons à faire; au reste, j'approuve entièrement la conduite que vous avez tenue, et me remets à ce que j'ai commandé audit sieur le Tellier de vous faire savoir de ma part. J'ajouterai seulement que vous devez avoir grand soin, que mes compagnies des Gardes soient en bon état, et de me mander au vrai leur force, même de chacune en détail, afin que je puisse connoître ceux qui me servent le mieux. Je m'assure que vous ne manquerez pas d'y satisfaire exactement.

AU ROI DE DANEMARCK.

Paris, le 20 janvier 1663.

Monsieur mon Frère, je ne saurois vous

exprimer la satisfaction que j'ai eue de la visite de l'inconnu (1), dont votre ambassadeur m'avoit parlé. Il est si bien fait, qu'il ne faut simplement que le voir pour le juger digne d'une couronne. J'estime ma cour heureuse de la curiosité qui l'a obligé d'y passer ; j'espère qu'il n'en partira pas sans être persuadé, qu'il n'y en a pas une au monde où il puisse être mieux venu. Dieu vous le conserve, et me donne autant d'occasions que j'en souhaite, de vous témoigner et à lui aussi, l'amitié avec laquelle je suis, &c.

A M. CORFITZ UHLFELD (2).

Paris, le 20 janvier 1663.

J'ai lu votre lettre et le mémoire dont elle étoit accompagnée. Je voudrois bien pouvoir profiter de l'avis que vous me donnez ; mais j'y vois peu d'apparence, puisqu'il faudroit ôter aux Anglais et aux Hollandais, la liberté d'un commerce qui leur est acquise par leurs traités avec le roi de Danemarck, joint que, par les mêmes traités, ils doivent jouir de tous

(1) Le prince de Danemarck, qui voyageoit incognito.

(2) Fugitif Danois, réfugié à Bruges en Flandre, et dont il a déjà été question.

les avantages que ledit roi pourroit accorder à l'avenir aux étrangers, comme ils les avoient stipulés dès-lors ; de sorte que, du moment que je penserois avoir obtenu un privilége pour mes seuls sujets, il leur deviendroit commun avec les Anglais et les Hollandais. Si par les lumières que vous avez, vous pouvez trouver quelque expédient pour surmonter ces obstacles, vous me ferez plaisir de me le mander ; cependant je vous remercie de la continuation de votre affection envers moi, vous assurant que les effets m'en seront toujours fort agréables, et que je les reconnoîtrai volontiers selon leur mérite (1).

---

(1) Ce comte d'Uhlfeld, grand-maître de Danemarck, perdit les bonnes graces du roi Frédéric III, servit la Suède contre sa patrie, rendit ensuite des services à celle-ci, obtint la permission d'y revenir, mais ne fut pas rétabli dans ses charges. Mis de nouveau en prison, il s'évade, intrigue encore, est écartelé en effigie, se réfugie successivement dans les Pays-Bas et en Suisse, et meurt de froid dans une barque, sur le Rhin, en se sauvant de Bâle où il craignoit d'être arrêté.

AU ROI DE POLOGNE (1).

Paris, 1er février 1663.

Monsieur mon Frère, vous trouverez bon que celle-ci serve de réponse aux deux lettres que j'ai reçues de votre part. J'aurois souhaité qu'avant que de m'écrire la première, vous eussiez été informé de trois choses, dont je vois bien qu'on a évité de vous donner connoissance; l'une, l'énormité du crime commis par les Corses du Pape, avec complicité de la Cour de Rome qui, non-seulement les a poussés à cette barbare action, mais aussi a fait évader les coupables, afin de la rendre impunie; l'autre, la bonté que j'ai eue, par le seul motif du repos public, de laisser mon cousin le duc de Créqui, durant l'espace de quatre mois, sur les confins de l'État ecclésiastique (2), non sans quelque indécence pour la dignité de ma couronne, pour voir si enfin

(1) Casimir V. Il perdit la reine sa femme en 1667, abdiqua la couronne, et vint en 1669 en France où il mourut en 1672. Il avoit été jésuite avant son mariage, et fut cardinal après son abdication.

(2) Il n'étoit revenu en France que depuis environ un mois.

l'on n'ouvriroit point les yeux à la raison, et si, par la seule voie de la négociation, je ne pourrois point obtenir les justes satisfactions que j'ai tant de droit de demander; la troisième, l'injustice et l'opiniâtreté qu'on a témoignées jusqu'au bout, à ne vouloir réparer que par de simples paroles et par des termes captieux de si détestables effets; l'une et l'autre étant parvenues à tel point, qu'après avoir fait disparoître tous les assassins (comme chacun sait), on a voulu mettre à couvert, non-seulement de toute peine, mais aussi de tout blâme et de tout soupçon, les instigateurs de l'assassinat, et les fauteurs de l'impunité où il est demeuré jusqu'ici, leur ayant même destiné des récompenses d'éclat (1), que l'exécration publique d'un conseil si scandaleux fit, à la vérité, révoquer, mais sans me proposer pourtant aucune satisfaction réelle; et pour conclusion, l'on a laissé revenir mondit cousin, sans qu'on lui ait offert aucune réparation, qui fût tant soit peu proportionnée, ni au nombre, ni à l'excès de tant de cruelles

(1) Louis XIV désigne ici le cardinal Imperiali principal auteur du désordre. Il avoit demandé qu'on le dépouillât du cardinalat, et qu'on lui fît son procès; mais loin d'y consentir, le pape fit son éloge en plein consistoire, et rétablit en sa faveur une charge supprimée.

offenses; de sorte qu'il ne me reste plus que la voie des armes pour réparer mon honneur, qui m'est infiniment plus cher que mes Etats et que ma vie. Je me promets que, sachant ces particularités, et ma cause étant d'ailleurs, comme elle l'est, celle de tous les souverains, vous louerez ma modération et entrerez dans mes sentimens, d'autant plus que, dans l'usage de ce remède extrême, je saurai bien distinguer le Saint Siége et la personne de Sa Sainteté, pour laquelle je veux toujours avoir le même respect filial, d'avec les intérêts particuliers de ceux, lesquels abusant de son nom, me voudroient faire un nouvel outrage, par l'impunité des premiers. Pour le cardinal Ursini (1), quand il est tombé dans les dernières fautes qu'il a commises, je n'avois déjà que trop à me plaindre de ses manquemens précédens, ainsi que vous entendrez plus particulièrement du sieur de Lumbres, mon ambassadeur. Dans la grace que vous me demandez pour lui, s'il ne s'agissoit que d'un préjudice qui ne regardât que mes affaires, je

(1) Quoique protecteur de France, il n'étoit pas sorti de Rome après l'attentat commis contre le duc de Créqui, et avoit même assisté aux congrégations tenues relativement à l'affaire des Corses. Le roi étoit mécontent, avec raison, de cette conduite.

n'aurois pas de peine à lui pardonner en votre considération, mais ne le pouvant avec honneur, après le bruit qu'a fait dans le monde le mécontentement que j'ai déclaré avoir reçu de lui, vous ne voudriez pas que je fisse rien contre ma réputation. Je m'assure que vous approuverez plutôt mon juste ressentiment et blâmerez sa conduite, vous priant, au surplus, de croire que je suis toujours avec la même amitié et sincérité, &c.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 9 février 1663.

Je commence à ressentir les effets avantageux, que je m'étois promis du choix que j'ai fait de vous pour l'ambassade de Hollande, et le succès de votre voyage à Rotterdam m'en est déjà une bonne preuve, étant aisé à voir que tout autre qui n'auroit pas eu autant de connoissance du pays que vous en avez et autant d'habitude, ou n'auroit de long-temps découvert la mauvaise semence des faux avis et des dangereuses maximes, que Gamarre (1) fait jeter dans les esprits par son secrétaire, et qu'il pre-

(1) Ministre d'Espagne.

tend après cultiver à son arrivée; ou n'auroit su comme vous étouffer, même avant sa naissance, le mauvais fruit que ledit Gamarre en vouloit tirer.

Il est sans doute que le plan des affaires et des desseins des principaux potentats de la chrétienté, en la manière que ledit Gamarre l'a formé à sa mode pour parvenir à ses fins, est assez artificieusement fabriqué et coloré d'assez d'apparences spécieuses, pour donner d'abord dans la vue et surprendre l'esprit d'un homme, qui seroit même plus habile ou plus éclairé que ne le peut être un bourgmestre de Rotterdam; mais pour examiner de près tout ce beau plan, qu'il a pris tant de peine à bâtir, il est fort aisé de l'abattre, parce qu'il n'est élevé sur aucun fondement, et que Richard (1) n'a presque pas dit un mot au pensionnaire de cette ville-là, qui ne soit une fausseté.

Car en premier lieu, il est faux que l'Empereur et le roi d'Espagne aient intention de secourir le pape. Les nonces de Vienne et de Madrid n'ont eu jamais pour réponse aux demandes qu'ils en ont faites, que des négations absolues, et de très-vives instances de la part

(1) C'est le secrétaire dont il est parlé plus haut.

du dernier pour ma satisfaction. L'Empereur d'ailleurs, dans la vue de m'obliger et de m'ôter tout sujet d'ombrage et de mécontentement, a chassé de son service le marquis de Mattei, qui étoit son ministre à Rome, par la seule raison qu'il avoit accepté l'emploi que le pape lui a donné. Pour le roi mon beau-père, je n'ai desiré de lui en cette rencontre que trois choses, qu'il m'a aussitôt accordées : le passage de mon armée dans ses Etats, qu'il défendit à son ambassadeur don Pèdre d'Arragon d'entrer dans Rome jusqu'à ce que le pape m'eût satisfait, et qu'il me donnât sa parole, qu'il ne recevra jamais à son service ni sous sa protection la maison Chigi ni le cardinal Imperiali. Quant aux troupes d'Allemagne, que Gamarre a fait dire qui étoient déjà en marche, cette circonstance est encore fausse ; car aucunes troupes jusqu'à présent n'ont marché, tant parce que le vice-roi de Naples n'a pu encore faire remettre à Vienne, les sommes qu'il faut auparavant payer à cette soldatesque, et celles qui sont nécessaires pour le paiement des étapes dans le Tirol et dans le pays des Grisons, et ce qu'il faut aussi pour la dépense de l'embarquement et des victuailles, qu'à cause que l'Empereur lui-même n'est pas encore bien assuré de sa paix avec le Turc.

Il est bien vrai qu'il y a grande apparence que toutes ces difficultés seront bientôt surmontées, savoir quinze cents chevaux et trois mille cinq cents fantassins que l'Empereur a promis au roi catholique, pour le servir dans la guerre de Portugal, partiront bientôt de leurs quartiers pour aller, les uns à l'embarquement de Trieste et passer dans le royaume de Naples, et les autres pour venir droit par terre dans le Milanais ; mais ils ne passeront pas en Espagne qu'ils ne voient quel train prendra le différent que j'ai avec la cour de Rome. Mais je n'ai nul sujet de croire, pour beaucoup de raisons qui vous tomberont facilement dans l'esprit, que le roi mon beau-père veuille s'en servir à assister le pape, ni que son dessein, en laissant ce corps en Italie, soit autre que d'assurer lui-même ses propres Etats, pendant que mon armée y passera, comme la prudence et toute bonne politique le requiert. Il est encore faux, qu'il y ait aucune négociation solide pour un traité de paix entre l'Espagne et le Portugal. Il est bien vrai qu'il y en a eu quelques propositions jetées ; mais les Portugais ont cru qu'elles ne pourroient avoir d'autre objet que de les endormir, et empêcher qu'ils ne fassent les préparatifs nécessaires pour leur défense la campagne prochaine. Les derniers avis que j'ai de

l'archevêque d'Embrun portent, que le roi de Portugal avoit retenu un certain Nugnez de Arma, son sujet, à qui les Espagnols avoient permis de venir à Madrid, sous prétexte d'y poursuivre quelque procès, et qu'ainsi cette prétendue négociation s'étoit évanouie.

Il seroit encore plus faux que quand cet accommodement auroit pu se conclure, les Espagnols eussent pu en profiter de trente mille hommes, que Estevan de Gamarre veut faire croire qu'ils occupent à la guerre de Portugal; car les mêmes avis de Madrid donnent pour constant, que don Juan d'Autriche, sans les secours d'Italie, ne sauroit sortir en campagne avec plus de cinq mille hommes d'infanterie.

Ce qui se publie depuis quelque temps de la vente de Cazal n'est pas plus véritable, et ce bruit n'est répandu que par mes envieux, pour donner des ombrages de ma puissance aux autres princes; car je puis vous assurer, que jusqu'à présent je n'ai pas fait dire un seul mot au duc de Mantoue, ni lui à moi d'une pareille négociation; mais je crois bien que ledit duc n'est pas fâché que cette nouvelle prenne cours, afin que la frayeur qu'il croit qu'en auront les Espagnols, les oblige à lui payer plus ponctuellement qu'ils n'ont fait par le passé, les sommes qu'ils lui ont promises

pour l'entretien de la garnison de la place. Au surplus, quand ledit duc mettroit une pareille affaire avec moi sur le tapis, à quoi il n'y a nulle apparence, je ne crois pas que le roi mon beau-père allât si vîte qu'Estevan de Gamarre le veut donner à entendre, de hasarder plutôt la perte de l'Etat de Milan, que de souffrir que je fisse cette acquisition ; et quand il en prendroit la résolution, vous jugerez bien que je ne m'en mettrois guère en peine. Mais, comme j'ai dit, il n'y a aucun fondement à ce bruit qui fait tant d'éclat dans le monde, et y cause tant d'alarmes. Tout ce qu'Estevan de Gamarre a fait dire au bourgmestre, touchant l'Angleterre et le changement de sentimens du chancelier Hyde, n'est pas moins faux que tout le reste. Le roi d'Espagne n'a fait nulles propositions d'accommodement au roi d'Angleterre, et n'a pas même de ministre à Londres qui pût être chargé d'une affaire de ce poids. Je sais au contraire de bonne part, que les Espagnols croyant par l'ambassade de Vatteville, à laquelle les Anglais n'ont point répondu, d'avoir déjà fait au-delà de ce que l'honneur leur permettoit, sont résolus de ne faire aucun pas de cette nature, que le roi d'Angleterre n'ait commencé à faire voir qu'il desire cette union, par l'envoi d'un ambassadeur à Madrid, à quoi ledit roi n'est nulle-

ment disposé ; et vous savez mieux que personne ce qu'il vous a dit à votre départ de Londres, de la passion et de l'intérêt qu'il croit avoir à se lier étroitement avec moi. Et comme je remarque qu'Estevan de Gamarre veut faire considérer cette affaire de Rome, comme un incident qui me va donner de grands embarras, et qui peut me jeter sur les bras tous les autres princes, en quoi il pourroit être à craindre que l'état des Provinces-Unies, par la liaison que nous venons de faire, ne se trouvât à la fin enveloppé, vous direz au sieur de Witt, de ma part, que je le tiens trop habile et trop clairvoyant, pour ne voir pas que c'est une pure bagatelle, dont je sortirai, et fort avantageusement, quand il me plaira ; l'accommodement n'ayant déjà manqué, que pour le seul mot de *relegatus*, que le pape fait difficulté d'insérer dans un bref sur le sujet du cardinal Impériali, quoiqu'en effet il m'en eût déjà accordé la substance.

Je laisse à juger si tous les princes d'Italie, qui ont tant d'intérêt et de crainte que mes armes ne passent les monts, souffriroient d'y voir allumer une guerre pour un seul mot, et s'ils ne forceront pas eux-mêmes le pape en un besoin, à sacrifier un particulier pour le bien et le salut du public, quand même il s'agi-

s'agiroit d'une punition bien plus grande, que n'est une simple rélégation pour quelque temps.

Je vous ai écrit si amplement par ma dépêche du 26 du passé, sur la garantie de Dunkerke et sur l'échange des ratifications de notre traité, et les raisons que je vous ai mandé qui m'empêchent de rien changer en la résolution que j'ai prise, sont si fortes, que je ne doute nullement qu'elles n'aient entièrement convaincu l'entendement du sieur de Witt. Aussi avez-vous vu que, sans les combattre, il s'est restreint à représenter que les Provinces, par ce retardement, qui ne vient pourtant que d'elles, pourroient prendre une impression que les traités, quoique signés, n'ont pas toujours une sûreté et une fermeté inébranlable. Cette considération est si foible, qu'elle ne mérite pas de réplique; car personne n'ignore, qu'un traité signé n'a nulle force qu'après qu'il a été ratifié de part et d'autre par les parties, dont les commissaires ont traité ensemble et signé; et jusques à cette délivrance réciproque des ratifications, chacune des parties peut se conduire selon les occurrences qui lui arrivent, sans que l'autre ait lieu de se plaindre qu'elle ait manqué en rien au traité. A la vérité, si on retardoit cet échange par caprice,

sans en alléguer de cause raisonnable, il y auroit beaucoup à dire à ce procédé.

Mais avec des raisons aussi capitales que celles que je vous ai mandées, que sans la garantie de Dunkerke je serois lié à rompre pour les Etats en toutes rencontres où ils seroient attaqués, pendant qu'ils demeureroient libres et pourroient demeurer les bras croisés, si l'Espagne m'attaquoit pour Dunkerke, je ne puis comprendre comment on ne se rend pas d'abord de de-là, à une considération qui n'admet point de bonne réplique.

Quant à ce que vous a représenté le sieur de Witt, que les Provinces ne sauroient s'assurer si, dans le même temps qu'elles délibéreront sur ce point, il ne viendra pas encore quelque autre traité qui apportera les mêmes difficultés et le même retardement, je remarque bien que ce que Richard lui peut avoir dit de l'achat de Cazal, a frappé son esprit; mais pour l'en guérir, je trouve bon que vous l'assuriez de ma part, que je serai toujours prêt à échanger les ratifications, dès que les Etats me voudront garantir le traité de Dunkerke avec tous les autres qui l'ont précédé, sans perdre de là un seul jour pour attendre la garantie des autres traités que je pourrai faire ci-après.

AU PRINCE DE CONDÉ.

Paris, le 11 février 1663.

Mon Cousin, j'ai lu avec beaucoup de contentement vos deux lettres des 3 et 6 de ce mois. Ce n'est pas peu d'avoir terminé, depuis votre arrivée en Bourgogne, un aussi grand embarras que celui de la liquidation des dettes de ma ville de Dijon. Je comprens fort bien la peine qu'il y aura de liquider aussi exactement celles de Semur et des autres lieux; mais je me promets de votre zèle, que vous y travaillerez jusqu'au bout avec la même application, au grand soulagement de la province et avantage de mon service. Cependant le sieur Colbert, qui m'a rendu compte fort ponctuellement de tout ce que vous lui avez écrit touchant mes finances, vous fera savoir mes intentions sur mes ordonnances des gabelles et autres affaires de cette nature, suivant l'ordre qu'il en a de moi. Quant à celles du parlement, je n'ai rien à ajouter à ce que le sieur de la Vrillière vous aura mandé de ma part, si ce n'est qu'il faut absolument y faire cesser toutes ces aigreurs, et rétablir dans la compagnie, l'intelligence et la concorde qui est nécessaire

pour mes intérêts et pour le bien de la justice; au reste, mon cousin le duc d'Enghien m'ayant présenté les lettres-de-change qu'on vous a envoyées d'Espagne, je lui ai dit que vous n'aviez qu'à en user comme des autres que vous avez déjà reçues. Je ne puis que vous répliquer ici la même chose, en réponse aux protestations que vous me faites sur ce sujet, qui m'ont été tres-agréables, et en vous assurant de la continuation de ma bienveillance et de mon estime.

AU COMTE DE LA GARDIE (1),

SÉNATEUR ET GRAND CHANCELIER DE SUÈDE.

Paris, le 15 février 1663.

Mon Cousin, je savois déjà les bons sentimens que vous avez pour moi, et il y a longtemps que j'en fais la considération et l'estime qu'ils méritent; mais j'en ai reçu, en dernier lieu, des assurances si précises par le moyen du sieur Courtin, qu'en attendant l'occasion de vous faire mieux paroître le gré que je vous en sais, je n'ai pu différer davantage à vous écrire ces lignes pour vous en remercier.

---

(1) Cette famille, illustre en Suède, est d'origine française. Ce la Gardie passoit pour avoir été amant de la reine Christine.

Comme il m'a fait connoître aussi, que vous seriez bien aise d'avoir communication avec moi-même, dans les occurrences qui regarderont l'utilité publique, je lui ai commandé premièrement, de vous témoigner la joie que j'aurai de ce commerce, lequel j'entretiendrai de ma part avec grande satisfaction, et ensuite je lui ordonne de garder avec vous une entière et fidelle correspondance; en sorte que, quand vous voudrez lui confier quelque chose pour me le faire savoir, ou bien m'écrire directement, et le charger de vos lettres, vous le pourrez faire en toute assurance, et je vous tiendrai de même averti de mes intentions. Croyez qu'elles sont telles à votre égard, que vous pouvez souhaiter, et que je ne pourrois pas avoir de plus grand plaisir, que de trouver lieu, dans le cours des affaires communes, de contribuer à l'avantage de vos intérêts particuliers.

A L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN (1).

Paris, 22 mars 1663.

Monsieur l'archevêque de Rouen, je sais le

(1) François de Harlai de Chamvallon, archevêque de Paris en 1671, mort en 1695.

progrès que vous avez fait dans la conversion des ames à la foi catholique, depuis votre retour à Rouen, et je ne puis que bien espérer de celle que vous avez entreprise du conseiller dont vous me parlez avec toute sa famille. Si l'on peut achever ce bon œuvre avec l'assurance d'une pension de mille écus sur un bénéfice, je vous donne tout pouvoir de la promettre de ma part, et je dégagerai ma parole à la première occasion : c'est peu de chose pour un si grand bien. Je prie Dieu qu'il fasse réussir votre dernier travail à sa gloire.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Paris, le 4 avril 1663.

Monsieur mon Frère, ayant appris par la voie publique les propositions que le parlement d'Angleterre vous fait, d'exercer de nouvelles sévérités contre vos sujets catholiques (1), mon devoir et ma conscience me

---

(1) Charles II avoit rétabli en Angleterre une espèce de liberté de conscience que le parlement cherchoit à détruire. Cette première secousse amena successivement celles qui renversèrent du trône Jacques II, frère et successeur de Charles II. Louis XIV lui prêche ici une tolérance qu'il oublia lui-même quand il proscrivit ses sujets protestans :

feroient, en cette rencontre, des reproches secrets, si je ne vous témoignois que cet avis m'a vivement touché. Vous savez avec quelle douceur et quelle modération les princes catholiques traitent, dans leurs Etats, leurs sujets qui professent une autre croyance; et comme vous aimez la justice, et que j'ai d'ailleurs une entière confiance en votre amitié, je suis persuadé que vous voudrez bien considérer, et avoir quelque nouvel égard à la recommandation que je vous fais, de l'intérêt des catholiques de votre royaume, qui ont en tout temps signalé leur zèle et leur fidélité pour le service du feu roi et pour le vôtre. Ce sont des sentimens qui leur sont si naturels, qu'ils me semblent bien dignes de votre protection particulière dans l'orage qui les menace. Je vous la demande pour eux avec toute l'ardeur que mérite leur innocence et leur bonne cause, vous assurant que je m'en tiendrai très-sensiblement obligé.

---

mais tout concourt à prouver, comme M. de Rhulières l'a établi, que pendant les premières années de son gouvernement, il n'avoit sur cet article que des sentimens modérés, et que les idées de contrainte et de violence ne lui furent inspirées que depuis.

A L'ELECTEUR DE MAYENCE (1).

Paris, le 10 avril 1663.

Mon Cousin, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, touchant les négociations de Tilli et de Riancourt, et je me suis senti obligé de la précaution que vous avez prise, de ne leur faire pas connoître que vous voulussiez m'écrire, de peur que leur maître (2) n'en pût tirer avantage dans le monde, comme si vous aviez trouvé ses prétentions raisonnables et recommandé ses intérêts. J'ai aussi à vous remercier des bons conseils que vous avez donnés à ces négociateurs-là, en leur témoignant, comme vous avez fait, que pour rentrer dans mes bonnes graces, leur maître n'a point de meilleure voie que de s'adresser à moi-même, et de se remettre entièrement à ma générosité. Au surplus, vous me ferez plaisir de donner pleine créance aux choses que le sieur Gravel vous représentera sur ce sujet, sur lequel n'ayant rien à ajouter, à quoi il ne supplée de vive voix, je finis &c.

(1) Jean-Philippe de Schœnborn, mort en 1673.

(2) Le duc de Lorraine.

A L'ÉVÊQUE DE SPIRE (1).

Paris, le 10 avril 1663.

Mon Cousin, j'ai vu avec grande satisfaction les deux traités que m'a apportés le frère du sieur Gravel. Il s'en retourne maintenant avec les ratifications; et vous devez croire que, non-seulement pour le premier, le secret sera gardé dans la dernière ponctualité, sans que vous puissiez jamais en avoir la moindre inquiétude, mais aussi qu'ils seront tous deux fidèlement exécutés, selon leur forme et teneur. Au reste, j'ai trouvé si judicieuses les réflexions qui vous ont empêché d'entrer à présent dans l'alliance, que si vous l'aviez voulu faire, je vous en aurois dissuadé moi-même. Aussi je ne vous en tiens pas moins au rang de mes alliés, et même pour un de mes meilleurs amis, que je considère avec estime, affection et confiance, et duquel je procurerai les avantages de tout mon pouvoir; vous en pouvez faire état.

(1) Lothaire-Frédéric de Metternich.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 13 avril 1663.

J'AI vu la réponse que le chancelier d'Angleterre vous a faite, qui m'a plus confirmé dans tous les soupçons que j'avois du changement de volonté du roi son maître sur notre union, que toutes les autres considérations qui me l'avoient jusques-là fait soupçonner. Il y avoit bien de meilleures raisons à dire pour un habile homme qui veut excuser des longueurs. Sa goutte, les affaires du nouveau parlement en son commencement, l'inapplication de quelques ministres subalternes, tout cela valoit encore mieux, que de se plaindre que le sieur de Comminge (1) n'a pas encore pris la qualité d'ambassadeur. Il est absurde de dire qu'elle soit nécessaire pour faire un traité : il suffit d'en avoir le pouvoir. Lionne a traité la paix, même à Madrid, caché dans un trou de Buen-Retiro. D'ailleurs ils savent bien en Angleterre, qu'eux-mêmes ont été cause que Comminge a différé son entrée, par des diffi-

(1) C'est l'ambassadeur du roi qui avoit succédé à Londres au comte d'Estrades.

cultés que je puis dire sans raison, quoique, pour les mettre dans leur tort, je me suis depuis accommodé à une partie de ce qu'ils ont voulu. La plainte qu'ajoute le chancelier Hyde à la fin de sa lettre, qu'on lui a rendu de mauvais offices auprès de moi, me semble un prétexte qu'il jette en avant, pour excuser le coup qu'il voit peut-être que son maître médite, de s'unir plutôt avec les Espagnols qu'avec moi. Comminge aura maintenant fait son entrée, et on croit qu'ils ne se hâteront pas davantage de traiter avec lui.

Toutes ces énigmes seront bientôt développées, et je saurai à quoi m'en tenir. Cependant je crois que vous pourrez répliquer, que vous êtes assuré que personne n'est capable de rendre auprès de moi de mauvais offices audit chancelier, si ce n'est lui-même, en changeant de sentiment et de conduite, ce que vous croyez qui n'arrivera pas; que vous savez, à n'en pouvoir douter, que je fais cas et état certain de son amitié, et que, quoique la qualité d'ambassadeur ne vous paroisse pas fort nécessaire pour faire un traité, quand d'ailleurs on en a le pouvoir, cette raison même aura maintenant cessé par l'entrée publique du sieur de Comminge; et qu'ainsi vous attendez que la première nouvelle que vous rece-

vrez, sera celle d'une union toujours plus étroite entre vos maîtres, puisqu'il continue à vous assurer du desir qu'en a le sien, et que vous osez répondre que la disposition que je vous ai témoignée là-dessus est plutôt accrue que changée.

On m'a donné deux avis importans, que j'ai cru vous devoir communiquer, mais dont vous userez à votre discrétion et prudence accoutumée, afin de ne pas commettre la personne de qui je les tiens. L'un, qu'Estevan de Gamarre prétend avoir gagné, pour la ligue qu'il poursuit, un grand ami et proche parent du sieur de Witt, par le moyen d'un autre parent que cet ami a dans le conseil de Brabant. Je crois là-dessus que, sans entrer dans ce détail avec ledit de Witt, vous pouvez vous contenter de l'avertir, qu'il prenne garde de près aux conseils que lui donnera sur les affaires d'Espagne, cet ami et parent qu'il a, parce que vous savez à n'en pouvoir douter, qu'il a l'inclination fort espagnole, et de grandes communications avec Gamarre.

L'autre, que le sieur de Mauriac, qui a une charge au service de Messieurs les Etats, et qui l'obtint à la recommandation de Gamarre, est entièrement à sa dévotion, et lui rend compte de tout ce qu'il peut apprendre chez

vous ou ailleurs. Pour celui-ci, il suffira que vous soyez averti de la chose, et empêcher que vos gens, et particulièrement vos secrétaires, ne s'ouvrent avec lui, comme ils pourroient faire, le croyant bon Français, sans qu'il soit besoin que vous lui fassiez aucune réprimande, ni même que vous lui témoigniez de rien savoir de sa mauvaise conduite.

A LA COMTESSE D'ARMAGNAC(1),

AMBASSADRICE EXTRAORDINAIRE EN PIÉMONT.

Paris, le 16 avril 1663.

Ma Cousine, il faut avouer que, pour votre premier emploi, vous avez réussi à merveille; tout est arrivé à bon port sous votre heureuse conduite; vous vous êtes acquittée parfaitement bien de mes ordres envers les nouveaux mariés, et l'on ne peut pas rendre meilleur

---

(1) Fille du maréchal duc de Villeroi, mariée en 1660 à Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, dame du palais de la reine-mère. Le duc de Savoie venoit d'épouser mademoiselle de Valois, fille du second lit du duc d'Orléans et cousine germaine de Louis XIV: elle mourut au commencement de l'année suivante. Madame d'Armagnac avoit été chargée de la conduire à Turin. On dit que madame d'Armagnac avoit refusé d'être la maîtresse du roi.

compte que vous faites de toutes choses. On pourroit dire que jamais prince ne fut mieux en ambassadeur, que je suis en ambassadrice; aussi, de tous les ministres que j'ai dans les pays étrangers, il n'y en a pas un dont les dépêches me plaisent plus que les vôtres, et même je puis ajouter qu'il n'y en a point pour qui j'aie tant d'estime que pour vous : c'est une vérité que les effets vous confirmeront en toutes rencontres.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 20 avril 1663.

Je vous dirai donc, en premier lieu, que j'ai été fort aise que le sieur de Witt ait pu reconnoître, et comme toucher au doigt par des effets sensibles, lorsque vous vous êtes ouvert à lui de mes plus secrètes pensées et intentions, sur la proposition qu'on lui est venu faire, que je ne suis pas ce dangereux voisin, ni ce prince si immodérément ambitieux et si avide des Etats d'autrui, que mes envieux le publient avec des exagérations odieuses, pour faire concevoir par-tout de grands ombrages de ma puissance. Je me trouve par là, grace à Dieu, comme je vous l'ai déjà mandé,

assez bien partagé, pour n'avoir ni inquiétude ni desir violent d'étendre davantage ma domination; et pourvu que je puisse toujours tenir ceux qui ne m'aiment pas, (dont les vastes desseins ou le trop grand pouvoir me doivent être suspects,) en état de ne me faire point de mal, je croirai avoir tout sujet de me contenter, et d'être fort satisfait de ma condition présente.

Cependant, si ma réponse et mes résolutions ont plu audit sieur de Witt au point que vous me le mandez, je ne suis pas, en échange, moins touché ni moins édifié de tout ce qu'il vous a dit de nouveau, avec tant de prudence et de témoignages d'affection pour ma personne et pour ma gloire sur la même matière; et, à dire vrai, j'ai trouvé qu'il vous a parlé avec tant de jugement, de sincérité et de suffisance, que je ne puis qu'en tout et par-tout approuver ses sentimens; et pour conclusion, que le meilleur parti que je puisse prendre en cette affaire, c'est d'en remettre la direction en d'aussi bonnes mains que les siennes, et d'en laisser entièrement la conduite à son zèle et à son habileté. Il se voit que Dieu l'a fait naître pour de grandes choses, puisqu'à son âge il a déjà mérité, depuis plusieurs années, d'être la plus considérable personne de son

État ; et je crois aussi, qu'ayant acquis un aussi bon ami en lui, ce n'a pas été un simple effet du hasard, mais de la providence divine, qui dispose de bonne heure les instrumens dont elle veut se servir pour la gloire de cette couronne, et pour l'avantage et la sûreté des Provinces-Unies.

De tous ces sentimens, qui me sont fort naturels et très-sincères, ledit sieur de Witt peut tirer la conséquence quelle sorte de haute protection il peut attendre de moi en tous ses intérêts, si jamais l'occasion s'en offre. La seule plainte que je fais de lui, c'est qu'ayant autant d'estime et d'affection que j'en ai pour sa personne, il ne me veuille point laisser le moyen de lui en donner quelques marques effectives, ce que je ferois avec très-grande joie; et si vous pouvez le disposer à les recevoir, vous me rendrez un service très-agréable. Continuez cependant à lui remontrer vivement combien il importe de se prévaloir des conjonctures, quand la matière est bien disposée, sans laisser à la légèreté des peuples le loisir et le moyen de changer de pensée. J'attendrai cependant avec impatience de savoir ce qui se sera passé entre ledit sieur de Witt et les deux députés, à leur retour de la Nord-Hollande.

A LA DUCHESSE DE MECKELBOURG (1).

Paris, 30 avril 1663.

Ma Cousine, je vous remercie de la bonne opinion que vous avez de moi, principalement quand vous croyez que je ne suis pas capable de favoriser jamais l'oppression ni l'injustice; je tâcherai toujours, par mes actions, de confirmer un sentiment si avantageux à ma réputation. Cependant je vous dirai que, n'ayant point su jusqu'ici le fonds de vos différens avec mon cousin le duc de Meckelbourg, ni vos raisons de part et d'autre, je n'ai eu garde de m'engager dans aucune partialité. Véritablement si je pouvois, par une amiable entremise, réunir vos affaires, je m'estimerois fort heureux de m'en mêler en ce cas, et j'y apporterai volontiers ce qui dépendra de mes soins. Mais si par malheur je ne pouvois réussir à ce bon œuvre, vous devez être assurée qu'au

(1) Christine-Marguerite, cousine de son mari Christian-Louis qui la répudia cette même année, se mit, lui et ses Etats, sous la protection du roi, se fit catholique, et épousa Elisabeth-Angélique de Montmorenci-Bouteville, veuve du duc de Châtillon, et sœur du fameux maréchal de Luxembourg.

moins je n'appuierai, par aucun acte procédant de mon autorité, votre mésintelligence; mais je laisserai l'affaire au cours ordinaire de la justice, qui est ce que vous demandez. Je voudrois avoir des occasions plus favorables de vous donner des marques de ma bienveillance.

AU MARÉCHAL DUC DE LA MEILLERAYE.

Paris, le 5 mai 1663.

Mon Cousin, après le témoignage que vous me rendez, de la facilité qu'il y aura de faire monter jusqu'à Nantes, des vaisseaux de tout port chargés, par le moyen du canal que l'ingénieur hollandais veut faire, je ne doute point du succès de cette proposition; c'est pourquoi je serai bien aise d'en voir les desseins et les devis. Mais avant que d'ordonner l'imposition de dix sols par tonneau que l'on demande pour cet effet, j'estime très à propos de fixer le temps de sa durée, et qu'on passe un marché en bonne forme, de tous les ouvrages qui seront à faire. J'attendrai donc préalablement votre réponse sur ces deux points; et après vous avoir assuré de la continuation de ma bienveillance, je finirai en priant Dieu, &c.

A LA COMTESSE D'ARMAGNAC.

Paris, le 10 mai 1663.

Ma Cousine, en lisant votre dernière lettre, il me sembloit que je voyois les transports de joie de ma tante, à l'arrivée de ma cousine, les caresses qu'elle lui a faites, et toutes les tendresses de la famille. J'ai compris aussi le bonheur de la nouvelle mariée, et le succès des complimens que vous avez faits de ma part, en cette seconde occasion, comme si j'eusse été présent; jusqu'à la politique et au chagrin de la dame que vous dites, m'ont paru dans le naturel. Enfin, n'en déplaise à son peu de créance aux gens à mine trop jeune, je défie toutes les douairières de pouvoir rendre meilleur compte des affaires de votre ambassade. Aussi vous pouvez croire qu'un pareil scrupule n'empêchera pas qu'aux occurrences, vous ne receviez toutes les marques de confiance et d'estime que vous devez attendre de moi.

A LA REINE DE POLOGNE (1).

Paris, le 18 mai 1663.

MADAME MA SŒUR, je ne sais si vous approuverez le choix que j'ai fait du sieur Caillet, pour aller traiter de ma part et conclure avec vous, le mariage de mon cousin le duc d'Enghien, avec ma cousine la princesse Anne votre nièce; mais outre que j'ai considéré que vous pourriez juger à propos d'agir ouvertement en cette affaire, et de rendre public le sujet de ce voyage, j'ai cru qu'en tout cas, si ledit sieur Caillet pouvoit être découvert plus facilement qu'un autre, à cause que son visage est déjà connu en Pologne, ce hasard étoit bien récompensé par la connoissance qu'il a du pays et des affaires, par la créance que vous avez témoigné d'avoir en lui, et par la confiance que j'y prends moi-même, avec toutes les per-

(1) Celle dont on a parlé plus haut. A cette époque, son mari Jean-Casimir, ayant le projet d'abdiquer, elle cherchoit, de concert avec Louis XIV, à faire désigner pour succéder à son mari, le duc d'Enghien, fils du prince de Condé. Il épousa cette même année Anne de Bavière, fille d'Anne de Gonzague-Clèves, princesse Palatine, et nièce de la reine de Pologne.

sonnes intéressées en ce qu'il a à traiter. D'ailleurs, comme sa conduite dépendra absolument de vos ordres, je ne doute point que, par votre prudence, vous ne trouviez les moyens de la régler si avantageusement, qu'enfin ce voyage ne soit fort utile à tous nos desseins communs, et même qu'il ne nous serve pour pouvoir agir à l'avenir avec plus de concert et de succès, qu'on n'auroit fait sans cela; au reste je me promets que, dans l'affaire du mariage, vous voudrez bien nous donner un favorable éclaircissement, tant du côté du roi de Pologne, monsieur mon frère, que du vôtre, sur ce qui ne s'est pas trouvé assez expliqué dans les lettres que ma cousine la princesse Palatine a reçues. En quoi je vous prie d'agir comme en une chose qui est souhaitée de part et d'autre, et qui doit établir une liaison et union indissoluble, vous assurant cependant, qu'en tout ce qui regardera votre satisfaction et l'avantage des personnes qui ont l'honneur de vous appartenir, vous connoîtrez que j'ai le ressentiment que je dois de votre fermeté et de votre attachement à nos communs intérêts. Je vous conjure derechef de prescrire audit sieur Caillet, la conduite qu'il aura à tenir; en sorte que, s'il doit paroître, il ne fasse ni plus ni moins que ce que vous aurez réglé, et de lui

vouloir, au surplus, donner entière créance, principalement quand il vous assurera de la parfaite amitié avec laquelle je suis, &c.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 18 mai 1663.

J'APPRENDS par une de vos dernières dépêches, les bruits que les Espagnols sèment dans les villes de Hollande, sur le mariage de l'Empereur et de l'Infante, avec la cession des Pays-Bas en dot, et les commentaires qu'ils y font à mon désavantage, tâchant de persuader aux peuples que le Roi, mon beau-père, a voulu par ce moyen prévenir les effets de mon ambition, en mettant une forte barrière entre la France et les Etats, par la jonction des forces de l'Empereur aux siennes propres.

Si la chose étoit vraie, comme certainement elle ne l'est pas, l'archevêque d'Embrun m'assurant positivement qu'il n'y a autre condition dans le contrat, que celles qui furent mises dans celui de la feue impératrice Marie, il y auroit bien plus de lieu et de raison de faire vivement appréhender aux Provinces-Unies, combien leur sûreté se trouveroit hasardée par la venue des Allemands en Flandre, et par la

crainte dont chacun doit être si justement touché, de voir réunir en un instant, par une seule mort, toute la puissance de la maison d'Autriche sur une seule tête, ainsi qu'elle étoit au temps de l'empereur Charles-Quint, qui fut si dommageable à tous les autres États. J'approuve donc fort votre voyage dans la Nord-Hollande, et aux autres lieux où vous pourrez aller détromper les esprits de pareilles fausses impressions, et pour leur faire connoître leur véritable intérêt, qui n'est que de se tenir bien unis avec moi, et se méfier toujours de ces ennemis réconciliés, qui ne leur ont cédé la souveraineté dont ils jouissent, que par la nécessité que mes armes en ont imposée à l'Espagne. Cependant j'ai trouvé que vous vous êtes fort bien conduit, touchant les nouvelles propositions que cet incident a donné lieu au sieur de Witt de vous faire. J'attendrai de voir le projet auquel il vous a dit qu'il travailleroit, avant que de vous mander ce que vous y devrez répondre.

AU COMTE DE COMMINGE,
AMBASSADEUR EN ANGLETERRE.

Paris, le 29 mai 1663.

MONSIEUR LE COMTE DE COMMINGE, il est dû à la succession de feu mon cousin le cardinal Mazarini, par le roi de la Grande-Bretagne, une somme considérable, dont vous serez informé d'ailleurs; ce que j'ai à vous dire sur ce sujet, est que j'entends que vous fassiez en mon nom, auprès dudit roi, tous les offices convenables pour le paiement de cette somme. Vous savez assez l'affection que j'ai pour la maison de mondit cousin, et particulièrement pour celui qui en est maintenant le chef, pour n'avoir pas de peine à comprendre combien j'ai cette affaire à cœur. Je me promets donc que vous n'oublierez rien pour la faire réussir à ma satisfaction, et me rendre ainsi un service qui ne sera pas le moins agréable que je puisse recevoir de vous.

AU CHEVALIER PAUL,
LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALES.

Paris, 3 juin 1663.

M. LE CHEVALIER PAUL, vos deux lettres du 3 et du 8 de mai m'ont été rendues. J'ai

vu le bruit qu'a fait la communication du chevalier de Grancei, et j'ai donné aussitôt les ordres nécessaires pour le bien de mon service. Quant à l'emploi de ma flotte, je me remets à ce que vous dira mon cousin le duc de Beaufort; car, lui ayant parlé d'un dessein à l'exécution duquel je la destine (1), il m'a prié si instamment d'agréer qu'il soit de la partie, que j'ai bien voulu lui accorder cette satisfaction; mais il ne faut pas faire semblant de savoir rien de tout ceci: au contraire, vous devez attendre qu'il vous en parle le premier, et au reste, agir à votre accoutumée pour le bon succès de l'entreprise, à quoi étant bien persuadé que vous ne manquerez pas. Je prie Dieu, &c.

AU CARDINAL DE RETZ.

Paris, le 18 juin 1663.

Mon Cousin, j'ai remarqué avec plaisir l'affection que vous avez pour moi, dans les sentimens et les vœux de la lettre que vous

---

(1) C'étoit l'entreprise formée l'année suivante pour fonder un établissement à Gigeri, sur les côtes d'Afrique, près d'Alger.

m'avez écrite en dernier lieu sur ma guérison. Je m'assure que, quand vous pourrez m'en donner des preuves plus solides, vous le ferez de bon cœur.

AU DUC DE BEAUFORT.

Paris, le 22 juin 1663.

Mon Cousin, Vivonne (1) s'en va sur mes vaisseaux, pour ne pas demeurer oisif dans un temps où les *occasionnaires* n'ont pas grand'chose à faire ailleurs. Je vous le recommande comme une personne pour qui vous savez que j'ai beaucoup d'estime et d'affection. Vous me ferez plaisir d'avoir un soin particulier de lui, et sur-tout de favoriser le desir qu'il a de s'instruire dans la science de la mer. Comme il vous dira toutes les nouvelles, je ne m'étendrai pas davantage.

---

(1) Le comte de Rochechouard-Vivonne, frère de madame de Montespan, et que Louis XIV aimoit long-temps avant qu'il devint l'amant de sa sœur, dont il paroît que la faveur influa peu, pour porter M. de Vivonne au rang de duc et au grade de maréchal de France.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 20 juillet 1663.

Vous direz confidemment au sieur de Witt, sur le traité d'Angleterre, que les Anglais ont desiré un renouvellement de celui que je fis, il y a quelques années avec Cromwel, ne semblant pas au roi de la Grande-Bretagne qu'il soit convenable à sa dignité, de n'avoir autre traité avec moi que celui qu'un usurpateur de sa couronne avoit fait, et qu'en toutes rencontres on soit obligé de s'y rapporter; mais vous assurerez ledit sieur de Witt, de ma part, qu'il ne doit avoir aucune appréhension imaginable, qu'il s'y passe quoi que ce soit contre les intérêts des Etats généraux (1). J'ai d'ailleurs une considération qui m'oblige à ne refuser pas d'écouter, qui est qu'un certain Irlandais est revenu de Madrid à Londres depuis quelques jours, chargé de diverses propositions, pour engager le roi d'Angleterre à une union fort étroite avec l'Espagne, au préjudice même de son beau-frère le roi de Portugal; et ledit

(1) *Voyez* tome II, page 399, le Mémoire du Roi et les réponses de M. de Turenne sur cet objet.

sieur de Witt jugera bien que la prudence veut qu'on tâche de divertir ce coup.

Vous connoissez mieux votre fils et la portée de son esprit en l'âge où il est, que je ne puis faire; je vous dirai seulement qu'il est toujours dangereux de confier le secret aux jeunes gens, et principalement en de grandes affaires, et sans aucune nécessité; c'est pourquoi il faut au moins y aller avec la sonde, et reconnoître auparavant, par les petites et médiocres, de quoi ils sont capables.

AU ROI DE DANEMARCK.

Paris, le 28 juillet 1665.

Monsieur mon Frère, votre ambassadeur est trop exact à tout ce qui peut servir à notre bonne intelligence, pour ne vous avoir pas déjà rendu compte des facilités que j'ai apportées à la conclusion de notre traité, m'étant relâché sur tous les points qui la pouvoient retarder. Je me promets que, voyant par là l'état que je fais de votre amitié, elle ne me sera pas moins assurée que la mienne vous est acquise; de ma part j'entretiendrai cette parfaite union avec un sensible plaisir.

AU DUC DES DEUX PONTS.

Paris, le 28 juillet 1663.

Mon Cousin, je vois par votre lettre, que le sieur de Gravel s'est bien acquité des ordres que je lui avois donnés (1), en vous témoignant le plaisir que j'ai de vous savoir dans l'alliance dans laquelle vous venez d'entrer; en effet, je suis très-aise que ce nouvel engagement soit ajouté aux autres motifs que j'avois déjà d'ailleurs d'embrasser vos intérêts. Assurez-vous que je le ferai avec toute l'affection et la fermeté possible aux occasions qui se présenteront.

AU ROI D'ESPAGNE.

Paris, le 30 juillet 1663.

Monsieur mon Frère, Oncle et Beau-Père, j'ai chargé l'archevêque d'Embrun, mon ambassadeur, de présenter à V. M. la réponse à tous les articles du mémoire que le marquis de la Fuente remit par l'ordre de V. M., il y a quelques jours, entre les mains de la reine

(1) Il s'agit de l'alliance des princes du Rhin, pour le maintien du traité de Westphalie.

madame ma mère. J'avoue franchement à V. M. que jamais rien ne m'a plus surpris, que tout le contenu en cet écrit; et je desire si fort qu'il n'en reste aucune impression dans l'esprit de V. M., que le mien ne sera point satisfait, que je n'aie appris par elle-même qu'elle n'y ajoute plus aucune foi. Peut-être pourrois-je avec justice, prétendre quelque chose au-delà, et qu'elle voudroit bien donner des marques de son indignation à ceux qui travaillent de cette sorte, par tant d'artifices et de calomnies, à partager des cœurs que le sang unit si étroitement. Mais je m'en remets à ce qu'elle estimera plus convenable, et malgré eux ne cesserai jamais d'être, &c.

AU ROI DE POLOGNE.

Paris, le 9 août 1663.

Monsieur mon Frère, ayant su que les confédérés ont enfin pris le parti de recourir à votre clémence, et de rentrer dans leur devoir, j'en ai ressenti toute la joie que l'on peut avoir du succès le plus ardemment desiré. Je vous dépêche exprès ce courrier pour vous en féliciter, et me réjouir même avec vous par avance, des glorieuses suites que vous promet un si

heureux changement, vous assurant que personne n'y prendra plus de part que moi.

A L'ABBESSE DE FONTEVRAULT.

Paris, le 16 août 1663.

Ma Tante, vous m'avez fait plaisir de m'avertir des pensées de ceux qui s'intéressent dans l'affaire de la demoiselle de Magné (1) : je ne m'y laisserai pas surprendre, et je n'oublierai rien pour être éclairci de la vérité. Cependant vous pouvez témoigner à la demoiselle de Montalais (2), que j'ai été bien aise de voir ce que vous m'avez écrit de la conduite qu'elle tient; et vous remerciant de la continuation de votre affection, je prie Dieu, &c.

---

(1) On ignore les détails de cette affaire.

(2) On a déjà parlé de cette demoiselle de Montalais, que Monsieur, frère du Roi, avoit renvoyée; mais comme elle avoit voulu ensuite se faire confidente de mademoiselle de la Vallière, maîtresse du monarque, celui-ci fut personnellement intéressé à la tenir éloignée, pour éviter ses intrigues. *Voyez* les Mémoires de la Cour de France, par mad. de la Fayette, qui ne laisse rien à désirer sur ces intrigues, ou plutôt sur ces tripotages.

AU COMTE D'ESTRADES.

A Versailles, le 17 août 1663.

Je vois par votre lettre particulière les difficultés que le sieur de Witt rencontre sur l'exécution de son projet, notamment dans Amsterdam, pour la crainte qu'a cette ville-là, et qui a déjà produit les mêmes effets en d'autres temps, qu'elle ne perdît son commerce, si celle d'Anvers faisoit un jour partie des Provinces-Unies. Il seroit bon que ledit sieur de Witt trouvât quelque expédient là-dessus, comme il vous l'a fait espérer, ou pour faire cesser cette jalousie, ou pour faire tomber la place dans mon partage; et dans l'un ou l'autre cas, je demeurerai d'accord de tout ce qu'on voudra stipuler, pour assurer Amsterdam que son commerce n'en recevra aucun préjudice. Si cela néanmoins ne peut s'ajuster, je consentirai encore que l'on se tienne au seul premier parti de l'établissement de la république, étendant un peu plus qu'on n'avoit fait nos partages, comme le sieur de Witt l'a lui-même proposé. Sur quoi vous m'enverrez les projets qu'on vous donnera, avant que de rien résoudre. Il est infaillible que, Boreel étant rappelé,

on substituera Van Beuningen en sa place; ainsi je perdrois beaucoup en cet échange, puisque celui-ci joindroit l'habileté à la malice de l'autre. Les réflexions que vous faites là-dessus sont fort judicieuses, et je trouve bon que vous ne fassiez aucune démarche pour la révocation dudit Boreel.

Vous verrez par mon autre lettre, que j'ai approuvé les changemens que vous avez faits dans la distribution de l'argent.

M. COLBERT AU ROI.

A Vincennes, le 28 août 1663.

SIRE, monseigneur le Dauphin fut hier un peu indisposé des dents. Cette nuit il a fort bien dormi, en sorte qu'il a été aujourd'hui tout aussi gai qu'à l'ordinaire.

J'envoie à M. le Tellier les dépêches ordinaires, lesquelles j'ai fait voir toutes à la reine-mère, à la réserve de trois, que j'ai mises dans un paquet particulier.

Les États de Bretagne ont été ouverts le 22 de ce mois. La proposition y a été faite de deux millions cinq cents mille livres. Les députés ont témoigné beaucoup de satisfaction de la modération de V. M., en sorte qu'il y a lieu d'espérer qu'ils accorderont bientôt les deux millions auxquels V. M. s'est restreinte.

Après avoir pris possession, au nom de V. M., de la ville d'Avignon et Comtat Venaissin, elle examinera, s'il lui plaît, s'il est du bien de son service d'établir quelqu'un, pour faire la recette de tous les domaines et revenus qui appartenoient au pape dans ladite ville et Comtat.

RÉPONSE DU ROI.

La moindre chose qui arrivera à mon fils, dépêchez-moi aussitôt, afin qu'étant assuré qu'il se porte bien, n'ayant pas de nouvelles, je sois en repos. Je me fie à vous, ne doutant pas que vous ne fassiez ce que je vous commande.

Je suis bien aise de ce que vous me mandez des États de Bretagne. Je crois comme vous qu'ils donneront les deux millions.

Je crois qu'il est bon d'établir quelqu'un pour recevoir les domaines en Avignon; songez à qui.

A LA DUCHESSE DE SAVOIE.

A Vincennes, le 1er octobre 1663.

Ma Tante, si j'ai mérité quelque chose dans la réduction de Marsal (1), c'est d'avoir épar-

---

(1) Le duc de Lorraine, après avoir tâché d'éluder la

gné le sang d'une infinité de noblesse qui s'alloit sacrifier à mon service dans ce siege, et de m'y être porté en personne, beaucoup plus par ce motif-là que pour ma gloire particulière. Les autres louanges que vous me donnez, sont de purs effets de votre amitié, qui fait valoir avec excès ce qui peut être à mon avantage; je vous en rends grace néanmoins, recevant tout ce qui part d'un principe qui m'est si cher, avec le ressentiment que je dois.

AU MARQUIS DE MONTAUSIER (1).

Versailles, le 15 octobre 1663.

Monsieur le marquis de Montausier, le soin que vous avez pris de me rendre compte de la visite que vous venez de faire, m'a été très-agréable. Quant au président Damfreville, j'ai commandé au sieur le Tellier de dire de ma part au sieur archevêque de Rouen, qu'il l'avertisse de son devoir, afin qu'il s'y range volontairement, sinon j'y saurai bien pourvoir; et

---

donation qu'il se repentoit d'avoir faite de ses États au roi, celui-ci les lui rendit, mais il fit un voyage en Lorraine au mois d'août et se fit céder Marsal.

(1) Depuis duc de Montausier et gouverneur du Dauphin. Il commandoit alors en Normandie.

vous ne devez pas douter qu'en cette rencontre et en toute autre, vous ne receviez des marques de ma protection et de la satisfaction que j'ai de vos services.

A LA DUCHESSE DE MODÈNE.

Paris, le 5 novembre 1663.

Ma Cousine, j'ai été fort surpris quand il m'a paru, par les discours que le marquis Casati a tenu au sieur de Lionne, que vous étiez entrée en doute de la continuation de mon affection envers vous, comme si j'étois mal satisfait de votre procédé en ce qui regarde le passage de mes troupes en Italie; car, au contraire, je me loue de ce que m'ayant remercié lorsque je vous les ai offertes simplement pour votre sûreté, aussitôt que j'ai cru nécessaire pour le bien de mon service et pour nos intérêts communs de vous les envoyer, vous y avez donné les mains, nonobstant la mauvaise récolte, et tant s'en faut que je me plaigne de votre première réponse, qu'elle augmente dans mon esprit le mérite de la seconde. Je ne puis pas empêcher que les émissaires de la cour de Rome ne fassent courir des bruits (1); mais outre que leurs arti-

(1) Comme le roi avoit différé de faire passer des troupes

fices sont déjà bien confondus par la manière dont vous en usez, je saurai bien les détruire par les marques de confiance et de cordiale amitié, publiques et particulières, que vous recevrez de moi en toutes occasions. C'est de quoi j'ai bien voulu vous assurer par cette lettre, écrite de ma propre main, vous priant de perdre un soupçon, lequel a si peu de fondement, et de croire que, parmi mes meilleurs amis et alliés, il n'y a point de maison que je chérisse plus que la vôtre, ni que je tienne plus attachée aux intérêts de cette couronne et plus indépendante de toute autre.

AU MARQUIS DE BELLEFONDS (1).

Paris, le 8 novembre 1663.

Monsieur le marquis de Bellefonds, le compte que vous me rendez de vos conversations de Turin et de l'état de cette cour-là, est si exact et

---

en Italie, tant parce qu'il espéroit que le pape lui donneroit satisfaction, que parce que la récolte ayant été mauvaise dans cette contrée, la cour de Rome répandit que les troupes françaises ne marcheroient pas, les princes d'Italie refusant de les recevoir dans leurs Etats.

(1) Une lettre suivante lui annonça sa nomination à la place de premier maître d'hôtel.

si curieux, qu'il ne se peut rien ajouter à la satisfaction que j'en ai. Continuez à écrire aussi soigneusement le détail des choses dans les autres lieux où vous irez, car je suis bien aise de savoir tout. Quant à ce qui regarde les troupes que j'ai commandées pour le Modénois, je vous enverrai mes ordres si précis sur ce sujet, que vous ne pouvez faillir en les exécutant. Au reste, il est superflu de me rien dire de votre zèle pour mon service et pour ma gloire : j'en suis tout persuadé, et j'en attends les effets avec entière confiance.

AU DUC DE MAZARINI.

Paris, le 17 novembre 1663.

Mon Cousin, je n'aurai pas besoin du secours que vous m'offrez par votre lettre, pour faire venir de l'eau à Versailles, car j'ai à présent un homme en main qui y travaille d'une manière dont le succès est comme infaillible ; cela n'empêche pas que l'affection avec laquelle vous songez aux choses qui peuvent me satisfaire, ne me soit très-agréable : je vous en remercie.

A LA REINE DE POLOGNE.

Paris, le 26 novembre 1663.

MADAME MA SŒUR, je suis si persuadé de l'affection avec laquelle vous prenez part à ce qui me touche, et que de votre côté vous me rendez la même justice, qu'il nous suffiroit quasi de cette correspondance intérieure de nos cœurs, sans avoir besoin du secours des lettres; mais bien que par cette raison, ce que vous m'aviez écrit sur le bonheur de mes affaires, et même sur le retardement de cette civilité, ne puisse être que superflu, je n'ai pas laissé de le recevoir avec le ressentiment (1) qui se doit à tout ce qui vient d'une personne que je considère, que j'estime et que je chéris comme vous. Je m'assure que le sieur Desnoyers ne manquera pas de vous confirmer pleinement cette vérité, non plus que de vous rendre compte du plaisir que j'ai eu de l'entendre, et de m'expliquer à lui sur des particularités dont il m'a entretenu au long, et

(1) Ce mot qui aujourd'hui ne s'applique plus qu'au souvenir du mal, s'employoit alors dans le bon comme dans le mauvais sens, et signifie *reconnoissance* dans cet endroit, comme dans plusieurs de Corneille et de Molière.

d'une manière à ne pouvoir mieux s'acquitter de sa commission. Je m'en remets donc à lui, et je vous dirai seulement que j'ai été ravi, entr'autres choses, de l'effort que votre prudence a fait sur votre bonté, pour vous faire enfin prendre un parti, qui est sans doute le meilleur pour votre gloire et pour les succès qui sont le plus à desirer. Quant à ma cousine la princesse Palatine, je veux croire que c'est purement pour satisfaire à votre tendresse, que vous me recommandez ses intérêts et sa famille; car vous ne devez pas douter que, m'ayant toujours été chers, ils ne le soient encore davantage à l'avenir s'il étoit possible, par cette dernière alliance qui nous unit de plus en plus, et dans laquelle même vous avez agi d'une façon si obligeante, qu'il ne s'y peut rien ajouter. Je vous prie donc de faire état de la continuation de mon amitié avec plus de confiance que jamais, et d'en attendre des marques effectives en toutes rencontres, non-seulement pour ce qui vous regarde en votre particulier, mais aussi pour tous les vôtres; puisqu'il est vrai qu'on ne sauroit être plus parfaitement que je suis, &c.

AU COMTE DE GUICHE (1).

Paris, le 7 décembre 1663.

Monsieur le comte de Guiche, j'ai été bien aise de voir par votre lettre, le soin que vous avez eu de faire mes complimens à la reine de Pologne, et la manière dont elle les a reçus, qui ne pouvoit être plus obligeante. Le sieur de Lionne m'a rendu compte aussi de ce que vous lui marquez du détail des affaires de ce pays-là, outre les nouvelles générales que vous m'en avez écrites. Cette ponctualité à m'informer ainsi de l'état des choses, me sera toujours fort agréable, et particulièrement quand vous serez à l'armée. Ne manquez donc pas alors de me faire savoir exactement tout ce qui se passera, et croyez que votre absence

(1) Antoine de Grammont, comte de Guiche, fils du maréchal, avoit été exilé pour ses amours avec *Madame*. Il employa ce temps à voyager. Il fit la guerre en Pologne. Le roi qui alors voyoit avec indulgence les fautes du genre de la sienne, en l'éloignant par égard pour *Monsieur*, lui avoit conservé ses bonnes graces. Il revint quelque temps après, et entra dans d'autres intrigues qui l'obligèrent encore de s'éloigner. Il étoit beau, avoit beaucoup d'esprit, des manières romanesques et écrivoit d'un style guindé.

ne sauroit diminuer l'affection que j'ai pour vous.

AU MARQUIS DE BELLEFONDS (1).

Paris, le 14 décembre 1663.

MONSIEUR LE MARQUIS DE BELLEFONDS, j'ai reçu une seconde lettre de vous, qui ne m'a pas été moins agréable que la première, ayant vu avec grand plaisir la suite de vos conversations, et fort approuvé vos réponses. Ne manquez pas de m'écrire ainsi de tous les lieux où vous aurez de semblables entretiens, et répondez toujours de même à de pareilles questions. Je ne réplique rien à la prière que vous avez ajoutée à la fin de votre lettre; car je m'assure qu'après avoir su le présent que je vous ai fait (2), vous aurez été fort content.

(1) Il étoit employé dans l'armée que le roi envoyoit contre le pape, sous les ordres du maréchal du Plessis-Prâlin. Comme honnête homme et comme homme d'esprit, on a vu quelques pages plus haut que le roi l'avoit chargé de parcourir les différentes cours de l'Italie et de lui faire part de ses remarques. On a vu aussi dans les Mémoires militaires de quel ton ferme et franc il écrivoit à Louis XIV et à ses ministres.

(2) La charge de premier maître-d'hôtel.

AU MÊME.

Paris, le 18 décembre 1663.

Monsieur le marquis de Bellefonds, j'ai reçu encore deux de vos lettres, et je les ai lues avec plaisir. Je ne m'étends pas pour y répondre, la matière ne m'y obligeant pas. Je vous dirai seulement que j'ai appris que mes troupes avoient fait quelques désordres, et c'est ce que vous devez empêcher par toute sorte de voies. Vous savez ce que je vous ai dit en partant; mettez-le-vous bien dans l'esprit, et tenez ce point pour recommandé encore plus, s'il étoit possible; car, comme il n'y a rien de plus important à mon service, aussi n'ai-je rien plus à cœur. On dit qu'il y a même quelques officiers qui ont demandé l'ustensile. Prenez bien garde que cela n'arrive plus, et faites-les vivre, s'il se peut, mieux qu'ils n'ont fait en marchant.

AU MÊME.

Paris, le 11 janvier 1664.

Monsieur le marquis de Bellefonds, vos deux lettres des 24 et 30 du mois passé, m'ont été lues. J'ai vu aussi le projet que vous m'avez

envoyé de la marche du feu duc de Parme avec ses troupes, vers Rome. En général, je prends plaisir à voir ce que vous m'écrivez, et vous devez continuer à m'informer ainsi des choses qui viennent à votre connoissance. Il sera bon mêmement, pour avoir plus de nouvelles, d'envoyer des gens de tous côtés, et qu'ils fassent bruit dans le pays du passage de mon armée, toute composée de vieilles troupes, des levées de cavalerie et des préparatifs que je fais, et sur-tout du commandement qu'a le maréchal Duplessis de commencer la guerre sans attendre autre ordre de moi, si dans le délai que je prescris, l'abbé de Bourlemont ne lui mande que tout soit accommodé à ma satisfaction. Quant au voyage que vous voudriez faire à Venise et à Mantoue, je le laisse à votre discrétion, m'assurant que si vous le faites, vous prendrez si bien vos mesures, que votre absence ne pourra préjudicier à mon service.

J'ajoute ces lignes à cette lettre pour vous dire que, comme le feu duc de Parme n'avoit que de la cavalerie quand il passa par la route que vous m'avez envoyée, il est nécessaire de reconnoître si mon armée y pourra passer, et même par Pontremoli, en venant le long de la mer avec les bagages et l'artillerie.

AU MÊME (1).

Paris, le 18 janvier 1664.

Monsieur le marquis de Bellefonds, je viens de recevoir votre lettre du 11e de ce mois, et l'ordinaire va partir. Je vous dirai donc en peu de mots, que j'ai été bien aise de voir ce que vous me mandez des quartiers et des pensées du marquis de Maffei ; que j'approuve fort vos raisonnemens et les choses que vous proposez ; qu'il y en a même quelques-unes auxquelles j'avois déjà pourvu, et que les mémoires que vous m'enverrez seront toujours bien reçus. Quant au cavalier accusé d'avoir volé sur le grand chemin, le mieux est de le faire juger par le conseil de guerre ; et je ne vois pas de difficulté à laquelle on ne puisse trouver des expédiens sur les lieux. Si néanmoins, par quelqu'obstacle que je ne puis pas m'imaginer, cela se trouvoit impraticable, j'aimerois mieux qu'on le remît à la justice du pays, que de laisser le crime impuni ; auquel

(1) Il paroît par toutes ces lettres, que le maréchal du Plessis-Prâlin étant vieux, le roi avoit dans M. de Bellefonds une confiance plus étendue que dans son général.

cas je ne doute point que vous ne sussiez bien faire valoir un zèle si extraordinaire pour le châtiment des désordres, et pour faire vivre mes troupes dans une exacte discipline.

A LA REINE DE POLOGNE.

Paris, le 20 janvier 1664.

MADAME MA SŒUR, je puis dire avec vérité que je n'ai jamais eu besoin d'être excité à la douceur dans les outrages, quoiqu'inouis, que j'ai reçus de la cour de Rome. C'est la seule voie que j'ai suivie avec une patience dont tout le monde s'est étonné; et si je me suis mis en état d'en pouvoir enfin prendre une autre, ce n'étoit encore pour m'en servir qu'à la dernière extrémité. Il est vrai que votre lettre a fortifié mon inclination; et qu'après avoir apporté à l'accommodement de ces différens toutes les facilités que je croyois être en mon pouvoir, votre intercession m'en a fait trouver de nouvelles, que j'y ai données de bon cœur. J'espère qu'elles produiront l'effet que j'ai toujours desiré; et en ce cas, je serai ravi de la part que vous aurez au mérite d'un ouvrage si important à toute la chrétienté, étant comme je suis, &c.

AU CHEVALIER PAUL.

Paris, le 22 janvier 1664.

Monsieur le chevalier Paul, je suis bien aise de savoir que vous ayez reçu la commission de mon oncle le duc de Vendôme, pour commander les vaisseaux que je fais armer en Levant. C'est moi qui vous ai choisi pour seconder, en cet emploi, mon cousin le duc de Beaufort, ne doutant point que la manière dont vous vous en acquitterez, n'augmente encore le mérite de vos services passés. Vous n'avez donc qu'à vous tenir prêt à exécuter mes ordres; et comme vous en aurez une entière connoissance à l'arrivée de mondit cousin, je ne m'étendrai pas davantage, que pour vous assurer de ma bienveillance.

AU MARQUIS DE BELLEFONDS.

Paris, le 25 janvier 1664.

Monsieur le marquis de Bellefonds, j'ai lu tout ce que vous m'avez écrit par votre dernière lettre, qui est du 7e de ce mois. Je suis très-aise de savoir l'état où vous vous êtes mis

auprès de M. de Savoie, à votre passage à Turin. Je m'en souviendrai dans les rencontres; et pour ce qui est du motif que vous avez eu en cela, j'en suis tout persuadé. Je crois comme vous, qu'on a tort de se plaindre de mes troupes; mais il faut redoubler vos soins, afin qu'on ait toujours sujet de s'en louer de plus en plus. Vos raisonnemens et vos avis, tant sur les enfans des princes que sur..... ..... et des petits fiefs dont vous me parlez, méritent réflexion; il n'y a que ce que vous dites de la noblesse qui n'ose vous voir, dont il seroit à propos de m'éclaircir davantage. Au reste j'approuve le tempérament que vous avez pris *sans conséquence*, sur la contestation de la cavalerie et des dragons : je la réglerai tout-à-fait ; mais je veux entendre auparavant des vieux officiers, et m'informer à fond des raisons qu'il y peut avoir de part et d'autre.

AU MÊME.

Paris, le 31 janvier 1664.

Monsieur le marquis de Bellefonds, il y a beaucoup de choses dans votre lettre du 14 de ce mois, qui m'auroient donné lieu de m'étendre pour y faire réponse, si les affaires

n'avoient changé de face ; mais vous aurez su plutôt que nous les nouvelles de Rome. Si le principe en est véritable, comme il y a grande apparence, tous ces projets sont inutiles; si au contraire, ce n'étoit que pour nous amuser, le maréchal du Plessis vous dira mes intentions, et même j'y pourrai suppléer par une plus ample dépêche. Il n'est que trop vrai que ma cousine la duchesse de Savoie est morte; c'est pourquoi vous me pourrez mander ce que vous me dites avoir appris de M. de Savoie même. Souvenez-vous donc de le faire à la première occasion de me le bien expliquer.

A L'EMPEREUR.

Paris, le 4 février 1664.

Monsieur mon Frère et très-aimé Cousin, la reine de Pologne ayant disposé de ses duchés d'Oppelen et Ratibor en Silésie, par le contrat de mariage de mon cousin le duc d'Enghien, avec la princesse Anne de Bavière, j'intercède volontiers auprès de V. M., afin qu'elle ait agréable cette disposition (1), et

(1) Il est parlé de cet objet dans les Mémoires historiques pour l'année 1666.

qu'ensuite mondit cousin lui rende ses foi et hommage pour raison de ces deux duchés, comme fit la même reine. Je me promets que V. M. sera bien aise de me donner cette marque d'amitié, en la personne d'un prince qui m'appartient dans un degré de consanguinité si proche, et lequel j'aime tendrement; l'assurant que de ma part je n'aurai pas moins de facilité et de joie à lui complaire en ce qui dépendra de moi.

AU DUC DE BEAUFORT (1).

Paris, le 23 février 1664.

Mon Cousin, j'ai peu de chose à répondre à votre lettre, et encore moins de temps pour le faire, l'ordinaire étant prêt à partir. Vous saurez par les dépêches du sieur de Lionne, mes intentions sur tout ce qui est de la marine. Je vous ferai tenir de l'argent, pour m'acheter des animaux rares dans les pays où vous irez; et pour ce qui est des oiseaux, je serai bien aise d'en avoir le plus qu'il se pourra. J'attends aussi les orangers par la voie qui sera

---

(1) Il étoit prêt à s'embarquer pour l'expédition de Gigeri.

la meilleure ; mais je ne tiens pas praticable le berceau que vous proposez, pour la difficulté qu'il y auroit à si bien ajuster la charpente, qu'ils la pussent conserver l'hiver, ayant le pié en pleine terre. Je vous recommande seulement d'avoir soin de m'en choisir qui aient la tige fort haute.

AU COMTE DE GRAMMONT (1).

Paris, le 6 mars 1664.

Monsieur le comte de Grammont, il ne faut point que l'impatience de vous rendre auprès de moi, trouble vos nouvelles douceurs. Vous serez toujours le bien-venu quand vous arriverez ici ; et comme je ne doute point de tous vos bons sentimens, vous devez aussi être assuré de la continuation de ma bienveillance.

---

(1) C'est le fameux comte ou chevalier de Grammont dont le comte d'Hamilton, son beau-frère, a écrit des mémoires. Il étoit frère du maréchal de Grammont et oncle du comte de Guiche. Il avoit été exilé deux ans auparavant, pour s'être montré trop hautement le rival du roi près de mademoiselle de la Motte. Il venoit de se marier en Angleterre avec mademoiselle d'Hamilton.

AU DUC DE SAVOIE.

Saint-Germain-en-Laye, le 13 mars 1664.

Mon Frère, si j'avois besoin d'être excité à redoubler mes instances pour vous faire obtenir les choses qui vous ont été promises, vous me faites des remercîmens qui suffiroient pour cela ; mais j'y suis tout porté de moi-même avec tant d'affection, que je ne cesserai point que vous ne soyez satisfait. On a tâché de les éluder, sous prétexte qu'il se traite un accommodement entre vous et la maison de Mantoue, par ma médiation et celle du roi mon beau-père ; mais j'ai mandé au sieur Gravel de répliquer ce que je dois à une pareille réponse, et j'ai sujet de croire qu'insistant avec l'efficace qu'il fera, l'empereur ne voudra pas refuser plus long-temps une chose si utile et si nécessaire, et à laquelle il est obligé par le traité de Munster et par son propre serment ; enfin vous devez faire état de la continuation de mon amitié en cette affaire et en toutes les autres qui vous regarderont, ayant toute confiance en la vôtre.

AU COMTE DE LA FEUILLADE.

Saint-Germain-en-Laye, le 17 mars 1664.

Monsieur le comte de la Feuillade, votre lettre du 4e de ce mois m'a été rendue, et j'ai su encore d'ailleurs le détail de vos aventures, dans lesquelles il faut avouer que vous vous êtes montré fort sage, particulièrement dans l'affaire de la citadelle de Parme. Vous ne pouviez pas mieux vous venger, que par vos soins à contenir mes troupes dans la discipline; continuez d'y apporter toute votre application, non-seulement dans le séjour qu'il leur reste à faire où vous êtes, mais aussi dans leur retour, en sorte qu'elles m'attirent les bénédictions des peuples dans tous les lieux de leur passage. Vous avez trop bien commencé pour ne pas finir de même; c'est pourquoi je ne m'étends pas davantage là-dessus.

A LA PRINCESSE DE TOSCANE.

Paris, le 28 mars 1664.

Ma Cousine, j'ai vu ici des lettres que vous avez écrites à quelques-uns de vos amis,

qui m'ont surpris et touché au point que vous pourrez juger, si vous faites réflexion, et à la nature des choses qui vous passent par l'esprit qui ne peuvent être plus extraordinaires (1), et à la tendresse que j'ai pour vous, qui ne me permet pas, sans ressentir une très-vive douleur, de vous savoir capable d'aucune action que le monde eût sujet de condamner; aussi je veux espérer qu'ayant eu le temps d'y penser mieux, et sur-tout vous étant souvenue de quel sang vous êtes sortie, vous serez fâchée de vous être arrêtée, non-seulement à de pareilles imaginations qui ne peuvent avoir d'effet; cependant j'ai cru vous devoir envoyer le sieur d'Aubeville, en qui j'ai une confiance entière, afin qu'il vous explique mieux tous mes sentimens là-dessus, et qu'il s'entremêle aussi en mon nom, pour vous procurer tous les bons traitemens et les satisfactions que vous pourrez raisonnablement desirer; donnez-lui seulement pleine créance, principale-

(1) Cette princesse ne pouvoit s'accoutumer aux étiquettes gênantes établies à la cour de Toscane par la grande-duchesse douairière, non plus qu'au crédit que celle-ci avoit sur l'esprit de son fils, qui ne communiquoit rien à sa femme; aussi commençoit-elle à manifester l'intention de revenir en France, et qu'elle exécuta quelques années après.

ment quand il vous assurera de la continuation de mon amitié ; sur quoi me remettant à sa vive voix, je prie Dieu, &c.

AU COMTE DE SAINTE-MÊME.

Paris, le 28 mars 1664.

Monsieur le comte de Sainte-Même, vous avez bien fait de m'avertir de ce qui s'est passé depuis peu, à l'égard de ma cousine la princesse de Toscane. Je ne doute point qu'elle n'eût pris d'autres résolutions, si elle eût suivi vos conseils ; mais il eût été bon aussi, que vous eussiez pu vous dispenser de porter parole de sa part à mon cousin le Grand-Duc. J'envoie vers elle le sieur d'Aubeville, qui agira en mon nom, et qui lui dira mes sentimens plus particulièrement de vive voix. Continuez de votre côté, tandis que vous serez auprès d'elle, à lui insinuer ceux qui lui sont le plus convenables, et considérez que jamais vous ne sauriez me servir en chose qui me soit plus à cœur.

AU COMTE DE LA FEUILLADE.

Paris, le 31 mars 1664.

Monsieur le comte de la Feuillade, j'ai eu bien du déplaisir du malheur qui vous est arrivé; mais quand je considère le péril que vous avez couru, je vous avoue que je suis fort consolé de vos blessures; néanmoins je vous recommande de ne songer qu'à votre santé; et si mon estime et ma bienveillance y peuvent contribuer, je vous dirai que vous avez fait assez de progrès en l'une et en l'autre par votre bonne conduite, même en cette dernière rencontre, pour en devoir être content. J'espère dans peu des nouvelles de votre parfaite guérison.

AU MARQUIS DE PUIGUILHEM (1).

Paris, le 1er avril 1664.

Monsieur le marquis de Puiguilhem, j'ai lu votre billet avec beaucoup de plaisir. Je serai bien aise de vous entendre plus particulièrement sur vos conversations de Venise, lors-

(1) C'est le fameux Lausun.

que vous serez ici. Pour ce qui est de l'Allemagne, ce n'est pas une chose à laquelle vous deviez penser quant à présent.

AU PAPE.

Paris, le 1er avril 1664.

Très-saint Père, mon cousin le duc de Créqui, mon ambassadeur extraordinaire auprès de V. S. allant, en conséquence du traité de Pise, reprendre les fonctions de son ambassade, que les embarras passés avoient suspendues, je ne veux pas qu'il se présente aux piés de V. B., sans qu'il lui porte dans ces lignes, les assurances de la continuation de mon respect filial et de mon affection, avec l'expression de deux vérités très-constantes : l'une que dans mes plus forts ressentimens de l'injure qui avoit été faite dans Rome à ma dignité, j'ai toujours eu en singulière considération la personne de V. S., et conservé pour elle toute la vénération qui lui est due ; l'autre, que je ressens maintenant une parfaite joie de voir toutes choses entre nous, dans l'état que j'avois toujours souhaité, et que rien ne puisse désormais retenir le libre cours et les effets de mon zèle, aux occasions où j'aurois lieu d'en don-

ner des preuves, soit pour les avantages du Saint Siége, soit pour les satisfactions personnelles de V. B. Je me promets que mon cousin le cardinal Chigi, son légat *à latere,* que j'aurai grand plaisir de voir ici, ne partira point d'auprès de moi qu'il n'ait reconnu là-dessus la sincérité de mes sentimens, et qu'il en rendra à son retour bon témoignage à V. S., que je prie Dieu de vouloir long-temps conserver en santé au régime de sa Sainte Eglise.

AU COMTE DE GUICHE.

Paris, le 11 avril 1664.

Monsieur le comte de Guiche, votre lettre m'a été rendue; et outre que je suis bien aise de savoir de vos nouvelles, la relation que vous me faites est si exacte et si curieuse, qu'il ne se peut rien ajouter au plaisir que j'ai pris à la lire. Je vous dirai même que j'ai senti un peu d'émulation d'être spectateur des belles choses qui lui servent de matière : ne perdez donc point d'occasion de m'en envoyer de semblables; cependant je me réjouis des louanges que chacun donne à vous et à votre frère, et je souhaite de tout mon cœur que la suite de votre voyage vous soit encore plus heureuse que n'a été le commencement.

AU MARQUIS DE BELLEFONDS.

Paris, le 24 avril 1664.

MONSIEUR LE MARQUIS DE BELLEFONDS, j'ai reçu encore deux de vos lettres, des 7 et 10 de ce mois. Le récit du bon accueil qu'on vous a fait à Milan, ne m'a pas été désagréable. Ne manquez pas de bien remarquer ce qui sera digne de relation dans votre voyage de Rome et aux lieux où vous passerez, afin qu'à votre retour vous m'en puissiez entretenir. Je vous recommande cependant de tenir toujours la main à ce que mes troupes vivent dans l'ordre, sans leur souffrir la moindre licence tant qu'elles seront sous votre charge.

AU COMTE DE COLIGNI (1).

Paris, le 25 avril 1664.

MONSIEUR LE COMTE DE COLIGNI, voulant absolument que mes troupes gardent une exacte

(1) Il commandoit le secours de troupes que Louis XIV envoyoit à l'Empereur contre les Turcs. Comme il avoit servi les Espagnols dans l'armée du prince de Condé, cette commission de conduire le corps français en Hongrie,

discipline, principalement dans leur marche, je vous écris cette lettre exprès, pour vous ordonner d'y tenir la main. Vous y apporterez donc tant de soin et d'application, qu'il n'y ait dans toute leur route aucun sujet de plainte contre elles, ou qu'au moins il soit suivi d'un châtiment exemplaire. Vous ne sauriez mieux commencer, pour réussir dans l'emploi que je vous ai confié.

AU COMTE DE VIVONNE (1).

Paris, le 28 avril 1664.

VIVONNE, par la lettre ci-jointe je mande à mon cousin le duc de Beaufort de vous donner entière créance, comme vous verrez par la copie dont elle est accompagnée. Afin donc que vous soyez informé de mes intentions pour les lui pouvoir expliquer, je vous dirai que j'entends que, dans les occasions importantes, soit de descente à terre, ou d'attaques et d'entreprises où il s'agira d'employer mes

---

étoit une marque de faveur, qu'il dut, à ce qu'on croit, à une grande brouillerie qui survint entre lui et le prince de Condé, à qui Louis XIV ne pardonna, dit-on, jamais sincèrement.

(1) Il étoit employé dans l'expédition de Gigeri.

troupes, on ne résolve rien sans l'avoir examiné au conseil de guerre, et qu'on n'y fasse beaucoup de considération des avis des sieurs de Gadagne, de la Guillotière et chevalier de Clerville. Je desire même qu'ils soient toujours fortement appuyés du vôtre, et avec application à faire qu'ils soient suivis; car j'ai bien plus de confiance en la valeur de mondit cousin, qu'en plusieurs résolutions où elle pourroit le porter, décidant les choses lui seul; et en cas qu'il voulût agir au préjudice de leurs sentimens, et de toutes les raisons que vous lui représenterez, je vous ordonne de lui déclarer en particulier, que mon intention est que, dans les matières ci-dessus, leur avis serve de règle, tant pour la résolution que pour l'exécution, qu'autrement j'aurois grand sujet de le rendre garant du succès, et qu'enfin c'est le principal point de la créance dont je vous chargerai en partant d'auprès de moi. Comme vous ne devez pas manquer à cette déclaration en cas de nécessité, vous jugez bien qu'hors ce cas, il faut n'en rien témoigner; et pour le reste, en parler avec toute la discrétion possible.

A M. COLBERT.

Saint-Cloud, le 2 mai 1664.

Depuis que je ne vous ai vu, il m'est venu une pensée qui me coûtera un peu cher; mais elle fera plaisir à bien des gens qui sont ici, dont les reines sont les premières. Je voudrois faire une loterie, comme celle que M. le cardinal fit; c'est-à-dire, qu'il n'en coûte rien à personne qu'à moi. Je serai bien aise de surprendre le monde, et pour cela je n'en ai parlé qu'aux reines. Je ne veux pas qu'elle soit de plus de trois mille pistoles, lesquelles étant bien employées, me feront avoir bien des bijoux; car des hardes je n'en veux point. Songez-y aussi-tôt que vous recevrez ce billet, et essayez de trouver dans peu de temps tout ce qu'il y aura de joli et d'agréable dans Paris. Comme personne n'en saura rien, vous aurez plus de facilité et meilleur marché. Vous verrez dans le mémoire ci-joint, les choses que je desire à-peu-près. Aussi-tôt que vous recevrez cette lettre, faites-moi réponse, et me dites ce que vous pensez qu'on pourra faire.

Je veux le gros lot de cinq cents pistoles; pour les autres je ne m'arrête pas à un prix

fixe, et ce qu'il y aura de plus beau, d'un prix médiocre, est ce que j'aimerai le mieux. On pourra avoir des bagues, des bracelets, des montres, des crochets, des étuis, &c. Il faut une cassette jolie pour enfermer tout, qui fera un lot en son particulier.

AU MÊME.

Mai 1664.

DEMAIN je vous dirai plus particulièrement mes intentions sur la loterie. Je ne laisse pas pourtant de vous envoyer les noms de celles que je crois qui en pourroient être, afin que les ayant vus, vous puissiez faire une espèce de projet de ce qu'il y aura, pour que je le voie demain matin quand vous viendrez au conseil. Peut-être ne sera-t-il pas bien juste, ne pouvant pas encore savoir ce qu'on trouvera, mais on verra toujours quelque chose.

La liste des noms est ci-jointe.

Pour la chambre de justice, il faut soutenir ce qu'on a fait, en continuant la conduite que j'ai prise, avec autant de force ou plus s'il est nécessaire.

LISTE.

Les reines.
Mademoiselle d'Alençon.
Madame la Duchesse.
Madame de Soissons.
Madame d'Armagnac.
Madame de Baden.
Mademoiselle d'Elbeuf.
Madame de Créqui.
Madame de Navailles.
Mesdames de Montausier.
Madame de Fleix.
Madame de Béthune.
Madame d'Humières.
Madame de Montespan.
La maréchale du Plessis.
Madame de Ganesson.
Madame de Rouvroi.
Mesdemoiselles d'Arquien,
De Coetlogon,
D'Ardenne,
De Grancei.
Madame de Marsé.
Mesdemoiselles de la Vallière,
D'Aubigni,
Du Bellai,
Dampierre.

Mademoiselle de Fiennes.
Madame et mademoiselle de Brancas.
Les Dames de Crussol.
Madame de Beauvais.
La maréchale d'Etampes.
Madame la Nourrice.
La signora Molina.
Mademoiselle du Fouilloux.
Madame de Langeron.

AU COMTE DE COLIGNI.

Versailles, le 6 mai 1664.

Monsieur le comte de Coligni, on m'a rendu presqu'en même temps, trois lettres de votre part. J'ai vu tout ce qu'elles contiennent, et je suis fort satisfait de la manière dont vous agissez; je ne désapprouverois pas même l'escorte de cavalerie, dont vous proposez d'accompagner chaque corps d'infanterie, si tout suivoit la même route; mais comme l'infanterie se doit embarquer sur le Danube, il faut s'en tenir à vos premiers ordres. Je me remets du surplus aux dépêches du sieur le Tellier.

AU MÊME.

Fontainebleau, le 20 mai 1664.

Monsieur le comte de Coligni, j'ai reçu votre lettre du 13e de ce mois. Je suis fort satisfait de voir les précautions que vous prenez pour toutes les choses qui regardent le passage de mes troupes. Usez dans toute leur route de la même prévoyance; et au reste gardez-vous bien de souffrir qu'elles s'écartent de l'ordre et de la discipline que je vous ai tant recommandés. On a bien fait de retrancher cinquante hommes des régimens d'Espagni et de Grancei; et si les officiers n'ont plus de soin de leurs compagnies, cela ne peut aller dans la suite qu'à une entière cassation. Je suis bien aise que l'affaire des gens de M. de Bouillon se soit terminée par la douceur. Pour ce qui est de changer le chemin de Saint-Avaux, cela ne se peut plus à présent; il faut seulement remédier, par votre application et vos soins, aux inconvéniens que vous me marquez, et je m'assure que vous le ferez.

AU MARQUIS DE BELLEFONDS.

Fontainebleau, le 22 mai 1664.

Monsieur le marquis de Bellefonds, je desire qu'étant à Lyon, vous y séjourniez jusqu'à l'arrivée des officiers que j'envoie au-devant de M. le Légat (1); que vous ajustiez bien toutes choses pour l'exécution des ordres que je leur ai donnés, desquels vous aurez alors une entière connoissance; et qu'ensuite vous partiez avant que ledit sieur Légat soit arrivé en la même ville. Vos lettres du 29 avril et du 4 de ce mois, m'ont été rendues; mais je n'ai rien à y répondre.

A MADEMOISELLE DE MONTPENSIER.

Fontainebleau, le 27 mai 1664.

Ma Cousine, j'ai une extrême consolation de vous voir dans les sentimens que vous me témoignez par votre lettre. J'oublie de bon cœur le passé, et je vous permets, non-seulement d'aller faire un tour à Paris, mais aussi

(1) On attendoit le légat que le pape envoyoit pour faire des excuses à Louis XIV sur l'attentat des Corses.

d'y demeurer ou de choisir tel autre séjour qui vous sera plus agréable, et même de venir ici, en cas que vous le souhaitiez; m'assurant que votre conduite me donnera toujours sujet de vous chérir et de vous traiter comme une personne qui m'est aussi proche que vous êtes. Je vous remercie de l'affection avec laquelle vous m'écrivez sur la grossesse de la reine.

AU COMTE DE COLIGNI.

Fontainebleau, le 1er juin 1664.

Monsieur le comte de Coligni, on m'a rendu votre lettre du 22 de mai, avec le mémoire qui l'accompagnoit, touchant les armées d'Allemagne destinées contre le Turc. Vous faites bien d'être exact au châtiment des déserteurs; ne le soyez pas moins aussi à réprimer tous les désordres et à maintenir la discipline. J'attends avec impatience l'état au vrai de mes troupes, desirant en savoir le détail, pour rendre justice à un chacun. Cependant vous pourrez dire à Canaple et au sieur des Fourneaux, que je suis fort satisfait du soin qu'ils ont de leurs compagnies, et croire en votre particulier, que je ne le suis pas moins de votre application à me servir.

AU MÊME.

Fontainebleau, le 12 juin 1664.

Monsieur le comte de Coligni, sur la lettre que vous m'avez écrite du 7 de ce mois, j'ai donné mes ordres pour faire envoyer incessamment les soixante mille livres qu'on demande à Donawert pour l'embarquement de mon infanterie; et quoique le prix soit excessif, j'ai mieux aimé le payer sans aucun retardement, que de laisser dépérir mes troupes. Je vous recommande de les maintenir avec grande application; et si nonobstant vos soins, elles venoient à se ruiner, il faut tâcher en ce cas de les remettre en bon état, et employer votre industrie pour en trouver les moyens. Je m'étonne de la répugnance qu'on a de souffrir leur passage, puisqu'elles payent par-tout; ne manquez pas de tenir la main à ce qu'elles vivent toujours dans une exacte discipline, suivant mon intention; comme aussi de me mander leur force de temps en temps dans la pure vérité, et même si les officiers servent avec plaisir ou chagrin, et jusques à la conduite et à l'équipage des volontaires. Je suis si satisfait jusqu'ici du compte

que vous me rendez de toutes choses, que je m'assure que je ne le serai pas moins à l'avenir. Vous avez bien fait d'en user de la manière que vous me marquez avec le duc de Wirtemberg; et quand vous aurez occasion d'obliger les autres princes et particulièrement ceux qui sont mes alliés, j'aurai plaisir de savoir que vous en ayez profité.

AU COMTE DE GADAGNE (1).

Fontainebleau, le 12 juin 1664.

Monsieur de Gadagne, je sais que vous n'avez pas besoin d'être sollicité aux choses qui peuvent être de mon service dans l'étendue de votre emploi; je vous dirai néanmoins, pour ma satisfaction, que vous devez tenir la main à ce que les capitaines et officiers de mon armée avec laquelle vous vous embarquez, aient leurs compagnies bien complètes, et qu'elles soient en bon état, leur en parler de ma part,

---

(1) Lieutenant général des armées du roi, et destiné à commander sous le duc de Beaufort les troupes qu'on embarquoit pour l'attaque de Gigeri, ville d'Afrique, située entre Alger et Tunis. Le maréchal de Turenne qui trouvoit du mérite à M. de Gadagne, lui avoit procuré de l'avancement.

et y prendre garde de si près à leur embarquement, que vous puissiez me rendre compte de la force et de la foiblesse de chaque corps en détail avec une entière exactitude : je m'en repose donc sur vous, et attends le mémoire que vous m'en enverrez, pour juger avec connoissance du soin que chacun aura pris de satisfaire à son devoir.

AU COMTE DE COLIGNI.

Fontainebleau, le 20 juin 1664.

Monsieur le comte de Coligni, vous ne me pouviez donner de plus agréables nouvelles que ce que vous me mandez du bon état de mes troupes, de l'alégresse des soldats et du zèle des officiers : je m'assure que vous ne manquerez pas de faire votre possible pour les maintenir dans ces sentimens, afin que dans l'occasion chacun voie que les effets surpassent encore les apparences : vous leur direz de ma part, le plaisir que j'ai eu de lire ce que vous m'en avez écrit, et les avantages que je m'en promets pour la gloire de mes armes et l'honneur de toute la nation ; et comme il est juste de distinguer les quatre capitaines que vous me nommez, qui ont les meilleures compa-

gnies de toute ma cavalerie, vous leur témoignerez encore plus particulièrement qu'aux autres, et sur-tout à Fourille et Foucaut, la satisfaction que j'ai de la manière dont ils me servent, et que je ne l'oublierai pas. Je suis marri qu'on ait laissé les drapeaux à Philisbourg; mais c'est vous qui en êtes cause : vous deviez vous expliquer mieux. Cependant j'écris à Vienne, afin qu'outre le colonel, chaque régiment en ait encore trois de taffetas bleu à croix blanche (1). Il n'y a rien de plus nécessaire que les diligences que vous faites, pour ne pas manquer de bateaux à Donawert : je veux espérer qu'elles réussiront, d'autant plus que le sieur Gravel est allé à Donawert, où sa personne aidera fort à surmonter tous les obstacles. Pour les nouvelles et les autres choses dont vous me rendez compte, je n'ai rien à y répliquer, si ce n'est que vous devez, avec la même ponctualité, continuer à m'écrire ce qui se passera.

Je me remets du surplus à ce que le sieur le Tellier vous fera savoir de mes intentions.

---

(1) Circonstance très-remarquable. On se plut à donner à cette expédition contre les Turcs le caractère d'une croisade.

AU COMTE DE COLIGNI.

Fontainebleau, le 3 juillet 1664.

Monsieur le comte de Coligni, j'ai vu, par la dépêche du sieur Gravel, la levée du siége de Canise et l'état des troupes de l'alliance, qui me fait assez juger qu'on ne manquera pas de vous faire, en débarquant à Altenbourg, les instances que vous préjugez ; mais vous devez absolument vous tenir à votre instruction. Je ne doute point que votre premier rendez-vous ne soit changé, et que vous ne fassiez dans votre marche et par-tout ailleurs ce qu'il faudra pour bien conserver mes troupes : je vous dirai seulement, que lorsqu'il n'y a rien à faire, on ne sauroit trop les ménager, ni trop peu lorsqu'il s'agira de les employer à quelque chose d'importance et de glorieux. Il n'y a rien qui me soit plus avantageux, ni plus agréable, ni plus honorable pour vous, que l'ordre et la discipline avec laquelle elles ont vécu dans tous les lieux de leur route ; j'en ai une entière satisfaction, et je ne m'en promets pas moins des succès qu'elles auront dans le cours de cette campagne sous votre bonne conduite.

AU DUC DE BEAUFORT.

Fontainebleau, le 4 juillet 1664.

Mon Cousin, je veux croire que les prises ont été mieux conservées qu'on ne m'avoit fait entendre, puisque vous m'en assurez par votre lettre du 24 de juin ; mais ce que vous me témoignez qui peut avoir été diverti, est si disproportionné à ce que j'en avois su d'ailleurs, que je ne puis assez m'étonner d'une si grande différence : le mieux est à l'avenir de faire observer ponctuellement les ordres de la marine, sans souffrir qu'on s'écarte jamais des formes qu'elles prescrivent ; et je vous recommande, une fois pour toutes, d'y être si exact, que les moindres infractions soient punies exemplairement. Pour ce qui est des navires que vous dites qui vont en Alger et autres lieux de la côte, quand vous les trouverez chargés de marchandises de contrebande, vous devez vous en saisir : j'ai mandé au sieur d'Estrades de s'en expliquer ainsi de ma part aux Etats des Provinces-Unies ; et le sieur de Lionne en parlera en cette conformité aux ministres de la république de Gênes et du grand-duc qui sont ici. Je suis très-aise que mes compagnies des Gardes

soient telles que vous me marquez : vous pouvez témoigner aux officiers la satisfaction que j'en ai, et que je ne doute point qu'elles ne paroissent dans l'occasion encore meilleures que belles; vous pouvez aussi en même temps faire connoître aux volontaires que leur zèle m'est fort agréable ; au reste, à l'égard de mes galères dans un équipage si leste, et par un temps si favorable, l'arrivée des deux vaisseaux de Ponent si à propos, et l'alégresse générale des troupes, sont toutes choses que j'ai vues dans votre meme lettre avec beaucoup de plaisir ; mais je vous avoue que l'union et la parfaite intelligence de laquelle vous me répondez par une autre lettre sans date écrite de votre main, m'est encore de meilleur augure pour l'heureuse exécution de ce que vous allez entreprendre (1) : conduisez-la donc avec grand soin; et croyez que, continuant à me servir de votre mieux, vous êtes non-seulement à couvert des mauvais offices, mais aussi en état

(1) Depuis quelque temps, le duc de Beaufort, amiral de France, donnoit avec succès la chasse aux corsaires de Barbarie ; mais il s'occupoit alors de l'armement destiné à descendre en Afrique à Gigeri. Il étoit composé de douze vaisseaux de guerre, de plusieurs vaisseaux armés en flûte, montés par cinq mille hommes des meilleures troupes du roi : six compagnies du régiment des Gardes Françaises

d'espérer de nouvelles marques de ma bienveillance.

AU MÊME.

Fontainebleau, le 5 juillet 1664.

MON COUSIN, on m'a rendu compte de vos dernières dépêches, et j'ai été fort satisfait de voir ce qu'elles contiennent, principalement à l'égard de l'union avec laquelle chacun s'applique à me servir, n'y ayant rien de plus important ni de plus essentiel à la prospérité de mes armes, que cette parfaite intelligence qui par conséquent vous doit être recommandée de plus en plus. J'apprends aussi avec plaisir que la jonction des galères de Malte à mon armée navale, n'efface pas entièrement le bon état où sont les miennes : il n'y a point de mal d'exciter un peu d'émulation entre elles, afin que, dans les rencontres, elles tâchent de se signaler à l'envi les unes des autres. Je me re-

---

et quatre anciens régimens chacun de vingt compagnies, sans compter plus de 200 volontaires. La flotte, au nombre de soixante voiles, en comptant les bâtimens chargés de vivres, partit de Toulon le 2 juillet, devancée par douze galères de France qui allèrent en attendre au Port-Mahon six de Malte.

mets du surplus à ce que les mêmes personnes à qui vous avez écrit vous manderont de ma part.

A M. DE LAMOIGNON,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PARIS.

Fontainebleau, le 8 juillet 1664.

Monsieur de Lamoignon, desirant que mes lettres-patentes pour l'établissement de la compagnie des Indes occidentales, soient enregistrées sans délai dans mon parlement de Paris, je vous écris cette lettre exprès, pour vous recommander d'y tenir soigneusement la main, et de surmonter par les voies que vous jugerez plus propres, toutes les difficultés qui s'y pourroient rencontrer : vous agirez donc en cette affaire, comme m'étant fort à cœur, et pour l'intérêt public, et pour ma satisfaction, qui sont deux motifs que je sais qui vous touchent trop sensiblement, pour vous en dire davantage (1).

---

(1) Des lettres semblables furent écrites pour la cour des Aides et la chambre des Comptes, et la même démarche fut faite pour l'établissement de la Compagnie des Indes orientales.

AU DUC DE BEAUFORT.

Fontainebleau, le 9 juillet 1664.

Mon Cousin, à ce que je puis juger par votre lettre du dernier de juin, celle-ci ne vous sera rendue qu'à la mer, ou au lieu de votre descente. J'ai été fort satisfait de voir les revues de mes régimens, pour le bon état où ils sont, à la réserve de quelques-uns ; mais j'espère que ceux-ci même suppléeront par leurs services, à ce qui manque pour le nombre, et je desire pour cet effet, que vous me mandiez au vrai, de quelle manière chaque corps aura agi dans l'occasion. Je me réjouis derechef de l'ordre établi parmi les volontaires, et sur-tout de l'assurance avec laquelle vous me confirmez que l'union que je vous ai si vivement recommandée, sera toujours telle que je souhaite (1).

(1) En supposant qu'elle eût existé d'abord, elle ne dura pas. Le duc de Beaufort avoit un caractère sec et dur qui ne s'étoit que trop montré pendant les troubles de la Fronde. Il étoit d'ailleurs susceptible, fier d'être petit-fils d'Henri IV et jaloux de son autorité, au point de la croire blessée par des représentations ou des conseils, quand il s'imaginoit qu'on pouvoit penser qu'il en avoit besoin. Il vit moins dans le comte de Gadagne un officier sage et ex-

Vous avez bien fait de former les compagnies que vous me dites, des équipages de vaisseaux, pour pouvoir mettre pié à terre : quant au bataillon de Malte, il n'y a rien à vous expliquer, étant une chose qui doit être faite ; mais ce que j'ai à vous dire qui importe au dernier point, est qu'il ne faut rien oublier, afin de contenir mes troupes dans une exacte discipline ; car la moindre tolérance les porteroit aussi-tôt à un déréglement général qui, non-seulement armeroit tout le pays contre vous, mais aussi seroit capable de les ruiner par elles-mêmes.

AU COMTE DE COLIGNI.

Fontainebleau, le 10 juillet 1664.

Monsieur le comte de Coligni, j'ai eu beaucoup de contentement de voir par votre lettre du 16 du mois passé, la confirmation du bon

---

périmenté qu'un censeur de ses actions. Il le prit en aversion, et s'attacha à le contredire en tout. Cette mésintelligence des chefs passa dans les troupes; chacun prit parti selon son caractère ou ses intérêts: alors plus d'accord dans les délibérations, plus de concert dans l'exécution; aussi l'expédition de Gigeri finit-elle par être en pure perte.

état de ma cavalerie, et même des compagnies qui excellent parmi les autres; j'attends le mémoire que vous aurez fait pour me rendre compte de l'infanterie à son embarquement à Donawert. Je ne dis rien sur le bagage dont vous avez été obligé, faute de bateaux, de faire marcher une partie avec la cavalerie, ne doutant point que vous n'ayez fait toutes choses pour le mieux. J'ai avis que l'Empereur vous verra passer à Lintz; mais si vous eussiez pu paroître tous ensemble devant lui, il auroit d'autant mieux connu la qualité de ce secours. Je vous recommande toujours la discipline parmi mes troupes.

AU COMTE DE VIVONNE.

Fontainebleau, le 10 juillet 1664.

Vivonne, voulant être informé de tout, et même par plus d'une voie, afin de connoître la vérité plus distinctement et plus à fond, je desire que, préférant ma satisfaction et mon service aux considérations particulières que vous pourriez avoir, vous me mandiez soigneusement tout ce qui se passera, dans la descente de mes troupes et dans les autres occasions qui suivront cette action. Je recevrai avec con-

fiance les choses que vous m'écrirez ; et outre que le secret pour celles qui le mériteront, vous sera gardé exactement, vous pouvez vous assurer que cette ponctualité me sera fort agréable, et qu'elle ne diminuera pas l'affection que j'ai pour vous.

AU COMTE DE GADAGNE (1).

Fontainebleau, le 10 juillet 1664.

Monsieur de Gadagne, vous m'avez fait plaisir de m'informer du véritable état de mes troupes. J'ai donné ordre qu'on fasse porter des armes en Provence, afin de les distribuer comme il sera jugé à propos ; et tout le reste étant au point que je pouvois souhaiter, je ne doute pas que le succès de ce qu'elles vont entreprendre ne réponde à mes espérances. Vous continuerez avec soin à me mander à moi-même tout ce qui se passera, soit dans la descente à terre ou dans les autres occasions ; et il n'y a point de scrupule qui vous en doive empêcher ; car je veux avoir connoissance du

---

(1) Lieutenant général des armées et commandant les troupes embarquées à bord de la flotte du duc de Beaufort, pour descendre en Afrique.

détail de toutes choses et par différentes voies; et afin que vous puissiez plus librement me satisfaire, je vous réponds du secret.

A MADEMOISELLE DE MONTPENSIER.

Fontainebleau, le 12 juillet 1664.

MA COUSINE, je ne puis pas empêcher que les gens de ma tante ne parlent; mais je ne crois pas qu'elle dise que je lui aie promis ma protection contre vous. Je vous aime et vous considère autant, que les plus pressans motifs qui passent dans votre esprit sont capables de m'y convier, et assurément mon intention est de vous faire plaisir en tout ce qui se pourra: je vous avoue seulement que vous m'en ferez beaucoup, si vous voulez, de votre part, faciliter un peu les choses. C'est en cela que consiste toute ma partialité; et n'ayant rien à ajouter à une explication si sincère de mes sentimens, je finis cette lettre, priant Dieu, &c.

AU COMTE DE VIVONNE.

Fontainebleau, le 17 juillet 1664.

VIVONNE, vous trouverez ci-joint un mémoire qu'on m'a donné pour véritable; mais comme

les choses qu'il contient méritent qu'on s'en éclaircisse avec plus de certitude, je m'adresse à vous pour cet effet. Examinez-le bien, et ensuite mandez-moi vos sentimens dans la pure vérité, sans rien déguiser, ni rien omettre de ce qui pourra servir à me la faire mieux connoître; je me fie en vous, et c'est tout dire : gardez le secret de votre côté, comme il le sera de celui-ci.

AU COMTE DE LA FEUILLADE.

Fontainebleau, le 17 juillet 1664.

Monsieur le comte de la Feuillade, je savois déjà le bon ordre que mes troupes ont gardé dans tous les lieux de leur passage, et j'en étois fort satisfait; mais je vous avoue que la manière dont vous m'en parlez dans votre lettre, m'y a fait trouver encore de nouveaux agrémens. Je n'ai pas pris moins de plaisir à voir aussi ce que vous dites du respect qu'on porte à la livrée des ministres qui sont à moi. Pour ce qui est des espérances que toute l'Allemagne a conçues de la valeur de ce corps, je ne doute point qu'il n'y réponde, et que jusques aux moindres soldats n'y soient animés par l'exemple de leurs officiers, et prin-

cipalement le vôtre. Continuez à m'écrire, quand il y aura matière.

AU COMTE DE COLIGNI.

Fontainebleau, le 7 août 1664.

Monsieur le comte de Coligni, j'ai reçu vos deux lettres du premier et du 5 de juillet, par lesquelles j'ai vu la suite de votre marche jusqu'auprès de Vienne, et toutes les autres choses dont vous me rendez compte : de quoi vous vous acquittez avec une exactitude que je desire qui continue pour la satisfaction que j'y trouve. Le sieur le Tellier vous fait réponse touchant les munitions de guerre; pour le reste, je vous dirai que vous devez contribuer tout ce qui vous sera possible, à ce qu'on agisse de concert et avec une parfaite union dans toute l'armée chrétienne, et particulièrement dans le corps des alliés. Dissipez la vaine terreur du nom de janissaire dans mes troupes, les rassurant, et même les piquant d'honneur, par l'avantage que la nation française a toujours eu sur ces gens-là ; et enfin tenez en bon état la cavalerie et l'infanterie qui est sous votre charge, non-seulement par vos soins et par le châtiment des déserteurs, mais aussi par votre

ponctualité à m'avertir des officiers qui négligeront leur devoir ; voulant que vous m'en informiez sans en épargner aucun, afin que je leur puisse faire savoir les effets de mon indignation. Vous avez bien fait, au surplus, de modérer l'ardeur des volontaires qui, sans aucune proportion d'utilité ni de gloire, s'alloient jeter dans le péril ; je ne doute point qu'à présent, vous ne les ayez distribués dans des corps où ils serviront beaucoup mieux, et seront moins exposés. Je vous recommande de nouveau de me donner de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez.

A M. COURTIN (1).

Fontainebleau, le 10 août 1664.

Monsieur Courtin, ayant résolu de me rendre dans quelques jours à Dunkerke, pour visiter la frontière jusques à Marienbourg, et remédier à toutes les choses qui pourroient être contraires au repos de ces peuples-là, qui est le seul but de mon voyage, je vous ordonne, par

---

(1) Maître des requêtes. Il fut employé dans les ambassades, et l'un des plénipotentiaires du roi pour la paix de Breda, &c.

cette lettre écrite de ma propre main, de m'aller attendre en Artois, et non-seulement d'y publier que je recevrai moi-même les plaintes des habitans des villes et de la campagne, mais aussi de leur faire comprendre, que j'y pourvoirai de telle sorte, et pour le passé et pour l'avenir, que jusques aux moindres particuliers pourront, en toute assurance, me représenter leurs raisons, et me demander justice, sans craindre qui que ce soit. Vous examinerez aussi avec les principaux marchands, ce qu'il y auroit à faire pour l'avantage du commerce, afin qu'outre la sûreté, la tranquillité et le bon ordre, je puisse contribuer ce qui dépendra de moi, pour mettre encore dans le pays la richesse et l'abondance, et rendre mes sujets heureux, au point que je le souhaite, avec une affection non moins de père que de roi; à quoi ne doutant point que vous n'apportiez toute l'application que je me promets de votre zèle, je ne m'étendrai pas davantage.

AU COMTE DE COLIGNI.

A Vincennes, le 15 août 1664.

Monsieur le comte de Coligni, j'ai lu votre lettre du 19 de juillet, avec la post-scrite du 20,

et je suis toujours fort satisfait de l'exactitude avec laquelle vous m'informez de toutes choses. Si mes vingt-six compagnies de cavalerie, en arrivant d'Italie, eussent été seules à l'armée, comme on les pressoit de faire, c'étoit le moyen de les ruiner, sans rendre le moindre service. Maintenant que tout sera joint, vous aurez lieu, non-seulement de dissiper tous les bruits que ce retardement avoit pu causer, mais aussi de confirmer, par des effets mémorables, ce que vous me mandez que les Turcs même ont dit tout haut de ce secours à la prise du fort de Serin : il semble que l'intrépidité que mon infanterie fit paroître dans l'alarme des Tartares, soit un présage pour cela; et s'il y a quelques soldats qui ne soient pas encore si adroits au maniement des armes, ils le deviendront bientôt par de fréquens exercices, et ne vaudront pas moins que les autres, étant à présent tous rassurés ; mais il faut pourvoir aux vivres, les ménager avec grand ordre, s'aider dans les difficultés, prendre courage et patience, inspirer l'un et l'autre aux troupes, et enfin les faire subsister à quelque prix que ce soit, n'y pouvant avoir auprès de moi de mérite égal à celui-là, ni pour vous, ni pour tous ceux qui y contribueront avec vous. Je vous envoie ci-jointes deux lettres que j'écris sur ce

sujet aux officiers généraux ; il faut que le sieur Robert, qui ne manque ni de vigilance ni de zèle pour mon service, y travaille de son côté: car, pour conclusion, je vous avoue que je ne me consolerois pas si un corps de cette qualité, qui peut porter si haut la gloire du nom français et la mienne, venoit à se dissiper comme celui de l'alliance. Comme l'état où il est réduit me touche sensiblement, j'ai commandé au sieur de Lionne d'écrire à M. de Mayence, pour faire en sorte que les alliés envoient promptement des recrues ; mais il n'y a nulle apparence à ce qu'on vous a dit là-dessus contre le comte de Holach: il a trop d'honneur pour cela ; tâchez de soulager son esprit en tout ce que vous pourrez. Quant à la difficulté qu'il faisoit de vous commander, je n'avois garde de la prévoir, ni par conséquent de lui en écrire, puisque tout le corps d'armée des alliés lui doit obéir, et que le mien en fait partie du moment qu'il y est joint.

C'est une chose déplorable que la manière dont je vois qu'on agit dans l'armée chrétienne; et sans parler du reste, je ne puis comprendre que ce soit un bon moyen pour conserver des places, que de les brûler deux à deux. Tâchez, comme je vous ai déjà mandé, à réunir les esprits, et faites que l'union que vous entre-

tiendrez dans mes troupes, serve d'exemple à tout le reste : cela étant, j'espérerois qu'un commencement d'aussi bon augure, que l'avantage qu'a remporté en dernier lieu le général Souches, pourroit avoir d'heureuses suites ; et outre l'intérêt général, j'en serois ravi de joie pour la valeur avec laquelle je suis persuadé que les Français se signaleroient entre les autres ; afin qu'on les distingue d'autant mieux, j'ai encore ordonné au sieur Gravel de vous envoyer des drapeaux, lui faisant connoître que ce n'étoit pas pour paroître devant l'Empereur, comme il s'étoit imaginé, mais pour servir dans l'armée. Au reste, j'ai été fort surpris du discours du comte de Waldeck, comme s'accordant très-peu avec les protestations qu'il me fit étant ici ; mais je suis encore plus satisfait de la réponse du sieur de Podwils qui, en cela et en tout le reste, s'est dignement acquitté de sa commission. Vous avez bien fait de punir avec sévérité les désordres que l'infanterie avoit commis auprès de Vienne, et de faire payer sur sa solde le dommage qu'elle avoit causé : suivez toujours cette maxime en pareille occasion ; recommandez fort, de ma part, aux volontaires d'être toujours sages ; et s'il y en a qui se plaignent, comme j'ai vu dans quelques lettres, de ce que vous les traitez

tous également et sans différence, ne vous en mettez point en peine : dans les emplois comme le vôtre, on a bien d'autres choses à faire qu'à subtiliser sur des complimens.

Qui que ce soit ne saura, que la proposition pour la solde de l'infanterie et de la cavalerie vienne de vous : cependant le sieur le Tellier vous enverra mes ordres touchant l'infanterie; c'est-à-dire, les officiers, lieutenans colonels, et capitaines.

J'ai commandé qu'on vous envoie la commission en blanc de la compagnie vacante dans le régiment de la Ferté, pour la remplir de quelqu'un qui se soit rendu recommandable par de belles actions, ou enfin du nom de celui que vous en jugerez plus capable : et vous tiendrez la main, au surplus, à ce qu'on achève l'information pour, en cas que ce soit un duel, en faire faire la justice conformément à mes édits. Vous recevrez en même temps une semblable commission pour la compagnie de Marsane, que vous remplirez aussi de quelque sujet qui le mérite.

Je ferai dire au Rhingrave qu'il se rende à sa compagnie : pour Autichamp, il a congé; et quant à la lieutenance de Lunas, elle est remplie.

Je fais examiner votre affaire, pour vous

faire traiter ensuite le plus favorablement qu'il se pourra dans l'ordre de la justice.

Je vous donne nouvelle que M. de Beaufort a fait la descente à Gigeri, dont il s'est rendu maître après quelque combat ; je crois que ce bon succès ne fera pas un mauvais effet parmi les troupes que vous commandez, puisqu'il confirme que les Turcs sont faits comme d'autres hommes.

AU DUC DE BEAUFORT.

Vincennes, le 18 août 1664.

Mon Cousin, il n'est pas besoin de vous dire la joie que j'ai de la descente de mes troupes à Gigeri (1) ; vous la pouvez juger aisément par la connoissance que vous avez de mes intentions, et par l'avantage que cet heureux commencement vous donne pour les faire réussir. Celui que vous avez dépêché pour m'en apporter la nouvelle, ayant eu le vent contraire, je ne la savois que douteusement, par le rapport d'un patron de barque, qui est d'ordinaire une voie peu sûre ; mais enfin Lamon est arrivé, qui me l'a confirmée pleine-

(1) Elle s'étoit exécutée le 23 juillet.

ment, m'a rendu compte de l'action, et informé de toutes choses. J'ai vu plusieurs lettres qui ont été écrites ici à divers particuliers, et cela est cause que je vais vous faire un grand détail, que je ne vous aurois peut-être pas fait sans cela, vos lettres ne contenant rien qui m'en puisse fournir matière, quoique ce soit par vous que je devrois savoir tout ce qui se passe ; mais vous devez croire qu'il n'y a rien dans ces différentes dépêches, qui ne vous rende justice sur la valeur et bonne conduite avec laquelle vous avez agi, et qui ne me fasse connoître, que vous n'avez rien oublié pour faire réussir cette entreprise à la gloire de mes armes et à ma satisfaction.

Je vous avoue seulement, que je ne puis approuver les petits mécontentemens qui se sont glissés parmi quelques officiers ; car assurément le bien de mon service consiste dans l'union, et vous qui commandez aux autres, y devez contribuer avec plus de soin que qui que ce soit, sans prendre garde à des bagatelles qui sont au-dessous de vous.

Je desire donc, premièrement, que toute division cessant, chacun oublie les sujets de déplaisir, que je crois fort médiocres, qu'on peut avoir reçu les uns des autres, et les sacrifie au soin de me plaire et de me servir ;

vous commencerez, par votre exemple, cette heureuse réunion si importante et si nécessaire, et vous témoignerez de ma part à tous les officiers, tant généraux que particuliers, que je ne puis être content qu'elle ne soit parfaite entr'eux, et affermie pour toujours (1).

Après cela, je vous dirai, que comme les lettres que j'ai vues, qui parlent des fortifications à faire à Gigeri, et les plans qu'on en a envoyés ici, ne m'éclaircissent pas assez; que ni vous, ni aucun des officiers principaux ne m'en avez mandé votre avis, et que l'affaire est assez de conséquence pour s'en informer plus exactement, avant que de passer outre; je souhaite qu'incontinent la présente reçue, vous assembliez en conseil les officiers généraux, commandans des corps, et tous ceux que vous jugerez capables d'y être appelés; que vous leur déclariez que je veux qu'ils disent librement leur avis sur la fortification du poste de Gigeri; qu'ensuite vous leur communiquiez le plan du sieur de Clerville (2), et celui de Desoullier et autres, s'il y en a; que vous écou-

(1) Ces sages représentations furent sans effet. On s'étoit emparé à la vérité de Gigeri et des environs, mais on s'y fortifia à la hâte et sans règle.

(2) Maréchal de camp et sur-intendant des fortifications. Le célebre Vauban lui succéda.

tiez leurs raisonnemens, sans rebuter personne ; et qu'après avoir formé votre délibération à la pluralité des voix, vous me dépêchiez un courrier exprès pour m'en apporter le résultat (1), contenant les difficultés qui auront été agitées à l'égard de chaque plan, et les raisons sur lesquelles on se sera déterminé ; afin que je puisse prendre ma dernière résolution, et vous renvoyer mes ordres avec la même diligence.

Cependant il faut avoir grand soin de mettre en bon état les travaux que vous avez commencés, néanmoins avec rapport à ce qui aura été délibéré sur les fortifications dans le conseil ci-dessus, à la pluralité des voix ; et surtout, les bien assurer, de peur de quelque malheur, dont je serois inconsolable, non-seulement pour la perte de réputation, mais aussi pour celle que je ferois de gens que j'estime autant que ceux qui me servent en ce pays-là.

Et faites bien comprendre aux officiers, qu'ils ne me sauroient donner de meilleure preuve de leur zèle, que de s'attacher entièrement à soutenir cette entreprise ; que je n'oublierai jamais le service qu'ils me rendront en

(1) Ces délibérations où l'on contesta sans rien résoudre, donnèrent le temps à l'ennemi de se reconnoître, et d'attaquer ensuite les Français avec avantage.

cela ; et que, comme il n'y en a point qui me soit plus considérable, il n'y en aura point aussi qui soit mieux récompensé.

J'envoie présentement deux compagnies de chevaux-légers, de cinquante maîtres chacune, qui sont fort bonnes et commandées par de bons officiers; ne doutant point que sur-tout dans ces commencemens, elles ne soient fort utiles ; et s'il est besoin dans la suite de vous en envoyer davantage, je le ferai volontiers.

Je vais faire avancer aussi de l'infanterie sur le bord de la mer, pour vous servir de renfort quand je le jugerai à propos, ou si cela n'est pas nécessaire, pour relever les troupes que j'ai maintenant à Gigeri, lorsqu'elles y auront été un espace de temps raisonnable.

Car il faut que tout ce qui y est, se dispose à y passer l'hiver ; et pour cet effet, j'ai déjà pourvu à leur subsistance, et outre cela, j'ai donné ordre qu'on leur porte des armes, des habits, des souliers et des munitions de guerre autant que j'ai cru en être besoin, et tout ce qu'il faut pour faire agir trente pièces de canon qui demeureront à terre.

On vous porte aussi tous les matériaux qu'on a pu ramasser jusqu'à présent, et l'on cherche par-tout des ouvriers que vous puissiez faire travailler.

Ayez grand soin des malades et blessés; témoignez-leur le sentiment que j'ai de ce qu'ils souffrent, et les assurez que leurs blessures seront en tout temps de puissantes recommandations auprès de moi.

Vous pouvez dire aux soldats, que bien loin de les abandonner, j'ai ordonné qu'on leur distribue un sou par jour d'extraordinaire à chacun, outre leur solde, sur laquelle les vivres leur seront fournis, et que je veux savoir les noms de ceux qui se signaleront ; il faut d'ailleurs les employer aux travaux qu'on fera faire, afin qu'ils gagnent quelque chose, et sur-tout pourvoir à leur logement, de peur qu'ils ne tombent malades; et pour cet effet, j'ai commandé qu'on vous fasse porter la plus grande quantité de planches qu'il se pourra.

Pour la dépense des travaux, mon intention est qu'après qu'ils auront été tracés par les ingénieurs, suivant les ordres du général, les marchés soient faits par l'intendant, en présence dudit général et des ingénieurs, et le prix payé sur la réception qui sera faite des ouvrages par les mêmes ingénieurs, suivant les ordonnances du général, visées dudit intendant.

Maintenant que la descente est faite, et l'établissement assez avancé, je crois qu'il est bon que vous donniez congé aux volontaires, ne

voyant pas que désormais ils puissent rien faire qui mérite qu'on les retienne davantage.

Outre le conseil ci-dessus contenant les affaires de la terre, il en faut tenir un autre avec les principaux officiers et capitaines, le patron Louis Reynaut et autres personnes plus entendues au fait de la marine, pour aviser aux moyens de faire un bon port à Gigeri; entendre tous les avis et toutes les propositions, et par le même courrier que vous me dépêcherez, m'informer de tout pleinement, en sorte que je puisse résoudre ce qui sera de mon service avec entière connoissance.

Et si l'on peut faire sur les lieux des machines pour nettoyer le port, il sera bon d'y travailler; sinon, en me le faisant savoir, je donnerai ordre qu'on vous en envoie.

En attendant les nouveaux ordres, que je fais état de vous envoyer après que j'aurai vu le résultat des deux conseils ci-dessus, j'estime qu'il est à propos que quelques-uns de mes vaisseaux qui sont maintenant avec vous, croisent la mer le long de la côte, tant pour empêcher ceux des corsaires d'approcher du port de Gigeri, que pour faire des prises sur eux, et qu'il y en ait aussi quelqu'un sur la route de Provence, pour assurer le passage des barques qui iront et viendront de Toulon.

Les galères y seroient plus propres ; mais il faudra qu'elles partent pour pouvoir être de retour au port dans la fin du mois de septembre, et il suffira sur chacune de renvoyer une compagnie du régiment des Vaisseaux ; ainsi il restera à Gigeri huit compagnies de ce corps-là avec le sieur de Bret, leur colonel ; lequel je veux qui y demeure, pour la confiance que j'ai en sa capacité et affection au bien de mon service.

Il seroit à desirer, que vous pussiez avoir commerce avec les Maures et les apprivoiser ; il faudra tâcher pour cela de faire une espèce de paix avec eux, leur faisant connoître qu'il leur est avantageux de traiter avec mes troupes ; que je ne les ai envoyées là que pour le bien de tout le pays ; qu'ils n'ont rien à craindre, mais au contraire toute sorte de douceur et de protection à espérer sous mon obéissance : mais il ne faut point absolument leur parler du Grand-Seigneur ; et en cas qu'ils ne traitent point, prenez bien garde à n'envoyer jamais de partis avec le moindre hasard, et de n'agir qu'à coup sûr ; l'exemple de Rutherford me faisant tout appréhender de la supercherie de ces gens-là.

Mandez-moi bien en détail ce qu'il y auroit à faire pour avoir, de façon ou d'autre, des

chevaux en Sicile, et Sardaigne, et même en Barbarie, s'il s'y fait quelque accommodement.

J'ai tant de satisfaction de la manière dont s'est conduit le général des galères de Malte en cette occasion, que je lui en écris exprès pour la lui témoigner, et j'ai accompagné ma lettre d'une boîte de diamans dans laquelle est mon portrait.

J'ai écrit aussi à mon cousin le grand-maître de Malte, pour le remercier du plaisir qu'il m'a fait de m'envoyer les galères de son ordre, et du service qu'elles m'ont rendu, dont j'ai grand sujet de me louer : et comme je ne doute pas que lesdites galères ne soient parties, j'ai envoyé mes lettres droit à Malte. Je me remets du surplus à ce que les sieurs le Tellier, de Lionne et Colbert vous manderont de ma part.

J'ajoute ces lignes à ma lettre, pour vous dire, qu'il y a plusieurs articles qu'il sera bon de communiquer aux officiers, et quelques-uns même qu'on peut rendre publics à toutes les troupes, pour leur donner courage et les exciter à faire d'autant mieux leur devoir.

J'écris aussi à même fin diverses lettres que vous trouverez ci-jointes ; vous aurez soin de les faire rendre (1).

(1) Nous donnons une seule de ces lettres, par laquelle on jugera de celles que nous écartons.

AU CHEVALIER PAUL.

Vincennes, le 18 août 1664.

Monsieur le chevalier Paul, sachant la part que vous avez eue à l'heureuse arrivée de mes troupes au lieu destiné pour la descente, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre, pour vous faire savoir que j'en ai une entière satisfaction, et que je desire qu'ayant à opiner dans un conseil, que mon cousin le duc de Beaufort doit tenir par mon ordre pour les affaires de la marine, vous disiez librement votre avis, suivant ce que vous jugerez plus avantageux à mon service, sans vous contraindre tant soit peu pour aucune autre considération. Mondit cousin vous communiquera aussi la résolution que j'ai prise, de distribuer aucuns des vaisseaux qui sont au port de Gigeri, pour croiser le long de la côte, et encore quelque autre pour assurer la route de Toulon : ce commandement vous regardant, je ne doute que vous ne m'y serviez à votre accoutumée; je vous souhaite seulement un temps favorable et des occasions de vous signaler de plus en plus.

AU COMTE DE COLIGNI.

Vincennes, le 22 août 1664.

Monsieur le comte de Coligni, j'ai reçu vos deux lettres des 5 et 8 de ce mois : je suis en peine de ce que vous ne m'avez rien écrit du combat de Kermen ; mais elles me font voir que vous m'en avez rendu compte par d'autres dépêches ; il est vrai que jusques ici elles ne sont pas arrivées. Je ne vous puis exprimer la joie que j'ai de ce que mes troupes ont si bien fait leur devoir, et qu'après s'être signalées en cette première occasion, elles ont encore mieux fait en celle qui l'a suivie (1), s'élevant ainsi à chaque fois d'un nouveau degré de gloire. En effet, quoique l'établissement de mes armes à Gigeri, en la côte de Barbarie, m'ait été fort agréable, l'avantage que les Français ont rem-

(1) Il s'agit de la bataille de Saint-Gothard, gagnée sur les Turcs le premier août. Le corps français ayant joint l'armée de l'Empereur le 17 juillet, elle vint camper sur la rivière de Raab, pour couvrir la Stirie et l'Autriche. Le premier août une grosse division turque passa la rivière presque sans opposition, et se posta pour donner le temps au reste de l'armée ottomane de la traverser, et pouvoir attaquer ensuite le centre des Autrichiens. Les Français

porté avec tant d'éclat sur toutes les autres nations, en cette seconde action, me touche bien plus vivement.

Je desire que vous témoigniez aux officiers et volontaires qui se sont distingués du commun, le gré que je leur sais : vous pouvez même vous en expliquer à la tête de chaque escadron, les assurant que je connois le mérite de leurs services, et qu'ils ne doivent pas douter que je n'en garde le souvenir. Sur-tout faites bien comprendre au comte de la Feuillade, la satisfaction que j'ai de la vigueur et bonne conduite qu'il a montrées en cette rencontre ; et comme je lui écris la lettre ci-jointe sur ce sujet, vous aurez soin de la lui rendre : vous direz de plus, aux sieurs de Bissi et de la Chaux, qu'ils ont fait chacun de leur côté tant de progrès en mon estime, que j'aurai encore plus de plaisir à leur en donner des marques,

---

qui étoient à la gauche, prirent les Turcs en flanc et les forcèrent de repasser le Raab avec perte de six ou sept mille hommes, tant tués que noyés. On prétendit que le comte de Coligni ne se trouva pas au combat, et que le comte de la Feuillade, maréchal de camp, en méritoit tout l'honneur ; mais c'est une calomnie. Coligni agit avec sa valeur et son intelligence accoutumées ; la Feuillade se distingua beaucoup, et eut ensuite l'art de se faire valoir aux dépens de son chef.

qu'ils n'en auront à les recevoir, quand j'aurai lieu de le faire ; vous leur rendrez aussi les lettres que je vous adresse pour eux.

Ne doutez pas qu'à votre égard je ne vous rende justice, et que ne trouvant rien qui ne mérite approbation et louange en tout ce que vous avez fait depuis que vous avez joint l'armée, je n'aie pour vous les sentimens que vous pouvez desirer.

Parmi tous ces sujets de joie, ce m'a été un grand déplaisir de voir le rôle que vous m'avez envoyé des morts et des blessés, quoique ce soit une chose qu'il est nécessaire que je sache. Il faut assister les blessés avec des soins extraordinaires, les voir de ma part, et leur témoigner que je les compatis fort, et principalement les volontaires qui sont encore à l'armée, et s'y font traiter de leurs blessures. J'ai ordonné que l'on paye aux officiers blessés, savoir, aux capitaines de cavalerie, six cents livres chacun ; à leurs lieutenans, qui auront aussi été blessés, quatre cents livres, et trois cents livres aux cornettes ; et pour ceux d'infanterie, deux montres à chacun : espérant qu'avec cette assistance, j'aurai la consolation de les savoir bientôt remis en état de pouvoir agir. Il n'y a que la nonchalance des généraux qui me fait une peine extrême ; car il est pres-

que impossible qu'il ne leur arrive de grands malheurs, dans lesquels je ne crains que trop que mes troupes soient enveloppées ; de quoi je serois inconsolable, sachant combien il y a d'excellens officiers et de braves volontaires de haute condition.

Outre cela, j'ai avis que lorsqu'on a dit à l'Empereur la misère de son armée, il a répondu qu'il croyoit qu'elle ne manquoit de rien, d'où l'on peut juger s'il est trop bien informé de ses affaires.

Je me remets du surplus aux dépêches du sieur le Tellier, particulièrement pour les munitions, les vivres et le quartier d'hiver.

J'ajouterai néanmoins, que pour ce qui est de remplir les compagnies vacantes dans l'infanterie, je vous donne pouvoir de le faire par le moyen des subalternes desdites compagnies, ou d'autres que vous jugerez plus capables, ou qui se seront le plus signalés : j'entends aussi que vous remplissiez les lieutenances et les enseignes qui auront vaqué, tant par mort que par le choix de ceux qui auront monté à la compagnie. Pour celle de Richard, j'en ai disposé en faveur du sieur des Roches, non sans regret d'avoir perdu un si bon officier. Et pour exciter d'autant plus chacun à faire son devoir, vous direz aux capitaines dont les

compagnies sont en bon état, que vous m'en avez rendu compte; que j'en suis très-satisfait; que le vrai moyen de s'avancer, c'est de continuer à me bien servir, et que le faisant, ils y trouveront infailliblement leurs avantages.

Etant bien aise aussi que les régimens qui ont du canon de cette dernière défaite, aient moyen de l'entretenir et de s'en faire honneur, j'ai ordonné le payement d'une compagnie de plus au régiment de Turenne, qui a deux de ces pièces-là, et la solde d'une demi-compagnie, aussi de plus, à Espagni, Grancei et la Ferté qui en ont chacun une pièce.

Je me réjouis de voir que quantité de jeunes gens qu'on ne connoissoit point encore, aient en cette occasion fait connoître ce qu'ils valoient; mais il m'a déplu en même temps de voir, qu'il y aura de ceux qui se sont battus en duel, qui ont été avec mes troupes, au préjudice de mes défenses: je vous commande expressément de ne les y souffrir plus, et dites que c'est par mon ordre. Ce qui m'a surpris davantage, est qu'on y ait souffert Bandeville, après ce qu'il fit à Metz; ne manquez pas de le faire arrêter, en cas qu'il y soit encore à l'arrivée de cette lettre.

J'ai vu avec plaisir les drapeaux envoyés; mais quoique ce soient des marques assez ho-

norables pour les garder, je les renverrai à l'Empereur, parce que mes troupes qui les ont gagnés, font partie de son armée, et qu'elles n'agissent pas sous mes ordres, mais sous ceux de ses généraux et pour le seul secours de l'Empire.

Vous avez bien fait, dans votre marche, d'obliger les Turcs, à coups de canon, à quitter le grand chemin, et à passer par les montagnes; il faut faire porter respect à mes troupes et n'en perdre aucune occasion.

Puisqu'il y a si peu de sûreté pour les soldats dans le pays où vous êtes, empêchez, autant que vous pourrez, qu'ils ne s'écartent et ne se séparent.

Vos raisonnemens sur l'état où est réduite l'armée des Turcs, et sur ce qu'ils peuvent faire le reste de cette campagne, me paroissent fort sensés. Ayez soin de continuer à me les écrire et à m'informer exactement de toutes choses.

Je desire que vous me mandiez, dans un billet à part et sur l'assurance du dernier secret, ce qu'on dit de chaque volontaire en particulier. Au reste, je vous confirme que j'ai une entière satisfaction de toute votre conduite, et que vous n'avez qu'à continuer pour

vous avancer de plus en plus dans ma confiance et dans mon estime.

AU COMTE DE HOLACH (1).

Vincennes, le 22 août 1664.

Monsieur le comte de Holach, j'ai vu plusieurs relations de ce qui s'est passé sur le Raab le premier jour de ce mois; mais votre lettre m'a plus satisfait que tout ce qu'elles contiennent, soit pour les particularités que vous expliquez fort bien, ou pour la créance que j'ai aux choses qui viennent de vous. Je suis très-aise que mes troupes aient signalé leur entrée dans le corps que vous commandez (2), par une action si avantageuse, non-seulement à l'Empire, mais aussi à la religion et à toute la chrétienté : j'espère qu'elles continueront à mériter vos louanges dans l'exécution de vos ordres, puisque les miens les obligent à faire généralement tout ce qui pourra dépendre de la valeur et du zèle pour se distinguer des autres; je souhaite seulement que

---

(1) Wolfgang-Jules de Hohenlohe-Neucastein, général major au service de l'Empereur.

(2) Les troupes auxiliaires de l'Empire.

votre santé vous permette de ne les pas laisser inutiles, et vous remerciant au surplus des bons sentimens que vous avez pour moi, j'ajoute ce mot, de ma main, pour vous confirmer l'état que vous devez faire de mon estime, et vous recommander mes troupes, afin qu'elles puissent d'autant mieux exécuter vos ordres.

AU COMTE DE VIVONNE.

Vincennes, le 30 août 1664.

Vivonne, sachant votre indisposition et la peine que vous auriez à guérir aux lieux où vous êtes, je desire que, sans délai, vous partiez pour vous rendre ici, afin de vous remettre en état de me continuer vos services : vous vous souviendrez seulement de bien assurer à votre départ ceux qui vous visiteront, du soin que j'aurai d'assister mes troupes, et qu'elles ne manqueront de rien. Conservez-vous, au surplus, durant la fatigue d'un si long voyage; et songez que votre santé ne m'est pas indifférente.

AU DUC DE BEAUFORT.

Vincennes, le 30 août 166[illegible].

Mon Cousin, le sieur de Lesseins que je vous dépêche, avec ordre de demeurer auprès de vous le reste de cette campagne, vous expliquera mes intentions plus particulièrement (1). Cependant je suis bien aise de vous en faire savoir moi-même une partie dans cette lettre, laissant le surplus à sa vive voix. Je vous dirai donc que j'entends, qu'après avoir assuré mes troupes du soin que j'aurai de les assister, et exhorté les officiers à bien faire leur devoir, vous laissiez au port de Gigeri deux de mes vaisseaux, les moins bons voiliers, et que vous alliez avec le reste mouiller devant Alger, observant avec soin les moyens d'y faire quelque chose d'éclat, encourageant même à l'entreprendre les capitaines de marine que vous croirez plus déterminés, sur l'assurance que vous pouvez leur donner de ma part, d'une récompense proportionnée à ce qu'ils feront pour ma gloire et pour signaler leur zèle, et

(1) Le roi jugeant enfin qu'on lui cachoit la véritable situation des choses, imagina qu'il anéantiroit la discorde en séparant les commandemens; mais il étoit trop tard et le mal se trouva si grand qu'on ne put y remédier.

vous prévaloir enfin de toutes les occasions que vous pourriez rencontrer d'endommager ces corsaires.

Que s'ils vous envoient demander ce qui vous oblige d'en user ainsi ; en ce cas, et non autrement, vous déclarerez que vous avez ordre de leur faire la guerre, jusques à ce qu'ils rendent tous les Français qu'ils tiennent esclaves, qu'ils restituent toutes les prises et réparent toutes les déprédations qu'ils ont faites sur mes sujets ; et s'ils témoignent de desirer quelque accommodement, vous leur répondrez aussi en ce cas, qu'ils peuvent députer vers moi pour me faire leurs propositions, comme il s'est toujours pratiqué ; prenant cependant tous les avantages que vous pourrez sur ces gens-là, et ne tardant que fort peu à retourner devant Alger, lorsque le temps ou les rencontres vous obligeront à croiser la côte (1).

Sur la fin de vos victuailles, vous rendrez le bord à Toulon; et laissant au sieur de Laguette le soin du désarmement, vous reviendrez auprès de moi, souhaitant d'être informé par vous-même de l'état des choses, et de m'entretenir avec vous sur ce qu'il y auroit à faire.

(1) On différa sous divers prétextes d'exécuter ces ordres, ce qui donna le temps à l'ennemi de tirer du secours d'Alger et de se pourvoir de grosse artillerie.

J'envoie mes ordres au sieur de Gadagne, pour commander au poste et aux troupes, ensuite de votre départ, et j'espère qu'il me servira d'autant mieux en cet emploi, que je ne crois pas que vous partiez, sans lui laisser vos bons avis.

Je vous avois mandé de tenir deux conseils de terre et de mer, et de m'en faire savoir exactement les résultats ; mais comme je me suis arrêté au dernier parti que le chevalier de Clerville a proposé pour les fortifications, cela ne servira plus de rien, ma résolution étant prise.

J'ai reçu ce que vous me dites de l'affoiblissement des troupes qui sont demeurées à Gigeri, comme une sollicitation pour me préparer de bonne heure à envoyer un renfort en cas qu'il en fût besoin ; mais comme il y a des gens de reste pour ne rien craindre en ce poste-là, je ne doute point qu'en même temps que vous m'écriviez de cette sorte, vous n'ayez débité en public tout ce qui pouvoit donner plus de courage et de confiance aux officiers et soldats (1).

Je vous recommande, encore un coup, de les bien assurer en partant, qu'ils ne manqueront de rien, puisque c'est moi-même qui

(1) Le roi savoit qu'il avoit fait le contraire.

prends soin de leur faire porter des vivres et des munitions de guerre, et qui songe à toutes les choses qui leur peuvent être nécessaires.

Au reste, ayant su que Vivonne n'est pas en trop bonne santé, je lui ordonne de venir ici pour se remettre en état de me continuer ses services, et vous lui pouvez donner congé.

AU COMTE DE COLIGNI.

Vincennes, le 30 août 1664.

Monsieur le comte de Coligni, j'ai reçu vos lettres du 30 juillet et du premier de ce mois, et encore deux autres qui sont du 11 du courant; elles m'obligent, premièrement, à vous répliquer de nouveau, que je suis très-satisfait de votre ponctualité à m'informer de toutes choses, et vous devez continuer à me mander ce qui se passe, sans perdre aucune occasion.

Je vois avec douleur les obstacles que vous rencontrez tous les jours à faire subsister mes troupes. Je ne sais même duquel des deux nous avons à nous garder le plus, des amis ou des ennemis; mais il ne faut pas se rebuter : au contraire, plus il y aura de difficultés et de traverses, plus il faut avoir de fermeté, d'industrie et d'application à trouver des expédiens.

Et comme il est nécessaire que vous soyez secondé en cela, et non pas embarrassé par ceux qui me servent sous vous, j'écris au comte de la Feuillade, et séparément au sieur de Podwils, qu'il n'y auroit rien de si ruineux à mes affaires en Allemagne, que si les officiers généraux du corps que vous commandez, se laissoient gagner aux plaintes qu'on peut faire dans des lieux où les vivres sont rares et les autres commodités; qu'ils doivent plutôt soutenir les choses et suivre vos sentimens, qui ne peuvent jamais manquer de se rapporter aux miens, étant informé comme vous êtes de mes intentions; mais vous devez tenir secret ce que je vous mande là-dessus; car il importe qu'ils ne sachent pas que vous en ayez connoissance.

J'ai peine à croire que ce soit par un dessein prémédité, que ledit comte de la Feuillade ait fait les choses dont vous vous plaignez; mais en tout cas, s'il y avoit eu quelque altération de sa part à la bonne intelligence qui doit être entre le chef et les ministres d'un même corps, il sera de votre prudence de le ramener doucement, et je suis persuadé que vous le ferez volontiers, puisque c'est le bien de mon service.

Je suis bien fâché de son emportement avec le comte de Holach: mais si, par hasard, celui-

ci quitte, et si vous demeurez chargé du soin des troupes de l'alliance, je ne doute point qu'en ce cas vous ne souteniez dignement cette augmentation d'emploi.

Au surplus, je vous confirme que vous avez fort bien fait de ne vous point relâcher à l'égard des volontaires. Laissez dire, et continuez à faire de votre mieux : vous devez être content pourvu que je le sois de vous, et je le suis au dernier point.

Comme j'ai répondu, par mes précédentes, aux autres articles de vos lettres, je ne m'étendrai pas davantage, joint que je me remets encore aux dépêches du sieur le Tellier qui sont parties depuis trois jours, par le retour du même courrier que vous aviez dépêché ici.

AU COMTE DE LA FEUILLADE.

Vincennes, 30 août 1664.

Monsieur le comte de la Feuillade, ne voyant rien qui fût si ruineux à mes affaires en Allemagne, que si quelqu'un des officiers généraux des troupes que j'y ai envoyées, s'arrêtoient à leurs doléances, dans un pays où les vivres et les commodités sont rares, j'ai bien voulu vous avertir de cet inconvénient,

afin qu'en votre particulier, vous vous gardiez d'y tomber. Vous devez plutôt vous appliquer en de semblables rencontres, à inspirer la patience, et à soutenir les choses avec prudence et fermeté; comme j'ordonne au sieur de Podwils de faire aussi de sa part, réglant toujours vos sentimens sur ceux du comte de Coligni, qui ne peuvent être que conformes aux miens, étant instruit, comme il est, de mes intentions : c'est ce que je me promets de votre zèle dévoué au seul bien de mon service.

A L'EMPEREUR.

Vincennes, le 31 août 1664 (1).

Monsieur mon Frère et très-aimé Cousin, j'avois tant de joie des heureux succès de Kermen et de Saint-Gothard, que je ne croyois pas qu'il y eût rien de capable de l'augmenter : mais la lettre de V. M., accompagnée de la vive voix du sieur marquis de la Fuente, m'a fait éprouver le contraire, étant ravi de voir les louanges qu'elle a bien voulu donner à mes troupes; je m'assure que, suivant mes ordres,

(1) Le roi écrivit le même jour à l'Empereur une seconde lettre, pour l'informer qu'il chargeoit le chevalier de Grémonville d'aller résider auprès de lui.

elles tâcheront à les mériter de plus en plus à l'avenir ; et parmi les plus pressans motifs que j'ai de le desirer ainsi, je puis dire que la part que je prends à ses intérêts ne doit pas être oubliée. Cependant je lui souhaite la continuation des bénédictions du ciel.

A MADEMOISELLE DE MONTPENSIER.

Vincennes, le 2 septembre 1664.

Ma Cousine, je vois clairement par votre dernière lettre, qu'on ne vous informe pas au vrai de ce qui se passe en Piémont ; car si j'avois à être mal satisfait de mon ambassadeur, ce seroit de ce qu'il a exécuté mes ordres avec tant de chaleur, que le duc de Savoie s'est plaint, par ses dépêches au comte Carroccio, qu'il sembloit qu'on le voulût forcer en une chose qui a toujours été entièrement libre, même aux plus misérables particuliers (1). Jugez par cette circonstance, si la conduite qu'on vous propose et que vous me suggérez, seroit fort bonne : je remarque même beaucoup de malice en ceux qui vous donnent de pareils avis ;

---

(1) Il étoit question d'un projet de mariage pour cette princesse. Elle crut toujours que la Cour l'avoit empêché.

car leur but est de vous mettre dans l'esprit, que si l'affaire ne réussit pas, c'est que je ne l'aurai pas voulu, et je vois que vous êtes déjà persuadée, qu'elle dépend purement de ma simple volonté, en la portant plutôt d'une manière que d'une autre ; mais je ne suis pas résolu de me conduire par le caprice de ces gens-là. Je vous ai dit que je souhaite sincèrement votre satisfaction, et je vous le confirme encore ; la seule amitié que j'ai pour vous me donneroit ce sentiment, et je connois de plus que c'est le bien de mon service : vous ne devez donc pas douter que je ne fasse tout ce qui sera effectivement plus utile pour faire réussir la chose ; et pour les moyens, je ne tirerai pas grand avantage de dire, que je vois mieux ce qui se doit faire, que ceux qui vous parlent ou qui vous écrivent.

A LA MARÉCHALE DE LAMOTTE-HOUDANCOURT.

Vincennes, le 3 septembre 1664.

Ma Cousine, ayant à donner une gouvernante à mon fils, j'ai cru que je ne pouvois faire un meilleur choix que de vous : c'est pourquoi, si rien ne vous empêche de venir

occuper cette place, je vous la destine avec joie, pour l'estime singulière que je fais de votre personne. J'attends là dessus votre réponse par le retour de ce gentilhomme, que je vous dépêche exprès.

AU COMTE DE GADAGNE.

Vincennes, le 12 septembre 1664.

Monsieur de Gadagne, j'ai vu, par votre lettre du 25 d'août, le détail de ce qui s'est passé dans le trajet de mes troupes et depuis leur descente en Afrique. Je vous avoue que je n'avois point ouï parler de Bugie (1) dans les termes que vous m'en parlez, et je veux croire avec vous qu'on y auroit pu réussir : mais comme c'est une chose faite, il ne faut plus penser maintenant qu'à s'établir à Gigeri ; car j'y suis fort résolu, et je prétends en venir

---

(1) M. de Gadagne avoit proposé de s'emparer de Bugie, alors abandonné, mieux situé et plus à portée des secours que Gigeri ; mais le duc de Beaufort qui avoit pris à tâche de contredire en tout cet officier, rejeta son avis, pour se renfermer, disoit-il, dans les ordres précis de la Cour, quoique Gadagne observât, que sa proposition n'apportoit ni obstacle ni retardement à l'exécution de ces ordres.

à bout, à quelque prix que ce soit (1). C'est pourquoi, et vous et tous les officiers se doivent mettre dans l'esprit que la chose réussira; qu'il n'y a qu'à prendre patience, et à faire travailler avec application, empêchant aussi avec soin la dissipation des outils et des autres choses de cette nature qui, bien que de peu de valeur, sont tout-à-fait nécessaires à la conservation de ce poste.

Sur-tout, il faut bien étudier le terrain des environs, afin de reconnoître les endroits d'où vous pourrez avoir du bois avec moins de peine et de péril.

Les cent chevaux que je vous envoie vous en faciliteront les moyens; et de plus, j'ai donné ordre que vous ayez quelques charrettes, tant pour voiturer le bois, après qu'il sera coupé, que pour servir à tel autre usage que vous jugerez à propos.

Je suis très-aise de ce que vous me mandez des bonnes intentions de toutes les troupes en général, n'ayant point de plus grand plaisir,

(1) Malgré cette résolution, il fallut abandonner Gigeri le 30 octobre. M. de Gadagne avoit assez de forces pour le conserver; mais voyant bientôt qu'il ne pouvoit plus compter sur la bonne volonté de personne, il consentit sagement à la retraite, la prépara avec prudence et l'exécuta avec succès et courage.

que d'entendre leurs louanges : vous pouvez témoigner à d'Arci, à Cauvisson et aux autres qui furent détachés à la dernière occasion, que je sais ce qu'ils ont fait, et que je me souviendrai d'eux.

Vous pouvez témoigner aussi au régiment de Normandie, la satisfaction que j'ai de tout le corps, et dire en particulier à Cadaillan, que je suis fort content de lui.

Je ne suis pas surpris de voir, que mes compagnies des Gardes s'offrent à faire toutes choses pour me servir et me plaire, sans trouver rien de difficile ; car je n'attendois pas moins de leur affection, après ce que j'ai écrit ; et même je suis persuadé qu'elles le feront de bon cœur et avec moins de façon, que celles du dernier corps qui soit à mon service. Aussi vous les assurerez du gré que je leur en sais, et continuerez au surplus à me mander en détail, les actions que chacun fera pour signaler son courage ou son zèle dans les rencontres, afin que je puisse traiter chacun selon son mérite.

Cependant, comme je sais qu'il y a quelques officiers qui ne règlent pas leurs discours selon mes intentions, il est bon de les avertir que j'en suis bien informé, et qu'ils ne peuvent mieux faire pour mon service ni pour eux-

mêmes, que de réparer le passé par une conduite toute contraire. Après avoir entretenu ceux qui viennent du lieu où vous êtes, j'ai trouvé tous leurs rapports uniformes sur ce point-là : ils m'ont dit beaucoup d'autres choses qui ne s'accordent pas de même ; mais je saurai bien dans la suite discerner la vérité, par les actions et les discours de ceux qui restent à Gigeri : et me remettant au surplus à ce que j'ai commandé aux sieurs le Tellier et Colbert d'écrire, soit à Charuel (1) ou au chevalier de Clerville, je prie Dieu, &c.

AU CHEVALIER DE CLERVILLE.

Vincennes, le 12 septembre 1664.

Monsieur le chevalier de Clerville, j'ai lu votre lettre du 26 d'août : il ne faut point se mettre en peine de tout ce qu'on écrit ici, ni de tout ce qu'on me peut dire (2); car je

---

(1) Intendant de cette petite armée.

(2) Sans doute que le chevalier de Clerville craignoit qu'on n'eût fait de lui des rapports désavantageux ; mais soit que Louis XIV n'eût jamais été bien instruit du fond des choses, soit qu'il ne voulût pas être obligé de punir trop de gens qui pouvoient le mieux servir dans d'autres circonstances, il dissimula.

saurai bien démêler le vrai d'avec le faux, et distinguer dans la suite ceux qui m'auront dit la vérité : ayez donc l'esprit en repos, et songez à faire travailler sans perte d'un moment de temps. Au reste, comme le sieur Colbert m'a rendu compte de toutes les choses que vous lui avez mandées, il vous informera aussi plus particulièrement de mes intentions.

AU COMTE DE COLIGNI.

Vincennes, le 19 septembre 1664.

Monsieur le comte de Coligni, vos deux lettres du 19 et du 23 d'août m'ont été rendues. Je suis bien aise que vous ayez fait voir aux commandans des corps ce que je vous mandois par ma lettre du 24 de juillet, pour les obliger à maintenir la discipline dans mes troupes : il faut continuer avec soin à empêcher les désordres, ou tout au moins les diminuer autant qu'il sera en votre pouvoir, dans les conjonctures même les plus fâcheuses, sans vous relâcher pour le mauvais exemple des autres nations; car il est bon que les Hongrois connoissent de plus en plus, qu'il n'y a pas moins de différence entre les Français et eux dans les quartiers qu'à la campagne, et chez leurs hôtes que dans les combats.

C'est quelque consolation pour moi de savoir, qu'encore qu'il y ait beaucoup de maladies dans mes troupes, il y a peu de mortalité et rien de contagieux ; mais je vous recommande sur-tout de tenir la main à ce que les malades soient traités et assistés le mieux qu'il sera possible, et d'aviser avec l'intendant aux moyens de remédier aux difficultés qui se rencontrent à une œuvre si charitable, et si importante par les suites à mon service et à ma gloire.

Vous aurez vu, par ma précédente du 30 du mois passé, ce que j'écrivis sur vos premières plaintes touchant le comte de la Feuillade : je ne doute point qu'incontinent après avoir reçu ma lettre, il n'ait réglé sa conduite suivant mes intentions, et j'en attends à tous momens la confirmation par vos dépêches.

Quant au sieur de Beauvezé, j'ai commandé au sieur le Tellier de lui faire parler par l'intendant ; ce qui se fera de la bonne sorte, et sans montrer que cela vienne de vous ; étant à propos d'éviter de vous commettre avec personne, à moins que le bien de mon service vous y contraigne absolument.

Comme le sieur Gravel m'a rendu compte, de ce qu'il a commencé à faire résoudre dans le conseil de l'alliance, pour le commandement

de ce corps-là en l'absence du comte de Holach, ensuite de ce que vous lui aviez écrit sur le même sujet, je ne doute point qu'il ne vous en ait aussi donné avis : c'est pourquoi je m'en remets à la réponse qu'il vous aura faite. Je vous dirai seulement, qu'il n'y a que trop d'apparence à ce que vous me marquez des bruits qui courent des officiers principaux ; mais j'avoue que j'ai peine à croire la même chose du comte de Holach, sans vouloir pourtant jurer de rien. Au reste, vous avez été sage de ne vous être pas emporté, lorsque ces troupes-là, ou plutôt les drapeaux et bagages qui en restent, sont venus piller un village de vos quartiers; car il faut toujours essayer de bien vivre avec tout le monde, et fuir les brouilleries avec d'autant plus de soin, qu'on en apporte à les susciter.

Puisque vous ne me touchez qu'un mot en passant de la mort de Saint-Laurent, je veux croire que vous n'avez pu découvrir encore celui qui l'a tué en duel; mais il y faut travailler : et quand vous en aurez connoissance, en faire une justice exemplaire, suivant la rigueur de mes édits.

Votre ponctualité à me mander ce qui se dit et ce qui se passe aux lieux où vous êtes, tant à l'égard de mes troupes que de toutes les

autres choses, me satisfait à tel point, que vous ne pouvez rien faire qui me soit plus agréable, que de continuer à m'écrire ainsi le détail de tout.

J'approuve fort le commerce que vous commencez d'avoir avec le comte de Serin, ayant toujours ouï dire, qu'il n'y a point d'homme en ce pays-là qui ait plus de talent pour la guerre, ni de qualités personnelles plus dignes d'estime que lui.

Je ne mérite pas les louanges que vous m'avez attirées de la part du comte de Montecuculi, dans la conversation que vous avez eue ensemble ; mais au moins j'ai grande envie de le faire dire vrai, et de ne pas décréditer vos discours par ma conduite.

Si par les considérations qu'il vous a représentées, ou par d'autres raisons qui peuvent naître de l'occasion et des lieux, vous jugez à propos de faire les escadrons moindres qu'ils ne sont, suivant ce que j'ai réglé, je vous en donne le pouvoir : mais je crois que sans cela ils diminueront assez avant la fin de la campagne.

Vous avez bien fait de vous expliquer nettement sur les congés : vous pouvez déclarer de nouveau, que je vous ai défendu d'en accorder aucun sans mon ordre ; et pour guérir l'es-

prit de ceux qui s'imaginent en venant ici d'avancer fort leurs affaires, il est bon de leur faire comprendre, que le vrai moyen de faire sa cour et d'élever sa fortune, c'est d'être fort assidu et de bien faire son devoir.

Vous direz aussi à Teruel, que je suis fort satisfait de ce qu'il a refusé les présens que lui vouloient faire quelques princes, et que je m'en souviendrai avec d'autant plus de plaisir, que ce procédé n'est pas commun.

J'ai été bien aise de vous laisser la disposition des charges vacantes, pour vous confirmer encore par cette confiance, l'entière satisfaction que j'ai de votre conduite. Je m'assure qu'en cela, comme en toutes les autres choses dont je me reposerai sur vous, votre seul but sera mon service ; et me remettant au surplus à ce que le sieur le Tellier vous mandera, ou à l'intendant pour l'avantage de mes troupes dont la subsistance et le bon état, l'union et la discipline doivent toujours être votre principale application, je finis, &c.

AU COMTE DE LA FEUILLADE.

Vincennes, le 19 septembre 1664.

Monsieur le comte de la Feuillade, j'ai reçu en dernier lieu deux de vos lettres; l'une

du 21 juillet, l'autre sans date, accompagnée d'une relation du 13 d'août, et de plus, un mémoire non signé du 20 du même mois.

Dans les entretiens que vous avez eus avec le comte de Holach et avec le comte de Montecuculi, que j'ai lus d'un bout à l'autre, je reconnois de plus en plus votre zèle pour mon service, qui vous fournit sur-le-champ des réparties si à propos, qu'on ne peut vous résister : ce que j'ai fort bien remarqué dans le détachement de mille chevaux et de deux mille hommes de pié, que ledit comte de Montecuculi avoit demandés au comte de Coligni, et dans les pressantes instances que vous lui faites pour les vivres. Véritablement, à l'égard de Holach, la dose est un peu forte; mais je me persuade aussi que c'étoit pour n'y plus retourner; car à la longue, il seroit à craindre que cela ne pût causer quelque altération dans un corps dont mes troupes font partie, et où la bonne intelligence entre les principaux officiers ne sauroit être trop grande.

Quant aux expédiens que vous proposez, pour remplacer la diminution qu'il y peut avoir dans mes troupes, soit en faisant des recrues, ou en envoyant des corps entiers, j'y ferai réflexion, et réglerai mon choix en cela et mes résolutions, suivant le cours des affaires.

Cependant, comme le comte de Coligni pourra maintenant défendre leurs intérêts dans le conseil, puisqu'il y a lieu d'espérer qu'il y assistera désormais, et commandera le corps des alliés en l'absence du comte de Holach, ayez soin de le bien seconder en tout ce qui regardera leur subsistance et discipline, et vous souvenez pour cet effet du contenu de ma lettre du 30 du mois passé.

Au reste, soyez toujours soigneux de me mander les nouvelles et le détail de toutes choses; car j'y prends un fort grand plaisir: et vous devez même continuer à m'écrire vos raisonnemens sur le sujet de mes troupes; étant bien aise de les voir, pour les ouvertures que j'y trouve qui peuvent souvent être utiles.

AU COMTE DE COLIGNI.

Vincennes, le 27 septembre 1664.

Monsieur le comte de Coligni, j'ai reçu vos deux lettres des 24 et dernier d'août: avant que d'y répondre, j'ai à vous dire que le sieur le Tellier m'a témoigné, que vous craigniez que vos dépêches ne me parussent trop longues: mais ce scrupule doit cesser; car elles me sont très-agréables, et je vous ordonne de continuer

à m'écrire à l'accoutumée, le plus en détail que vous pourrez. Quand on veut agir par soi-même, il faut être informé de tout.

Il ne se peut rien de mieux que ce que vous avez dit dans le conseil général où vous avez assisté : je serai bien aise de savoir tout ce qui se passera dans de semblables conseils.

Les trois décharges de tout le canon de l'armée impériale, que vous me marquez avoir été faites par ordre du comte de Montecuculi pour célébrer le jour de ma fête, méritent bien que vous lui en fassiez une honnêteté de ma part, lui témoignant que la chose est venue jusques à moi, et qu'elle a été fort bien reçue.

J'ai lu avec beaucoup de plaisir toutes les nouvelles que vous me mandez, tant à l'égard des armées que du comte de Serin : et pour ce qui est des louanges que vous donnez au sieur Fisicat et au sieur de Miremont, elles ne me surprennent pas, les connoissant il y a long-temps pour de fort braves officiers : je comprends bien le mauvais effet que causera dans mes troupes le départ de tant de volontaires ; mais ce n'est pas d'aujourd'hui que l'impatience est attachée à cette qualité-là. Comme ceux qui restent à l'armée en ont d'autant plus de mérite, ne manquez pas de les assurer du gré que je leur en sais. Au surplus, je vous

confirme que qui que ce soit n'aura connoissance de ce que vous m'avez écrit touchant les uns et les autres, et je vous avoue qu'on ne peut pas faire des portraits plus naturels.

Je ne doute point que mes troupes, après cette expédition où elles ont eu tant de fatigues et d'occasions périlleuses d'où elles sont sorties avec honneur, ne reviennent encore plus fières et plus aguerries qu'elles n'étoient, et qu'il n'y ait un grand avantage à entreprendre quelque chose avec de si braves gens : vous verrez mes intentions pour tout ce qui regarde ce corps, par les dépêches du sieur le Tellier, auxquelles je me remets. Vous recevrez aussi une instruction pour celui qui ira à Vienne, lequel je laisse à votre choix : mais je crois que le sieur de Podwils s'acquitteroit mieux qu'aucun autre de cette commission.

Je ne vous replique rien sur le fait des chariots, que vous demandez avec tant d'instance pour voiturer les vivres et munitions; car vous jugerez bien, par les mêmes dépêches, que cela seroit inutile.

Je n'ai rien non plus à ajouter aux ordres que j'ai donnés pour remplir les charges vacantes.

Je finirai donc par le compte que vous me rendez de vos soins et de votre application à

bien ménager les dépenses, et je veux bien vous déclarer, que je ne suis pas moins satisfait de votre conduite en ce point-là, qu'en tout le reste de votre emploi.

Depuis cette lettre écrite, j'ai jugé à propos de changer quelque chose à mes premiers ordres, touchant l'envoi d'une personne à Vienne, et l'adresse de l'instruction dont je vous parle ci-dessus, ainsi que le sieur le Tellier vous expliquera plus particulièrement par sa dépêche, à laquelle je me remets.

A M. DE PRADEL (1).

Vincennes, le 3 octobre 1664.

Monsieur de Pradel, les deux lettres que j'ai reçues de vous me confirment bien agréablement, que c'est une grande satisfaction d'em-

---

(1) Ancien capitaine au régiment des Gardes, et lieutenant général des armées. Le roi l'avoit envoyé à l'électeur de Mayence, Jean-Philippe de Schœnborn, pour lui servir de général et de conseil, dans l'entreprise de soumettre ses sujets rebelles, les habitans de la ville d'Erfurt, capitale de la Turinge, presque toute luthérienne, qui tâchoit depuis long-temps de se soustraire à la domination de l'électeur. La ville s'étoit mise sous la protection de la Suède, dont elle attendoit des secours, de même que des électeurs

ployer des gens comme vous, qui rendent si bon compte de tout : ne manquez pas de continuer à m'écrire le détail des choses, sans rien oublier des discours que M. l'électeur de Mayence vous tiendra à mon égard, ni des sentimens des autres princes.

Je savois déjà, d'ailleurs, ce que vous dites des Suédois : quant aux assurances que ledit sieur électeur vous a données, de pourvoir aux vivres et à tout le reste, je ne doute point qu'il n'y satisfasse ; mais vous savez qu'il est toujours bon de voir un peu clair devant soi. Puisque tous les princes protestans abandonnent ceux d'Erfurt, il n'y a pas beaucoup d'apparence que le siége soit bien rude, et vous avez grande raison de souhaiter que mes troupes y arrivent au plutôt : j'ai impatience de savoir en quel état elles seront ; car, suivant l'extrait que j'en ai vu, les régimens de Silli et de

---

de Saxe et de Brandebourg. L'électeur de Mayence s'étoit d'abord adressé à l'Empereur, qui occupé alors par les Turcs, ne put lui donner des troupes, et l'exhorta de recourir au roi de France. Celui-ci envoya trois mille hommes d'infanterie et huit cents de cavalerie, qui arrivèrent successivement, et forcèrent la ville d'Erfurt à se soumettre le 18 octobre, après une résistance de vingt-huit jours. Pradel qui avoit pris les devants, prépara ce succès avec toute la sagesse dont il étoit capable.

Grammont me paroissent foibles, Champagne et le mien sont assez bons; mais j'attendrai, pour en mieux juger, ce que vous m'en écrirez, à quoi je donnerai entière créance.

Il est bon que, de temps en temps, vous fassiez valoir à M. de Mayence, avec la discrétion nécessaire, l'effet que mon nom et ma considération ont produit en sa faveur auprès de tous les princes de l'Empire, et le soin que j'ai d'assister mes amis et alliés, qui ne consiste pas en des paroles, mais en secours réels et solides, sans y rien épargner, appuyant sur l'effort qu'il m'a fallu faire, pour lui envoyer un corps comme celui que vous avez, ayant d'ailleurs les troupes que j'ai en Hongrie et en Barbarie.

AU COMTE DE COLIGNI.

Vincennes, le 4 octobre 1664.

Monsieur le comte de Coligni, je répondrai par cette lettre à trois des vôtres, deux sans date, et l'autre du 8 du mois passé. Je ne suis pas assez curieux pour desirer des copies des propositions qui ont été faites dans le conseil tenu à Presbourg, et même après ce que vous m'en dites, il me suffit de savoir ce qui s'y est résolu, et que votre avis, toujours porté

à ne trouver rien difficile, met à bout la finesse de ceux qui voudroient pouvoir persuader, qu'il ne tient qu'aux alliés qu'on entreprenne de grandes choses.

J'ai bien de la joie du bon état de ma cavalerie ; il faut tâcher de l'y maintenir, et assister l'infanterie le mieux qu'il se pourra : sur-tout l'on doit continuer à prendre grand soin des malades ; je ne saurois me lasser de recommander ce point.

Ceux qui vous ont dit, que je ne voulois pas que vous prissiez des lieutenans pour les faire monter à la compagnie, ne sont pas bien informés de mon intention ; car au contraire, je desire qu'ils soient préférés aux autres, en concurrence de services et de capacité, ainsi que vous aurez vu par les dépêches du sieur le Tellier : il est bon même de le déclarer devant tous les officiers, afin de les détromper. Et pour la compagnie de Marsane, si vous ne l'avez encore remplie, je vous en laisse derechef la disposition ; vous saurez bien choisir celui qui le méritera le mieux.

Je vous écrivis et à quelques autres des principaux officiers, sur la gloire que mes armes ont acquise sur le Raab, dès le premier avis que j'en eus ; et je ne doute point qu'à présent vous n'ayez reçu ces lettres-là, qui aug-

menteront fort la joie que peuvent avoir causée les dépêches portées par du Clos, puisque j'y rends justice à chacun en général et en particulier; et comme j'apprends que Beauvesé se désespère d'être omis, si vous jugez à propos de le consoler de quelque mot d'agrément de ma part, c'est-à-dire s'il tient à présent une meilleure conduite que celle dont vous vous êtes plaint, je vous permets de le faire.

Si Duval, capitaine dans Grancei, n'a pas fait son devoir sur le Raab, s'il n'a nul soin de sa compagnie, et si c'est un débauché, comme le marquis de Grancei m'écrit au nom de tout le corps, il est juste de l'ôter, et je m'en remets à vous; mais il faut auparavant vérifier bien la chose, et je vous charge de le faire avec la dernière exactitude.

Si vous jugez que Saint-Jean soit capable de remplir quelqu'une des charges vacantes, je m'en remets aussi à vous : il m'a écrit sur ce sujet.

Je ne vous réplique rien sur les drapeaux que vous proposez de faire faire à Vienne; car vous verrez bien par mes derniers ordres, que cela ne presse plus. Continuez à me rendre compte de tout ce qui se passera. Le bruit court ici d'un avantage considérable remporté sur les Turcs, près du Vaag, par un corps de

cavalerie où il y avoit des Français. Et quoique nous n'en ayons encore ni certitude ni détail, je ne doute point si mes troupes y ont été, qu'elles ne s'y soient signalées, et qu'elles ne se distinguent toujours fort avantageusement des autres, en toutes les occasions où elles se trouveront. J'ai vu la liste des compagnies de cavalerie, avec la distinction des bonnes et des mauvaises ; vous pouvez témoigner de ma part aux capitaines des premières, chacun en particulier, la satisfaction que j'en ai : et à l'égard des autres, il suffira de publier en général que je n'en suis pas content.

AU COMTE DE LA FEUILLADE.

Vincennes, le 10 octobre 1664.

Monsieur le comte de la Feuillade, quoique votre relation du 17 de septembre soit d'un volume assez raisonnable, je ne l'ai point trouvée longue : c'est pourquoi n'hésitez pas à m'en envoyer de semblables, tandis que vous en aurez matière; mais je ne crois pas que cela puisse durer encore long-temps, me remettant à mes derniers ordres pour toute réponse à vos nouveaux raisonnemens touchant le quartier d'hiver.

AU COMTE DE COLIGNI.

Versailles, le 18 octobre 1664.

Monsieur le comte de Coligni, votre lettre du 24 septembre a dissipé l'inquiétude que j'avois de votre mal, me donnant lieu de croire à présent votre santé rétablie par le repos que vous avez pris : ce que je souhaite du meilleur de mon cœur, et pour vous-même, et pour mes troupes que je sais ne pouvoir remettre en de meilleures mains que les vôtres. Comme il s'étoit répandu ici un bruit de combat sur le Vaag, je jugeai d'abord voyant Cateux, qu'il m'en apportoit la nouvelle; mais je fus bien surpris d'en trouver une si différente de celle-là, dans la dépêche qu'il me rendit; et je vous avoue qu'il ne falloit pas moins, pour adoucir l'abandonnement où vous dites qu'est réduit le corps des alliés; car si la guerre duroit, cela seroit très-fâcheux.

Outre les ordres qui vous ont été déjà envoyés de ma part, vous verrez par ceux que le sieur le Tellier vous adresse présentement, ce qui est de mes intentions, et même à l'égard des malades, qui est un point qui me touche plus que je ne vous puis dire; mais il y en a

encore un autre que je n'ai pas moins à cœur, et c'est de faire vivre mes troupes dans un ordre si exact dans la marche où elles se vont mettre, qu'il n'y ait pas la moindre plainte, sans une réparation et un châtiment exemplaire. Vous y tiendrez donc la main avec tout le soin imaginable, et recommanderez aux officiers d'en user de même aux lieux où vous ne pourrez pas être en personne.

Je suis marri que le comte de la Feuillade ait fait publier la suspension d'armes sans vous en donner avis : mais vous ne pouvez faire mieux que de n'y prendre pas garde ; je loue en cela et en tout le reste de votre procédé, votre discrétion et votre prudence : et j'en suis satisfait, puisque je remarque fort bien la conduite d'un chacun. Je vous renvoie la lettre que le comte de Montecuculi vous a écrite : l'éloge qu'il donne à mes troupes étant une trop bonne marque de celui qui vous est dû pour vous en frustrer: conservez-la, et soyez toujours assuré de ma bienveillance.

AU COMTE DE LA FEUILLADE.

Versailles, le 24 octobre 1664.

Monsieur le comte de la Feuillade, quoique votre lettre du 8 de ce mois ne soit qu'en

réponse à la mienne du 30 d'août, je veux bien y faire ce mot de réplique pour votre consolation. Je vous dirai donc que jamais il ne m'est entré dans l'esprit, que vous ayez eu la moindre pensée de préjudicier à mon service ; je connois trop bien votre zèle, et suis trop persuadé de vos bonnes intentions ; mais vous m'avouerez qu'un officier général comme vous êtes, doit plutôt s'exposer aux crieries des troupes contre lui, que d'écouter leurs souffrances en de certaines conjonctures ; et au reste, vous devez être bien aise que je me sois expliqué avec vous comme j'ai fait, puisque c'est une marque de bonté et d'affection pour votre personne, n'ayant pas voulu vous laisser engager dans un chemin où vous auriez pu me déplaire.

J'ai lu votre relation du 30 de septembre avec le même plaisir que les précédentes, et j'ai fort bien remarqué la précaution que vous avez prise d'écrire à Vallebonne la facilité, de la part de mes troupes, aux propositions de bataille du comte de Montecuculi. Valini m'a aussi rendu la route de Dauphiné à Marbourg; mais cela ne sert plus de rien, si ce n'est à me donner lieu de connoître d'autant mieux vos soins ; desquels étant fort satisfait, je prie Dieu, &c.

AU MARQUIS DE VILLEROI (1).

Versailles, le 24 octobre 1664.

Après ce qui s'est fait en Hongrie, vous auriez assez de sujet d'être content de votre campagne, pour revenir ici de vous-même; mais comme j'apprends que vous songez à aller chercher en Afrique (2) de nouvelles occasions de gloire, je vous ordonne par ce billet de vous rendre auprès de moi; et si vous desirez me plaire, vous réussirez encore mieux par votre retour que par ce voyage.

A M. DE PRADEL.

Paris, le 27 octobre 1664.

Monsieur de Pradel, le sieur Catinat (3)

(1) Fils du gouverneur de Louis XIV et son favori. Ce fut lui qui devenu, en 1693, maréchal de France comme son père, gâta les affaires du roi en Italie en 1702, en dédaignant les représentations du maréchal de Catinat, perdit la bataille de Ramillies en Flandre, en 1706, et fut gouverneur de Louis XV. Il est mort en 1730, âgé de 86 ans.

(2) Blessé au passage du Raab, il vouloit aller à Gigeri.

(3) Charles-François de Catinat, seigneur d'Arci, né en 1635, capitaine aux Gardes-Françaises, tué au siége de Lille en août 1667. Le maréchal de Catinat étoit son frère cadet.

m'a rendu votre lettre, et fort bien expliqué les choses en l'état qu'elles étoient à la réduction d'Erfurt. Vous verrez mes intentions par les ordres que j'ai commandé au sieur le Tellier de vous envoyer : je n'ai qu'à m'y remettre pour toute réponse, et à louer votre conduite qui justifie si bien mon choix.

Je viens de recevoir votre lettre du 9 de ce mois, et je me réjouis de voir que toutes les difficultés qui se seroient rencontrées dans la suite du siége d'Erfurt, n'aient servi qu'à en rendre la réduction plus glorieuse à mon nom, plus avantageuse à M. de Mayence, et de plus de mérite pour vous. Ayez grand soin que mes troupes vivent avec ordre dans le retour, et en laissez de si bons à celles qui restent à Erfurt (1), qu'il n'y puisse avoir de plaintes contre elles.

AU COMTE DE COLIGNI.

Paris, le 30 octobre 1664.

Monsieur le comte de Coligni, cette lettre servira de réponse à quatre des vôtres que j'ai

---

(1) Consistant en deux régimens d'infanterie et deux compagnies de cavalerie.

reçues presque en même temps, et qui sont des 6, 7, 10 et 13 de ce mois.

J'ai lu avec beaucoup de plaisir les nouvelles qu'elles contiennent, et entre autres celle des regrets du grand-visir touchant mes troupes, n'y ayant point de témoignage plus avantageux que celui-là pour confirmer pleinement la gloire qu'elles ont acquise. Les sieurs de Podwils et de Grémonville m'ont rendu compte de la route qu'ils ont obtenue à Vienne : je vois que cela s'est passé avec assez d'honnêteté, et j'espère que les officiers continuant à prendre soin de leurs compagnies dans la marche, et même ceux de cavalerie à remplacer les chevaux, comme vous me marquez qu'ils ont fait, ce corps arrivera en un état dont j'aurai lieu d'être fort content.

Vous aviez grande raison d'être en peine des malades; car c'est un point qu'on ne sauroit jamais avoir trop à cœur : mais comme j'ai ordonné un nombre de chariots, je ne doute point que cette assistance, avec la joie du retour et le soin que vous avez de les faire bien traiter, ne les sauve et ne les remette bientôt en parfaite santé.

Je ne suis pas surpris de ce que vous dites du peu de durée des espérances, que quelques-uns avoient fondées sur les caresses et sur les

avances du comte de la Feuillade, et de la différence qu'on a reconnu qu'il y avoit entre vous et lui, pour pouvoir procurer des graces. Je m'étois toujours bien promis qu'avec un peu de patience cela seroit de la sorte : je suis bien aise qu'à présent ces légères vapeurs soient dissipées, et qu'elles n'aient point causé d'altération à mon service.

Je n'ai pas de peine à croire que si le duel de l'Estrange et du fils du comte du Roure fût arrivé dans le camp, vous n'en eussiez fait un grand exemple; j'en userai d'une manière à l'égard du premier, qui fera voir à tous mes sujets, que ce n'est pas un coup sûr pour éviter le châtiment, que de sortir de mon royaume et des lieux de mon autorité, pour enfreindre mes édits : je vous recommande toujours l'ordre et la discipline dans mes troupes.

AU MARQUIS DE TRACI (1).

Paris, le 1er novembre 1664.

Monsieur de Traci, après avoir lu vos lettres, et entendu l'état des choses plus par-

---

(1) Il commandoit pour le roi dans les colonies de l'Amérique.

ticulièrement par le rapport du sieur Colbert, je me trouve si satisfait de toute votre conduite, que j'ai bien voulu vous assurer moi-même par celle-ci du gré que je vous en sais ; et quoiqu'agissant comme vous faites, il soit superflu de vous rien dire, je ne puis pourtant m'empêcher de vous recommander encore, de tenir soigneusement la main à ce que la justice soit administrée avec la dernière exactitude dans les lieux de votre charge, et de faire aux habitans tout le bon traitement possible, afin que conservant par-là ceux qui y sont déjà établis, et y en attirant d'autres, vous les rendiez bien peuplés, qui est le principal point auquel vous devez vous appliquer ; cependant je me dispose à vous envoyer au printemps mille soldats, avec des armes et munitions de guerre, et j'espère que vous aurez tout cela dans le mois de mai : sur quoi me remettant audit sieur Colbert, je prie Dieu, &c.

AU COMTE DE COLIGNI.

Paris, le 12 novembre 1664.

Monsieur le comte de Coligni, ce m'a été une agréable surprise, que de voir par votre lettre du 17 d'octobre, la tendresse que les

ministres de l'Empereur ont fait paroître pour mes troupes, lorsqu'ils n'avoient plus besoin d'elles, après les avoir traitées d'une manière si différente, dans le temps qu'elles faisoient le principal secours de l'Empire. Je ne doute point que vous n'ayez profité de l'occasion, pour remettre un peu ce corps de tant de fatigues, et même pour adoucir celles qu'il lui restoit à essuyer pour revenir sur le Rhin; j'attends avec impatience des nouvelles de l'état auquel il y sera arrivé, n'en pouvant que bien espérer par la confiance que j'ai en vos soins : l'infanterie pourra reprendre ses drapeaux à Philisbourg. Cependant j'approuve fort que vous n'ayez point quitté le camp, pour des complimens superflus que vous auriez été faire à Vienne.

AU DUC DE BEAUFORT.

Paris, le 12 novembre 1664.

Mon Cousin, le sieur de la Roche m'a rendu votre lettre et expliqué de vive voix le détail de la dernière attaque de la redoute de Gigeri ; à quoi j'ai pris beaucoup de plaisir, non-seulement pour le succès d'une action si glorieuse, mais aussi pour le bonheur que

vous avez eu de couronner votre séjour en ce pays-là par un service de cette importance, et même pour le nouveau lustre qu'une blessure aussi favorable que celle que vous avez reçue, ajoute à votre valeur : vous croyant maintenant en Provence, et peut-être déjà parti pour vous rendre auprès de moi, il seroit superflu de vous faire plus longue lettre ; je pourrai m'entretenir plus commodément avec vous à votre arrivée ici, et il me suffit par avance de vous dire, que je suis entièrement satisfait de vous.

AU COMTE DE VIVONNE.

Paris, le 12 novembre 1664.

Vivonne, je suis bien content de la lettre que vous m'avez écrite par l'occasion du sieur de la Roche, voyant avec quelle exactitude vous m'expliquez toutes les choses que je desirois savoir ; il y en a quelques-unes qui ne s'accordent pas tout-à-fait à ce qu'on m'avoit mandé d'ailleurs ; mais je ne balance pas à croire ce qui vient de votre part. Votre vaisseau se trouvant du nombre de ceux qui doivent désarmer, vous ne pouvez pas demeurer à la mer comme vous auriez souhaité ; mais quand

vous serez ici, je verrai ce qui se pourra faire pour votre satisfaction, et pour vous donner des marques de la mienne.

AU ROI D'ESPAGNE.

Paris, le 15 novembre 1664.

Monsieur mon Frère, Oncle et Beau-Père, je ne me suis pas pressé de faire savoir à V. M. la maladie de la reine, dans l'espérance que j'avois qu'elle n'auroit point de suite; mais comme c'est une fièvre tierce, qui a déjà eu plusieurs accès, et qui en peut avoir d'autres, je n'ai pas voulu différer davantage à lui donner part de cet accident qui, outre ce qu'il me fait souffrir en la partie la plus tendre et la plus sensible de moi-même, me touche encore par le déplaisir que je sais qu'un aussi bon père que V. M. en aura. Ce qu'il y a de plus fâcheux est l'état de la grossesse; mais j'ai commandé aux médecins de songer préférablement à la santé de la reine; et c'est aussi à quoi ils travaillent, sans s'arrêter à autre chose. J'espère, avec l'aide de Dieu, que leurs soins réussiront dans peu, selon nos desirs; et alors je dépêcherai avec joie un exprès à V. M. pour lui en porter la nouvelle : cependant je prie

sa divine bonté de la conserver comme je souhaite.

A M. DE CHAMPIGNI,

INTENDANT EN DAUPHINÉ.

Paris, le 16 novembre 1664.

Monsieur de Champigni, outre les ordres que j'ai commandé au sieur de Lionne de vous envoyer, pour aller informer en Provence de la retraite de Gigeri, j'ai bien voulu vous écrire encore cette lettre, pour vous confirmer mon intention, qui est que vous preniez une connoissance si exacte et si particulière de tout ce qui s'est passé en cette occasion-là, que je puisse juger des choses sur votre information, comme si je les avois vues moi-même ; c'est ce que j'attends de votre zèle et de votre application à mon service.

AU ROI D'ESPAGNE.

Paris, le 16 novembre 1664.

Monsieur mon Frère, Oncle et Beau-Père, depuis mon autre lettre, la reine est accouchée, ce matin, d'une fille, et hors le terme de sa grossesse qui n'est pourtant pas si assuré,

qu'elle ne pût être dans son septième mois. Il n'y eut jamais de délivrance plus heureuse que celle-là ; aussi est-elle beaucoup mieux qu'elle n'étoit auparavant; et l'enfant que, pour plus grande précaution, j'ai fait baptiser d'abord, donne tous les signes de vigueur et de bonne constitution qui se peuvent desirer : c'est toujours beaucoup que la mère n'ait plus qu'une simple fièvre tierce, laquelle même est sur son déclin ; mais, comme il faut plus à qui aime bien, mon inquiétude ne finira que par la parfaite guérison : c'est ce que j'attends avec l'impatience que V. M. peut juger. Cependant afin qu'elle puisse voir par le commencement et par le progrès de cette maladie, quel en est le véritable état, je lui en envoie la relation ci-jointe, priant Dieu, à mon accoutumée, qu'il la conserve comme je souhaite.

AU COMTE DE LA FEUILLADE.

Paris, le 21 novembre 1664.

Monsieur le comte de la Feuillade, votre lettre du 28 du mois passé me faisant voir la continuation du soin que vous avez de me rendre compte de toutes choses, ne m'a pas été moins agréable que les précédentes. Si

celle-ci vous est rendue avant la fin de votre marche, je vous recommande toujours d'être exact et même sévère à empêcher les désordres. Quant à votre correspondance avec le prince de Sultzbach, elle ne peut servir de rien par les raisons que vous saurez plus particulièrement lorsque vous serez ici.

AU DUC DE BEAUFORT.

Paris, le 21 novembre 1664.

MON COUSIN, ayant vu votre lettre du 11 de ce mois, et ce que vous avez écrit en même temps au sieur Colbert, j'ai changé de sentiment sur votre retour auprès de moi : mon intention est donc que sans revenir ici comme je vous avois mandé, vous vous remettiez à la mer, pour aller rabattre l'orgueil des corsaires (1); que, pour cet effet, on équipe les vaisseaux dont la liste est ci-jointe; qu'aussitôt que quatre seront prêts, vous ayez à les faire partir avec tous les rendez-vous et les signaux bien concertés, réservant à vous embarquer sur ceux de la dernière escadre, et sur-tout que vous preniez garde qu'ils soient

(1) Le duc de Beaufort courut la mer le reste de cette année et pendant le commencement de la suivante.

en si bon état, qu'on ne puisse appréhender qu'il en arrive comme de *la Lune*, dont le naufrage me perce le cœur pour la perte des officiers et soldats qui étoient dessus (1). Au reste, ce que vous avez fait à Bugie (2), outre l'éclat de l'action qui est fort extraordinaire, nous est d'un très-bon augure pour votre nouvelle campagne : cela me confirme bien aussi, que les affaires de Gigeri auroient eu un autre succès si vous y eussiez été davantage; et vous pouvez croire qu'en étant persuadé comme je suis, et satisfait de la conduite que vous y avez tenue jusqu'au moment de votre départ, il ne seroit pas facile de vous rendre de mauvais offices (3). J'espère qu'avant qu'il soit peu, la

(1) Les troupes qu'on ramenoit de Gigeri à Toulon, n'y furent point débarquées, parce qu'il y avoit une maladie contagieuse dans la ville. On les fit passer aux îles d'Hières, et pendant cette courte traversée le vaisseau *la Lune* qui étoit en mauvais état, coula à fond à la vue de ces îles, et douze cents hommes furent engloutis.

(2) Le duc de Beaufort en partant de Gigeri, espéra sans doute trouver Bugie abandonné et avoir seul l'honneur de s'en rendre maître; mais les Maures l'occupant, il les fit canonner, coula à fond un de leurs vaisseaux et en prit un autre sous les murailles de la place.

(3) Le roi dissimula sans doute, car on ne peut croire qu'il ignorât les torts du duc de Beaufort, qu'il n'aimoit pas, mais qu'il ménageoit.

vérité sera connue ; car non-seulement j'ai envoyé pour informer de cette retraite, comme vous aurez déjà vu, mais je questionne fort ici tous ceux qui viennent de ces quartiers-là, et ensuite je saurai bien prendre mon parti suivant la justice. Il faut vérifier pareillement par la faute de qui est arrivée la perte du vaisseau *la Lune* ; car la chose étant éclaircie, j'en userai comme il se doit en un cas de cette conséquence. Vous me ferez plaisir mêmement de m'en écrire votre avis et tout ce que vous en saurez.

Il eût été bon de faire arrêter d'abord, ceux qui ont certifié que le vaisseau *la Lune* étoit navigable, afin d'aviser ensuite ce qu'il y auroit à faire : il faut choisir les meilleurs hommes qui soient sur tous les vaisseaux pour en composer l'équipage de ceux qui iront à la mer. Le vaisseau que vous choisirez, soit de *la Royale* ou du *Saint-Louis*, sera monté par vous ; et le sieur du Quesne y sera aussi pour y commander sous vous : je le renverrai exprès pour cela.

Le sieur de Martel montera *le Dauphin*, partira avec la première escadre, et servira de vice-amiral, lorsque vous les aurez joints.

LISTE DES VAISSEAUX,

Que j'ai résolu de tenir à la mer pendant l'hiver de 1664 à 1665.

PREMIÈRE ESCADRE.

Le Dauphin.....	Capitaine Martel.
La Perle.....	Querjean
La Notre-Dame.....	La Giraudière le jeune.
La Françoise.....	Châteauneuf.

SECONDE ESCADRE.

Le S. Louis ou la Royale.	Vous, (c'est-à-dire M. de Beaufort,) ou du Quesne sous lui.
Le Mercœur.....	Turel.
L'Ecureuil.....	Preuilly-Humières.
L'Etoile de Diane....	Gabaret.

AU MÊME.

Paris, le 28 novembre 1664.

Mon Cousin, depuis ma dernière, j'ai résolu de retenir le sieur du Quesne auprès de moi; et comme je l'avois destiné à s'embarquer avec vous, vous prendrez Gabaret en sa place, et mettrez des Lauriers sur *la Perle*, ou

sur le vaisseau pris à Bugie, au cas qu'on le puisse mettre à la mer : c'est tout ce que j'ai à vous dire.

A L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

Paris, le 29 novembre 1664.

Monsieur l'Archevêque de Rouen, j'étois trop persuadé du zèle de ma cour des aides de Normandie, pour douter qu'elle n'entrât dans la compagnie des Indes comme les autres corps de la province, et je n'attendois pas moins aussi du sieur d'Oqueville, premier président, que l'exemple et l'émulation qu'il a donnés en cette rencontre à toute sa compagnie : vous pouvez les assurer du gré que je leur en sais, et que ce qu'ils ont fait en cela pour me plaire et pour le public, ne perdra rien de son mérite pour l'avantage propre qu'ils trouveront dans cet établissement. Au reste, ce que vous me dites de la ferveur avec laquelle on a imploré le secours du ciel pour la guérison de la reine, m'est d'autant plus agréable, que nous en sentons les effets, et que nos vœux sont à la veille de leur entier accomplissement.

Vous devez être assuré, que je suis très-satisfait de la manière dont vous agissez en toutes

rencontres pour mon service, et pour faire réussir les choses que je desire.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 5 décembre 1664.

Quand le sieur de Witt vous a témoigné desirer de la part des Etats, que je fisse savoir au roi d'Angleterre, l'obligation que j'avois contractée par notre dernier traité, de les assister contre quiconque les attaquera dans l'Europe, ledit sieur de Witt ne savoit pas ce que je vous ai depuis mandé, que j'ai fait entendre la chose aux mylords Hollis et Fijardin, en termes bien clairs et bien intelligibles, dans l'occasion qu'il s'est reparlé ici du projet du traité de commerce avec l'Angleterre. Cette déclaration néanmoins, contre l'opinion dudit de Witt, n'a pas empêché que les Anglais n'aient persisté dans leur résolution, d'attaquer la flotte Hollandoise, si elle paroît dans la Manche.

Quant aux assurances que ledit sieur de Witt continue à vous donner, que les Etats n'entendront à aucune proposition qui aille contre mes intérêts, dont ils ne se sépareront jamais; à vous parler franchement et confidemment,

je crois que j'en puis être assuré, tant qu'ils demeureront dans le danger où ils se trouvent, d'avoir à soutenir une guerre contre l'Angleterre; mais je ne sais si, quand leurs affaires auroient pris une autre face par l'accommodement de leurs différens, je puis bien me promettre, qu'ils n'entendront plus à l'ouverture de l'évêque de Munster, de se liguer avec l'Empereur et d'autres princes de l'Empire, et peut-être avec le roi d'Espagne même, pour les différens des Pays-Bas, tant ils sont frappés de l'imagination, que rien ne peut être plus contraire aux intérêts de leurs Etats, que mes progrès dans la Flandre et le voisinage des armées de France. C'est pourquoi, si le cas arrive, qu'ils me puissent faire une instance formelle de leur donner des assistances en conformité de ce dernier traité, je crois que, comme par le même traité, ils se sont réciproquement obligés envers moi, de conserver inviolablement l'amitié avec cet Etat, et de ne rien faire jamais qui aille contre mes intérêts, ainsi qu'un vrai ami doit faire, je serai alors également en droit, avant que de les assister effectivement, de leur demander qu'ils me donnent une nouvelle assurance, en la forme que je la desirerai, pour mon entière sûreté, qu'ils n'entendront jamais avec aucun prince

à une pareille ligue, si contraire à mes intérêts; autrement il se trouveroit dans la suite, que je leur aurois moi-même fourni les moyens de me faire du mal. Tout ceci doit demeurer entre nous seuls, n'étant pas encore temps de s'en expliquer; mais il est bon que vous en soyez averti par avance, afin que vous proposant toujours cette visée, vous y puissiez de bonne heure disposer les choses.

J'ai fort agréé l'offre que vous a faite le sieur de Witt, de remettre à ma médiation tous les différens que les Provinces-Unies peuvent avoir avec les rois de Suède et de Danemarck, et comme je crois d'ailleurs que ces deux rois ne s'en éloigneront pas, si ce n'est que quelqu'un ait pris des mesures contraires avec l'Angleterre, au passage de l'ambassadeur Carlisle à son retour de Moscovie, je serai toujours prêt à m'entremettre pour un bon accommodement entre les parties.

A M. DE PODWILS.

Paris, le 6 décembre 1664.

Monsieur de Podwils, j'ai reçu avec votre lettre du 4 de ce mois, la liste des troupes de l'Empereur, et vu les honnêtetés dont il a usé

envers les miennes dans le temps de leur retour, et même envers les officiers principaux. Mais comme je suis bien aise des petits présens qu'il leur a faits, parce que ce sont des marques honorables de leur valeur, je n'aurois pas approuvé qu'ils eussent pris de l'argent, et je ne crois pas aussi qu'ils en eussent voulu recevoir. Je vous recommande l'assistance des malades jusqu'au bout; et pour vous répondre en un mot sur les lettres de naturalité dont vous me remerciez, je vous dirai que, quand on fait des graces de cette nature à des personnes comme vous, c'est plus acquérir que donner.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 19 décembre 1664.

J'AI reçu vos dépêches du 11 du courant, et ai été très-aise d'apprendre ce qui s'est passé dans une conférence, que vous avez eue avec le sieur de Witt, où vous lui avez touché quelque chose, comme de vous-même, de ce que je vous avois mandé de l'inégalité des conditions du traité que j'ai fait avec les Etats, en 1662. Il n'y a aucune raison de dire, que ce seroit altérer le traité, de me donner l'assurance

dont vous lui avez parlé. Ce seroit au contraire un moyen d'en affermir éternellement la durée, en levant de part et d'autre tous les ombrages, mais ce n'est pas ma plus grande peine, car je crois que, hors des difficultés qui procèdent de la constitution de leur Etat, où le secret est mal aisé à garder, il seroit assez facile de leur faire comprendre, qu'il n'est pas fort juste que je les soutienne, dans toutes les guerres dont ils sont menacés de divers endroits, pour me trouver après cela leurs forces sur les bras, dès que la seule occasion où je puis avoir besoin d'eux arrivera. Mais mon inquiétude est, que quelque sûreté qu'ils me puissent présentement donner contre cette crainte, elle ne sera pas suffisante pour me répondre à moi-même, qu'ils n'en useront pas autrement, quand cette occurrence surviendra, tant ils sont frappés de la fâcheuse opinion, qu'ils ont grand intérêt à avoir toujours une barrière entre la France et leur Etat.

Quant à leur union avec l'Empereur pour la défense des Pays-Bas, je n'estime pas qu'elle soit beaucoup à appréhender, au moins de long-temps, ou bien ils se conduiroient fort imprudemment; car ils ne peuvent pas douter, que l'Empereur ne se trouve en tout temps disposé d'y entendre quand ils le voudront, et

par conséquent ils n'ont aucune nécessité de se hâter là dessus, ni de me choquer, pour faire prématurément une chose qui dépendra d'eux en tout temps.

Cependant, je vous avoue que je ne me trouve pas dans un petit embarras, considérant que, si j'exécute à la lettre le traité de 1662, je ferai un très-grand préjudice à mes principaux intérêts, et cela pour des gens dont non-seulement je ne tirerai jamais aucune assistance, mais que je trouverai directement contraires, dans le seul cas où j'aurois besoin de les avoir favorables, et alors les assistances que je leur aurai données, tourneront contre moi même. Outre cela, je perds l'Angleterre qui est sur le point de se lier étroitement avec les Espagnols, pour le même sujet, en cas que je rejette ses offres, et ces offres sont, (je puis bien vous confier ce secret,) la carte blanche en tout ce que je pourrais desirer pour les Pays-Bas, sans même y prétendre un pouce de terre pour elle. D'ailleurs le roi d'Angleterre me suggère lui-même, des moyens de me pouvoir dispenser avec honneur de secourir les Hollandois ; il prétend qu'ils sont les agresseurs ; qu'il a droit au fort de Guinée dont ils se sont emparés ; qu'ils ont armé les premiers ; qu'ils ont fait une querelle de na-

tion à nation, pour un différent particulier entre deux compagnies, auxquelles il falloit le laisser démêler ; qu'ils ont commis la première action de fait et de violence, en maltraitant un vaisseau chargé de mâts qu'il faisoit venir de Suède, et qu'en tout cas je ne suis obligé à rien hors de l'Europe ; qu'il est visible que, sans le différent de Guinée, tous les autres sont faciles à ajuster ; et qu'il n'est pas juste que, pour vouloir capricieusement soutenir un pays, pour lequel je ne suis point engagé, ils allument une guerre de deçà, parce que n'étant pas obligé pour le principal, je ne le saurois être pour l'accessoire et pour ses dépendances. Je ne mets pas en ligne de compte le tour que les Etats me jouèrent à Munster (1), qui auroit mis cet Etat en grand péril, si même pendant ses mouvemens intestins, je n'eusse trouvé assez de force en ma seule puissance, pour résister à toute la maison d'Autriche. Tout ce que je vous mande devra demeurer en vous seul, et je desire qu'après l'avoir bien examiné, vous m'en mandiez au plutôt votre avis, dont je ferai beau-

(1) Ils firent la paix avec l'Espagne en 1646, sans le concours de la France, quoiqu'ils se fussent engagés à ne pas traiter séparément.

coup de cas, et jusqu'à ce que je l'aye, je tirerai en longueur les négociations de Van Beuningen, qui n'est pas encore arrivé. Je vous adresse la réponse que vous avez estimé à propos, que je fisse à la lettre de la douairière d'Orange.

AU COMTE DE LA FEUILLADE.

Paris, le 19 décembre 1664.

Monsieur le comte de la Feuillade, je suis bien aise de voir par la lettre que vous m'avez écrite du 3 de ce mois, que la marche de mes troupes a été accourcie de dix jours, puisque c'est autant de retranché de la durée de leurs fatigues. Quant au comte de Serin, sa mort m'a touché sensiblement, considérant que c'est une perte pour toute la chrétienté, outre que je crois qu'il avoit de fort bons sentimens pour moi.

AU DUC DE BEAUFORT.

Paris, le 19 décembre 1664.

Mon Cousin, vos deux lettres du 3 de ce mois m'ont été rendues. Je suis bien aise de la diligence avec laquelle vous avez repris la route

de Marseille : il faut redoubler vos soins, afin que tous les vaisseaux qui doivent retourner à la mer, soient équipés sans perte de temps. J'ai vu ce que vous dites du *Jules ;* mais ma résolution est prise pour le choix et pour le nombre de ceux que je veux armer, et je n'y changerai rien.

Je loue votre prévoyance dans les avis que vous me donnez pour la campagne prochaine; et comme nous avons du temps, je penserai plus à loisir aux desseins que vous me proposez sur les côtes de Barbarie : je vous dirai seulement, qu'il faut s'échauffer plus que jamais à la guerre de ce pays-là ; et je me remets aux ordres que j'ai commandé au sieur de Lionne de vous envoyer touchant Alger, et à ce que le sieur Colbert vous écrira de ma part.

Je vois par votre lettre du 9 de ce mois, que le changement que j'ai apporté à mes premières résolutions pour le commandement des vaisseaux vous embarrasse; mais je m'assure que vos soins et votre diligence ordinaire remédieront à tout.

Je vous manderai au premier jour, ce que vous aurez à faire à l'égard des Anglais; cependant il ne faut rien innover.

AU ROI D'ESPAGNE.

Paris, le 23 décembre 1664.

Monsieur mon Frère, Oncle et Beau-Père, enfin je puis donner à V. M. la nouvelle tant desirée de la guérison de la reine ; et pour ne pas retarder sa joie, je lui dépêche exprès, comme je lui avois promis. Mes inquiétudes ont été grandes ; mais j'avoue qu'elles sont bien payées par l'heureux état où je revois ce que je chéris le plus : j'en loue Dieu de tout mon cœur, et le prie toujours de conserver V. M. comme je souhaite.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 26 décembre 1664.

J'ai reçu votre dépêche du 18, et vu ce que le sieur de Witt vous a dit, quand vous l'avez mis sur le discours que j'avois trouvé à propos que vous lui ouvrissiez comme de vous. Mais à dire vrai, je reconnois bien que je m'abuserois moi-même, si je comptois pour quelque chose, toutes les belles paroles qu'il vous a dites. Il parle comme il doit, et principalement en cette conjoncture ; mais quand cela ne se-

roit pas bien loin de son intention, comme j'en suis assuré, je vois assez qu'il n'engage à rien ses maîtres ni lui-même, ayant toujours cette évasion prête au besoin quand le cas arrivera, qu'il n'a dit que ses sentimens particuliers, et que la pluralité l'a emporté. Ce mot de *droits clairs*, dont il a usé, est aussi une autre échappatoire toute préparée, car il n'y en a guères de si clairs au monde, en quelque différent que ce soit, qui n'aient quelques exceptions et raisons contraires, que chacun admet pour bonnes, selon sa passion ou son intérêt, et donne le tort à l'autre partie. Pour cette chaleur qu'il veut persuader que Messieurs les Etats, étant en pleine paix, auront à suivre mes intérêts, cela ne s'accorde guère avec l'avis que j'ai très-certain et à n'en point douter, que Messieurs les Etats ont déjà donné ordre en grand secret à leur ambassadeur à Madrid, d'écouter toutes les propositions qui lui seroient faites touchant la ligue pour la défense des Pays-Bas, et d'en rendre compte par ses dépêches avec le même secret. De quoi, si je pouvois prouver la chose, sans commettre la personne qui m'a donné cet avis de Madrid même, ce que je ne veux ni ne dois faire, je pourrois former une plainte très-juste, que Messieurs les Etats ont déjà commencé à man-

quer à notre traité, puisque nous nous sommes actuellement promis de procurer chacun l'avantage de son allié; et par une autre clause, de se donner avis l'un à l'autre, de tout ce qui se passera au préjudice de l'un des deux.

Cependant Messieurs les Etats ne satisfont point à ces deux points, mais donnent en grand secret des ordres à leurs ministres, de travailler au plus grand préjudice qu'ils peuvent être capables de me procurer. Quant à ce que le sieur de Witt vous a dit, qu'ils ne seroient bon à rien, s'ils n'agissoient en tout temps avec la sincérité et la reconnoissance qu'ils me doivent, je n'aurois pas beaucoup de peine à lui accorder la conséquence qu'il tire, et vous savez quelle est ordinairement en général, la gratitude des républiques, et en particulier de celle-ci. Vous savez aussi quelle rétribution je reçus à Munster, de l'obligation qu'ils avoient à cette couronne, de leur souveraineté, de leur établissement et de toute leur grandeur. Il faut donc me présenter d'autres choses que de belles paroles, s'ils prétendent me persuader, et comme je vous l'ai déjà mandé, ce qui fait mon plus grand embarras en cette occurrence, c'est que je ne sais pas bien moi-même ce que je leur pourrois demander, pour me pouvoir pleinement ré-

pondre d'avoir une entière sûreté de ne voir pas quelque jour leurs armes tournées contre les miennes, après que je les aurois soutenus contre des ennemis qu'ils se sont attirés sur les bras, pour vouloir profiter de tout le commerce d'Afrique, qui est un endroit du monde pour lequel je ne suis engagé à rien envers eux par ce traité. Voilà mes doutes, mes soupçons, ou pour mieux dire mes très-justes craintes, sur lesquelles j'attends avec d'autant plus d'impatience d'apprendre vos sentimens, que le sieur Van-Beuningen est arrivé, qu'il a déjà vu ceux qui me servent, et demande à me voir, c'est-à-dire à me presser pour des choses de soi fort désagréables, mais que je puis dire qui ne le seroient pas, si j'étois du moins assuré d'employer mes assistances utilement pour avancer mes affaires, et de n'avoir pas le chagrin d'agir contre moi-même.

AU ROI D'ESPAGNE.

Paris, le 27 décembre 1664.

Monsieur mon Frère, Oncle et Beau-Père, ma fille mourut hier au soir, dans le moment (à ce qu'on dit) qu'elle devoit naître, si la mère eût pu la porter jusqu'à terme : bien que nous

fussions préparés à ce fâcheux accident, il n'a pas laissé de me toucher d'une douleur assez vive ; mais outre l'état bienheureux des enfans de cet âge-là qui nous doit fort consoler, la perte n'est pas irréparable, et la santé de la reine va, Dieu merci, de mieux en mieux. Je le prie de rendre celle de V. M. aussi parfaite et aussi durable qu'elle peut desirer elle-même.

AU PAPE.

Paris, le 1er janvier 1665.

Très-Saint Père, j'ai reçu par les mains de l'archevêque de Tarse, nonce de V. S., l'indult qu'elle a eu agréable de faire expédier, par lequel elle m'accorde le droit de nomination aux trois Evêchés de Metz, Toul et Verdun : et comme c'est une grace que j'avois fort desirée et que j'estime singulièrement, je prie V. S. de croire que j'en ai le ressentiment que je dois ; et qu'en toutes les occasions qui s'offriront, soit pour l'avantage du Saint-Siége ou pour les satisfactions personnelles de V. B., je lui en témoignerai ma parfaite reconnoissance. Cependant, comme ce qui regarde les abbayes et monastères, (en conformité du mémoire que j'en avois fait ci-devant remettre audit sieur

nonce,) ne s'est pas trouvé compris dans cet indult, je l'ai attribué à une omission faite contre l'intention de V. S., par celui qui a eu charge d'en dresser le bref, et j'espère qu'elle voudra bien avoir encore la bonté de rendre la grace complète, comme je l'en supplie très-instamment, l'assurant même que je la tiendrai pour une nouvelle obligation, dont je conserverai vivement le souvenir. Quant aux affaires d'Avignon, V. S. pourra apprendre par mon ambassadeur, le détail de ce qui s'y est passé, et notamment que ladite ville, emportée par les cabales des séditieux, a voulu prendre un délai d'exécuter les ordres de V. S., sous le mauvais prétexte de desirer de savoir de ma propre bouche mes véritables sentimens ; mais V. S. n'en doit point être en peine ; car je viens tout présentement d'envoyer un ordre précis aux députés de ladite ville, de s'en retourner sur leurs pas, leur déclarant que je ne veux point les voir, et que les intérêts du Saint-Siége et de V. S. étant les miens propres, ils n'ont d'autre parti à prendre, que celui d'accomplir entièrement les volontés de V. S., en la manière que le duc de Mercœur leur a fait entendre de ma part, ou que je les y soumettrai bientôt par les voies qui sont en mon pouvoir. Dieu conserve V. S. durant le cours de cette

année et plusieurs autres ensuite, comme je souhaite de tout mon cœur.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 30 janvier 1665.

La lettre que vous avez écrite à Lionne le 22 de ce mois, me donne occasion de vous dire deux choses : l'une, que si le sieur de Witt vous parle de cette voiture d'argent qu'on a vue aller d'ici au Hâvre, vous l'assuriez en homme d'honneur, qu'elle ne regarde point l'acquisition de Tanger (1), dont il ne s'est jamais dit un seul mot, en quelque manière que ce soit ; c'est une vérité constante dont vous pouvez répondre sur ce que je vous en mande, et il est bon de détromper ledit de Witt de l'opinion qu'il pourroit avoir conçue, que cet argent puisse servir aux Anglais à leur faire la guerre, car il ne passera pas en leur pays, ni en aucun autre où ils en puissent profiter. L'autre, que si Van Beuningen attend que l'on lui fasse ici la proposition de neutralité, en payant en argent le subside des douze mille

(1) Cet établissement sur la côte d'Afrique, appartenoit alors aux Anglais ; et les Hollandais croyoient que Louis XIV vouloit l'acheter de Charles II, comme il avoit fait Dunkerke.

hommes, il attendra long-temps, et vous en voyez bien la raison; car si cette ouverture venoit de moi, ce seroit avouer formellement que le roi d'Angleterre est l'agresseur, et que je suis obligé aux accessoires d'une guerre qui se fait pour la Guinée, n'étant pas obligé au principal, qui sont les deux points essentiels dont je ne demeure pas d'accord; cependant il en arriveroit que Messieurs les Etats prendroient mon argent, et ne laisseroient pas en d'autres temps, de prétendre que j'aurois manqué au traité, ayant refusé de rompre, et proposé des tempéramens pour m'en dispenser. Il faut donc que ce soient lesdits Etats qui, reconnoissant qu'il n'est pas bien clair, que le cas qui arrive aujourd'hui me doive obliger à une rupture en exécution du traité, me proposent ledit tempérament comme une chose, laquelle en toutes façons leur sera fort avantageuse, et peut-être plus que la rupture.

J'ajouterai à cela, que j'ai grand sujet de me plaindre du peu de secret qu'on garde de de-là sur ce qui se passe entre nous; sachant à n'en pouvoir douter, que le ministre d'Espagne à la Haye, et ceux d'Angleterre à Londres, ont déjà eu, non-seulement communication, mais une copie mot à mot de la première réponse que Lionne lut par mon ordre à Van Beunin-

gen, et qu'ils savent même les uns et les autres, jusques aux moindres choses, et aux propres paroles que Lionne et ledit Van Beuningen se sont dites en diverses conférences; de sorte qu'il vaudroit autant qu'ils y appelassent à l'avenir, le marquis de Fuentes et le milord Hollis. Quel moyen reste-t-il après cela de traiter d'affaires? Aussi ai-je été obligé d'ordonner à Lionne, que la première fois qu'il verra ledit Van Beuningen, il lui déclare que je l'ai chargé d'écouter tout ce qu'il voudra dire, pour en rendre un compte exact; mais je lui ai défendu d'y répondre un seul mot, jusqu'à ce qu'ayant pris ma dernière résolution, il aura ordre de la lui faire savoir.

AU MÊME.

Paris, le 13 février 1665.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois, où j'ai vu les mauvais et faux jugemens qu'on commence à faire dans les Provinces-Unies, des sentimens que j'ai pour le bien de leur Etat. Je ne m'en mets pas beaucoup en peine, parce que la suite leur fera voir qu'ils se sont abusés. J'ai cependant occasion de remarquer que ces peuples songent fort à leurs intérêts,

et se souviennent très-peu de celui d'autrui, quand ils pressent une déclaration, qui non-seulement ne peut présentement servir à rien qu'à flatter leur passion contre l'Angleterre, mais qui peut leur être nuisible en beaucoup de manières. Il me seroit même fort aisé, si j'avois l'intention qu'ils croient, de leur donner une réponse négative, et de leur prouver par de très-pertinentes raisons, sinon à ceux qui sont préoccupés, du moins à toutes personnes désintéressées, que nous ne sommes point dans le cas du traité de 1662; mais je n'en veux pas venir là, comme peut-être leur procédé d'aujourd'hui et leur visée pour l'avenir le mériteroient, parce que, quand je n'aurois pas de traité avec eux, mon intérêt est qu'ils ne succombent pas en cette guerre, et que j'ai résolu d'agir suivant ces intérêts, mais non pas entièrement selon leur caprice. Au reste, s'ils prennent pendant ce petit intervalle quelque résolution qui me doive déplaire, comme vous témoignez l'appréhender, je ne sais si ce ne seroit point ce qui me conviendroit le plus, car je pourrois dès le lendemain conclure avec l'Angleterre, sur des offres très-avantageuses qu'elle me fait; ce que je ne puis avec honneur, tant que les Etats ne feront point de démarches contre mes intérêts, et

ne recevront aucune autre protection que la mienne. Ruvigni arriva hier de Londres ; et sur les relations qu'il m'a faites de l'état de cette cour-là, et des divers sentimens de tous ceux qui y font quelque figure, j'ai pris la résolution d'y envoyer dans fort peu de jours, une célèbre ambassade extraordinaire, composée de trois personnes, dont un prince ou un officier de ma Couronne sera le chef, le sieur de Comminge le second, et le troisième un homme d'affaires et d'expérience. Le but que je me propose en cela est, par cette démonstration de grand éclat, qui devra d'ailleurs fort satisfaire les Provinces-Unies, de presser vivement l'accommodement, et d'y travailler sur les lieux sans discontinuation, le sieur Van Beuningen étant lui-même persuadé, par les derniers avis qu'il a reçus de Londres, que le roi de la Grande-Bretagne et la plupart de ses ministres le souhaitent intérieurement, quoiqu'ils ne veuillent pas bien s'en expliquer encore, à cause de l'engagement que la cour a pris avec le parlement.

AU DUC DE BEAUFORT.

Paris, le 27 février 1665.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 30 de janvier; mais comme depuis ce temps-là, vous aurez mis à la voile, il n'y a plus rien à répondre aux choses qu'elle contient, puisqu'elles se rapportoient presque toutes à votre départ : je vous dirai seulement, qu'ayant fait considération du peu de vivres que vous avez qui n'alloient qu'à la fin de mars, j'ai ordonné qu'on vous en porte une augmentation suffisante, pour tenir davantage la mer, dont le sieur Colbert vous informera plus particulièrement. Je m'assure qu'avec le zèle que vous avez pour mon service, vous saurez bien vous prévaloir des moyens que je vous donne, pour rabattre l'orgueil des corsaires, et que vous les traiterez de sorte, qu'ils ne se vanteront plus de l'échec de Gigeri.

AU COMTE DE HOLACH (1).

Paris, le 2 mars 1665.

Monsieur le comte de Holach, je ne veux

(1) Maréchal de camp général de l'alliance du Rhin.

pas me défendre des remerciemens que vous me faites sur votre nomination au généralat de l'alliance ; mais votre mérite a plus fait que mes ordres et mes offices, quoique les uns ni les autres n'aient pas été épargnés. Je me réjouis d'un choix si juste, et qui d'ailleurs ne pouvoit tomber sur une personne qui eût de meilleurs sentimens pour moi et pour mes intérêts, que ceux que vous me témoignez. Croyez aussi que de ma part, j'y répondrai de la manière que vous pouvez souhaiter.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 6 mars 1665.

Je vois par votre dépêche du 26 de l'autre mois, que l'on porte de de-là bien impatiemment le délai de ma déclaration, qu'on y témoigne faire peu de cas de l'envoi de mon ambassade en Angleterre, et que, sur ce qui leur est suggéré par la cabale d'Espagne et par Downing, on y fait divers jugemens de mon intention, bien éloignés de la vérité. Je ne laisserai pas d'aller mon chemin ; la fin de tout éclaircira de ce que j'ai eu dès le commencement dans le cœur, et je vois bien qu'il faut traiter ces peuples comme des malades qui

recherchent des remèdes nuisibles, parce qu'ils leur paroissent agréables, et ne connoissent pas ce qui leur est le plus utile pour le recouvrement de leur santé. Seroit-il bon pour eux-mêmes que, par une déclaration précipitée et sans aucun fruit apparent, je me misse hors de tout état de procurer leur raccommodement, et donnasse sujet au roi d'Angleterre de repartir, aux ouvertures de mes ambassadeurs pour la paix, qu'il ne peut plus les écouter, venant d'un prince qui a déjà pris parti contre lui? Je n'ai pas pressé le départ de mes ambassadeurs, depuis le choix que j'ai fait de leurs personnes, parce que j'avois occasion de douter de la qualité de la réception qu'on leur feroit en Angleterre; mais à présent que le sieur de Comminge m'écrit, que le roi de la Grande-Bretagne lui avoit témoigné que l'ambassade et les ambassadeurs seroient les très-bien venus, et qu'il en avoit témoigné grande joie, (ce qui marque qu'il n'est pas si éloigné des pensées de paix qu'on l'avoit cru,) j'ai d'abord donné mes ordres pour faire partir lesdits ambassadeurs dans ce mois.

AU ROI D'ESPAGNE.

Paris, le 17 mars 1665.

MONSIEUR MON FRÈRE, ONCLE ET BEAU-PÈRE, la lettre de V. M. du 26 de l'autre mois, que le marquis de la Fuente m'a rendue, m'a fait éprouver une grande satisfaction. Combien, pour conserver inaltérable notre parfaite amitié et notre étroite union, il est utile et souvent nécessaire d'ouvrir notre cœur l'un à l'autre, et nous communiquer confidemment tous les scrupules et les soupçons que les divers incidens des affaires du monde peuvent faire naître parmi nous! J'avois ingénuement expliqué à V. M., ce que je pensois de la venue aux Pays-Bas d'un corps de six mille Allemands, comme pouvant être préjudiciable à mes intérêts et au maintien même de la paix; et V. M. a bien voulu m'éclaircir sur tous mes doutes, et m'assurer sur sa conscience, sur son honneur et en parole de roi, qu'elle n'a fait ni eu la pensée de faire aucune séparation des provinces desdits Pays-Bas, et que non-seulement elle est toujours dans la résolution d'observer très-religieusement la paix, mais qu'elle desire de nouvelles occasions d'étreindre notre amitié

et notre parenté. Comme j'ajoute entière foi à toutes les assurances que V. M. me donne, je lui demande qu'elle soit également persuadée, que j'ai dans le cœur les mêmes sentimens et les mêmes desirs sur l'entretien et l'accroissement de notre union, en laquelle consiste principalement l'affermissement de la tranquillité publique. Je me remets du surplus audit marquis de la Fuente, qui pourra témoigner à V. M., avec quelle facilité et même avec quelle joie j'ai acquiescé à ce qu'il m'a fait entendre, que V. M. desiroit de moi comme un effet de mon amitié, touchant la venue aux Pays-Bas de quinze cents fantassins et six cents chevaux allemands.

AU MARQUIS D'EPINAI SAINT-LUC (1).

Paris, le 29 mars 1665.

Monsieur le marquis de Saint-Luc, vous verrez mes intentions touchant les rebelles des Vallées, par les ordres que j'ai commandé au sieur le Tellier de vous envoyer : je n'y ajoute ces lignes, que pour vous assurer moi-même de la satisfaction que j'ai de votre zèle pour

---

(1) Chevalier des ordres et lieutenant général en Guyenne.

mon service ; duquel étant persuadé que j'aurai toujours sujet de me louer de plus en plus, je prie Dieu, &c.

AU PAPE.

Paris, le 10 avril 1665.

TRÈS-SAINT PÈRE, ayant déjà reçu, par ordre de V. S., deux plans pour mon bâtiment du Louvre, d'une main aussi célèbre que celle du chevalier Bernin, je devrois plutôt songer à la remercier de cette grace, qu'à lui en demander de nouvelles ; mais comme il s'agit d'un édifice qui, depuis plusieurs siècles, est le principal séjour des rois les plus zélés pour le Saint-Siége qu'il y ait dans la chrétienté, je crois pouvoir recourir à elle avec entière confiance. Je supplie donc V. S., (si son service le peut permettre,) de commander audit chevalier, qu'il vienne faire un tour ici, pour consommer son ouvrage (1). Elle ne pourroit pas m'accorder une plus sensible faveur dans la conjoncture présente ; et j'ajouterai qu'en tout temps, elle n'en sauroit faire à personne qui

(1) Le chevalier Bernin vint en France, admira le plan du Louvre par Perrault, et les siens ne furent pas exécutés ; cependant il fut magnifiquement récompensé.

soit avec plus de vénération, ni plus cordialement que moi, &c.

AU DUC DE BEAUFORT.

Paris, le 24 avril 1665.

Mon Cousin, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite de la rade de Cagliari (1), le 15 du mois passé, avec la relation dont elle étoit accompagnée; et ce n'a pas été sans beaucoup de joie et de satisfaction, que j'ai vu ce qui s'est passé dans l'attaque des vaisseaux corsaires, que vous avez fait brûler sous le fort de la Goulette, l'action étant d'éclat par la vigueur et par le succès. J'approuve fort le dessein que vous avez de faire arrêter en arrivant en Provence, les capitaines de brûlots qui n'ont pas fait leur devoir en cette occasion; car il faut que non-seulement les gens qui sont dans cet emploi, soient déterminés à outrance, mais aussi que tous les capitaines et officiers de mes navires se mettent dans l'esprit, de faire des choses extraordinaires pour mériter auprès de moi, et vous ne devez rien oublier pour le leur faire bien comprendre; de ma part, je ne ferai

---

(1) En Sardaigne.

choix que de personnes capables de bien seconder votre valeur.

Je m'étonne que Desardens ne vous eût pas encore joint à la date de votre lettre : je veux croire que depuis il vous aura rencontré, et conduit heureusement les vivres qu'on lui avoit donnés pour vous jusqu'à la fin de mai.

Je ferai volontiers quelque grace au fils du sieur Gabaret, en considération du mérite des services du père ; mais outre cela, je veux savoir si le capitaine des Lauriers a laissé femme et enfans, pour les gratifier aussi, étant bien aise que l'on voie que ceux qui meurent en me servant, vivent toujours dans mon souvenir.

J'ai commandé au sieur de Lionne de vous envoyer mes ordres pour vous saisir des mâts, cordages et marchandises de contrebande qui seront portés à l'avenir aux corsaires de Barbarie, et j'en fais donner avis en Angleterre et en Hollande, qui ne s'en pourront pas plaindre, puisqu'il n'y a rien en cela que de conforme à nos traités.

AU MARQUIS DE TRACI (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 27 mai 1665.

Monsieur de Traci, j'ai vu avec une entière satisfaction, par la lettre que vous m'avez écrite le 4 du mois passé, et par les relations que vous avez envoyées en même temps au sieur Colbert, tout ce que vous avez fait dans les îles de l'Amérique (2), pour y établir solidement mon autorité et toutes les choses qui concernent la religion, la justice et les armes, comme aussi les intérêts de la compagnie à laquelle j'ai accordé la seigneurie et le commerce desdites îles, à quoi je m'assure que l'exemple que vous avez fait par le châtiment du nommé Rodomont et par celui de tous ses complices, ne contribuera pas peu, imprimant pour long-temps le respect et l'obéissance à mes ordres dans l'esprit de ces peuples, lesquels d'ailleurs j'aurai soin de faire toujours bien traiter par la même compagnie. Encore que je

(1) On a vu qu'il commandoit en Amérique.

(2) Ces îles étoient la Désirade, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Martinique, Sainte-Croix, Sainte-Lucie et Saint-Barthelemi. L'île de Saint-Christophe étoit alors possédée en commun par les Français et les Anglais.

vous croie maintenant parti pour Canada, je ne laisserai pas de vous dire, que vous devez, tant que vous pourrez, entretenir correspondance avec les commandans en ces îles, et leur témoigner de ma part que leur conduite m'est agréable ; mais que je desire qu'ils s'appliquent incessamment à procurer le bien, l'avantage et l'union de mes sujets qui sont sous leur commandement, et même qu'ils les tiennent toujours dans l'exercice des armes, afin qu'ils soient plus en état de résister en cas d'attaque. Au reste, comme vous avez bien connu que la plus importante habitation de toutes celles de l'Amérique est l'île de la Tortue (1) et la côte de Saint-Domingue, je serai bien aise d'apprendre par vos premières lettres, les conférences que vous aurez eues avec Dangerois sur les moyens qu'on peut pratiquer pour augmenter ces colonies. Je n'ajouterai rien ici, pour ce qui regarde le Canada, vous ayant fait savoir amplement mes intentions sur ce sujet. Je vous dirai seulement qu'outre la religion, la justice et les armes que je sais que votre séjour n'y établira pas moins solidement, que dans les îles, je m'en promets encore de grands avantages pour la destruction des Iroquois,

(1) On l'abandonna faute d'eau.

vous ayant fait envoyer tout ce que vous avez demandé pour cet effet au sieur Colbert, auquel me remettant du surplus, je prie Dieu, &c.

On ne peut pas être plus satisfait que je le suis de votre conduite : je m'assure que je ne le serai pas moins de celle que vous tiendrez en Canada : je vous recommande sur-tout, les choses qui regarderont le service de Dieu.

A M. DE LA BARRE (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 27 mai 1665.

Monsieur de la Barre, j'ai lu avec beaucoup de plaisir la lettre que vous m'avez écrite du 18 de mars dernier, tant pour l'application avec laquelle vous agissez dans l'étendue de votre emploi, que pour ce que vous me dites de la beauté du pays. Vous recevrez ci-joint mes ordres touchant la rivière de Maroni, et sur quelques autres points : outre cela, vous verrez encore mes intentions par les dépêches du sieur Colbert ; mais je ne veux pas finir ces lignes, sans vous assurer du reste de la satisfaction que j'ai de votre conduite, dans laquelle ne doutant point que je ne remarque toujours le même soin et le même zèle, je prie Dieu, &c.

---

(1) Il commandoit à Cayenne.

AU DUC DE BEAUFORT.

Saint-Germain-en-Laye, le 16 juin 1665.

Mon Cousin, j'ai reçu vos deux lettres et votre relation, par le major des vaisseaux qui m'a rendu compte aussi du détail de toutes choses avec beaucoup de suffisance et en vrai homme de service. Je ne suis pas surpris de la fermeté que vous avez fait paroître en dernier lieu devant Alger (1) : je sais qu'il n'y a rien à craindre pour l'honneur de mon pavillon en des mains comme les vôtres, et que tous les corsaires ensemble ne vous obligeroient pas à faire la moindre manœuvre qui le pût blesser tant soit peu.

Puisqu'en cette occasion les capitaines de brûlots ont témoigné tant d'ardeur à bien faire leur devoir, je veux bien oublier la faute qu'ils avoient faite ci-devant : mais en cas de récidive, il n'y auroit plus de quartier ; et c'est

(1) Le duc de Beaufort y répara en quelque sorte les fautes qu'il avoit faites à Gigeri, en coulant à fond ou brûlant au mois de mars près de la Goulette trois gros corsaires algériens. Le 25 d'août il en détruisit deux autres et en prit trois, sur l'un desquels on retrouva l'artillerie qu'on avoit été forcé d'abandonner à Gigeri.

une vérité qu'il est bon de leur faire comprendre. Je ne m'étends pas davantage, me remettant du surplus aux dépêches du sieur Colbert. Je vous recommande seulement de bien exécuter les ordres que je vous ai envoyés, et le réglement que j'ai fait ; car étant observé ponctuellement, comme je m'assure qu'il sera par vos soins et par votre exemple, cela mettra la marine au meilleur état qu'elle fût jamais.

AU COMTE DE VIVONNE.

Saint-Germain-en-Laye, le 19 juin 1665.

Vivonne, je ne doute pas qu'on ne travaille à faire sortir mes galères le plutôt qu'il sera possible, puisque vous m'en assurez ; mais la meilleure nouvelle que vous puissiez me donner, sera celle qu'elles soient prêtes, et qu'il n'y manque plus rien : faites-les mettre en cet état-là, sans perdre un moment de temps, et pour ce qui est de votre zèle et de votre reconnoissance, croyez que j'en suis persuadé comme vous pouvez souhaiter.

A L'ÉLECTEUR DE MAYENCE.

A Saint-Germain-en-Laye, le 25 juillet 1665.

Mon Cousin, je vous remercie du présent

que vous m'avez fait de la dépouille d'un aussi grand roi que le fut Childéric 1er, depuis son rétablissement (1). Il n'y a rien de plus curieux que les pièces qui la composent ; et d'ailleurs je ne puis dire combien me touche le soin que vous avez pris de la retirer exprès, pour en enrichir mon cabinet d'antiques. Ce sera un monument de votre affection envers moi d'autant plus agréable à mes yeux, que je sais que les effets répondent en toutes rencontres à la confiance que j'y ai mise, comme de ma part, j'embrasserai toujours les occasions de vous témoigner à quel point j'estime des amis tels que vous.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 17 août 1665.

JE vous renvoie votre secrétaire, avec l'ordre de faire de ma part une déclaration aux Etats,

---

(1) Ce prince mort en 481 avoit été enterré à Tournai, où on découvrit en 1655 son tombeau, renfermant diverses antiquités, que l'Electeur rassembla pour en faire présent au roi. Elles furent mises au cabinet des antiques, où elles sont encore. Ce présent se faisoit en reconnoissance du secours que le roi avoit donné à l'Electeur pour soumettre la ville d'Erfurt.

qui leur fera connoître quelle est la sincérité de mon procédé en l'observation de mes alliances, et quelle est aussi la grandeur de mon affection en leur endroit, puisque je ne manquois pas de raisons très-fortes, pour me dispenser de faire ce que je fais à leur avantage sans violer ce traité, si la considération que j'ai eue de les soutenir n'eût prévalu en moi sur toute autre. Je veux espérer qu'ils en auront en tout temps la reconnoissance que leur impose la qualité d'une obligation de cette nature, et qu'ils ne me donneront pas sujet de me repentir jamais, d'avoir fait pour eux le plus grand pas qu'une couronne puisse faire pour l'intérêt d'une autre.

AU MÊME.

Paris, le 17 août 1665.

Je vous envoie en toute diligence votre secrétaire, pour vous faire savoir qu'ayant hier fait appeler le sieur Van Beuningen, pour lui rendre la réponse que je lui avois promise il y a quinze jours, je la lui ai donnée en peu de mots, mais bien essentiels pour la satisfaction et l'avantage des Etats, et d'une grande considération à mon égard, pour les suites qu'ils

peuvent avoir. Je lui dis que je l'avois mandé pour lui déclarer moi-même que, si la paix ne se pouvoit faire entre les deux nations, sur les dernières propositions que j'ai chargé depuis quelques jours mes ambassadeurs de faire au roi d'Angleterre, ma résolution étoit de prêter la garantie auxdits Etats. Ledit sieur Van Beuningen, après de grands remercîmens qu'il fit au nom de ses maîtres, me dit que leur satisfaction en seroit encore plus complète, s'il pouvoit leur mander en même temps, quelles sont ces conditions de l'accommodement qui aura été proposé de ma part audit roi. A quoi je me contentai de repartir, qu'il étoit superflu que je les lui expliquasse, parce qu'elles n'étoient pas ignorées à la Haye, et il se retira en me rendant de nouvelles actions de graces.

J'ai voulu vous informer de ce détail, afin que vous sachiez comment vous aurez à vous conduire, en déclarant de ma part la même chose aux Etats, comme je desire que vous le fassiez aussitôt que cette dépêche vous aura été remise, accompagnant cette déclaration importante, de toutes les expressions qui pourront leur faire mieux connoître la grandeur et la sincérité de mon affection; et n'omettant pas de leur faire bien remarquer deux choses; l'une, que si j'ai tardé quelque temps à m'en

expliquer, et de mes intentions, quoique dans mon cœur elles aient toujours été les mêmes, ce n'a été à autre fin, ni dans autre vue, que celle de leur plus grand bien, jugeant avec beaucoup de vraisemblance, que par ma simple médiation auprès du roi d'Angleterre, je parviendrois plutôt à la paix, que je sais bien qu'il souhaite véritablement; l'autre, que je fais ce grand pas en leur faveur, et y préfère même leurs intérêts aux miens, sans avoir voulu par avance rien stipuler avec eux, pour ma sûreté ni pour mes avantages, comme d'autres princes l'auroient fait sans doute dans une pareille occurrence; mais que je me suis promis qu'en usant de cette sorte avec franchise et générosité en leur endroit, ils y correspondront de même, et que je trouverai la même sûreté en leur amitié et en notre liaison, et n'aurai jamais sujet de me repentir de les avoir ainsi obligés sans condition ni réserve.

Vous pouvez encore mettre en considération, non pas aux États, (car tout ce qu'on leur dit devient aussitôt public), mais à mes serviteurs en particulier, que pour faire cette déclaration, je n'ai pas même voulu attendre ni le retour du courrier que j'ai dépêché en Angleterre, pour y porter la nouvelle proposition, ni par conséquent de savoir la réponse

qui aura été faite par le roi d'Angleterre, ni l'événement de la sortie de leur flotte et du nouveau combat qui se pourra donner, ni ce qui arrivera des vaisseaux de Ruyter, ou de leur flotte des Indes orientales, quoique toutes ces choses que je viens de dire puissent, non-seulement me fournir des prétextes plausibles, mais me donner grand sujet de devoir encore temporiser, sans me déclarer davantage, jusqu'à ce que je susse, ce que très-peu de jours me devront bientôt apprendre de divers événemens de la dernière importance.

Il ne sera pas mal aussi, qu'en même temps vous fassiez confidemment entendre au sieur de Witt, qu'une des plus pressantes considérations qui m'a convié à hâter ma déclaration, sans m'arrêter à tout ce qui sembloit, par prudence, la devoir faire encore différer, a été l'intérêt particulier dudit de Witt, et le desir que j'ai eu de le soutenir, et de dissiper et rendre impuissantes toutes les cabales que vous m'avez mandé qui se formoient contre lui dans l'Etat, pour ruiner, ou au moins pour affoiblir l'autorité qu'il y a.

Vous ajouterez à cela, que je me promets qu'en tous temps et en toutes sortes d'affaires, il me donnera des preuves effectives de son affection et de sa gratitude, d'autant plus vo-

lontiers et avec plus de chaleur, qu'il pourra toujours faire reflexion, que je n'ai pas voulu rien exiger de lui, non pas même en secret, pour une obligation de cette nature. Vous lui direz encore que je vous ai précisément chargé, comme en effet je vous en donne l'ordre dès à présent, que s'il l'estime à propos, ou pour sa plus grande sûreté, ou pour mieux et plutôt dissiper les cabales qui lui sont contraires, vous fassiez quelque office en mon nom auprès des Etats en sa faveur, ou à la louange de son mérite et de ses services, ou pour leur faire entendre combien j'estime necessaire à leur bien, la continuation de la confiance qu'ils ont en lui, ou quand il le jugera à propos, en la même manière et aux mêmes termes qu'il vous témoignera le desirer. Peut-être ne souhaitera-t-il pas lui-même, de recevoir une marque si publique de mon estime et de ma protection; car dans les républiques, le plus souvent les recommandations des autres rois ou princes, pour amis qu'ils soient, peuvent être aussi nuisibles qu'utiles. En tous cas, sans le commettre en rien avec des peuples qui peuvent tourner à mal le bien même, et prendre du soupçon des plus sinceres intentions, il semble qu'on pourra faire le même effet par une autre voie plus sûre, qui seroit, sans nom-

mer la personne dudit de Witt, que vous témoignassiez de ma part aux Etats, que je loue infiniment la forme présente de leur gouvernement et de l'administration de leurs affaires, qui me paroît être la meilleure et la mieux imaginée, et la plus propre pour leur sûreté et pour la conservation de leur Etat, qu'ils puissent jamais établir; que comme bon ami et allié si intéressé en leur bonne conduite, je les exhorte à s'opposer vigoureusement aux menées qu'on ne sait que trop qui se font tous les jours dans les provinces, pour parvenir à donner une autre forme au gouvernement; d'autant plus que si cela arrivoit, je ne pourrois plus prendre la même confiance en leurs résolutions, et serois obligé de songer, d'autre manière, à mes affaires, voyant que leurs ennemis seroient devenus comme leurs maîtres dans la propre direction de leur Etat, dont je n'aurois à attendre que peu de reconnoissance de leur part de ce que je fais aujourd'hui, et peu de foi de l'observation de l'alliance; et enfin autres choses semblables et générales, sans nommer personne, qui puissent faire comprendre aux Etats, qu'il est non-seulement de leur bien, mais de nécessité pour conserver l'alliance de cette Couronne, qu'ils ne souffrent pas que l'Angleterre domine chez eux. Cela

veut dire encore, que le plutôt qu'ils pourront rappeler l'ambassadeur Van Goch, lequel d'ailleurs est un instrument peu propre à traiter aucune affaire, pour avoir sujet de se défaire d'un dangereux serpent qu'ils couvent dans leur sein, en la personne de Downing, sera le meilleur. Il ne faut pas néanmoins que vous insistiez sur ce point, que je n'aie vu la réponse du roi d'Angleterre à mes ambassadeurs, si on ne peut présentement espérer la paix, et que je ne vous aie donné un nouvel ordre de presser pour faire retirer ledit Downing. Il arriva ici samedi au soir un avis de Dunkerke, fondé simplement sur le seul rapport d'un maître de navire, que vous savez être fort incertain, que la flotte de Ruyter avoit été vue si près de la Hollande le vendredi de la semaine précédente, qu'elle pouvoit être entrée le même jour dans quelqu'un de leurs ports. Comme je ne voudrois pas qu'on crût de de-là, que j'aie différé à m'expliquer de mes intentions, jusqu'à ce que j'aie vu cette flotte en sûreté, et celle des États augmentée de ce renfort, il sera bon que vous fassiez voir en confidence à vos amis, ce que j'ai chargé Lionne de vous mander dès vendredi, c'est-à-dire, avant que cet avis de Dunkerke fût arrivé, que je ferois infailliblement appeler Van Beu-

ningen le dimanche, pour lui rendre la réponse qu'il attendoit, et qu'aussi-tôt après je vous renverrois votre secrétaire, qui vous porteroit l'ordre de faire la même déclaration aux Etats.

Il est à croire, (et le sieur Van Beuningen n'en doute pas,) que quand le sieur de Witt s'est ouvert à vous des conditions auxquelles les Etats pourroient consentir à la paix, et qu'il a même prié que j'en voulusse bien faire la proposition au roi d'Angleterre, ledit de Witt avoit déjà pris ses précautions du côté desdits Etats, pour s'assurer de leur véritable intention en cet accommodement; mais comme le sieur Van Beuningen a d'ailleurs fort prudemment remarqué, que si lesdits Etats ignoroient que c'est le sieur de Witt qui a lui-même suggéré lesdites conditions, et desiré que je les proposasse comme de moi-même au roi de la Grande-Bretagne, j'en pourrois recevoir à l'avenir un très-grand préjudice, en ce que dans un cas pareil où je pourrois requérir les Provinces-Unies de me prêter la garantie de notre alliance, elles pourroient, sous un faux prétexte de mon exemple, déclarer qu'elles sont disposées de la prêter, si la paix ne se pouvoit faire sur des conditions qu'eux-mêmes m'imposeroient; il importe extrêmement que,

de concert avec le sieur de Witt, vous trouviez ensemble quelque moyen, et s'il se peut sans le commettre, par lequel je puisse être assuré que, pour avoir voulu les obliger, en proposant ce qu'eux-mêmes m'avoient témoigné desirer, je ne recevrai jamais le préjudice que je viens de dire, ce qui se pourroit faire facilement, en me donnant un écrit secret de la part de l'Etat, ou au moins des quatre ou cinq personnes principales qui en ont la direction, par lequel, en cas de besoin, il puisse apparoître, que je ne leur ai jamais imposé aucunes conditions de paix pour leur prêter ma garantie; mais qu'il est vrai qu'à leur prière, j'ai fait au roi d'Angleterre des ouvertures d'accommodement, telles qu'eux-mêmes les avoient souhaitées, et me les avoient suggérées.

A M. DE PODWILS.

Paris, le 17 août 1665.

M. DE PODWILS, j'ai vu par votre lettre du 5 de ce mois, l'état où vous avez trouvé les affaires de Béarn à votre arrivée en ces quartiers-là. J'approuve si fort le dessein que vous avez d'employer toute votre industrie, afin de surprendre Audijaux dans les lieux de sa re-

traite, sans me commettre avec mes voisins, que vous ne pouvez rien faire qui me soit plus agréable. Quant à ses complices qui sont prisonniers, je les ai tous renvoyés, par arrêt de mon conseil, au sieur Pellot, intendant, et fait défenses d'en connoître à mon parlement de Pau; n'étant ni du bien de mon service ni de l'ordre de la justice, que des coupables d'un même crime soient jugés séparément en deux différentes jurisdictions. Je vous recommande encore ce qui regarde la capture de ce chef de séditieux et de ceux qui sont avec lui, comme une occasion où votre zèle peut mériter beaucoup envers moi.

AU PRINCE DE FURSTEMBERG,
ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

Paris, le 19 août 1665.

Mon Cousin, vous pourrez savoir plus particulièrement par le sieur comte Guillaume de Furstemberg, votre frère, la part que je vous conserve en ma bienveillance et en mon estime, et apprendre ce qui s'est passé dans les entretiens secrets où je me suis ouvert à lui, tant sur mes propres intérêts, que touchant ceux de mon frère l'électeur de Cologne, et

principalement sur la manutention de la tranquillité publique. J'ai tant de confiance en votre zèle sincère et passionné pour ce qui regarde ces points-là, que je ne puis pas douter que connoissant d'ailleurs l'équité de mes intentions, vous ne les secondiez de bon cœur en tout ce qui dépendra de vous : aussi vous devez être assuré, que j'embrasserai de même toutes les occasions qui s'offriront pour vos avantages ou pour ceux de votre maison, ainsi que ledit sieur comte vous confirmera de vive voix.

AU DUC DE BEAUFORT.

Paris, le 11 septembre 1665.

Mon Cousin, je n'ai pas de peine à approuver les raisons qui vous ont porté à changer le projet de Tripoli, puisque, outre qu'elles sont sans réplique, il ne pouvoit rien arriver de plus glorieux à mes armes, dans votre navigation, que la rencontre des vaisseaux que vous avez pris ou brûlés sous les forteresses de Sercelles le 25 du mois passé : le récit qu'on m'a déjà fait d'une action si vigoureuse, est si digne de votre présence, qu'il m'a donné un fort grand plaisir ; mais je ne laisserai pas d'attendre avec impatience le détail que vous

m'en enverrez, pour juger moi-même du mérite de ceux qui vous ont mieux secondé, et les distinguer des autres. Cependant le sieur de Lionne vous ayant adressé mes ordres pour passer en Ponant, je n'y ajouterai autre chose, si ce n'est qu'en quelque lieu que vous trouverez les vaisseaux ou les galères d'Espagne, excepté dans leurs propres ports, vous devez les obliger à saluer mon pavillon. J'ai vu ce que vous m'écrivez à l'avantage d'Amfreville; mais la justice ne permet pas qu'on aille si vîte en une affaire de la nature de la sienne.

AU COMTE DE VIVONNE.

Paris, le 11 septembre 1665.

Vivonne, je ne doute pas que vous n'ayez été bien fâché, que le vent ne vous ait pas permis de vous trouver à l'action que mes vaisseaux viennent de faire en la côte de Barbarie; mais vous devez croire que je suis fort persuadé du service que vous m'y eussiez rendu si le temps eût secondé votre zèle. Je ne sais si ce billet vous rencontrera à la mer : mais en cas que cela soit, je vous dirai, sur ce que mon cousin le duc de Beaufort m'a représenté de l'embarras où vous étiez pour les saluts, que

j'entends que vous obligiez les vaisseaux et galères d'Espagne à saluer mon étendard, en quelque lieu que vous les trouviez, excepté dans leurs propres ports.

AU MÊME.

Paris, le 18 septembre 1665.

Vivonne, j'ai reçu vos trois lettres des 1er, 7 et 28 du mois passé : on ne peut pas rendre compte d'une navigation ni plus agréablement ni plus exactement que vous faites; et même je veux bien vous dire que votre conduite est telle, qu'il n'y a rien à desirer. Après la vigueur que mes galères avoient fait paroître à l'attaque de ce vaisseau Ostendois, que vous preniez pour un Turc, il n'y a pas lieu de douter, qu'elles ne l'eussent enlevé si l'erreur eût duré davantage; c'est une épreuve qui les rend sûres de l'événement en cas de rencontre des corsaires. Par l'ordinaire dernier, je vous envoyai mes ordres si précis pour les saluts, que je n'ai qu'à m'y remettre, et vous qu'à les exécuter, lorsque vous trouverez à la mer des galères ou des vaisseaux d'Espagne. Vous défendrez de ma part aux marquis d'Étampes et d'Aubeterre, de se demander rien l'un à l'autre,

à peine de mon indignation ; et en arrivant au port, vous leur ordonnerez de se rendre ici devant les maréchaux de France.

AU MÊME.

Paris, le 20 septembre 1665.

VIVONNE, sur la querelle des marquis d'Etampes et d'Aubeterre, je vous mandai vendredi dernier, de leur dire de ma part, qu'ils aient à se rendre ici devant les maréchaux de France, avec défense cependant d'entreprendre rien l'un sur l'autre ; mais comme, pour plus grande précaution, il m'a semblé à propos de ne les pas laisser partir seuls, je vous écris ce billet, afin que vous fassiez en sorte que chacun d'eux vienne en compagnie de quelqu'un de ses amis qui soit sage, et qui vous promette qu'il ne le quittera point durant tout le cours du voyage. Je veux croire ce soin superflu, et qu'ils savent trop bien leur devoir pour désobéir à mes volontés. Vous ne manquerez pas pourtant à ce que je vous ordonne, et je m'en repose sur vous.

AU COMTE D'ESTRADES.

Paris, le 2 octobre 1665.

J'ai reçu samedi dernier, un courrier dépêché exprès par l'archevêque d'Embrun, mon ambassadeur en Espagne, pour me donner avis que le 17 du passé, sur les quatre heures du matin, Dieu avoit appelé à soi le roi Catholique mon beau-père, d'une maladie qui n'a duré que cinq jours. La tendresse de la proximité dont nous nous touchions en tant de manières, m'a donné beaucoup de douleur de cette perte, quoique prévue depuis long-temps pour ne pouvoir être évitée. Le testament dudit roi ayant été ouvert, on a trouvé qu'il laisse la tutèle du jeune roi, nommé Charles II, et la régence de ses Etats, à la reine sa femme, avec un conseil de six personnes qu'il a nommées, et qui ne doivent néanmoins avoir d'autre voix que consultative. Ces six conseillers sont le président de Castille ou son successeur dans la même charge, le vice-chancelier d'Aragon, le vice-roi de Naples, l'archevêque de Tolède, ou celui qui le sera, le cardinal de Sandoval qui l'étoit, étant mort le même jour que le roi, le marquis d'Aitona, et le comte de Pegne-

randa. Il appelle à la succession de tous ses Etats, le prince d'Espagne et tous ses enfans mâles et femelles, et après eux, l'impératrice Marguerite; attendu, dit-il, la renonciation de l'infante Marie-Thérèse, reine de France. J'ai témoigné en cette occasion, à l'ambassadeur d'Espagne, que je veux prendre la protection du jeune roi mon beau-frère, et lui donner toutes les marques d'amitié et de tendresse qui seroient en mon pouvoir.

A LA REINE CHRISTINE.

Paris, le 2 octobre 1665.

MADAME MA SŒUR, n'ayant pas accoutumé de contester avec les dames, si ce n'est de civilité, aussitôt que j'ai vu, dans une lettre que le secrétaire de vos commandemens a écrite ici, les sentimens obligeans que V. M. a pour moi, et à quel point elle souhaite le rétablissement de notre amitié, je me suis disposé avec joie à lui témoigner par ces lignes, que je ne le desire pas moins qu'elle, et même que, sans façon et sans autre formalité, cette amitié est déjà toute rétablie de ma part. V. M. peut donc en faire état dès à présent, et s'en prévaloir aux occasions avec cette confiance qu'elles

me seront d'autant plus chères, qu'elles seront plus fréquentes. Cependant pour lui en donner un essai, que je ne crois pas lui devoir déplaire, j'oublie en sa considération tous les sujets que j'avois de me plaindre de mon cousin le cardinal Azzolini (1); et comme je ne lui ai jamais ôté mon estime, je lui rends aussi ma bienveillance, et le remets par ce moyen pleinement en mes bonnes graces.

AU DUC DE NAVAILLES.

Paris, le 5 octobre 1665.

Mon Cousin, je n'ai pas été surpris du zèle que vous témoignez pour mon service et pour ma gloire, par la lettre que vous m'avez écrite; mais vous le devez être encore moins de l'importance de l'emploi que je viens de vous donner; ce n'est pas la première preuve que vous avez de mon estime et de la connoissance que j'ai de votre fidélité. Au reste, si votre conduite ne m'a pas plu en quelque chose (2), je m'as-

---

(1) Il étoit, comme on sait, le favori de la reine.

(2) Il avoit été renvoyé de la Cour injustement, ainsi que sa femme, parce qu'on les soupçonna d'être entrés dans l'intrigue de la comtesse de Soissons et du comte de

sure qu'à l'avenir vous la réglerez en sorte que je n'aurai qu'à m'en louer.

AU DUC DE BEAUFORT.

Paris, le 16 octobre 1665.

MON COUSIN, cette lettre qui vous sera rendue en arrivant à Toulon, n'est que pour vous faire savoir que je desire que, sans délai, vous ayez à remettre à la voile et à passer en Ponant. Vous exécuterez d'ailleurs les ordres que j'ai commandé au sieur de Lionne de vous envoyer; et sur ce, vous souhaitant une heureuse navigation, je prie Dieu, &c.

A LA REINE RÉGENTE D'ESPAGNE.

Paris, le 17 octobre 1665.

MADAME MA SŒUR ET COUSINE, on ne sauroit exprimer la douleur que j'ai ressentie, voyant

Vardes, relativement à madame de la Vallière, contre laquelle on chercha à exciter la jalousie de la reine; mais c'étoit M. de Vardes qui avoit perfidement détourné sur M. et madame de Navailles le soupçon de l'intrigue qu'il avoit tramée lui-même. Sa noirceur se découvrit; il fut arrêté et ensuite exilé, et ne revint à la Cour qu'en 1682.

par la lettre de V. M. la perte que nous avons faite : elle d'un autre soi-même, et moi d'un oncle et d'un beau-père, plus cher encore par les liens d'une amitié mutuelle, que par ceux de la parenté. Dans notre commune affliction, mon plus grand soulagement, (après l'état bienheureux où nous avons lieu de le croire), sera de voir continuer, avec son successeur et avec elle, la parfaite correspondance qu'il y avoit entre nous. Je le desire à tel point, qu'outre ce que j'en ai dit au sieur marquis de la Fuente, lequel en aura rendu compte à V. M., je l'assure encore par ces lignes que j'y contribuerai de ma part, de tout ce qui dépendra de moi. J'espère que de la sienne elle en usera de même, comme je puis dire que mérite ma tendresse pour le roi son fils, et l'estime singulière et l'amitié que j'ai pour elle en son particulier; priant Dieu au surplus qu'il donne à V. M. ses saintes consolations, et qu'il la veuille conserver comme je desire.

AU MARÉCHAL D'AUMONT.

Paris, le 18 octobre 1665.

Mon Cousin, j'ai lu avec beaucoup de satisfaction la lettre que vous m'avez écrite,

touchant les côtes de Picardie, n'y ayant rien de plus exact, ni d'un plus judicieux et plus agréable détail. Lorsqu'il sera temps de donner mes ordres, je saurai bien me prévaloir de vos observations; mais comme cela ne presse pas, il suffit présentement d'avoir l'œil à ce qui se passe; cependant je serai bien aise de voir la suite de votre course.

AU COMTE DE VIVONNE.

Paris, le 23 octobre 1665.

Vivonne, j'ai vu par la lettre que vous m'avez écrite de Marseille le 17 de ce mois, le retour de mes galères au port, en aussi bon état que les bourrasques qu'elles ont essuyées et leur longue navigation le pouvoient permettre. Je me réjouis qu'un corps si important à mon service, après s'être exposé durant la campagne à tous les périls de la mer, en soit sorti heureusement sous votre bonne conduite. Je me repose du surplus sur les dépêches de mon cousin le duc de Mortemart votre père, et vous confirme seulement que votre absence n'a pas diminué l'affection que j'ai pour vous.

AU MARÉCHAL D'AUMONT.

Paris, le 28 octobre 1665.

Mon Cousin, votre dernière lettre ne m'a pas moins satisfait que la précédente : j'ai vu toutes vos remarques sur ce qui regarde Dunkerke, et je les ai trouvées si justes, que j'ai d'abord donné mes ordres pour travailler, sans perte de temps, aux choses que vous proposez ; mais je ne suis pas surpris que vous ayez achevé votre course le long de la côte, avec tant d'application et d'exactitude à reconnoître ce qui importoit à mon service : vous aviez trop bien commencé pour ne finir pas de même.

AU MARÉCHAL DE TURENNE.

Paris, le 2 novembre 1665.

Mon Cousin, j'ai commandé au sieur le Tellier de vous écrire plus au long, et même de vous expliquer mes intentions sur des levées qu'il semble qu'on peut faire en Liége, et sur quelque chose qui regarde les Allemands qui sont en Flandre ; je me remets donc à sa dépêche, principalement pour ces deux

points, auxquels je ne doute pas que vous ne donniez tout le soin et toute l'application que je puis desirer de vous; au reste, Saint-Romain est ici, qui partira dès mercredi 4 de ce mois, pour aller où vous savez (1). Je ne dis rien de l'impatience que j'ai d'avoir de vos nouvelles, et d'apprendre le succès de la marche de mes troupes (2), car je suis persuadé que vous ne perdrez pas un moment à me tenir averti de tout ce qui se passera.

A M. DE PRADEL (3).

Paris, le 13 novembre 1665.

Monsieur de Pradel, vous verrez ce que j'ai

---

(1) En Portugal. Le roi s'exprime ici mystérieusement, ses relations avec ce pays étant alors contraires au traité des Pyrénées et fort mal vues des Espagnols.

(2) Ces troupes, au nombre d'environ six mille hommes, commandés par M. de Pradel, étoient envoyées pour secourir les Hollandais contre l'évêque de Munster qui les attaquoit à l'instigation de l'Angleterre. Le maréchal de Turenne fut chargé de conduire ce secours jusqu'à Liége, et d'observer les mouvemens que l'on faisoit faire dans les Pays-Bas Espagnols, à quelques troupes qui sembloient destinées à s'opposer au passage du corps français; il arriva le 11 novembre à Maestricht. Ses opérations sont décrites en partie dans les Mémoires du comte de Guiche.

(3) Voyez ci-dessus la lettre au maréchal de Turenne.

commandé au sieur le Tellier de vous écrire, touchant les troupes de l'évêque de Munster; je m'en remets à sa dépêche, vous recommandant fort de prendre garde à bien agir de concert avec le sieur d'Estrades, à qui j'envoie les mêmes ordres, parce que le succès dépend de la correspondance avec laquelle vous travaillerez ensemble; et ne perdez point d'occasion de me donner de vos nouvelles, car y ayant déjà long-temps que je n'en ai eu, cela m'ennuie et me met en inquiétude. J'attends aussi les revues avec impatience, quoique j'aie sujet de croire que tout est en bon état, et que chacun fait son devoir pour la conservation de mes troupes; ayez grand soin qu'elles vivent dans une exacte discipline, comme je vous dis en partant, et souvenez-vous de me mander les officiers qui s'appliqueront à empêcher le désordre, et ceux qui le négligeront, afin que je leur témoigne ou la satisfaction ou le mécontentement que j'aurai de leur conduite.

AU COMTE DE VIVONNE.

Paris, le 13 novembre 1665.

Vivonne, il ne se peut rien ajouter à la satisfaction que j'ai de votre navigation depuis le

commencement jusqu'à la fin; mais si vous avez bien su vous montrer digne de votre emploi lorsque vous étiez à la mer, je vois, par les lettres d'Arnoult, que vous ne réussissez pas moins quand vous êtes dans le port, par votre application à tout ce qui regarde le bien et l'avantage de mes galères : cela me fait souhaiter que, si vous êtes encore à Marseille à l'arrivée de celle-ci, vous y demeuriez le peu de temps qui reste de cette année, pour continuer par vos soins à avancer toutes choses et à les mettre en bon état; après cela vous pourrez partir dans les premiers jours de janvier, pour vous rendre auprès de moi, qui aurai grand plaisir alors à m'étendre davantage sur les louanges que vous méritez; cependant j'ai donné ordre qu'on arrête les deux enseignes qui, depuis leur débarquement, ont renouvelé leur querelle au préjudice de l'accommodement que vous aviez fait entre eux; ce sera un exemple à tous les autres, de mieux respecter l'autorité que je vous ai confiée.

A M. DE PRADEL.

Paris, le 16 novembre 1665.

Monsieur de Pradel, j'ai reçu votre lettre du 11 de ce mois, par laquelle vous me man-

dez le passage de mes troupes dans Maëstricht, et le séjour que vous avez été obligé de faire, pour laisser reposer les chevaux qui avoient manqué de fourrage, les étapes n'ayant pas été fournies, quoiqu'on y ait fait ce qu'on a pu.

Mon cousin le vicomte de Turenne m'a rendu compte aussi de toutes choses ; et outre que je suis très-aise de ce qu'il m'a rapporté du bon état de mes troupes, j'approuve si fort les avis qu'il vous a donnés, même de ce que vous devez faire contre l'évêque de Munster, que vous ne sauriez me plaire davantage que de les bien exécuter, car ce sont mes propres sentimens. Souvenez-vous d'ailleurs de ce que je vous dis en partant d'ici, prenant garde à ne séparer jamais le corps que vous commandez, et à ne perdre point d'occasion de lui acquérir de l'honneur.

Je suis très-aise de l'envoi du sieur Catinat vers le comte d'Estrades, et pleinement satisfait de la manière dont vous en usez. Je n'ai pas encore pris résolution sur la compagnie vacante dans mon régiment de Piémont, par la mort du sieur de Villiers.

Je trouve fort à propos ce que ledit sieur de Turenne a fait pour la marche de mes Gardes.

N'oubliez rien pour maintenir mes troupes

en bon état, tant la cavalerie que l'infanterie; appliquez-vous même à rendre l'infanterie meilleure, et obligez les capitaines à avoir au moins dix piquiers dans chaque compagnie; et si elles se peuvent fortifier en prenant des Allemands, il faut presser les officiers de le faire, les assurant qu'ils les pourront garder quand ils reviendront en France; et que même je serai bien aise de leur former, par ce moyen, un corps de compagnies qui ne sera pas si sujet à la désertion, laquelle d'ailleurs je veux empêcher, à quelque prix que ce soit.

Souvenez-vous que mes troupes battirent les Turcs en arrivant en Hongrie, et qu'Erfurt se rendit à leur vue; je n'attends pas moins de vous, avec celles que vous avez.

A LA PRINCESSE DE TOSCANE.

Paris, le 23 novembre 1665.

Ma Cousine, la meilleure nouvelle que je pouvois avoir de vous est celle de votre réunion avec mon cousin le prince de Toscane, et avec toute sa maison. Je sens même redoubler ma joie de voir que cela s'est fait de votre propre mouvement, sans que j'aie été contraint d'y mêler mon autorité; appliquez-vous mainte-

nant à régler si bien votre conduite, qu'elle achève d'effacer le souvenir du passé, et d'affermir pour jamais la durée de votre bonheur: de ma part j'y contribuerai avec une amitié de père, et je vous protégerai avec la même tendresse en toutes les choses raisonnables. Mais derechef considérez que le vrai moyen d'être heureuse et de m'obliger de plus en plus à vous chérir, comme je fais, c'est de suivre constamment le conseil que je vous donne.

A M. DE PRADEL.

Paris, le 27 novembre 1665.

Monsieur de Pradel, je suis bien aise d'apprendre que chacun s'empresse à voir mes troupes, sachant que c'est leur bon état qui attire cette foule. Le comte d'Estrades m'a mandé qu'il alloit les voir passer, et conférer avec vous et avec les députés des États, sur ce qu'il y auroit à faire, et comme je ne doute pas qu'on n'ait pris le bon parti, je suis en impatience, attendant à tout moment les nouvelles du succès. Et quoique je sois assuré qu'il n'y ait personne qui soit plus âpre que vous à la gloire, je ne puis m'empêcher de vous dire, que je serois inconsolable si depuis

votre arrivée, il s'étoit passé quelque chose où mes armes n'eussent point de part.

J'ai résolu de faire dans peu un changement considérable dans la compagnie de mon fils, que je vous expliquerai alors; cependant le marquis de la Vallière, à qui j'en écris plus au long, vous communiquera ma lettre, et vous ferez votre possible pour lui faciliter dans le temps l'exécution de mes ordres. Il est à présent capitaine-lieutenant de ladite compagnie, et mon intention est qu'il ait rang de mestre de camp du jour de sa commission, voulant que le réglement soit observé pour le reste.

Je mets aussi sur pié la compagnie de Gendarmes de mon fils: je m'aide pour cet effet de la compagnie du sieur Foucault, l'ayant choisi en même temps pour être sous-lieutenant de ladite compagnie de Gendarmes: je lui en donne avis par la lettre que je vous adresse pour lui, laquelle vous lui rendrez.

Je donne au lieutenant de la colonelle de mon régiment de Piémont, la compagnie qui est vacante dans le même régiment.

Je vous réplique de nouveau que dans la curiosité, et je puis dire inquiétude que j'ai de savoir ce qui se passe dans le pays où vous êtes, vous ne devez jamais manquer de me

donner des nouvelles le plus souvent que vous pourrez; et sur ce me remettant à la dépêche que j'ai commandé au sieur le Tellier de vous faire, je prie Dieu, etc.

AU PRÉSIDENT DE NOVION (1).

Paris, le 1er décembre 1665.

Monsieur de Novion, il ne se peut rien ajouter au contentement que j'ai de l'émulation avec laquelle chacun s'applique dans les grands jours à bien faire son devoir; vous témoignerez de ma part, à tous ceux qui les composent, la recommandation que leur donne auprès de moi une si louable conduite, et vous ne douterez pas, en votre particulier, que sachant avec quel succès vous agissez dans votre place, je n'en conserve le souvenir.

Il faut achever de bannir l'oppression et la violence des provinces de votre ressort, et vous et ceux que vous présidez avez trop bien commencé, pour n'en venir à bout.

---

(1) Il étoit du parlement de Paris, et tenoit alors les grands jours à Clermont en Auvergne.

A M. DE PRADEL.

Paris, le 4 décembre 1665.

MONSIEUR DE PRADEL, il y a ici plusieurs lettres écrites de divers endroits à des particuliers, qui portent toutes que, dans le conseil qu'on a tenu à Arnheim, il a été résolu d'aller droit aux ennemis. Cependant je n'ai reçu nulles nouvelles de vous, et je ne puis juger autre chose, si ce n'est que j'en aurai par un courrier que me devoit dépêcher le comte d'Estrades. Vous pouvez croire que ce délai ne flatte pas l'impatience que j'ai, de savoir des premiers ce qui se passe aux lieux où vous êtes.

Je suis aussi en peine des désordres qu'on dit que mes troupes ont commis en quelques lieux; il est vrai que je ne doute pas que si cela est arrivé, vous n'ayez fait châtier exemplairement les coupables, et c'est ce qui me console.

Il y eut une équivoque dans les expéditions que le sieur de Louvois vous envoya vendredi dernier, touchant le rang que doit tenir le marquis de la Vallière, mais outre que je vous mandai moi-même que j'entendois qu'il tînt

rang de dernier mestre de camp, du jour de sa commission de lieutenant des chevaux-légers de mon fils, cela est réparé par les ordres qu'on vous adresse à présent.

Souvenez-vous de faire observer indispensablement à mes troupes, l'ordre que je vous ai tant recommandé, et ne donnez point de quartier à ceux qui y contreviendront, sans excepter qui que ce soit; mon but est de secourir mes alliés, et non de ruiner leur pays.

AU DUC DE BEAUFORT.

Paris, le 8 décembre 1665.

Mon Cousin, après avoir vu tous les mémoires que vous avez envoyés ici par Belle-Ile et par Brodard, je vous réplique de nouveau qu'il faut que vous passiez en Ponant en la plus grande diligence, et avec le plus grand nombre de vaisseaux qu'il se pourra. Je ne vous célerai pas même, qu'il eût été à desirer qu'incontinent que vous reçûtes mes premiers ordres sur ce sujet, vous fussiez revenu à Toulon, parce que mes vaisseaux n'étoient pas en état, et n'avoient pas assez de vivres pour exécuter ce passage, et qu'au moment de votre arrivée, vous eussiez fait assembler les princi-

paux officiers avec l'intendant, les capitaines, les commissaires, le maître charpentier et le maître d'équipage, que vous leur eussiez ordonné de bien visiter chaque navire, et que vous m'eussiez envoyé l'avis de cette assemblée, pour me donner lieu de résoudre et de régler toutes choses avec plus de connoissance; car enfin, les deux courriers que vous m'avez dépêchés, ne m'ont rien du tout appris, et il eût été beaucoup mieux que vous eussiez rendu le bord en même temps que Belle-Ile, que vous l'eussiez fait partir en arrivant en Provence, pour me donner avis de votre retour, et réserver l'envoi de Brodard après l'examen des vaisseaux.

D'ailleurs, je pénètre aisément par les mémoires qui ont été apportés par ledit Brodard, que l'inquiétude que vous avez eue, que la proposition que le sieur de Martel avoit faite, et sa personne même, ne fussent protégées auprès de moi à votre préjudice, a traversé durant tout le cours de cette navigation, l'union qui doit être immuable entre le chef et les principaux officiers d'une armée, et apparemment aura été très-nuisible à mon service.

Cependant, et vous et tous les autres doivent tenir pour constant, que je ne pourrois jamais appuyer un subalterne contre son su-

périeur; quand même celui-ci auroit tort, je lui conserverois toujours la considération et l'autorité qu'il doit avoir, et je me contenterois de lui dire en particulier la faute qu'il auroit faite; c'est pourquoi vous devez être en repos sur ce point-là, et prendre seulement garde à tenir unis avec vous, dans une parfaite correspondance, les officiers-généraux, leur communiquer vos projets, entendre leurs avis, et vous y conformer sans peine, toutes les fois que mon service et la raison y convient.

Mais, pour revenir à la proposition du sieur de Martel, il falloit tenir conseil, l'examiner avec soin et liberté de suffrages, et si la pluralité des voix eût été à l'entreprendre, vous deviez vous y porter avec la même chaleur que si vous l'eussiez faite vous-même; si au contraire on l'eût improuvée, il n'y avoit qu'à n'en plus parler, et penser à quelqu'autre dessein. Avec une pareille conduite, vous tiendrez les officiers toujours fort attachés à vous, et de grande intelligence entre eux, ce qui doit être une principale et continuelle application, n'y ayant rien de plus contraire à toute sorte de bons succès, que la division entre vous et ceux qui sont sous votre charge, et la mésintelligence entre eux-mêmes.

Quant aux lettres et aux écritures, ne vous

mettez pas dans l'esprit de les vouloir empêcher : cela seroit impossible ; soyez seulement soigneux de me mander ce qui se passe, dans la pure vérité, sans aucune *observation* (1), et ne craignez pas que je me laisse surprendre aux déguisemens, ni que je m'engage à la protection des subalternes contre les supérieurs ; car je vous confirme encore, que je serai toujours pour ceux-ci, me réservant à leur dire ou à leur faire savoir sans bruit le tort qu'ils pourroient avoir.

Au surplus, mon intention est, qu'après avoir pris tous mes vaisseaux qui peuvent passer en Ponant, l'intendant fasse travailler à remettre le reste à la mer, tant pour pouvoir continuer à faire la guerre aux corsaires, qu'exécuter les autres ordres que je pourrai envoyer.

Votre passage dans l'Océan sera tenu secret de deçà ; et afin que vous puissiez le tenir de même où vous êtes, j'ajouterai ci-dessous un article qui ne servira que pour cela, lequel vous pourrez montrer à tous les officiers.

Je retiens Belle-Ile exprès pour le dépêcher dans peu de jours, et vous recevrez par lui

(1) Ce mot est ici pour *considération*, à l'égard des choses ou des personnes.

toutes les instructions de ce que vous avez à faire, à l'exécution desquelles je suis fort persuadé que vous apporterez tout le zèle, le soin et la diligence que je puis desirer de vous.

Ce que je veux entreprendre sur la mer Méditerranée (1) est une chose importante, et qui m'est si fort à cœur, que vous ne devez rien oublier, afin de remettre à la mer le plus grand nombre de mes vaisseaux, et le plus promptement qu'il se pourra. Vous direz aussi de ma part à tous les officiers, qu'ils ne peuvent me témoigner plus agréablement leur zèle, qu'en faisant tous leurs efforts pour conserver tous leurs équipages, et rendre les vaisseaux qu'ils commandent en état de sortir sans aucun délai.

Je serai bien aise aussi de savoir la diligence dont chacun usera pour cet effet.

A MADEMOISELLE DE MONTALAIS (2).

Paris, le 19 décembre 1665.

Puisque la perte de votre oncle vous oblige

---

(1) Ce post-scriptum est l'article ostensible destiné à faire prendre le change au public; car la flotte de M. de Beaufort devoit aller se joindre aux Hollandais. (*Voyez* les Mémoires historiques, tome II, page 133.)

(2) On a vu dans les notes précédentes les causes de son

d'aller en personne donner ordre à vos affaires, je vous le permets volontiers, et j'en écris en ce sens à ma tante de Fontevrault. Je m'assure que ce changement de lieu n'en fera point dans votre esprit; vous vous expliquez d'une manière trop engageante et trop précise sur vos bonnes résolutions, pour pouvoir douter de la suite; aussi je n'en attends désormais qu'une entière satisfaction qui, sollicitant pour vous les effets de ma bienveillance, n'aura pas de peine à réussir.

A M. DE PRADEL (1).

Paris, le 25 décembre 1665.

Monsieur de Pradel, j'ai reçu vos lettres des 6 et 11 de ce mois, et j'ai vu dans celle-ci, avec beaucoup de satisfaction, le châtiment des trois soldats qui avoient été au pillage, m'assu-

---

exil; elle reparut dans le monde, mais non à la Cour. Il en est parlé dans les Lettres de madame de Sévigné; elle étoit sœur de cette Dame de Marans à laquelle la mère et la fille prêtoient tant de ridicules.

(1) L'histoire ne donne presque rien sur cette campagne et sur les opérations du corps de troupes auxiliaires envoyé par Louis XIV aux Hollandais. Voilà pourquoi on a cru devoir publier ces lettres.

rant que cet exemple aidera fort à contenir mes troupes dans le devoir; ne perdez point d'occasion de leur faire bien comprendre, qu'il n'y aura point de quartier pour les coupables du moindre désordre, et que les officiers sachent, que j'entends qu'ils m'en répondent, et que vous ne pouvez pas vous dispenser de m'avertir de toutes les plaintes, après les ordres réitérés que vous en avez reçus de moi.

Je m'étonne du peu de nouvelles que vous avez des ennemis. Je ne doute pas que vous ne fassiez tout ce qui sera possible pour en avoir plus souvent, et qui soient bien assurées; j'attends avec impatience celles du prochain ordinaire, pour savoir ce qu'on aura fait après la prise de Lochem, ayant grande envie que mes troupes ne demeurent pas inutiles, et ce n'est pas sans raison, car il n'y a rien de plus important dans l'état présent des affaires, que d'incommoder de toutes manières l'évêque de Munster, soit en ravageant son pays et en levant les hommes et bestiaux, soit en harcelant ses gens sans relâche, pour les attirer à quelque combat, soit en lui surprenant ou même en attaquant quelque poste; ce qui ne me paroît pas plus difficile durant la gelée que de camper dans la neige, comme j'apprends que vous faites. Contribuez-y donc avec soin, ap-

plication et industrie, et n'oubliez rien pour cet effet, tant à l'égard de mes troupes qu'envers le prince Maurice et les députés des Etats. On pourra même s'en entendre avec le corps de Brunswick, en sorte que de son côté il agisse pour la même fin, comme il peut faire aisément, puisqu'il est déjà de dix mille hommes, et sera bientôt à douze mille. Enfin, vous devez avoir pour but de tourmenter ledit évêque par toutes les voies praticables, et de le désespérer à tel point, qu'il ne voie de repos ni de sûreté pour lui que dans un accommodement.

En ces occasions, ni aux autres qui se présenteront, ne laissez pas en arrière mes Gardes, mes Mousquetaires ni la compagnie de mon fils: je croirois leur faire tort si je ne vous disois que j'entends, qu'ils soient employés par préférence en tout ce qu'il y aura de difficile, d'extraordinaire, de périlleux et de fatigant. Le zèle avec lequel ils me servent, et que vous me témoignez qu'ils ont fait paroître encore en ce siége de Lochem, mérite bien qu'on les choisisse pour donner exemple à tout le reste du corps que vous commandez, et de l'émulation à celui du prince Maurice, et je suis persuadé qu'ils s'y porteront avec joie, n'ayant pas lieu de douter que je ne prenne

connoissance du détail de leurs services.

Vous témoignerez de ma part, à tous les officiers qui auront fait leur devoir en l'attaque du même poste, la satisfaction que j'ai de la manière dont ils en ont agi, et vous direz, particulièrement au marquis de Chavigni, que je suis fâché de sa blessure, et fort content de sa conduite et de celle de mon régiment de Piémont en cette rencontre.

Je vous recommande aussi d'avoir grand soin des blessés, et quoique je ne doute pas que l'intendant n'y apporte l'application nécessaire, je ne laisse pas de vous exciter à un secours si charitable et si important à mon service, vous chargeant de tenir la main à ce qu'ils soient assistés et traités comme ils doivent l'être.

Je ne vous dis rien des vivres, persuadé que l'intendant n'oublie rien sur ce point là, et que vous y contribuez tout ce qui dépend de vous.

Au surplus, souvenez-vous de ce que je vous ai mandé, en cas de désertion des troupes de l'évêque de Munster; et comme j'ai avis que les ducs de Brunswick et de Lunébourg, ne prétendent pas conserver toutes celles qu'ils ont sur pié, à moins que les Etats ne les payassent, et qu'autrement ils se disposent

d'en licencier une partie, j'ai pensé que je pourrois profiter de ce licenciement, et en avoir quelques compagnies, et même des corps tout entiers. Vous observerez attentivement ce qui se passera sur ce sujet, afin que, le cas arrivant, je puisse m'en prévaloir : et pour mieux prendre vos mesures, vous concerterez avec le comte d'Estrades, à qui j'en écris pareillement, ce qu'il y auroit à faire pour exécuter cette pensée (1).

Dites de ma part à tous les officiers, qu'ils ne sauroient mieux faire leur cour auprès de moi, qu'en faisant voir aux étrangers qu'il y a de la différence entre les Français et eux, pour ce qui est de la bravoure, mais qu'il n'y en a point pour la sagesse et pour la régularité, et qu'ils ne cèdent pas même en cela aux troupes les mieux policées de quelque nation qu'elles soient.

AU PRINCE DE CONTI.

Paris, le 29 décembre 1665.

MON COUSIN, après avoir vu et examiné

---

(1) Le roi parle dans ses Mémoires historiques, de ce projet d'attirer ces troupes à son service, pour la guerre qu'il méditoit contre l'Espagne.

toutes les raisons contenues dans vos lettres et mémoires, touchant l'offre de quatorze cent mille livres qui m'est faite par les Etats de ma province de Languedoc, je ne puis que me louer de la manière respectueuse et soumise avec laquelle cette délibération s'est passée. Mais je ne doute pas que sur ce que vous aurez appris de ma volonté, par les lettres qui vous ont été écrites depuis quinze jours, vous ne soyez rentré dans l'assemblée pour y faire connoître par la force des raisons qui vous ont été déduites, à quel point toute la province est obligée à ma bonté, de ce que je veux bien appuyer avec tant de soin et d'ardeur la construction d'un port au Cap de cette province, comme aussi celle du canal de communication des mers, et même y contribuer de ce qui m'est absolument nécessaire pour les dépenses de mon Etat; en effet, si vous considériez bien la situation de la province à l'égard de tout le commerce du Levant, et l'avantage extraordinaire que ces deux ouvrages lui apporteroient, vous trouverez assez de raisons pour persuader sur ce sujet les moins zélés et les plus durs pour le bien de leur patrie, et les convaincre qu'il n'y a rien qu'ils ne doivent faire pour commencer, et s'il est possible, pour achever de leur temps une entre-

prise qui leur soit si utile et si glorieuse. Enfin, vous ne devez point vous relâcher sur ce qui vous a été expliqué, ni sur le don gratuit, ni sur les sommes que je desire qui soient imposées par la province pour ces importans ouvrages, d'où dépend le seul moyen d'attirer l'abondance dans le pays, et de remédier à l'épuisement d'argent que vous y remarquez. Quant aux impositions qu'on est obligé de faire pour l'acquittement des dettes, vous savez mieux que personne combien j'ai toujours pressé la liquidation des mêmes dettes, dans laquelle on trouveroit sans doute un notable soulagement pour tout ce pauvre peuple. Je vous recommande au surplus, de ne pas perdre un moment à faire finir lesdits Etats. et vous confirme qu'on ne peut pas être plus satisfait que je le suis de vos soins et de votre zèle.

A L'EMPEREUR.

Paris, le 31 décembre 1665.

Monsieur mon Frère et très-aimé Cousin, votre majesté avoit témoigné au chevalier de Gremonville de si favorables dispositions pour mon cousin le duc d'Enghien, sur le sujet des duchés d'Opelen et de Ratibor, que je n'aurois

pas cru que les effets en pussent être retardés. Maintenant que le seul obstacle qui s'y étoit rencontré cesse, par la déclaration que le roi de Pologne a faite, qu'il avoit été surpris par les particuliers, je m'assure que votre majesté n'ayant plus rien qui s'oppose à ses bonnes volontés, ne différera pas davantage à terminer cette affaire; c'est pour la troisième fois que je prends la confiance de la lui recommander, et comme il seroit superflu de vouloir après, cela m'étendre encore sur la manière dont j'en recevrai le succès, je finis en souhaitant à votre majesté toute sorte de félicité.

A M. DE PRADEL.

Paris, le 1er janvier 1666.

Monsieur de Pradel, il eût été bon que vous m'eussiez mandé le détail du parti que le sieur Colbert avoit mené vers Dotechen; en satisfaisant ainsi à ma curiosité, vous m'auriez sauvé l'inquiétude dont vous jugez bien qu'on a peine à se défendre en ces rencontres. Ne manquez plus de m'écrire directement à moi-même, les choses qui se passeront dans l'étendue de votre emploi; servez-vous pour cet effet de toutes les voies que vous trouverez,

et soyez exact à n'omettre aucune de ces circonstances qui méritent d'être sues; l'intérêt de mon service veut que je sois informé de tout sans aucun déguisement, et le plutôt qu'il est possible.

Je vous recommande toujours la manutention, l'honneur et la discipline des troupes que je vous ai confiées.

AU PRINCE DE CONTI.

Paris, le 8 janvier 1666.

Mon Cousin, ayant appris votre indisposition, j'ai bien voulu vous témoigner par cette lettre le sentiment que j'en ai, et vous dire que, non-seulement j'approuve que vous vous soyez retiré à Pézénas, mais aussi que je desire, quoique mon service en puisse souffrir, que vous ne songiez aux affaires qu'autant que vous le pourrez, sans commettre votre santé, qui m'est bien plus chère que mes intérêts; je veux espérer que dans peu elle sera rétablie aussi parfaitement que je le souhaite (1).

---

(1) Il mourut le 21 février.

A M. DE PRADEL.

Paris, le 8 janvier 1666.

Monsieur de Pradel, je suis satisfait de vos excuses touchant le peu de nouvelles que j'ai eues de vous par le passé; mais j'en attendrai maintenant par tous les ordinaires, et vous jugez bien que les partis et les rencontres de guerre étant fréquens, comme ils seront pendant ce quartier d'hiver, où je ne doute point que vous ne teniez les ennemis fort alerte, j'aurai grande impatience d'en apprendre le succès.

J'ai su les exemples que vous avez faits, et tous les soins que vous avez pris pour réprimer les désordres. Vous devez continuer d'y faire votre possible, et il est bon de rebattre mes intentions là-dessus à tous les officiers, et particulièrement à ceux de l'infanterie. Je vous ordonne même derechef, de me mander les noms de ceux qui ne s'y conformeront pas, pour les traiter comme ils méritent.

J'ai bien de la joie du témoignage que vous me rendez sur ce sujet, en faveur des officiers des troupes de ma maison, et de la bonne discipline de ceux qui sont sous leur charge:

car je craignois qu'une violence qu'on dit avoir été commise par un homme à juste-au-corps bleu, regardât quelqu'un d'entre eux, et ce que vous m'écrivez me délivre de ce soupçon, que j'avois fort sur le cœur pour l'énormité du fait.

Ne vous rebutez pas sur l'assistance des blessés et des malades, par les difficultés qu'on y apporte; au contraire, redoublez vos sollicitations et vos plus pressantes instances auprès des députés des États, et n'oubliez rien d'ailleurs de ce qui dépendra de vos soins pour un bien si nécessaire, et pour lequel l'intendant fera aussi son devoir.

Le sieur de Louvois m'a lu la lettre que vous lui avez écrite, et bien que je me remette du surplus à la dépêche que je lui ai commandé de faire, je ne laisserai pas de vous dire, que je suis persuadé qu'il n'y a nul fondement à tous les sujets de plaintes qu'on prétend avoir de vous; mais que sans relâcher rien de ce qui sera important pour la conservation de mes troupes, et au bien de mon service, il y a de certaines choses dans lesquelles vous devez vous accommoder et vous rendre le plus facile qu'il se pourra.

Enfin, il est besoin d'adresse pour concilier deux choses qui semblent aussi peu compa-

tibles que la discipline exacte, et le bon traitement des troupes, étant mêmement aussi écartées qu'elles sont les unes des autres, suivant les quartiers que j'ai vus ; ménagez-vous donc en sorte que, sans tolérer la moindre licence, et sans qu'elles donnent s'il est possible, le moindre sujet de plainte, elles trouvent leur subsistance, leur soulagement et leur avantage dans une bonne police. Il ne se peut rien ajouter à ce que j'ai dit encore en dernier lieu au sieur Van-Beuningen, afin qu'il y ait un taux aux vivres, proportionné à leur solde.

J'ai été très-aise de voir ce que mon régiment a fait dans l'occasion de Bockolt. Vous témoignerez aux officiers, et principalement à Thieux qui étoit à la tête du corps, la satisfaction que j'en ai, et sur-tout vous ferez connoître à Epanse qui s'y trouva, que je sais de quelle manière il a agi en cette rencontre.

A LA REINE CHRISTINE (1).

Paris, le 15 janvier 1666.

MADAME MA SŒUR, j'étois déjà très-satisfait

(1) Elle repassa en France vers ce temps ; mais ne vint point à la Cour.

de la beauté du dessein de mon bâtiment du Louvre ; mais l'approbation de votre majesté y ajoute un nouveau lustre qui me donne plus d'impatience de le voir exécuter, et plus d'affection et d'estime pour celui qui en est l'auteur ; il y a d'ailleurs un avantage qui suffiroit seul pour le rendre fort agréable à mes yeux, qui est d'avoir servi de matière à votre majesté, pour recommencer avec moi un commerce de lettres, dont la continuation me sera toujours bien chère, principalement si elle y mêle aussi souvent que je le desire, des occasions de lui témoigner la véritable amitié avec laquelle je suis, etc.

AU PAPE.

Paris, le 21 janvier 1666.

Très-Saint Père, la longue maladie de la reine, madame ma mère, s'est enfin terminée par sa mort, arrivée le 20 de ce mois sur les quatre heures du matin. Elle a fini comme elle a vécu, dans la pureté de la foi, dans le zèle de la religion et dans les actes les plus parfaits de résignation chrétienne ; parmi de si solides sujets de consolation, ne laissant pas d'être inconsolable de la perte que j'ai faite, je supplie votre sainteté de me vouloir assis-

ter de la bénédiction apostolique, pour obtenir du secours du ciel le remède à ma douleur, et de croire que je suis avec le respect filial que je dois, etc.

A LA REINE DOUAIRIÈRE D'ANGLETERRE.

Versailles, le 21 janvier 1666.

Madame ma Sœur et Tante, j'ai commandé au sieur de Lionne de vous aller trouver de ma part, afin de vous expliquer des choses que j'aurois été vous dire moi-même, si l'extrême affliction où je suis le pouvoit permettre. Je prie votre majesté de lui donner entière créance, et même de m'excuser, si s'agissant d'une commission dont le sujet ne m'est pas fort agréable (1), je m'en décharge sur un autre.

AU DUC DE BEAUFORT.

Saint-Germain-en-Laye, le 5 février 1666.

Mon Cousin, j'ai avis certain que l'escadre

---

(1) Cette commission étoit d'annoncer la nécessité où l'on étoit d'entrer en guerre contre le roi d'Angleterre, en secourant les Hollandais. (*Voyez* les Mémoires historiques, tome II, page 25.)

anglaise, commandée par le capitaine Smidt, a ordre de demeurer dans la mer Méditerranée, et comme il est nécessaire de l'aller chercher et la combattre, je ne doute point que votre zèle pour la gloire de mes armes, votre valeur et votre conduite ne paroissent avec éclat dans cette importante occasion, ayant d'ailleurs l'expérience que vous vous êtes acquise sur une mer que vous courez sans discontinuation depuis quatre ou cinq années; je m'assure aussi que vous serez parfaitement bien secondé de tous les capitaines de mes vaisseaux, et des autres officiers; et pour les animer davantage, déclarez-leur de ma part, que ceux qui se signaleront, soit en coulant bas ou en abordant, ou prenant quelque navire anglais, seront distingués par des récompenses proportionnées à leur courage, et qu'enfin chaque action extraordinaire sera reconnue selon son mérite. Je vous recommande sur-tout que l'artillerie soit bien servie, les équipages bons et complets, et de me mander au vrai la disposition où vous trouverez les officiers et les équipages à l'égard de ce combat.

Outre ce qui vous a été déjà mandé, pour faire venir à Toulon le chevalier d'Hoquincourt, je desire que vous écriviez aussi, pour

le même sujet, au chevalier de Binanville, et généralement que vous fassiez toutes les choses possibles, afin de grossir la flotte avec laquelle vous irez à cette expédition.

Si la saison peut permettre que mes galères soient de la partie, je mande à Vivonne, en ce cas, de dire et faire de son côté tout ce qui sera nécessaire, afin que ceux qui sont sous sa charge fassent aussi leur devoir à l'envi de ceux des vaisseaux.

AU COMTE DE VIVONNE.

Saint-Germain-en-Laye, le 5 février 1666.

Vivonne, étant nécessaire d'aller combattre l'escadre anglaise commandée par le capitaine Smidt, qui doit assurément demeurer dans la mer Méditerranée, je mande à mon cousin le duc de Beaufort, de faire équiper mes vaisseaux pour cette expédition. Je serois bien aise que mes galères fussent aussi de la partie, si la saison le pouvoit permettre, et en ce cas non-seulement j'attends de votre personne des choses extraordinaires, mais aussi des capitaines et officiers de mes galères; d'autant plus que vous pouvez les assurer de ma part, que ce qu'ils feront sera su de moi, et récom-

pensé avantageusement, suivant le mérite de chaque action, soit qu'ils aient coulé à fond, abordé ou pris quelque navire anglais, ou fait quelqu'exploit mémorable de telle manière que ce puisse être ; sur-tout vous aurez grand soin, que les armemens soient bons et complets, et la chiourme renforcée, comme vous savez qu'elle doit être pour une navigation fâcheuse ; mais souvenez-vous que la question, si mes galères peuvent être employées en cette conjoncture, se doit décider seulement par le véritable intérêt et le solide bien de mon service, sans aucun emportement de zèle ni de bravoure.

AU MARQUIS DE LA VALLIÈRE.

Saint-Germain-en-Laye, le 5 février 1666.

Monsieur le marquis de la Vallière, j'ai vu par votre lettre du 20 du mois passé, le désordre extrême où les choses alloient être dans Zutphen, par la licence des soldats et la fierté des bourgeois, si vous n'eussiez employé vos soins pour arrêter le cours du mal ; il est d'une telle importance d'empêcher qu'à l'avenir rien de semblable n'arrive, que je ne saurois assez vous recommander ce point ; je l'ai même si

fort à cœur, que j'en ferai tout le sujet de la presente réponse : agissez donc pour cet effet de toute votre application, et faites généralement tout ce qui dépendra de vous, afin qu'il n'y ait point de plaintes de la conduite de mes troupes dans le quartier où vous êtes ; vous ne pouvez me donner de plus agréable preuve de votre zèle pour mon service ; et comme le le châtiment exemplaire des coupables a toujours été en ces matières un remède souverain, vous témoignerez de ma part à tous les officiers qui sont dans le même lieu, que mon intention est qu'il en soit usé sur tous ceux qui contreviendront à mes ordres, sans aucune exception, et qu'à la moindre connivence je m'en prendrai à eux-mêmes.

Je serois bien aise que les officiers qui étoient dans la compagnie que vous commandez, avant le changement que j'y ai fait, continuent d'y demeurer, et ceux qui en useront ainsi, outre la recommandation générale que cela leur donnera auprès de moi, en tireront cet avantage particulier, qu'ils auront des charges et des emplois préférablement aux autres, dans les nouvelles levées que je pourrai faire dans quelque temps.

AU MÊME.

Saint-Germain-en-Laye, le 11 février 1666.

MONSIEUR LE MARQUIS DE LA VALLIÈRE, ce que j'ai souffert en perdant la reine, madame ma mère, surpasse tous les efforts de votre imagination; et pour vous répondre en un mot, sachez que la seule main qui m'a porté un si rude coup, est capable de l'adoucir.

Puisque les quatre compagnies destinées à composer celle que vous commandez, ne peuvent fournir que cent maîtres, j'en ferai chercher quelques-uns des meilleurs qu'il y ait ici, lesquels je vous enverrai, et vous aurez soin de les monter à leur arrivée auprès de vous.

Je n'ai pas de peine à comprendre le déplaisir que vous avez de quitter Zutphen pour Bois-le-Duc, qui vous éloigne des ennemis, mais vous devez vous consoler par l'approche du printemps, qui vous remettra bientôt en état de les revoir.

AU MARÉCHAL DUC D'AUMONT.

Saint-Germain-en-Laye, le 13 février 1666.

Mon Cousin, j'ai vu vos sentimens sur ce qui regarde Dunkerke et le poste de Mardick, par la lettre que vous m'avez écrite; j'ai entendu aussi les raisonnemens du marquis de Montpesat et de Châtillon sur ce sujet; sur quoi j'ai jugé à propos de vous renvoyer le tout, et d'avoir votre avis avant que de passer outre. Comme le sieur de Louvois vous informera plus en détail de toutes ces choses-là, je me remets à la dépêche que je lui ai commandé de vous faire, et d'attendre votre réponse pour prendre ma résolution.

Je suis fort persuadé que le sentiment que vous avez eu de la mort de la reine, madame ma mère, est encore au-delà de l'expression qui m'en a été faite de votre part; ce que je puis, est de vous assurer du gre que je vous en sais, ma douleur étant aussi vive qu'elle étoit le premier jour, et ne voyant encore rien de capable de la diminuer.

AU DUC DE SAINT-AIGNAN.

Saint-Germain-en-Laye, le 16 février 1666.

J'AI vu ce que vous m'écrivez sur le dessein que le duc de Montausier témoigne d'avoir de vous visiter au Havre, mais je ne puis croire que ce soit pour entreprendre sur l'autorité que je vous ai confiée : elle est en de trop bonnes mains pour vouloir qu'elle y diminue, après avoir demeuré entière en celle de vos prédécesseurs, en tout cas, soyez assuré qu'elle vous sera conservée telle qu'ils l'ont eue en leur temps, dans la place et dans le pays ; mais derechef vous verrez qu'on ne songe pas à l'attaquer, et que ce qui vous a paru ne va qu'à la civilité et à la bonne correspondance, laquelle vous devez aussi entretenir de votre part avec grande application.

AU DUC DE BEAUFORT.

Saint-Germain-en-Laye, le 16 février 1666.

MON COUSIN, par ma précédente lettre vous aurez vu mes intentions touchant la flotte anglaise, que le capitaine Smidt commande sur la Méditerranée ; je vous confirme par celle-

ci qu'elles sont toujours de le combattre, que vous devez pour cet effet vous mettre sans perte de temps au meilleur état qu'il se pourra, donner bon ordre à l'artillerie et à ce qui est des équipages, et animer un chacun à se signaler dans le combat, publiant hautement de ma part que ceux qui aborderont quelque vaisseau ennemi, le prendront, le brûleront ou couleront à fond, ou qui se distingueront par quelqu'action extraordinaire, seront aussi distingués par les graces que je leur ferai, proportionnées à leur mérite; et pour cet effet, je vous charge de me mander aussitôt leurs noms et le détail du service que chacun d'eux m'aura rendu. Mes armes ayant toujours été victorieuses sur terre, j'espère qu'elles ne seront pas moins heureuses sur la mer, et même dans cette conjoncture où elles sont entre vos mains. J'ai vu avec une entière satisfaction tout ce que vous avez écrit en dernier lieu au sieur Colbert.

AU CHEVALIER PAUL.

Saint-Germain-en-Laye, le 16 février 1666.

Monsieur le chevalier Paul, il n'est pas besoin de vous exciter à me témoigner votre

zèle pour la gloire de mes armes dans cette conjoncture, où il s'agit d'aller combattre la flotte anglaise : vous avez donné trop de preuves de ce que vous savez faire en de pareilles occasions. Je vous dirai seulement que celle-ci étant la première qui se soit présentée sur mer depuis l'ouverture de la guerre, les services que vous m'y rendrez doubleront de prix et d'éclat.

AU DUC DE BEAUFORT.

Saint-Germain-en-Laye, le 19 février 1666.

Mon Cousin, considérant que si les chefs et officiers des navires hollandais qui sont venus à Toulon, pour se joindre à mon armée navale, sont satisfaits du traitement qu'ils reçoivent auprès de vous, cela fera un effet très-avantageux à mon service, et à présent et à l'avenir, je vous ordonne par cette lettre de prendre garde, quoi qu'il arrive, qu'il ne soit usé envers eux d'aucune sorte de raillerie, de médisance ni de reproche, mais au contraire de beaucoup de civilité et d'honnêteté. Outre mon intérêt qui se trouve pleinement dans cette conduite, le vôtre s'y rencontre aussi, puisqu'ayant, en cas de jonction, à comman-

der toutes les flottes, vous vous assurerez par ce moyen, l'estime et le cœur des étrangers aussi bien que des Français; travaillez-y donc de bonne heure, et n'épargnez ni vos soins pour les rendre bien contens, ni la sévérité pour empêcher qu'ils n'aient sujet de se plaindre, ni même d'avoir le moindre ombrage.

AU COMTE DE VIVONNE.

Saint-Germain-en-Laye, le 2 mars 1666.

Vivonne, vous recevrez mes ordres sur les points dont vous demandez d'être éclairci par votre dernière lettre du 23 de mars; cependant comme mes galères seront d'autant mieux armées, que le régiment des Vaïsseaux leur demeure tout entier, j'ai toujours plus de confiance qu'elles vont faire des actions qui effaceront l'éclat de celles qui se sont passées. Vous aurez reçu le brevet que vous avez desiré: je me remets du surplus à ce que le sieur Colbert vous mandera de ma part.

A L'ARCHEVÊQUE DE PARIS (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 3 mars 1666.

J'AI reçu votre billet du 1er de ce mois, avec la copie du chiffre, et la proposition en latin, qui étoient dans le même paquet. Je témoignerai au lieutenant-civil et au commissaire Picart, la satisfaction que j'ai de la manière dont ils agissent, la première fois que je les verrai; quant à ladite proposition latine, je vous la renvoie pour la remettre ès mains du sieur Colbert, lequel étant à Paris et ayant connoissance d'affaires qui ont rapport à celle-là, pourra entendre là-dessus celui qui vous l'a donnée.

AU COMTE DE VIVONNE.

Saint-Germain-en-Laye, le 10 mars 1666.

VIVONNE, je suis très-aise du bon état où sont mes galères. Comme ce seroit un grand

(1) Nous ignorons quelle est l'affaire secrète qui a donné lieu à cette lettre; mais elle paroît avoir eu un objet important que peut-être quelqu'un de nos lecteurs pourra découvrir.

embarras, si dans la navigation et même en vue des ennemis, elles demeuroient derrière les autres pour être moins bien servies ou moins renforcées de chiourme, il faut les mettre en égalité le plus qu'il sera possible, tant pour la vogue que pour le combat, afin qu'en toutes occasions elles puissent marcher ensemble, et agir de la même vigueur; vous prendrez donc garde à ce point, qui m'a paru assez important pour vous le recommander, quoique je ne doute pas que vous n'y *pourvoyassiez* (1) sans cela.

AU DUC DE BEAUFORT.

Saint-Germain-en-Laye, le 12 mars 1666.

Mon Cousin, après avoir vu les lettres et les mémoires qu'on reçut de vous la semaine passée, et bien examiné le tout, j'estime qu'il n'y a rien de plus important à mon service, que de faire partir mon armée navale sans aucun retardement, pour exécuter les ordres

---

(1) Cette espèce de barbarisme se trouve dans le volume du président Rose si bien écrit, qu'il paroit appartenir à l'auteur et non au copiste; sa singularité nous a engagés à le laisser.

que je vous ai envoyés; car étant impossible que les Anglais ne soient avertis du nombre et de la qualité des vaisseaux dont elle sera composée, toutes les apparences veulent, qu'ils se retirent en Angleterre, après avoir ravitaillé Tanger, et sauvé leurs vaisseaux venant de Levant, se contentant de publier pour colorer leur retraite, que tandis qu'ils ont été dans la Méditerranée, mes armes n'ont osé y paroître; mais quand ils vous attendroient, comme vous serez plus fort qu'eux en nombre et bonté de navires, valeur et expérience d'officiers avec de meilleurs équipages, animés de plus par votre présence, par l'émulation du bonheur que mes troupes ont par-tout ailleurs, et par la récompense assurée à ceux qui se signaleront, je ne doute point que vous ne remportiez l'honneur et la gloire du combat.

Quant au commandement des vaisseaux que vous joignez à mon armée, je vous permets d'en disposer en la manière que vous croirez plus avantageuse à mon service, soit en faveur des capitaines qui sont partis d'ici, ou de quelques-uns des plus braves et plus expérimentés lieutenans que vous ayez sur les lieux; vous pouvez prendre aussi le nombre d'officiers et de soldats qui vous sera nécessaire dans mon régiment des Vaisseaux, sans vous arrê-

ter au besoin que mes galères en pourroient avoir, car j'y suppléerai d'ailleurs.

AU MÊME.

Saint-Germain-en-Laye, le 22 mars 1666.

Mon Cousin, j'ai été très-aise de voir par votre lettre du 8 de ce mois, l'ardeur avec laquelle tous les capitaines et officiers de mon armée navale se préparent à se signaler à l'envi les uns des autres contre la flotte anglaise; non-seulement il ne faut pas craindre qu'ils fassent la moindre manœuvre qui leur pût être reprochée, mais je suis persuadé que la plupart d'entre eux feront des actions extraordinaires, et je me dispose avec joie à leur distribuer des récompenses proportionnées à leur valeur, sur le témoignage que vous m'en rendrez. Redoublez seulement vos soins, afin de vous mettre à la mer sans perte d'un moment de temps: vous ne sauriez trop vous hâter pour le bien de mon service, et pour votre propre avantage, car je m'assure que vous reviendrez glorieux de cette occasion.

Je me remets du surplus à ce que le sieur Colbert vous mandera. Et sachez que vous ne

trouverez plus Smidt, si vous ne partez dans le premier d'avril.

AU COMTE DE VIVONNE.

Saint-Germain-en-Laye, le 22 mars 1666.

VIVONNE, j'ai pourvu par avance aux deux points de votre lettre du 9 de ce mois, et vous l'aurez pu voir par les ordres que j'ai déjà envoyés; je suis bien aise d'avoir dissipé si promptement votre inquiétude, car il étoit juste de le faire, puisqu'elle n'avoit autre cause que votre zèle pour mon service.

En substance, je n'entends pas que mes galères désarment, au contraire, je demande à mon cousin, le duc de Beaufort, qu'il règle la navigation de mes vaisseaux, en sorte que vous le puissiez joindre dans toutes les occasions de combat; faites seulement bien comprendre à tous les officiers qui sont sous votre charge, que j'attends des marques de leur valeur dans l'attaque de la flotte anglaise, qui ne céderont pas à celles que mes troupes ont rendues en Italie, en Hongrie, en Allemagne et en Hollande, comme ils doivent se promettre aussi des récompenses de ma part, proportionnées à leur mérite; mais si vous tardez

seulement un jour au-delà du premier d'avril, à vous mettre à la mer, vous ne trouverez plus les Anglais.

AU DUC DE BEAUFORT.

Saint-Germain-en-Laye, le 30 mars 1666.

Mon Cousin, j'ai avis que la flotte anglaise doit demeurer dans le détroit, pour empêcher la jonction de celle que j'ai en Levant, avec mes vaisseaux de Ponant; et comme je vois par vos lettres, que si vous exécutiez les ordres que je vous ai donnés de partir dans le premier d'avril, il vous faudroit en ce cas laisser trois navires au port, je vous permets par la présente de différer votre départ jusqu'au 8 du mois prochain, pourvu que vous soyez assuré dans ce délai de pouvoir armer lesdits trois navires, et les emmener avec vous. Au reste, vous voyez que les Anglais ne sont plus si déterminés qu'ils tâchoient de paroître d'abord, puisqu'au lieu de vous aller chercher, comme ils se vantoient de vouloir faire, ils se contentent de vous attendre. S'ils le font, il n'y a rien que je ne croie pouvoir me promettre d'une armée composée de si bons vaisseaux, remplie de si braves officiers, et ani-

més de votre présence, et je tiens déjà la victoire aussi certaine que le combat.

Tenez près de vous sur l'amiral, d'Estivalle que je vous envoie, et éprouvez si ses inventions peuvent servir pour la marine.

AU DUC DE MONTAUSIER.

Saint-Germain-en-Laye, le 30 mars 1666.

Mon Cousin, j'ai vu la lettre que vous m'avez écrite du 23 de ce mois : il n'y a nulle apparence aux avis que vous avez reçus, touchant la ville de Dieppe, les Anglais n'étant pas en état de rien entreprendre sur terre; mais comme les réparations que vous proposez pour le Paulet, sont toujours bonnes à faire, j'ai commandé qu'on y envoyât l'ingénieur Gobert, qui dressera son procès-verbal de visitation des lieux, et après je donnerai mes ordres. Je ferai changer aussi la vieille poudre quand il en viendra de nouvelle.

J'ai choisi le sieur de Fontenai pour commander dans Cherbourg, lui ayant permis de se défaire d'une enseigne qu'il avoit dans mon régiment des Gardes; je lui recommanderai le bon ordre dans la garnison, tant de la ville que du faubourg; cependant, sur ce que vous

dites que ces troupes-là ni les autres, qui sont en Normandie, ne vous ont écrit, n'y envoyez personne, et que vous ne savez pas si c'est mon intention, je vous déclare que j'entends qu'il en soit usé avec vous comme avec les précédens gouverneurs de la province, sans vous retrancher un seul des devoirs qui leur ont été rendus.

Vous aviez raison de souhaiter que je lusse avec attention votre mémoire sur Fécamp, bien qu'il n'y eût point de différent à régler sur ce sujet-là ; car je vous avoue que cette lecture, m'a fait estimer d'autant plus l'honnêteté de votre procédé envers le duc de Saint-Aignan.

Au reste, je veux absolument que mes ordres touchant les taxes soient exécutés sans délai : avant que de les envoyer, j'ai bien examiné toutes choses, et ainsi rien ne doit empêcher qu'on n'y apporte la diligence et la ponctualité que je desire.

AU DUC DE SAINT-AIGNAN.

Saint-Germain-en-Laye, le 1er avril 1666.

Vous avez assez de preuves du plaisir que je prends aux choses qui viennent de votre

part, pour ne craindre pas que vos lettres me puissent être désagréables. La grandeur des forces que vous m'offrez par celle du 24 de mars, n'a rien de surprenant à qui connoît votre zèle, comme je fais : j'en verrai volontiers le détail; et quoi qu'il en soit, je ne puis que vous savoir bon gré du principe qui vous porte à des avances si peu communes; vous en avez usé prudemment, de ne rien précipiter sur les avis qu'on vous a donnés touchant quelques habitans du Havre, de la religion prétendue réformée; ceux qui en font profession ne m'étant pas moins fidèles que mes autres sujets, il ne faut pas les traiter avec moins d'égard et de bonté (1); aussi la vigilance de votre part doit être égale envers tous, et si vous trouviez quelque chose parmi ceux de ladite religion qui ne fût pas à souffrir, vous devez bien vous garder d'en faire une affaire générale, et vous contenter de prendre pour les particuliers seulement, les précautions nécessaires.

J'ai vu le mémoire que vous m'avez envoyé

(1) Ceci est très-remarquable et confirme bien le système de M. de Rhulières, que les préventions et les projets suggérés à Louis XIV contre les Calvinistes, le furent beaucoup plus tard. (*Voyez* tome VI l'article et la pièce qui concernent les Protestans.)

touchant le sieur de Villepaux; mais, avant que d'y pourvoir, je veux m'informer au vrai de ce qui se pratique dans Calais et dans les autres places importantes où il y a des lieutenans, et ensuite j'ordonnerai ce qui sera raisonnable.

AU MARQUIS DE LA VALLIÈRE.

Saint-Germain-en-Laye, le 1er avril 1666.

Monsieur le marquis de la Vallière, l'inquiétude que vous avez des apparences de la paix avec l'évêque de Munster (1), vient d'un principe trop louable pour ne la pas estimer; mais vous devez être assuré que soit que les choses s'accommodent, ou que la guerre continue, vous ne serez pas oisif, et que je vous donnerai lieu de continuer à vous rendre capable de me servir.

J'ai repris l'affaire des communes pour votre plus grand avantage, elle vous eût consumé en frais, et je veux que vous touchiez sur ce qui en proviendra plus qu'elle ne vous vaudroit, en demeurant entre vos mains.

Je commanderai au sieur de Louvois de vous

---

(1) Elle fut conclue le 19 avril.

envoyer une somme, pour aider à payer les buffles et acheter des chevaux. Cependant je desire toujours que vous réprimiez avec soin le désordre que pourroient faire ceux qui sont sous votre charge.

AU DUC DE BEAUFORT.

Saint-Germain-en-Laye, le 2 avril 1666.

Mon Cousin, depuis votre lettre du 23 du mois passé, vous en avez reçu des miennes, qui vous auront délivré de l'inquiétude où vous étiez, de ne pouvoir mettre à la voile précisément dans le délai que je vous avois prescrit; je veux espérer que les choses qui vous manquoient alors vous seront arrivées à présent, et que vous trouvant en état d'exécuter mes derniers ordres, mon armée navale pourra sortir dans le 8 ou 10 de ce mois (1); en tout cas, vous me devez croire assez équitable, pour

(1) On voit que les premiers ordres du roi n'avoient pas été exécutés. La flotte ne mit à la mer que le 20 avril, et les Anglais s'étoient retirés. Trente-un vaisseaux de guerre et huit brûlots durent aller joindre dans l'Océan l'armée navale hollandaise; mais la jonction n'eut pas lieu. Le 11 juin, les Hollandais battirent seuls les Anglais qui prirent leur revanche le 4 août.

ne vouloir pas vous imputer des retardemens, dont je suis persuadé que vous ne souffrez pas moins que moi, puisqu'ils ne sauroient m'ôter l'occasion d'une victoire, sans vous frustrer du plus grand honneur que vous puissiez acquérir. Continuez donc à faire tous vos efforts pour les surmonter, sans vous mettre en peine d'autre chose que de faire en sorte qu'il n'y ait pas un seul moment de perdu, et de si bien user des forces que je vous ai mises entre les mains, que rencontrant les Anglais, vous portiez au plus haut point la réputation de mes armes. Je me remets du surplus à ce que j'ai commandé au sieur Colbert de vous écrire.

A LA REINE CHRISTINE.

Saint Germain-en-Laye, le 28 mai 1666.

MADAME MA SŒUR, je rends mille graces à votre majesté de l'amitié qu'elle me témoigne, en me communiquant, par sa lettre du 4 de ce mois, la résolution qu'elle a prise de partir de Rome pour passer en Allemagne, et peut-être en Suède. Je lui souhaite un heureux voyage, et je mande à mes ambassadeurs, non-seulement de la respecter comme ma propre personne, mais aussi de la servir en

tout ce qu'elle pourra desirer de leur ministère, et enfin d'avoir pour elle toute sorte de déférence, et une confiance entière; je me sens aussi fort touché des offres qu'elle a bien voulu me faire; la modestie avec laquelle elle s'en est expliquée à mon cousin le cardinal de Retz et au sieur abbé de Bourlemont, n'empêchant pas que je n'en connoisse fort bien le véritable prix, je les accepte avec grande joie, et me tiens déjà tout assuré de les voir suivies d'effets, non moins glorieux pour elle qu'avantageux au public, et obligeans pour moi, puisque je sais ce que peuvent l'affection et le crédit que vous vous êtes conservés, et que je ne doute pas de la sincérité de vos sentimens; aussi V. M. doit être persuadée qu'il n'y aura jamais pour elle le moindre changement aux miens, et que je serai toujours avec une parfaite estime, et du meilleur de mon cœur, etc.

A LA MÊME.

Fontainebleau, le 22 juillet 1666.

MADAME MA SŒUR, le mémoire de V. M. m'a été lu, et tout aussitôt ayant pris autant d'intérêt qu'elle-même aux deux chefs qu'il con-

tient, j'ai mandé au sieur de Pompone (1), d'employer mon nom, ses offices et toute son industrie, pour les faire réussir à la satisfaction de V. M. Il aura l'honneur de lui écrire pour l'informer de ses soins et du progrès de ses diligences, mais je ne laisse pas de lui ordonner de m'en rendre compte aussi, pour en user dans la suite, comme on peut faire dans les choses que l'on a le plus à cœur. Enfin, V. M. peut s'assurer qu'en cette rencontre, non plus qu'aux autres qui la regarderont, je n'oublierai rien pour lui témoigner, par des preuves effectives, la parfaite estime et l'amitié solide et cordiale avec laquelle je suis, etc.

AU DUC DE BEAUFORT.

Fontainebleau, le 23 juillet 1666.

Mon Cousin, j'ai reçu vos lettres, et je me remets à la réponse que le sieur Colbert y fera de ma part, lui ayant donné mes ordres sur tout ce qu'elles contiennent. Je ne doute point que la victoire que les Hollandais ont remportée sur la flotte d'Angleterre, ne vous soit, et à tous les officiers de mon armée navale,

(1) Alors ambassadeur de France à Stockholm.

un grand sujet d'émulation ; mais la route que vous tenez vous met en état, et eux aussi, de pouvoir espérer bientôt de vous signaler à votre tour ; vous allez à des gens dont la défaite est encore toute récente, que l'on est presque sûr de battre, pourvu qu'on les veuille aborder, et contre lesquels les brûlots sont d'un merveilleux effet; c'est à vous et à ceux qui auront le bonheur de vous seconder, à bien menager ces avantages, car je crois que vous aurez plus de peine à retenir qu'à exciter tant de braves capitaines de vaisseaux et de brûlots. Je me contenterai donc de leur confirmer par votre moyen, que nulle preuve de leur valeur ne me sera inconnue, et ne demeurera sans récompense prompte et proportionnée au mérite de l'action. Je vous adresse des lettres pour Paul et Martel, pour les exciter à bien exécuter vos ordres, et à contribuer par-là à la gloire de mes armes.

AU DUC DE MAZARINI.

Fontainebleau, le 24 juillet 1666.

Mon Cousin, votre lettre du 7 de ce mois m'a été rendue, et le sieur de Louvois m'a lu aussi le mémoire que vous lui avez adressé,

touchant les îles de Jerzei et de Guernesei : je le trouve fort bien raisonné, et la proposition, outre qu'elle est très-judicieuse par la rencontre du temps et par la facilité des moyens, marque bien une passion pour mon service et pour ma gloire, digne du nom que vous portez; mais comme il est bon d'avoir plus d'un dessein, pour être mieux en état de se prévaloir des conjonctures, je serai bien aise d'être informé de ce qui se pourroit faire à l'égard de l'île de Wight. Après en avoir conféré avec le sieur de Bas, lequel mérite bien sans doute l'estime que vous avez pour lui, vous emploierez à la reconnoissance du détail de cette île, ceux que vous jugerez à propos, et sur le plan que vous m'enverrez, avec un projet bien digéré avec ledit sieur de Bas, je prendrai ma résolution, et vous la ferai savoir. Vous jugez assez du secret que demandent ces sortes d'affaires, et ainsi étant superflu de vous le recommander, il ne me reste qu'à prier Dieu, etc.

AU DUC DE BEAUFORT.

Fontainebleau, le 12 août 1666.

Mon Cousin, les grandes occasions que la disposition présente des affaires de la mer,

semble préparer à mon armée navale, ont fait desirer avec tant d'ardeur au marquis de Bellefonds (1), la permission de les aller voir, que je n'ai pu lui refuser cette satisfaction. Je m'assure que vous n'aurez pas peu de joie de recevoir dans votre bord un volontaire tel que lui, et qu'au reste il ne reviendra pas sans avoir été témoin de quelque glorieux succès, où vous aurez signalé votre valeur et votre conduite. Comme je l'ai chargé de vous dire plus particulièrement la confiance que j'ai en l'une et en l'autre, je m'en remets à lui.

A LA REINE CHRISTINE.

Vincennes, le 27 août 1666.

MADAME MA SŒUR, V. M. aura pu voir, par la réponse que le sieur de Lionne eut l'honneur de lui faire dès la semaine passée, l'estime et la confiance avec laquelle j'ai reçu les offres portées par le dernier mémoire qu'elle lui avoit adressé, et ce que j'ai mandé là-dessus à mon ambassadeur à Rome. Cette lettre

(1) C'est celui qui fut fait maréchal de France en 1668. Ce prétendu volontaire étoit réellement un inspecteur de confiance que Louis XIV mettoit sur sa flotte, pour savoir mieux ce qui s'y passoit.

maintenant est pour lui confirmer moi-même, l'état singulier que je fais d'une marque si importante de son amitié envers moi ; le ressentiment et le souvenir que j'en aurai, quoi qu'il arrive ; et qu'on agira de ma part avec un secret inviolable et une entière sincérité ; au reste, quoique ses offices soient toujours les mêmes auprès de moi, elle veut bien que je lui dise, que désormais tout ce qu'ils peuvent pour ce qui regarde mon cousin le cardinal Azzolini, sera d'augmenter ma joie quand j'aurai occasion de contribuer à ses avantages ; car pour le desir de l'obliger, sa conduite et son mérite l'ont déjà mis en un point qu'il ne s'y peut rien ajouter.

AU DUC DE BEAUFORT.

Vincennes, le 24 septembre 1665.

Mon Cousin, vous verrez mon intention par les ordres que je vous envoie. Cette lettre est seulement pour vous recommander de partir de la rade de Dieppe, à l'instant que vous les recevrez, et quand même la Gendarmerie n'auroit pas commencé à s'embarquer, ou ne se trouveroit qu'en partie passée sur mes vaisseaux, vous devez, sans attendre le reste et

sans différer un moment, vous remettre à la voile pour suivre votre route.

PLEIN POUVOIR DE LA MAIN DU ROI A L'ARCHEVÊQUE D'EMBRUN,

SON AMBASSADEUR EN ESPAGNE (1).

Vincennes, le 26 septembre 1666.

Nous avons donné et donnons par la présente, écrite et signée de notre main, plein pouvoir au sieur archevêque d'Embrun, conseiller en notre conseil d'état, et notre ambassadeur extraordinaire en Espagne, de traiter en notre nom avec les commissaires qui seront députés, munis d'un pareil pouvoir de notre très-chère et très-aimée sœur et cousine la reine d'Espagne, tutrice de la personne, et régente des états de notre très-cher et très-aimé frère et cousin le roi d'Espagne, et de conclure et signer tels articles et conditions que ledit sieur

---

(1) On peut voir t. II des Mémoires historiques, p. 111, les négociations auxquelles se rapporte ce pouvoir ; elles n'étoient au fond que simulées et dilatoires. On savoit bien que les projets sur les Pays-Bas ne s'exécuteroient pas sans guerre ; et quant à la *médiation*, Louis XIV nous dit lui-même, qu'il ne l'avoit proposée que pour gagner du temps.

archevêque verra bon être, pour un traité d'une plus étroite union entre nous et notredit frère, et nommément d'une ligue offensive et défensive contre l'Angleterre; comme aussi nous donnons par la même présente, plein pouvoir audit sieur archevêque, d'exercer la médiation que nous avons offerte pour l'accommodement des affaires de Portugal, et même d'en promettre en notre nom la garantie, en cas que les parties intéressées la désirent et en conviennent; promettant en foi et parole de roi d'approuver, ratifier et exécuter lesdits articles et conditions, tant de ligue que de la médiation et garantie que ledit sieur archevêque aura conclus et signés, en vertu du présent pouvoir. Fait à Vincennes, le 26 septembre 1666.

AU DUC DE SAINT-AIGNAN.

Vincennes, le 2 octobre 1666.

Je viens d'apprendre, avec le regret que vous pouvez juger, la mort du comte de Seri (1), et pour me la rendre encore plus

(1) Fils aîné du duc qui venoit de mourir d'une fièvre lente, âgé de 26 ans. Il s'étoit distingué en Hongrie.

sensible, tous les sujets que j'avois de l'aimer et de l'estimer, se présentent à mon esprit en ce moment que je vous écris. Si vous prenez autant d'intérêt à ma consolation que je prends de part à votre douleur, faites un effort sur vous-même pour recevoir ce coup avec une fermeté digne de vous. Je sais que dans une si grande affliction, les biens ne sont pas capables de toucher un cœur comme le vôtre; mais aussi je le crois trop tendre aux marques de ma bienveillance, pour ne sentir pas quelque soulagement de ce que je donne au fils qui vous reste (1), (qu'on m'a dit vouloir être d'épée), toutes les charges de son aîné. Comme je ne doute point que vos affaires ne vous obligent à desirer de venir ici dans cette conjoncture, je vous en accorde la permission, mais vous ne devez point partir, sans avoir mis auparavant, dans une entière sûreté, les deux navires de ma flotte qui sont à la rade du Havre, et c'est à quoi je vous recommande de vous appliquer avant toutes choses.

(1) Depuis le duc de Beauvilliers, homme aussi éclairé que vertueux.

AU MARQUIS DE BELLEFONDS.

Vincennes, le 9 octobre 1666.

Vos lettres m'ont été rendues, mais comme mon intention est, qu'en recevant ce billet vous partiez pour revenir ici, je n'ai rien à vous dire présentement, que je ne puisse remettre à votre arrivée auprès de moi.

AU DUC DE BEAUFORT (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 20 octobre 1666.

Mon Cousin, j'espère que cette lettre vous fera encore mieux connoître que toutes les graces que vous avez reçues de moi jusqu'à présent, la bonté que j'ai pour vous. Comme mon intention est de vous confier toujours le commandement de mes armées de mer, lesquelles j'ai dessein de rendre plus considérables que celles de tous les rois mes prédécesseurs, je ne puis que je ne souhaite, de vous voir de plus en plus capable de me

(1) Dépêche curieuse par la manière dont les reproches y sont adoucis et obligeamment présentés, ainsi que par le tableau des inconséquences du duc de Beaufort.

servir, par l'augmentation des talens que vous possédez pour cet effet, et par la cessation des défauts qu'il peut y avoir dans votre conduite, n'y ayant point d'homme si parfait qui ne manque en quelque chose. Je vous dirai donc, que j'ai une entière satisfaction de la chaleur avec laquelle vous vous appliquez en toutes rencontres, à vous mettre en état de faire quelqu'action qui puisse me plaire ; que j'approuve fort la manière dont vous avez agi dans votre navigation, et même que j'ai fort estimé, et la prompte résolution que vous prîtes d'entrer dans la Manche, et les ordres que vous donnâtes dans les places maritimes et le long de la côte ; que j'ai considéré ce qui s'est passé dans une conjoncture si délicate, non-seulement comme une suite du bonheur dont il plaît à Dieu d'accompagner mes armes, mais aussi comme un effet de votre fermeté et de votre zèle pour ma gloire ; qu'enfin, sans m'arrêter à l'obligation indispensable d'un vaisseau portant mon pavillon, de régler sa diligence sur celle des navires qu'il conduit, (à moins qu'il soit contraint par la tempête d'en user autrement,) je veux rejeter toute la faute des quatorze vaisseaux qui vous quittèrent dans votre route, sur ceux qui les commandoient, et croire que vous avez fait ce qui

dépendoit de vous pour leur donner lieu de vous rejoindre ; mais après vous avoir rendu justice sur ce qui mérite approbation ou excuse, il est bon de vous avertir de ce qui est à corriger. Votre inclination naturelle vous portant à vouloir faire toutes choses vous-même, et votre zèle pour mon service vous faisant tout entreprendre, il semble que vous ayez peine à souffrir que les officiers qui sont sous votre autorité, fassent les fonctions de leurs charges, et principalement les intendans, comme si votre but étoit de les rendre inutiles, et les frustrer de l'avantage de mériter par leurs services. Vous savez que vous n'avez pu vous accommoder du sieur de Laguette, et je l'ai rappelé par cette raison. Le sieur d'Infreville que j'ai mis en sa place, tout consommé qu'il est dans les choses de son emploi, n'a pas mieux réussi avec vous; il est vrai qu'en même temps que vous ne l'avez pu souffrir, pour déguiser cette incompatibilité, vous avez fort relevé la suffisance du sieur Arnault; mais je ne sais si celui-ci vous seroit plus agréable, s'il avoit la commission de l'autre. Vous avez aussi été bien aise que Brodard ne s'embarquât pas sur mon armée navale, pour vous délivrer encore de ce qui pouvoit porter le nom ou avoir quelque fonction

ou apparence d'intendant. Mais cette aversion d'intendance a eu des suites bien plus considérables; elle redoubla à la rade de la Rochelle, par la résolution que j'avois prise de mettre sur *l'Amiral* le sieur Colbert du Terron, pour assister à tous les conseils qui s'y seroient tenus; et ces deux mouvemens joints à la pensée que vous avez eue, qu'il auroit peine à quitter le séjour de la Rochelle, et que ce seul attachement lui faisoit préférer la rivière de Charente au port de Brest, ont produit une infinité d'effets dans votre esprit: vous avez condamné d'abord la Charente, et pour vous tirer plutôt de ce lieu-là, vous m'avez écrit et fait dire par Etemart qu'il ne vous manquoit rien, et qu'en trois jours vous seriez en état de remettre à la voile; sur quoi j'envoyai porter parole aux États des Provinces-Unies, que vous seriez incontinent dans la Manche avec toute ma flotte, et néanmoins vous fûtes encore seize ou dix-huit jours dans la Charente; et à votre arrivée à Belle-Ile, le marquis de Bellefonds m'écrivit qu'il vous manquoit beaucoup de choses. Par le même principe vous avez fort exagéré la bonté du port de Brest, sans l'avoir jamais vu; vous avez été d'avis que ledit Terron demeurât à la Charente, sous prétexte d'y

envoyer le tiers de mes vaisseaux, pour y désarmer à votre retour, et de fournir au port de Brest ce qui vous seroit nécessaire ; cependant vous n'avez rien concerté avec lui de ce qui regardoit vos besoins durant tout votre voyage, vous n'avez cessé de blâmer ce qui s'étoit fait en Ponant, vous plaignant que vous manquiez de pilotes, que l'on n'avoit pas reconnu les côtes, qu'il falloit couler à fond les vaisseaux *le Rubis* et *le Bourbon*, ajoutant qu'il falloit châtier les charpentiers qui les ont bâtis, et quantité d'autres choses de cette nature, dont vos lettres sont remplies. Quand vous êtes arrivé à Brest, vous n'avez plus parlé d'envoyer aucun vaisseau dans la Charente, pour les retenir tous sous votre main. Vous avez fort relevé l'habileté du sieur de Seuil, afin de persuader qu'il étoit bon de laisser le sieur du Terron à la Rochelle, et que ledit Seuil étoit capable de faire le travail de Brest, dans la confiance que celui-ci ne vous empêcheroit en rien. J'ai été bien aise de m'étendre sur toutes ces particularités, pour vous faire voir qu'il est inutile de se cacher de moi ; et j'ajouterai en même temps, que le bien de mon service veut absolument qu'un intendant autorisé, expérimenté et habile, soit toujours au principal port où mes armées navales séjournent,

que lui-même ou un commissaire-général de pareille expérience les suive toujours à la mer; que vous ne trouverez en la personne dudit sieur Colbert du Terron, aucune prévention pour un lieu plutôt qu'un autre, et qu'il n'aura en vue que mon service et l'exécution de vos ordres: mais il est nécessaire aussi que vous l'appuyiez et souteniez en toutes occasions, que vous lui disiez vos sentimens, que vous lui ordonniez ce qu'il devra faire, et il vous obéira ponctuellement, et vous rendra compte de tout. Songez donc qu'autant de momens que vous employez à vouloir faire la fonction des autres charges, sont autant de temps dérobé au soin que vous devez avoir de vous bien instruire de la vôtre, qui est si importante et si difficile, que les plus grands hommes, après y avoir blanchi, ont avoué que c'est un métier où il y a toujours à apprendre. Je ne doute point que vous ne profitiez de l'avis que je vous donne, et que vous ne reconnoissiez que vous m'êtes d'autant plus obligé de cette marque de ma bienveillance, qu'il y a peu d'exemples de rois qui en aient usé de la sorte.

AU MÊME.

Saint-Germain-en-Laye, le 6 novembre 1666.

Mon Cousin, j'ai lu avec grande satisfaction la réponse que vous avez faite à ma lettre du 20 du mois passé, étant persuadé qu'elle est fort sincère et fort véritable, et voyant que de la manière dont vous recevez les avis qu'on vous donne sur votre conduite, vous ne pouvez manquer d'acquérir l'expérience nécessaire et toutes les lumières plus avantageuses, pour remplir dignement une charge de l'importance qu'est la vôtre; continuez donc à prendre toujours du même esprit les choses dont on pourra vous avertir aux occurrences, et surtout ne croyez pas que mon intention soit, que vous vous absteniez d'agir et d'entrer dans le détail des fonctions particulières; au contraire, je vous en loue, sachant que cette application contribue en même temps à mon service et à vous instruire, mais mon vrai sens est que vous concertiez avec le sieur du Terron, vos résolutions et vos ordres, et que vous employiez ensuite toute votre autorité pour les faire bien exécuter; je me remets du surplus à ce que j'ai commandé au sieur Colbert de vous écrire.

AU CARDINAL DE RETZ.

Saint-Germain-en-Laye, le 12 novembre 1666.

Mon Cousin, je suis bien aise que vous soyez heureusement arrivé chez vous (1); et je souhaite que vous y trouviez le remède à votre mal : outre l'intérêt que je prends à votre guérison, par principe de bienveillance, vous me serviez si bien à Rome, que j'aurai beaucoup de satisfaction de vous savoir bientôt en état d'y retourner en cas de besoin. Comme en vous permettant d'en partir, j'ai bien voulu préférer votre santé à mon service, je m'assure aussi qu'aux occurrences elle ne sera pas épargnée pour me témoigner votre zèle.

A LA DUCHESSE DE NAVAILLES (2).

Saint-Germain-en-Laye, le 19 novembre 1666.

Ma Cousine, quand j'aurois encore plus de sujet de me plaindre de votre conduite,

(1) A Commercy en Lorraine.

(2) *Voyez* la note sur une lettre précédente et celle qui se trouve dans les Mémoires historiques, pour l'année 1662, tome I.

vous en témoignez trop de regrets pour ne la pas oublier ; j'ai déjà perdu le souvenir de tout ce qui m'a déplu, et je me souviens seulement de vos bonnes qualités et des services de votre mari ; croyez donc que le passé n'empêchera pas que désormais je ne vous donne, aussi bien qu'à lui, des marques de ma bienveillance, suivant les occasions.

AU COMTE DE LA BOURLIE.

Saint-Germain-en-Laye, le 20 novembre 1666.

Monsieur le comte de la Bourlie, l'établissement de la manufacture des points de France est de telle conséquence pour le bien de mes peuples, et je suis obligé de prendre de si grandes précautions contre l'artifice des marchands qui avoient accoutumé de faire travailler à Venise à ces sortes d'ouvrages, et de les débiter dans ma cour et dans tout mon royaume, que je desire que non-seulement vous teniez soigneusement la main, à ce que ladite manufacture s'établisse dans ma ville de Sedan et dans les villages circonvoisins, mais même que vous empêchiez que les ouvrages de la manufacture ordinaire de Sedan, soient vendus à d'autres qu'aux entrepreneurs de celle des

points de France, afin que les marchands, se voyant exclus de toutes sortes de commerce pour les ouvrages de cette nature dans ladite ville et aux lieux d'alentour, perdent l'espérance de les contrefaire, et se joignent ensuite de bonne foi avec lesdits entrepreneurs. Vous jugerez assez par cette lettre, écrite de ma propre main, combien j'en souhaite l'exécution; mais pour vous le faire encore mieux connoître, je veux bien vous dire, que vous ne pouvez rien faire qui me soit plus agréable, que d'y apporter la dernière exactitude.

A M. DU QUESNE (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 4 décembre 1666.

Monsieur du Quesne, après avoir bien examiné tout ce qui regarde le commandement de mes vaisseaux pour la campagne prochaine, j'ai cru ne vous pouvoir mieux placer pour me prévaloir de vos talens, et même de cette grande expérience que vous avez dans la marine, qu'en vous mettant sur *l'Amiral;* préparez-vous donc à former, de concert avec mon cousin le duc de Beaufort, l'équipage de

---

(1) Très-habile et très-brave homme de mer.

ce navire pour y commander sous son autorité, et soyez persuadé que les services que vous m'y rendrez, me seront plus agréables qu'en quelqu'autre poste où vous pourriez être, comme vous verrez par les effets, en toutes les occasions où il s'agira de vos avantages.

AU MARQUIS DE BELLEFONDS.

Saint-Germain-en-Laye, le 4 décembre 1666.

Je crois que vous ne serez pas peu surpris du sujet de cette lettre, puisque c'est pour vous faire savoir, que je desire que vous partiez pour revenir auprès de moi incontinent que vous l'aurez reçue : à votre arrivée, je vous expliquerai la cause de ce changement, et dès à présent je vous réponds que vous n'en serez pas fâché.

A LA REINE RÉGENTE D'ESPAGNE.

Saint-Germain-en-Laye, le 12 décembre 1666.

Madame ma Sœur et Cousine, il a plu à Dieu de nous ôter mon neveu le duc de Valois (1),

---

(1) Fils de Monsieur et d'Henriette d'Angleterre.

et comme je ne doute point que V. M. n'ait beaucoup de sentiment de cette perte, je lui écris cette lettre pour lui en faire ma condoléance, lui souhaitant au surplus toute sorte de consolations, et priant sa divine bonté de la conserver comme je desire.

AU COMTE D'ESTRADES (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 24 décembre 1666.

J'ai vu votre dépêche du 6 de ce mois. Si j'avois été capable de faire un accommodement séparé avec le roi d'Angleterre à l'exclusion de mes alliés, je me serois bien gardé d'écrire aux Etats-Généraux, (sans que j'en eusse aucune nécessité, puisqu'il ne s'agissoit pas de cela,) aux termes que je l'ai fait dans ma dernière lettre, pour leur donner ma parole royale et toute assurance, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de moi de ce côté-là; bien plus, je n'aurois eu garde d'entrer en guerre pour l'intérêt desdits Etats, et je n'aurois eu, pour m'en dispenser, qu'à soutenir pour bonnes les raisons que le roi d'Angleterre employoit,

(1) On a vu ailleurs quelle défiance donna aux Hollandais le retard de la flotte française, qui d'ailleurs finit par se retirer sans faire la jonction promise.

et qui paroissoient assez plausibles, pour prouver qu'il n'étoit pas l'agresseur en cette guerre. Ce parti étoit bien plus sûr, plus commode, et de moins de dépense pour moi, que de corrompre aujourd'hui, par une infidélité que je détesterois fort en autrui, tout le fruit de l'obligation que j'ai acquis sur les Etats en cette rencontre ; ainsi je ne saurois vous exprimer assez l'indignation que je conçois, de me voir obligé de vous mander quelque chose sur cette matière, et que le moindre billet que quelque méchant donneur d'avis s'avise d'écrire, cause des frayeurs et des alarmes dans les Provinces-Unies. Je ne crois pas que le sieur de Witt, ni les principaux de l'Etat, me fassent ce tort, d'avoir la moindre crainte ou ombrage d'une pareille chose, comme je ne leur fais pas celui de rien soupçonner d'eux de semblable. Il n'y a qu'à considérer la boutique où se fabriquent ces sortes de machines pour nous diviser, et que c'est à Bruxelles ou à Londres ; et à dire vrai, nous serions bien imprudens si nous tombions dans ces piéges-là ; pour moi, je n'y donnerai jamais de lieu, et il me semble que les circonspections que j'apporte à toute ma conduite vont jusqu'au scrupule. Rien n'étoit meilleur à mon sens, que le billet que j'ai fait écrire par Ruvigni au comte de Saint-Alban,

pour le faire voir; il n'avoit pour fondement qu'une proposition faite par les Etats-Généraux eux-mêmes ; cependant je n'ai pas voulu faire la chose, sans l'avoir auparavant communiquée au sieur de Witt, et en avoir appris son sentiment. Le sieur Van Beuningen a vu, ou a pu voir, s'il l'a voulu, les billets de Ruvigni à Saint-Alban et les réponses, et il en sera toujours usé de même. Les avis de Londres portent, que le roi d'Angleterre, le chancelier et Arlington ont été souvent enfermés avec Saint-Alban. Peut-être a-ce été par la nécessité qu'ils ont eue, de l'instruire pour le voyage qu'il doit faire ici ; mais je ne doute pas qu'il n'y soit entré aussi quelque affectation et quelque desir que les Espagnols prissent et donnassent jalousie aux Etats-généraux, de ces conduites avec un homme qui paroît n'avoir de relation qu'en cette cour, par le moyen de la reine sa maîtresse ; mais ni les Anglais, ni les Espagnols ne savent pas, que ledit sieur de Witt et les principaux de l'Etat avoient été avertis de tout par avance. Cependant, comme ledit sieur Saint-Alban doit être lui-même bientôt ici, et que les artisans de pareilles machines auroient encore plus de lieu d'en faire jouer les ressorts, il est bien nécessaire que les Etats se mettent, une fois pour toutes, au-dessus de

ces bruits, et pour cela je ne sais pas que leur dire, après leur avoir une fois donné et si souvent confirmé ma parole royale. Mais si, en y engageant votre honneur et votre propre vie, et offrant pour cela de vous dépouiller de tout caractère d'ambassadeur et de mon ministre, en cas qu'ils voient jamais que je rentre en paix et en aucune amitié avec le roi d'Angleterre, que conjointement avec l'Etat des Provinces-Unies et le roi de Danemarck, ces expressions et cette offre pouvoient ajouter auprès des peuples quelque chose à madite parole, vous le pourrez faire avec toute assurance de ne rien hasarder. Cependant, s'ils veulent s'enquérir de ce qui se fait par mes ordres à Brest et à la Rochelle, ils connoîtront bien que je n'ai d'autre pensée que la continuation de cette guerre, si on ne peut obtenir une bonne et sûre paix.

AU DUC DE CHAULNES (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 1er janvier 1667.

Mon Cousin, j'ai conclu le mariage du sieur de Chevreuse avec la fille aînée du sieur

---

(1) Il étoit ambassadeur à Rome.

Colbert, et comme j'attache par ce moyen, le chef et le seul héritier mâle de votre maison à celle d'un homme qui me sert dans mes plus importantes affaires, avec le zèle et le succès que fait ledit sieur Colbert, j'ai bien voulu vous donner moi-même avis de cette alliance, et je m'assure que vous prendrez part à la satisfaction que les deux familles en témoignent.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Saint-Germain-en-Laye, le 4 janvier 1667.

Monsieur mon Frère, continuant à satisfaire aux devoirs mutuels des familles aussi proches que les nôtres, je vous fais savoir que la mienne est augmentée d'une fille, qu'il plut à Dieu de me donner, le 2 de ce mois, sur les dix heures du soir. Je m'assure que rien ne peut empêcher que vous ne preniez part à ma joie en cette rencontre, comme je ferois à la vôtre en de semblables occasions.

AU DUC DE BEAUFORT.

Saint-Germain-en-Laye, le 4 février 1667.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 24 de janvier, j'ai lu aussi ce que vous a écrit la reine

de Portugal, et su plus particulièrement par le sieur de Chevri les sentimens où elle est, qui ne peuvent être plus obligeans pour moi, ni marquer mieux le souvenir et l'affection qu'elle conserve pour le lieu de sa naissance; je vous renvoie sa lettre, et quand j'aurai quelque chose d'important à lui faire savoir, je serai bien aise que, suivant les occasions qui se présenteront, ce soit par votre moyen. Comme le sieur Colbert m'a rendu compte de ce qui regarde la marine, il a ordre de moi de vous informer de mes intentions sur le même sujet; j'ajouterai seulement ici, que je suis toujours plus satisfait de la manière dont vous me servez, qui ne me laisse rien à desirer ni pour les soins, ni pour le zèle.

A L'ARCHEVÊQUE D'EMBRUN.

Saint-Germain-en-Laye, le 19 février 1667.

Monsieur l'Archevêque d'Embrun, après les choses que j'ai faites pour favoriser le mariage du comte de la Feuillade avec la demoiselle de Roannais, je puis bien regarder cette affaire comme mon propre ouvrage, et vous en donner avis en cette qualité; je voulois même, pour cet effet, vous dépêcher un courrier, si

je n'eusse trouvé l'occasion du baron de Nantia, qui s'en va en Espagne pour ses intérêts, à la vive voix duquel vous prendrez entière créance; je ne doute pas que le nouveau lustre qu'aura votre maison, et de la personne et de la dignité qui est sur le point d'y entrer par le moyen de cette alliance, ne vous porte à faire en cette rencontre tout ce qu'on peut desirer d'un homme de votre profession, le plus raisonnable et le plus tendre à l'amitié fraternelle, et quoique de mon côté j'aie donné à votre frère des marques de ma bienveillance, qui sont assez peu communes, non-seulement je ne serai point jaloux que vous renchérissiez sur moi, mais je vous déclare que je mettrai au rang des plus agréables services que vous puissiez me rendre, les avantages que vous lui ferez.

A M. DE LIONNE (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 18 avril 1667.

Vous rendrez demain au matin à la reine-mère

---

(1) Ministre d'Etat. Cette lettre importante se rapporte à la convention secrète que firent entre eux les deux rois six mois avant la paix de Breda, et malgré les belles paroles que contient la lettre du 24 décembre, au comte

du roi d'Angleterre, la lettre ci-jointe que je lui écris, et vous lui direz aussi de ma part que mercredi, au sortir du palais, je ne manquerai pas d'aller chez elle, pour lui confirmer les paroles que je donne par la même lettre, et recevoir en même temps celles qu'elle a pouvoir de me donner.

Depuis ce billet, ayant considéré que peut-être la lettre du roi d'Angleterre à la reine sa mère, n'est pas écrite de sa main, j'ai trouvé à propos, outre celle qui est de ma main, de vous en envoyer une qui n'en fût pas, afin que vous puissiez rendre celle qu'il conviendra, pour en user comme ledit roi aura fait.

A LA REINE CHRISTINE.

Saint-Germain en-Laye, le 28 avril 1667.

MADAME MA SŒUR, je rends graces de tout mon cœur à V. M., de l'amitié et de la confiance qu'elle me témoigne, en me donnant part de la résolution qu'elle a prise de passer en Suède; son voyage sera fort heureux si mes

---

d'Estrades, à l'insu des Hollandais. (*Voyez* les Mémoires historiques pour cette année, tome II, p. 286.) L'authenticité de ceux-ci est encore confirmée par leur accord avec ces lettres originales.

souhaits réussissent, et au surplus je lui confirme qu'elle peut disposer des offices de mon ambassadeur en cette cour-là, comme je pourrois faire moi-même, qui suis toujours parfaitement, &c.

AU ROI DE POLOGNE.

Au camp de Charleroi, le 6 juin 1667.

Monsieur mon Frère, vous avez eu raison de croire que je partagerois avec vous le sentiment de la mort de la reine de Pologne, madame ma sœur, car ce funeste accident ne m'a pas moins touché que vous-même. Si la continuation de mon amitié peut soulager votre douleur, rien ne vous est plus acquis que cette consolation; ne desirant chercher la mienne, que dans les occasions de vous témoigner de plus en plus la part que je prends à vos intérêts; et comme c'est une vérité dont j'ai chargé l'évêque de Beziers de vous assurer plus particulièrement, je remets le reste à sa vive voix, et me contente de vous confirmer que je suis toujours également, &c.

AU CHANCELIER SÉGUIER.

A Avesnes, le 12 juin 1667.

Monsieur le Chancelier, je n'ai pas été peu soulagé de voir par votre lettre d'hier, qu'il n'y a rien de fâcheux à craindre de l'indisposition de mon fils: j'attends avec l'impatience que vous pouvez juger, la nouvelle de sa guérison, et je suis fort persuadé que vous n'épargnerez ni vos soins, ni vos souhaits les plus zélés pour me la faire avoir bientôt.

A L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Au camp de Charleroi, le 15 juin 1667.

Monsieur l'Archevêque de Paris, votre lettre du 1er de ce mois m'a été rendue. Je ne suis pas surpris des difficultés que vous prévoyez à l'exécution de l'arrêt de mon Parlement de Paris, touchant les monastères de filles; mais l'ouvrage est d'un si grand mérite, qu'elles doivent plutôt exciter que ralentir votre zèle. Ne vous relâchez donc nullement dans une si sainte entreprise, et ne doutez pas que Dieu ne bénisse votre travail et mes bonnes intentions.

A MADAME DE CHOISI (1).

Au camp de Charleroi, le 16 juin 1667.

Je n'ai pas de peine à comprendre la douleur que vous avez d'une aussi grande perte que celle de la reine de Pologne, n'en jugeant que trop par moi-même qui la chérissois parfaitement, et qui avois mille preuves de son amitié et de son estime. Je ne doute pas aussi que ce ne soit par un principe plus tendre que la simple curiosité, que vous avez tant d'empressement pour les nouvelles de ce pays; mais il n'y en a point encore qui me semblent dignes de moi. Je marche demain, et si Dieu bénit mes armes comme je le dois espérer de la justice qui les accompagne, vous entendrez parler de nous d'une manière dont j'ai lieu de croire que vous pourrez être contente. J'ai vu la compagnie de votre fils, et vous ne serez pas fâchée de savoir que j'en suis fort satisfait.

(1) Mère de l'abbé de Choisi, auteur d'histoires assez superficielles, et de mémoires très-piquans sur Louis XIV et sur son règne. Cette dame s'étoit mise depuis long-temps sur un pié de familiarité qui n'étoit pas ordinaire avec Louis XIV.

A LA REINE DE PORTUGAL (1).

Au camp devant Douai, le 4 juillet 1667.

MADAME MA SŒUR, votre majesté a eu trop de part à la conclusion du traité que le sieur de Saint-Romain a fait en mon nom, avec le roi de Portugal, monsieur mon frère (2), pour n'être pas persuadé qu'elle en a toute la joie qu'elle me témoigne par sa lettre ; la mienne assurément n'est pas moindre de ce nouveau lien de nos intérêts et de nos affections ; mais parmi les considérations qui me le rendent plus cher, je puis dire avec vérité que nulle ne m'est plus sensible, que l'amitié qu'elle m'a fait paroître en cette rencontre, ne se pouvant rien ajouter à celle avec laquelle je suis, etc.

(1) C'est cette princesse dont on lira l'histoire tome VI, ainsi que plusieurs de ses lettres originales.

(2) Par ce traité, le Portugal s'engageoit à ne faire la paix avec l'Espagne que de concert avec la France.

AU PAPE (1).

A Douai, le 6 juillet 1667.

TRÈS-SAINT PÈRE, il n'est point de termes qui puissent exprimer ma joie, pour l'heureuse exaltation de votre Sainteté au souverain pontificat, voyant dans un si digne choix, l'accomplissement de mes vœux, et me félicitant moi-même, d'être aussi satisfait que je le suis de tous ceux du sacré collège, à qui j'avois confié le secret de mes intentions. Votre Sainteté peut s'assurer que désormais, une de mes plus sérieuses et plus douces applications, sera de lui complaire, en toutes les choses où j'en aurai le pouvoir, et de ne rien oublier de ce qui dépendra de moi, non-seulement pour témoigner ma dévotion envers le Saint-Siège, mais aussi pour contribuer à la gloire de son nom; je le dis du cœur, et les effets lui feront voir en toutes rencontres, la vérité de ces sentimens; cependant je ne puis qu'admirer les saints transports de son zèle pour la tranquillité publique, pour laquelle je vois par sa lettre du 21 juin, qu'elle est prête

(1) Le cardinal Jules Rospigliosi, Clément IX. Elu le 20 juin de cette année.

à aller en personne partout où besoin seroit, et l'on peut dire à l'avantage de V. S., que si ses deux derniers prédécesseurs avoient eu la même ferveur, ils auroient pu avancer de dix ans le repos de la chrétienté. Puisque votre béatitude a la bonté de lui offrir sa médiation, dans le présent démêlé que j'ai avec l'Espagne, je l'accepte de tout mon cœur, et je me promets que les ministres qu'elle enverra pour l'exercer, me rendant justice par leurs dépêches, lui donneront bientôt lieu de louer ma modération, et l'amour sincère et effectif que j'ai pour le repos public; quant à la suspension, si l'instance de V. S. sur ce sujet, fut arrivée avant que j'eusse marché à la tête de mes troupes, pour entrer en Flandre, elle m'eût fait sans doute tomber les armes des mains; mais outre l'honneur qui ne me permet plus de demeurer sans action, maintenant, que je me trouve engagé en personne, au milieu du pays, je supplie V. S. de considérer, si cette surséance seroit un moyen fort propre pour rendre l'Espagne traitable; ce que je puis donc, est de confirmer à V. S., comme je fais par cette lettre, que quelque succès dont il plaise à Dieu de bénir la justice de mes armes, je n'aurai jamais de peine à traiter d'accommodement à des con-

ditions raisonnables et modérées, et l'ambition ni l'intérêt ne sont pas capables de faire le moindre obstacle de ma part; au reste, je demande pour première grace, à V. S., celle de ne vouloir pas différer à promouvoir au cardinalat, mon cousin l'abbé Rospigliosi; dès le voyage qu'il fit vers moi avec le dernier légat, je l'en jugeai si digne par les bonnes qualités que je remarquai en sa personne, que m'intéressant au point que je le fais à la santé de votre béatitude, j'avoue que je ne puis être sans impatience, de voir élever à cette dignité un sujet si capable de la soulager d'une partie des fatigues et des soins du pontificat. Enfin, j'en prie derechef V. S., par l'amour paternel dont je suis persuadé qu'elle me favorise, et auquel je répondrai toute ma vie par le respect vraiment filial avec lequel je suis, &c.

AU CARDINAL DE RETZ.

Compiègne, le 10 juillet 1667.

Mon Cousin, vous avez trop contribué à l'heureuse exécution de mes ordres, dans ce dernier conclave, pour ne vous témoigner pas la satisfaction que j'en ai. Ces lignes vous assureront qu'elle ne peut pas être plus grande,

et que vous ne sauriez avoir de recommandation plus agréable auprès de moi, que le souvenir du service que vous m'avez rendu en cette rencontre.

AU MARÉCHAL-DUC DE GRAMMONT.

A Douai, le 24 juillet 1667.

Ce que vous m'avez écrit sur la prise de Courtrai, m'a plus touché le cœur par la connoissance que j'ai du vôtre, que ne feront les louanges les plus exquises de l'histoire ; mais, bien que j'espère que cette conquête ne fermera pas notre campagne, vous n'avez pas besoin d'attendre de semblables occasions pour me faire votre cour par le moyen de vos lettres. Il suffit qu'elles soient de vous pour être agréablement reçues, et vous le croirez sans réplique, si vous jugez aussi sainement de l'affection, et de l'estime particulière que j'ai pour vous, que je suis persuadé de votre zèle pour mon service, et de vos tendresses pour ma personne.

AU DUC DE NOAILLES.

Au camp devant Lille, le 10 août 1667.

Mon Cousin, vous m'avez fait plaisir de

me mander le détail des forces que les Espagnols ont en Catalogne, et de m'avertir de l'état des places que j'ai sur la même frontière; j'y fais avancer des troupes qui ne tarderont pas à vous joindre, ainsi que vous pouvez voir plus particulièrement par des dépêches du sieur de Louvois. Tenez-vous prêt seulement à bien exécuter mes ordres, lorsqu'elles seront arrivées.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Au camp devant Lille, le 14 août 1667.

MONSIEUR MON FRÈRE, je vous dépêche le sieur de Ruvigni, exprès pour me réjouir avec vous de la signature du traité de Breda (1), persuadé que de votre part vous n'en avez pas moins de joie; je m'assure aussi que vous n'aurez pas de peine à lui donner entière

---

(1) La mission de Ruvigni avoit sans doute un tout autre objet. On a vu ailleurs la connoissance qu'il avoit de la cour de Charles II, et ses liaisons avec tous les partis et avec toutes les grandes familles de l'Angleterre. Il s'agissoit ou de gagner ce roi ou de l'occuper chez lui par quelques troubles. *Voyez* la notice, les mémoires historiques et les pièces historiques; cette lettre méritoit d'entrer dans la collection de Dalrymple et lui a échappé.

créance sur ce sujet, et sur les autres choses dont je l'ai chargé, qui vous confirmeront bien mieux que ne feroit une plus longue lettre, que je suis véritablement, &c.

COMMISSION
EXPÉDIÉE PAR LE ROI (1).

Lille, le 2 septembre 1667.

J'ai commandé à Clerville d'aller visiter les places conquises de Flandre, pour me rendre compte de l'état où il les trouvera : les gouverneurs et commandans faciliteront l'exécution de sa commission, en ce qui dépendra d'eux.

AU DUC DE SAINT-AIGNAN.

Saint-Germain-en Laye, le 10 septembre 1667.

Mon Cousin, j'ai reçu toutes vos lettres et même les trois dernières, deux desquelles sont du 5, et l'autre du 7 de ce mois, il n'y en a pas une qui ne m'ait été fort agréable, n'y

(1) Ce billet fut écrit par le roi lui-même, sur ce que M. de Clerville dit doucement à S. M., que M. de Louvois qui auroit dû lui donner un ordre contresigné, ne lui étoit pas favorable. (*Note du manuscrit.*)

voyant rien qui ne réponde à ce que je me suis toujours promis de votre vigilance et de votre zèle pour le bien de mon service ; mais j'ai pris plaisir, entre les autres, à celle qui parle du vaisseau d'Ostende, l'action étant d'une hardiesse et d'une vivacité fort extraordinaires. Pour la joie que vous avez du progrès de mes armes, je n'ai pas de peine à la comprendre, et non plus que l'ardeur avec laquelle vous y auriez contribué, si je vous eusse permis de me suivre, mais l'obéissance a son mérite aussi bien que la bravoure, et chaque vertu aura son temps.

A L'ABBESSE DE FONTEVRAULT (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 20 septembre 1667.

Ma Tante, je vous remercie de la tendresse avec laquelle vous m'excitez à ménager ma personne dans les occasions de la guerre ; mais puisque vous me mettez en même temps Henri IV devant les yeux, vous voulez bien que je les ouvre sur un si digne modèle ; compatissez moi donc, s'il me pique d'un peu

(1) C'étoit une fille de Henri IV, comme on l'a vu plus haut.

d'émulation, et bien que j'estime autant qu'il se doit vos sages raisonnemens, touchant ma conservation dans la campagne prochaine, espérez-là encore plus du ciel, par le secours de vos vœux et de vos saintes prières.

AU PAPE (1).

Paris, le 19 janvier 1668.

Très Saint Père, je mets au rang des faveurs les plus signalées que j'ai reçues du ciel, celle d'avoir réservé le baptême de mon fils au pontificat de V. S., afin de lui donner pour parrain le plus digne pape que nos vœux pouvoient jamais espérer de la bonté divine. C'est avec ce sentiment, que je supplie votre béatitude de l'accepter pour son filleul, et d'agréer que la cérémonie de cette sainte adoption, se puisse faire au plutôt avec les solennités accoutumées, ayant impatience de le voir uni d'autant plus étroitement par un si doux lien, aux bénédictions apostoliques et à l'amour paternel de V. S. Je me remets au surplus à ce que mon ambassadeur aura l'honneur de lui dire

---

(1) Louis XIV étoit aussi bien avec Clément IX qu'il avoit été mal avec son devancier.

de plus particulier, et je lui confirme seulement qu'il n'y a point de prince au monde plus zélé pour le Saint-Siége, ni plus rempli de vénération pour la sacrée personne de votre béatitude, que le sera toute sa vie, &c.

AU COMTE D'ESTRADES.

Saint-Germain-en-Laye, le 27 janvier 1668.

Je vous adresse une lettre que j'ai estimé à propos d'écrire aux Etats-généraux, pour leur donner part d'une expédition de guerre pour laquelle je vais marcher moi-même le premier jour du mois prochain (1), et pour leur apprendre les motifs qui m'ont porté à prendre cette résolution dans une saison si rigoureuse. Comme le principal de tous a été l'avancement de la paix, ainsi que vous le verrez dans la même lettre, que je fais à cette fin laisser à cachet volant, je ne doute pas, non-seulement que lesdits Etats n'approuvent fort ma pensée, mais même qu'ils ne m'en fassent de grands remercîmens, et particulièrement

---

(1) Il partit effectivement pour conquérir la Franche-Comté. Il ignoroit encore la triple alliance qui est du 23 janvier.

de la déclaration que j'ai bien voulu faire par avance que, quelques nouveaux progrès que puissent faire mes armes en cette expédition, ils ne m'obligeront pas à rien changer aux conditions de paix des deux alternatives que j'ai offertes, pourvu qu'elles soient acceptées par les Espagnols, dans le temps compétent dont je me suis toujours expliqué. Vous aurez beau champ de faire en cela valoir ma singulière modération dans toutes les Provinces-Unies; et je veux croire qu'après cette connoissance qu'elles auront, elles reviendront toutes à de meilleurs sentimens pour le bien public, et pour leur Etat en particulier, que vous me mandez, que le sont encore celles de Frise, de Groningue et d'Utrecht, qui voudroient tirer de moi un arbitrage et une suspension; ce que je ne puis jamais accorder pour tant de raisons qui sont aisées à juger, et d'autant plus que l'un et l'autre seroient contre la paix même que l'on veut avancer.

Il y a plus de vingt jours que je n'ai reçu de nouvelle d'Angleterre, les orages de mer ayant empêché les paquebots de venir à Calais; ainsi je n'ai pu encore rien savoir de Londres, même de ce qui se sera passé avec le chevalier Temple lorsqu'il y est arrivé, et qu'on l'a renvoyé à la Haye; mais je dirai bien que ce seroit un

coup pour la paix, qui la rendroit infaillible et prompte, si le roi de la Grande-Bretagne entroit dans le même sentiment des Etats-généraux, d'obliger les Espagnols à l'acceptation des deux alternatives; cependant il a été bon que le sieur de Witt ait fait mander aux ambassadeurs Meerman et Boreel (1), de vivre avec plus d'ouverture de cœur qu'ils n'ont fait jusqu'à présent avec le sieur de Ruvigni.

A LA PRINCESSE DE NEMOURS (2).

Saint-Germain-en-Laye, le 31 janvier 1668.

Ma Cousine, je ne puis laisser partir le sieur Verjus, sans vous témoigner la part que je prends aux grands changemens que le ciel a faits aux lieux où vous êtes, m'y intéressant non-seulement comme un bon et fidèle allié, mais aussi comme la personne du monde la plus sensible à ce qui vous touche; il faut avouer que votre conduite et votre fermeté, dans des affaires si épineuses, sont au-dessus

(1) A Londres.

(2) C'est la reine de Portugal. Le roi ne lui donnoit que le titre de cousine, parce qu'elle venoit de demander et d'obtenir la dissolution de son mariage avec Alphonse VI. (*Voyez* son histoire et ses lettres, tome VI.)

de toutes les louanges, et l'on peut dire aussi sans vous flatter, qu'il y en a peu qui égalent tant de mérite et de vertus, par lesquelles vous avez su gagner l'estime et les affections d'une si brave nation, et le cœur d'un prince aussi accompli et aussi digne d'une couronne que mon frère l'Infant don Pedro ; puisque dans la pleine liberté où je vous crois remise à présent, c'est avec lui que vous trouverez votre véritable bonheur, et l'établissement effectif dont vous n'aviez que les apparences, je vous conjure de le rendre bien persuadé de mon amitié, et d'être persuadée vous-même, qu'il ne se peut rien ajouter à celle que j'ai pour vous, ainsi que vous pourrez connoître plus particulièrement par les dépêches de mon cousin l'évêque duc de Laon (1), et par la vive voix dudit sieur Verjus, auxquels me remettant, je prie Dieu, etc.

A LA MÊME.

Saint-Germain-en-Laye, le 31 janvier 1668.

Ma Cousine, je vous envoie ci-jointe une autre lettre écrite de ma main, dont vous

---

(1) Depuis le cardinal d'Etrées.

pourrez vous servir comme vous jugerez plus à propos ; celle-ci est pour vous confirmer, que rien n'est capable de me faire relâcher tant soit peu de la ferveur avec laquelle je m'intéresse au bien de vos affaires, et que comme je me fonde solidement sur votre amitié, vous devez avoir aussi toute confiance en la mienne ; sur quoi me remettant derechef à ce que vous écrira mon cousin l'évêque duc de Laon, et à ce que vous dira le sieur Verjus, je prie Dieu, etc.

AU DUC DE BEAUFORT (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 5 mars 1668.

Mon Cousin, vous connoîtrez assez par l'instruction que je vous envoie, l'importance du service que j'attends de mes vaisseaux dans la conjoncture présente. La diligence étant le fondement de tout ce qu'ils peuvent faire, je ne puis vous la recommander en des termes aussi pressans que la chose le mérite ; suppléez-y par votre zèle, et songez que jusqu'aux momens que vous gagnerez pour être promp-

---

(1) Il étoit chargé de conduire dans le Levant le corps de Français commandé par le duc de Navailles, pour secourir les Vénitiens et l'île de Candie contre les Turcs.

tement à la mer, ils entreront dans le prix des soins que vous employerez pour cet effet.

AU COMTE DE SCHOMBERG.

Saint-Germain-en-Laye, le 5 mars 1668.

Monsieur le comte de Schomberg, vous saurez mes intentions plus particulièrement par les dépêches ci-jointes : cette lettre que j'ai bien voulu vous écrire de ma main, est seulement pour vous confirmer la satisfaction que j'ai de vos services (1), et l'estime singulière que je fais de votre personne ; de laquelle réservant à vous donner de meilleures marques, lorsque vous serez ici, je prie Dieu, &c.

AU CARDINAL DE RETZ.

Saint-Germain-en-Laye, le 9 mars 1668.

Mon Cousin, j'ai vu par votre lettre la joie que vous avez ressentie de l'heureux succès de ma course dans la Franche-Comté. J'avoue qu'il y a quelque chose pour le choix

(1) Il étoit encore en Portugal, où par ses talens et sa valeur, il avoit arrêté et fait échouer les entreprises des Espagnols pour subjuguer ce pays.

de la conjoncture et pour la célérité qui n'est pas tout-à-fait commune, mais la gloire en est à Dieu seul, qui connoissant le fond de mon cœur et la justice de ma cause, a voulu me combler de ses graces dans cette expédition.

AU DUC DE MORTEMART.

Saint-Germain-en-Laye, le 16 mars 1668.

Mon Cousin, je vous fais ce mot, pour vous dire que je desire que vous m'ameniez dans quatre ou cinq jours le comte d'Alègre; mais qu'avant cela, vous le disposiez à m'apporter un plein consentement de sa famille, au mariage que j'ai dessein de faire de sa nièce; et comme il s'est répandu un bruit que le cardinal de Vendôme y a quelque pensée pour son fils, quoique je croie que la chose est sans fondement, néanmoins cette espérance d'une plus grande alliance étant capable de retenir ledit comte de faire de bonne grace ce que je veux, voyez sans délai ledit cardinal, pour lui dire, que s'il a eu cette pensée, il me fera plaisir de la changer, puisqu'aussi bien je n'y pourrois donner les mains, à cause d'un autre engagement que j'ai déjà pris et dont j'ai donné ma parole: outre que je vois bien

que le duc de Mercœur ne sauroit manquer de trouver des partis beaucoup plus avantageux que n'est celui-ci. Quand vous aurez levé cet obstacle du côté dudit cardinal, ne faisant nul cas de celui de la duchesse de Ventadour, non plus que d'aucun prince des autres maisons s'ils avoient la même vue, auxquels je n'aurai qu'à refuser mon consentement quand on viendroit à moi, vous reverrez ledit comte, et lui faisant même voir cette lettre qui l'éclaircira assez à fond de toutes mes intentions, vous lui témoignerez que je ne serois pas bien aise, et que je n'attends pas aussi qu'il vienne ici les mains vides, ou dans la pensée de me faire changer de sentiment par aucunes prières ou remontrances, sachant mieux qu'eux-mêmes ce qui convient au bien de la fille et de leur famille.

AU GRAND-MARÉCHAL SOBIESKI,

GRAND-GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE POLOGNE (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 27 mars 1668.

Mon Cousin, j'ai répondu par les effets plutôt que par ces lignes, à la lettre que vous

---

(1) Depuis roi. On sait qu'il avoit épousé une Française, mademoiselle d'Arquien.

m'avez écrite, ayant tenu votre fils sur les fonts de baptême comme vous aviez desiré, et je lui ai donné mon nom, avec d'autant plus de joie, que je ne doute pas qu'en son temps il ne soutienne le titre de celui que vous portez. J'ai déjà pour lui l'affection que peut avoir un parrain, et en attendant qu'il soit en âge d'en recevoir des marques, je serai très-aise d'avoir lieu de vous faire paroître celle que j'ai pour votre personne, laquelle est accompagnée de toute l'estime que vous méritez.

A LA REINE DE PORTUGAL (1).

Saint-Germain en-Laye, le 4 avril 1668.

MADAME MA SŒUR, envoyant des vaisseaux à Lisbonne pour embarquer les troupes françaises qui servoient le Portugal (2), j'ai été bien aise qu'ils fussent commandés par une personne dont le choix fît voir encore la considération que j'ai pour V. M. C'est pourquoi, j'en ai donné le commandement au comte

---

(1) Après qu'elle eut épousé l'Infant don Pedro, les Etats décidèrent qu'elle conserveroit le titre de reine; Louis XIV le lui rend par cette lettre.

(2) Avec le comte de Schomberg, la France y avoit envoyé quelques troupes.

d'Etrées (1), qui par-dessus les autres avantages propres pour mériter cet honneur, a celui de vous appartenir. Je l'ai chargé si expressément d'assurer V. M. de la continuation de mon amitié et de mon estime, que je n'ai qu'à m'en remettre à lui, et à prier Dieu que les affaires qu'elle a soutenues jusqu'ici avec tant de fermeté et de conduite, réussissent à la fin à son entière satisfaction.

AU DUC DE BEAUFORT.

Saint-Germain-en-Laye, le 21 avril 1668.

Mon Cousin, j'ai eu beaucoup de satisfaction de voir tout le détail de la lettre que vous m'avez écrite le 8 de ce mois, et principalement votre arrivée aux côtes de Galice. Car comme je ne doute pas que le vaisseau du marquis de Grancei, et les six autres que j'ai fait armer dans la rivière de Charente, ne vous aient joint à présent, j'ai peine à croire que don Jean d'Autriche passe fort facilement, s'il s'embarque pour venir en Flandre. Cependant mon intention est, que ceux qui doivent rapporter

---

(1) Il étoit frère de l'évêque de Laon, depuis cardinal d'Etrées, et parent de cette reine.

les troupes de Portugal (1) partent sans aucun délai, et que vous donniez ordre à la sûreté de leur retour jusqu'à la Rochelle, et qu'au surplus, vous teniez la mer aussi long-temps qu'il sera possible, étant d'une extrême importance au bien de mon service, que vous soyez toute la campagne en vue des mêmes côtes de Galice, autant que les vents le permettront (2). J'ai mandé pour cet effet au sieur Colbert du Terron de vous envoyer des vivres. Je m'assure que de votre part, vous n'oublierez rien en cette rencontre pour me témoigner votre zèle.

AU PAPE.

Saint-Germain-en-Laye, le 27 mai 1668.

Très Saint Père, à présent que la chrétienté a eu l'effet de la paix et en va jouir, je me crois obligé de rendre ce témoignage à V. B., qu'après elle et moi, aucun autre instrument n'a tant contribué à lui procurer ce bien, que le prince d'Awersberg (3). Je recours donc de

(1) Le Portugal ayant fait sa paix avec l'Espagne, le roi retira ses troupes.

(2) Pour inquiéter les Espagnols qui n'avoient point encore conclu la paix d'Aix-la-Chapelle.

(3) Ministre de l'Empereur. On verra, dans les Pièces

nouveau à V. S., pour la supplier avec plus d'efficace et de chaleur que je n'ai encore fait, que ce grand service, rendu par ledit prince à toute la République chrétienne, ne demeure pas sans la récompense qui seule y peut être proportionnée, et que V. S. seule aussi lui peut donner par sa promotion extraordinaire au cardinalat, dont en mon particulier je professerai d'avoir autant d'obligation à V. B. que l'Empereur même, que j'apprends lui avoir fait instamment la même supplication : cependant je prie Dieu, très saint Père, qu'il conserve V. S. longues années au bon régime de son Eglise.

A LA REINE CHRISTINE.

Saint-Germain-en-Laye, le 20 juin 1668.

Madame ma Sœur, je rends grace à V. M. de toutes les expressions obligeantes dont elle a bien voulu se servir pour me féliciter de la paix : elle juge fort bien de la joie avec laquelle j'ai satisfait aux vœux de S. S. ; car rien n'est égal au plaisir que j'ai eu d'y condescendre,

---

historiques, par celle qui concerne le traité de partage secret entre l'Empereur et Louis XIV, que le mérite d'avoir concouru à la paix d'Aix-la-Chapelle, n'étoit pas celui pour lequel on vouloit faire cardinal le prince d'Awersberg.

étant persuadé que jamais on ne sauroit faire assez pour honorer la personne et le pontificat d'un si digne pape. Quant à l'intérêt qu'elle prend à ma conservation, je le vois tel qu'il est dans son cœur, et elle ne doit pas douter que le mien n'en soit touché aussi vivement que le mérite l'amitié qu'elle a pour moi. Mais outre que les périls où j'ai pu me rencontrer dans cette dernière guerre, n'avoient rien d'extraordinaire, il faut, ou qu'elle m'excuse, ou qu'elle se résolve à condamner les héros de sa maison : je reçois pourtant ses avis sur une matière si délicate avec la considération que je dois aux clartés de son esprit, et ce sont autant de douceurs qui m'engagent de plus en plus à être, &c.

A LA PRINCESSE DE PORTUGAL (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 7 juillet 1668.

MA SŒUR, vous n'aviez pas besoin de m'écrire

---

(1) Il est difficile de dire pourquoi après lui avoir rendu le titre de reine, Louis XIV le lui refusa de nouveau, à moins que ce ne soit à cause des difficultés que la cour de Rome faisoit de ratifier la dissolution du premier mariage, ou peut-être pour exciter le prince don Pedro à prendre le titre de roi qu'il refusoit, et qu'il ne prit en effet qu'en 1683. *Voyez* la Notice qui se trouve au tome VI.

ni d'employer le témoignage du sieur de Saint-Romain, pour me rendre persuadé des efforts que vous avez faits, pour empêcher la conclusion du traité particulier du Portugal avec l'Espagne (1): connoissant, comme je fais, les lumières de votre esprit et votre sincérité, il m'étoit aisé de juger, que vous n'auriez pas manqué de prendre le bon parti dans une occasion si importante. Je suis marri que vos soins n'aient pas été plus heureux, principalement pour le tort qu'on s'est fait au lieu où vous êtes en précipitant cette affaire; mais votre considération m'ayant fait commencer à tenir la conduite que vous avez sue, je la suivrai d'autant plus volontiers, que je m'assure que mon frère le prince de Portugal, et par prudence et par tendresse, prendra tous les jours plus de créance en vos sages conseils, comme les plus désintéressés et les plus zélés qu'il puisse recevoir, et je serai ravi d'avoir un si doux motif d'oublier le passé, ainsi que le sieur de Saint-Romain aura l'honneur de vous dire plus particulièrement. Cependant je vous félicite de votre mariage, et je prie Dieu qu'il le comble de toute sorte de bonheur, y

(1) Les Portugais forcèrent le régent don Pedro à conclure ce traité.

prenant part non-seulement par raison d'Etat et d'amitié, mais aussi par l'avantage que j'ai d'en avoir surmonté les obstacles, en faisant valoir si à propos les facultés de la légation de mon cousin le cardinal de Vendôme; sur-tout je souhaite de bon cœur, que mon frère le prince de Portugal ne diffère pas davantage d'accepter la couronne, et j'ai chargé le sieur de Saint-Romain de lui dire sur ce sujet des choses si pressantes, tant pour le bien de son service, que pour l'intérêt de tout le royaume, que je ne doute pas qu'enfin il ne veuille bien se laisser vaincre. Au surplus, j'ai été très-aise de la pensée que vous avez eue en faveur de mon cousin l'évêque duc de Laon (1); je l'appuierai de mes offices, comme je m'y sens convié par l'estime et l'affection que j'ai pour sa personne, et par une considération qui m'est aussi chère que la vôtre, et je me remets derechef au sieur de Saint-Romain qui suppléera de vive voix à tout ce qui me resteroit à ajouter ici.

(1) De demander pour lui au pape le chapeau de cardinal.

AU MARQUIS DE THEOBON.

Saint-Germain-en-Laye, le 9 juillet 1668.

Monsieur le marquis de Theobon, ayant su que le *comte de la Motte*, *votre petit-fils*, après avoir été pleinement instruit des vérités chrétiennes et catholiques, a, sans aucune induction, abjuré l'hérésie, et fait au même temps sa profession de foi entre les mains du sieur archevêque de Paris, en face de l'Eglise, j'ai été bien aise de le retenir pour l'un de mes pages de ma Grande Ecurie, et de vous assurer moi-même, par cette lettre de ma main, du soin que je veux avoir de lui. Je me promets que, de votre part, vous ne l'aimerez pas moins qu'avant cet heureux changement, puisque c'est Dieu seul qui l'a fait (1).

(1) Le manuscrit annonce qu'il y eut d'autres lettres semblables écrites de la main du roi qui vouloit encourager les conversions. Celle de Turenne est de la fin de cette même année. *Voyez* les détails sur les Protestans, t. VI.

AU ROI D'ANGLETERRE (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 29 juillet 1668.

MONSIEUR MON FRÈRE, j'accompagne de cette lettre le sieur Colbert, conseiller ordinaire en mes conseils, que j'envoie auprès de vous pour résider en votre cour en qualité de mon ambassadeur ordinaire. Je m'assure que vous n'aurez pas de peine à lui donner pleine créance dans toutes les choses de son emploi, puisque, outre la confiance entière que j'ai en lui, qui le rendra toujours informé de mes sentimens comme moi-même, sa suffisance et sa probité vous engageront bientôt à l'honorer de votre estime. Je me remets donc à lui du surplus, principalement pour ce qui regarde une plus étroite union de nos cœurs et de nos intérêts; et je ne vois pas qu'il soit difficile de l'établir, après le rapport que m'a fait le sieur de Ruvigni de vos pensées sur ce sujet.

AU PAPE.

Saint-Germain-en-Laye, le 5 août 1668.

TRÈS SAINT PÈRE, la bonté divine vient de

(1) Autre lettre qui manque à la collection de Dalrymple. Il s'agit ici de Colbert de Croissi.

me donner aujourd'hui un second fils; et bien que sa naissance me soit un très-grand sujet de joie par toutes sortes de raisons d'Etat et de famille, je m'en réjouis beaucoup moins par ces considérations, que par l'avantage qu'il aura de recevoir de la main sacrée du plus digne successeur de saint Pierre, la bénédiction apostolique. Je supplie V. S. de la lui vouloir accorder, aussi bien qu'à ses père et mère, et de recommander à Dieu l'éducation de cet enfant, non-seulement comme d'un prince qui vient d'un sang toujours heureux à la chrétienté, mais aussi comme d'un rejeton de parens pleins de reconnoissance, d'amour et de respect pour votre béatitude, lesquels n'oublieront jamais rien pour l'élever dans ces sentimens.

AU DUC DE MONTAUSIER.

Saint-Germain-en-Laye, le 7 août 1668.

Mon Cousin, sachant le bon ordre que vous avez donné, pour empêcher le progrès de la maladie contagieuse dans ma ville de Rouen, je desire que vous vous transportiez incessamment dans les autres lieux de votre gouvernement, les plus exposés au même mal, afin d'y pourvoir aussi le mieux qu'il vous sera pos-

sible ; après cela, mon intention est que vous vous rendiez à Rambouillet, où vous ferez quelque séjour, ensuite duquel je vous manderai ce que vous aurez à faire.

ORDRE DU ROI.

Du 7 août 1668.

Du Met, intendant des meubles de la couronne, se transportera incessamment à Paris dans la maison de Catelan, pour examiner, entre les meubles du sieur Fouquet, ceux qui seront propres pour mon service, savoir leur estimation, et m'en venir rendre compte sans délai.

AU ROI DE POLOGNE, CASIMIR (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 19 septembre 1668.

Monsieur mon Frère, je suis bien fâché que le retardement du mariage de mon oncle le duc de Verneuil, m'empêche de vous envoyer, comme je l'avois résolu, les brevets des abbayes qui vaqueront par le changement de sa condition. Je vous dépêche l'abbé Courtois pour vous en dire le détail, et vous assurer que je

(1) Il avoit abdiqué.

pourvoirai incessamment à ce qui vous a été promis, à mesure qu'il y aura des bénéfices vacans, comme l'évêque de Béziers vous expliquera aussi de vive voix à son arrivée. Vous pouvez avoir entièrement l'esprit en repos sur mon amitié et sincérité pour toutes vos satisfactions, et donner au surplus pleine créance audit abbé Courtois.

A M. MILET.

28 septembre 1668.

Ce billet n'est que pour vous faire savoir, que vous ayant choisi pour être l'un des sous-gouverneurs de mon fils le Dauphin, je desire que vous vous rendiez incessamment ici pour en faire la fonction.

A LA REINE DE PORTUGAL.

Saint-Germain-en-Laye, le 30 octobre 1668.

Madame ma Sœur, V. M. juge fort bien de la qualité de l'avis dont elle me parle dans sa lettre du 24 d'août. Tout ce traité d'union de mes armes à celles d'Espagne contre le Portugal, n'est en effet qu'un artifice pour engager les esprits dans quelque fausse démarche,

On n'a pas seulement proposé la moindre chose approchante d'une telle négociation ; et d'ailleurs, quand j'y verrois les plus grands avantages pour moi, la considération de V. M. suffiroit seule pour m'empêcher d'y pouvoir prêter l'oreille. Qu'elle s'en repose donc, s'il lui plaît, sur ma sincère amitié, de la continuation de laquelle ayant donné charge au sieur de Saint-Romain de l'assurer plus particulièrement, je laisse le reste à sa vive voix.

AU PAPE (1).

Paris, le 9 novembre 1668.

Très Saint Père, je me promets de la bonté ordinaire de V. S., qu'elle n'aura pas désagréable que j'ajoute ces lignes de ma main, à mon autre lettre d'aujourd'hui. Je ne saurois me dispenser de lui témoigner derechef, que pour la véritable gloire de son pontificat, et pour la splendeur de son nom, rien n'est plus à desirer par tous ceux qui les ont à cœur aussi ardemment que moi, si ce n'est qu'elle veuille bien se laisser vaincre, ou plutôt se

(1) Il paroît que le pape ne vouloit point, par scrupule, faire son neveu cardinal, et qu'il se faisoit prier par Louis XIV.

vaincre elle-même, sur ce que j'ai pris la confiance de lui faire représenter quelquefois par mon cousin le duc de Chaulnes, touchant les intérêts de sa famille. J'avoue même à V. S., que je m'affermis d'autant plus dans ces sentimens, que je reconnois tous les jours les préjudices qui résultent, contre son intention, de la résolution où elle semble s'être fixée. Je supplie votre béatitude de ne se donner pas la peine de me faire réponse de sa main ; mais que ce soit, s'il lui plaît, par les effets que sa propre gloire et mon zèle lui demandent ; c'est la plus douce consolation que je puisse recevoir de votre sainteté.

A LA REINE CHRISTINE (1).

Paris, le 9 novembre 1668.

MADAME MA SŒUR, une des meilleures nouvelles que je puisse recevoir, c'est celle du bon succès des affaires de V. M. Je lui rends graces du soin qu'elle a pris de m'en donner part, et je souhaite que son bonheur égale tou-

---

(1) Il est remarquable que les lettres à cette princesse qui se piquoit d'esprit, sont d'un tour plus galant et plus recherché que celles qui s'adressent à d'autres.

jours son mérite ; je puis dire que mes vœux ne sauroient aller plus loin.

A LA REINE DE PORTUGAL.

Paris, le 6 janvier 1669.

MADAME MA SŒUR, on ne peut pas être plus sensible que je le suis, au choix obligeant qui me destine à être parrain du premier fruit de votre heureux mariage. Si mes vœux sont exaucés, la grossesse de V. M. se terminera par la naissance d'un prince qui, sur l'exemple de son illustre père, deviendra en son temps le modèle des rois les plus accomplis (1). J'envoie mes ordres au sieur de Saint-Romain, pour le tenir en mon nom sur les fonts de baptême avec celle qui l'y présentera pour la reine d'Angleterre, et je puis dire dès à présent, qu'il n'aura pas moins de part à mes plus chères affections qu'à celles de sa marraine, bien que plus proche que moi. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur l'impression que fait dans mon cœur cette nouvelle alliance, à l'égard de ceux dont il tient l'être, il leur est aisé de juger qu'elle ne diminuera pas l'amitié que

---

(1) La reine eut une fille. *Voyez* la Notice, tome VI.

j'ai pour eux, et particulièrement V. M. qui doit être désormais assez persuadée que je suis d'une manière fort peu commune, &c.

AU PAPE.

Paris, le 31 janvier 1669.

Très Saint Père, je rends graces à V. S. de la bonté avec laquelle il lui a plu de recevoir les lettres que le sieur Bigorre (1) lui a présentées de ma part, et ce qu'il a eu l'honneur de lui dire aussi en mon nom, touchant la promotion au cardinalat de mon cousin le duc d'Albret. Je la desire toujours avec tant d'empressement, que cela suffiroit pour me porter à prendre la confiance d'en écrire derechef à V. B. Mais j'y suis excité encore par quelques bruits que j'apprends qui se sont répandus dans Rome, directement opposés à mes sentimens sur ce sujet. V. S. agréera donc que je l'assure par cette lettre, que lorsque je l'ai suppliée si instamment et par l'envoi d'une personne expresse, de vouloir bien avancer la promotion de mondit cousin, je ne l'ai fait par

(1) L'abbé Bigorre fut envoyé exprès à Rome pour solliciter le chapeau de M. le duc d'Albret, depuis cardinal de Bouillon. Il est parlé de cet abbé dans les Lettres de Sévigné.

aucune sollicitation de ceux qui s'y trouvent intéressés, mais de mon propre mouvement et par une forte passion de voir cette famille d'autant plus étroitement obligée à V. S. et au Saint-Siége, connoissant que ce seroit le service de l'Eglise et l'avantage de la religion. Ce sont les véritables causes de mes respectueuses instances, lesquelles par les mêmes motifs, je ne puis pas m'empêcher de renouveler à V. S., et de lui confirmer que cette grace étant une des plus sensibles que je puisse recevoir, j'en conserverai toute ma vie une parfaite reconnoissance. J'ose ajouter que si V. B. pouvoit voir par elle-même, de quel fruit est dans le public l'exemple du nouveau converti (1), et combien il s'échauffe auprès de moi sur les affaires de Candie pour sauver ce boulevard de la chrétienté, je ne doute point qu'elle ne le jugeât digne par son propre mérite, d'obtenir pour les siens toute sorte de traitemens les plus privilégiés, sans qu'on pût, avec raison, les tirer à conséquence pour d'autres qui n'ont ni le même zèle, ni les mêmes moyens de le témoi-

(1) Ce nouveau converti étoit M. de Turenne qui venoit d'abjurer l'hérésie, et qui s'empressoit fort pour le secours de Candie; ce que le roi fait valoir au pape pour avancer la promotion du duc d'Albret.

gner. Mais sa consideration, quelque rang qu'elle puisse avoir dans l'esprit de V. S., ne sauroit diminuer mes obligations, et je me charge de bon cœur de toute celle qu'on peut avoir à V. B., pour la prompte élévation de mondit cousin à la dignité de cardinal.

AU MÊME.

Paris, le 26 avril 1669.

Très Saint Père, les bénédictions dont V. S. me comble par son bref du 22 de mars, surpassent infiniment le mérite de mes efforts pour le secours de la Candie. Je voudrois être en état d'en faire de plus considérables, afin de lui témoigner mieux l'extrême passion que j'ai de complaire à ses desirs, et de contribuer à la gloire de son heureux pontificat : comme le duc de Navailles (1) étoit encore auprès de moi lorsque j'ai reçu le même bref, je lui ai communiqué le dessein de la Canée (2), et

(1) Nommé au généralat des troupes du roi pour l'île de Candie, depuis maréchal de France en 1675.

(2) Une des places de l'île de Candie, que les Turcs avoient prise, et qu'on persuadoit au pape qu'on pourroit réattaquer avec succès, pour faire du moins une diversion au siége de la ville de Candie.

commandé si expressément d'avoir en considération cette généreuse pensée de V. B., qu'il ne manquera pas d'en user, suivant ce qu'on verra être du plus grand bien de la chrétienté : cependant j'ai mis un si bon ordre à ce qui regarde la diligence, que V. S. aura lieu de connoître encore en cela mon empressement à concourir à ses satisfactions, lesquelles aussi feront toujours ma plus sensible joie.

A LA REINE DE PORTUGAL.

Paris, le 26 avril 1669.

MADAME MA SŒUR, ayant la considération que j'ai pour V. M. et pour mon frère le prince régent de Portugal, il m'auroit été difficile de n'accorder pas les honneurs du Louvre au sieur comte de Schomberg (1), sur une lettre comme la vôtre. Aussi je l'ai d'abord mis en

---

(1) Fréderic, comte de Schomberg, maréchal de France en 1675, avoit été fait Grand de Portugal, pour récompenser des services éclatans qu'il avoit rendus à cette couronne. Il en avoit tous les honneurs en qualité de prince de Mertola. La paix étant faite en Portugal, il revint en France, comme on l'a vu plus haut. Il étoit protestant, ne voulut pas changer de religion à la révocation de l'édit de Nantes et sortit de France.

possession de tout ce qui les compose : et quand j'aurai lieu de donner à V. M. de nouvelles preuves de l'amitié que j'ai pour elle, je les embrasserai avec la même joie que j'ai fait celle-ci.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Saint-Germain-en-Laye, le 28 juin 1669.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu avec une joie singulière la lettre que vous m'avez écrite, et il ne se peut rien ajouter aussi au plaisir que j'ai eu d'entendre, tout ce que vous m'avez fait dire avec tant de confiance par celui qui me l'a rendue (1). Vous le connoîtrez assez par les réponses qu'il vous porte, et je m'assure que vous avouerez que c'est avec justice, que vous me témoignez un desir si obligeant de nous lier par une union plus étroite, puisque je ne souhaite pas moins que vous cette nouvelle étreinte de nos cœurs et de nos intérêts, et qu'au reste il n'y a personne qui estime plus votre amitié, et qui en ait une plus solide et plus sincère pour vous, que moi.

---

(1) C'étoit milord Arondel, comme on le voit par la collection de Dalrymple, à laquelle cette lettre manque.

AU DUC DE NAVAILLES.

Saint-Germain-en-Laye, le 18 août 1669.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 2e de juillet, avec la relation dont elle étoit accompagnée (1). Je suis fort satisfait de vous et de tous ceux dont vous l'êtes ; il est vrai que ce n'est pas la même chose des troupes en général. Mais je veux croire que depuis, elles auront agi de manière que vous aurez tout sujet de m'en rendre un bon témoignage. Cependant je me remets à ce que j'ai commandé au marquis de Louvois de vous écrire de ma part.

AU ROI DE POLOGNE (2).

Saint-Germain-en-Laye, le 22 août 1669.

Monsieur mon Frère, j'ajoute ces lignes de ma main à la lettre par laquelle j'ai voulu commencer à vous témoigner ma joie de votre élection à la couronne de Pologne, pour vous

(1) Le duc de Navailles commandoit les troupes envoyées par le roi à Candie

(2) Michel Wiesnowiski, élu après l'abdication de Casimir.

dire que j'aurois bien plus de plaisir, qu'à l'entrée de votre règne il s'offrît quelque importante occasion, de vous donner des marques de mon amitié et de mon estime, que de me voir obligé de vous demander d'abord une preuve de la vôtre ; mais la crainte que j'ai eue que le moindre délai ne m'en fît perdre la conjoncture, et qu'on me prévînt sur le même sujet, m'a fait passer sur toutes considérations, pour vous faire connoître que vous pouvez acquérir sur moi une obligation à n'être jamais effacée de ma mémoire, si, à l'instante prière que je vous en fais, vous voulez bien continuer au sieur évêque de Béziers, mon ambassadeur extraordinaire (1), la nomination au cardinalat que le roi votre prédécesseur lui avoit accordée (2). J'apprends par les lettres dudit évêque, que vous avez déjà eu la bonté de lui

(1) Depuis cardinal de Bonzi, successivement archevêque de Toulouse et de Narbonne, et premier aumônier de la reine.

(2) Le président Rose a mis en marge la note suivante : *Je ne sais si M. de Lionne ne reçut point de gratification de Bonzi, aussi-bien que la mère du roi de Pologne*, qui eut une somme considérable pour faire renouveler la nomination par le roi son fils. Rose nous apprend ainsi, que cette lettre avoit été minutée par M. de Lionne ; ainsi on observera ce que le style peut offrir de différence comparé avec celui des autres lettres.

dire, que vous auriez quelqu'égard aux engagemens précédens en sa faveur, et que vous lui déclareriez votre résolution au temps de votre couronnement. Mais sans rien fonder sur ces engagemens, ni même sur le bonheur qu'a eu ce ministre, de s'être trouvé le principal instrument de l'abdication qui a donné lieu à la république de vous élever au trône, je ne veux devoir cette faveur qu'à vous seul, et ce me sera un effet si sensible de votre amitié, que je n'aurai rien plus à cœur à l'avenir, que de vous donner toutes les marques possibles de la mienne. Cependant je ne dois pas omettre que notre Saint Père le Pape m'a, depuis peu de jours, fait encore assurer positivement, qu'il recevra votre nomination en la personne dudit sieur évêque, aussi agréablement que celle de tout autre, et le comprendra en ce cas-là dans la promotion qu'il fera pour les couronnes; de quoi, sur la parole positive que j'en ai de S. S., je veux bien aussi vous donner ma parole royale, pour une pleine sûreté que votre nomination aura son entier effet, sans qu'il y ait aucune difficulté du côté de la cour de Rome.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1669 (1).

MONSIEUR MON FRÈRE, comme vous avez jugé que, par ma réponse j'ai entièrement payé la confiance que vous aviez eue en moi, j'avoue que par votre réplique, vous avez encore repris le même avantage, n'y ayant pu rien trouver à desirer, ni dans les choses même, ni dans la manière de les exprimer. Je me flatte aussi, que le mémoire dont j'accompagne cette lettre

(1) Dans le cours de cette année et de la précédente, une suite de négociations avoit préparé l'alliance secrète des rois de France et d'Angleterre. La correspondance de Charles avec sa sœur, femme de Monsieur, frère de Louis XIV, ainsi que les conférences des ministres anglais avec M. Colbert de Croissi, alors ambassadeur à Londres, avoient conduit ce projet à sa maturité. Les deux rois en s'écrivant directement, achevèrent de s'entendre. Aussi, peu de jours après la date de cette lettre de Louis XIV, les négociateurs anglais remirent, le 18 septembre, un projet de traité, que la France adopta presqu'entièrement, qui fut dès-lors arrêté, et conclu définitivement à Douvres, le premier juin 1670. Le tour élégant et le style très-soigné de cette lettre, fait soupçonner que Louis, en écrivant à un prince dont tout le monde vantoit l'esprit, s'étoit piqué de faire voir tout ce dont lui-même étoit capable en ce genre. *Voyez* dans le tome VI d'autres pièces sur ces négociations.

vous donnera la même satisfaction; et il ne reste, ce me semble, qu'à mettre promptement la main à l'œuvre, pour établir les fondemens de ce que nous souhaitons l'un et l'autre avec tant de passion; sur quoi j'attendrai de vos nouvelles avec d'autant plus d'impatience, que ma sœur (1), pour qui nous avons tant d'amitié, et qui se rencontre si heureusement la médiatrice de cette négociation, sera elle-même un lien si naturel de notre union.

A L'ARCHEVÊQUE DE THEBES, NONCE DU PAPE (2).

Chambord, le 20 septembre 1669.

Monsieur l'Archevêque de Thèbes, toutes les considérations que vous me représentez par votre lettre du 18 de ce mois, touchant le retour des troupes que j'avois envoyées en Candie, me passèrent par l'esprit au moment que j'eus cette nouvelle (3); mais le duc de Navailles

---

(1) Madame la duchesse d'Orléans, sœur du roi d'Angleterre.

(2) Il se nommoit Bargellini.

(3) Le roi la reçut à Châtres-sous-Montlheri; il en fut extrêmement surpris, mais il ne prit aucune résolution

m'ayant écrit du 20e du mois passé, qu'il réservoit à me rendre compte d'une résolution si peu attendue de ma part, à son arrivée au-

---

jusqu'à son arrivée à Chambord, où il alloit passer une partie de l'automne, et où le nonce et l'ambassadeur de Venise lui écrivirent. Il est certain qu'à l'époque où le roi leur répondit, il auroit fallu que M. de Navailles alléguât des raisons sans réplique pour justifier sa conduite; car rien ne l'obligea, dit-on, à partir avant l'arrivée de Vincent Rospigliosi, généralissime des armées chrétiennes à Candie, qui, voyant l'extrémité où la place étoit réduite, ne se fût jamais engagé au débarquement, et ainsi il se fût chargé seul de l'événement de cette retraite; au lieu que M. de Navailles, par un faux zèle de religion ou par avidité d'avoir seul la gloire d'avoir levé le siége à propos, ayant précipité l'attaque des tranchées des Turcs, et ensuite le rembarquement et le retour, attiroit sur la France le blâme de la perte de Candie. Aussi il y eut un des ministres, (car ils étoient demeurés à Paris,) qui conseilloit au roi, par ses dépêches, de faire arrêter M. de Navailles au port de Toulon, et de l'envoyer sous bonne et sûre garde au pape, pour en faire telle justice qu'il lui plairoit. C'étoit l'avis de M. de Lionne; mais M. le Tellier para le coup, remontrant de quelle conséquence il seroit, de soumettre les sujets du roi et même ceux de cette qualité, à la juridiction du pape. Et après un exil assez long, il lui procura par ses bons offices, fondés d'ailleurs sur le mérite du duc, son rétablissement dans ses emplois, par le moyen desquels il parvint au bâton de maréchal de France en 1675. (Cette note qui nous apprend des détails inconnus, est du président Rose.)

près de moi où il espéroit être aussi-tôt que son courrier, je n'ai rien encore à dire là-dessus, si ce n'est que je ne puis douter qu'il n'ait eu des raisons sans réplique d'en user de la sorte, et que chacun ne les juge telles, lorsqu'il les aura expliquées. Cependant, pressé par mon zèle pour la défense de la chrétienté, et pour la consolation et la gloire de notre Saint Père, plus encore que pour la mienne propre, j'ai donné mes ordres pour faire passer incessamment en Candie les troupes dont vous trouverez le mémoire ci-joint, et je me promets de votre affection envers moi, que vous serez bien aise d'en informer S. S., d'une manière aussi officieuse que le mérite la passion que j'ai de lui complaire.

AU DUC DE MONTAUSIER (1).

Chambord, le 22 septembre 1669.

J'ai reçu toutes vos lettres; celle d'hier me fait quelque peine, à cause du changement que d'Aquin a trouvé en mon fils; mais j'espère que ce ne sera rien : vous avez bien fait de n'écrire pas ce petit accident à la reine; il

---

(1) Gouverneur du Dauphin.

l'auroit trop alarmée. Il suffit de me mander les choses de cette nature. Continuez à m'avertir soigneusement de l'état de la santé de mon fils, et m'en marquez toutes les circonstances, et jusques aux moindres particularités.

AU PAPE.

Chambord, le 23 septembre 1669.

Très Saint Père, V. S. aura déjà pu savoir, par les dépêches de son nonce, le sensible déplaisir que j'eus en recevant la nouvelle du retour imprévu des troupes que j'avois envoyées en Candie, et la resolution que je pris à l'instant, de joindre à celles qu'y doit conduire le maréchal de Bellefonds un renfort très-considérable (1); je travaille maintenant à la faire exécuter avec tant de soin et de diligence, que V. S. peut s'assurer que dans ce nouveau secours, il n'y aura pas un homme à dire, ni un seul moment à perdre. Si cet empressement à seconder les saintes intentions de V. B. peut la satisfaire et contribuer à sa consolation, je m'estimerai trop heureux; ma plus

---

(1) Ces secours ne partirent point, les Vénitiens ayant abandonné Candie et fait la paix avec la Porte.

vive joie consistant à témoigner à V. B. par toutes les marques possibles, publiques et particulières, la vénération, la tendresse et la reconnoissance avec laquelle je suis, &c.

A LA REINE DE PORTUGAL.

Chambord, le 23 septembre 1669.

MADAME MA SŒUR, j'ai été fort surpris d'entendre certains bruits qui sont venus à V. M. du côté d'Angleterre (1); et bien que je ne doute pas que le sieur de Saint-Romain ne les ait déjà dissipés dans l'esprit de V. M., je ne laisse pas de lui donner ordre de l'assurer derechef, qu'il n'y a rien de plus faux que ces nouvelles-là; lui confirmant cependant moi-même, que mes sentimens pour sa personne et pour ce qu'elle aime, sont toujours tels qu'elle peut desirer.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Chambord, le 23 septembre 1669.

MON COUSIN, je vous permets de bon cœur

---

(1) Le bruit avoit couru que le roi d'Angleterre Charles II vouloit faire divorce avec son épouse, sœur du prince régnant de Portugal. (*Voyez* l'Histoire de Hume.)

de prêter le serment que notre Saint Père desire de vous par son bref (1). Si vous avez beaucoup de joie de l'augmentation des troupes que j'ai résolu de joindre à celles de S. S., que vous devez conduire en Candie, je n'ai pas moins de confiance que vous les emploierez d'une manière dont j'aurai lieu d'être satisfait : il ne me reste qu'à prier Dieu qu'elles arrivent à temps (2).

A LA MARÉCHALE DE LA MOTTE.

Chambord, le 3 octobre 1669.

Vos lettres n'ont pas besoin d'excuses : il suffit qu'elles soient de vous pour être bien reçues, et d'ailleurs elles me donnent de si bonnes nouvelles de mes enfans, que vous ne devez pas douter que je ne les lise avec joie. Pour ce qui est de ma saignée, vous en avez fort bien jugé; ce n'est qu'une simple précaution pour conserver la pleine santé où, Dieu merci, je me trouve.

---

(1) Le pape desira que le maréchal de Bellefonds lui prêtât serment de fidélité, comme général des troupes de S. S. contre les Turcs.

(2) On a vu qu'elles ne partirent point.

AU ROI DE POLOGNE, JEAN-CASIMIR.

Chambord, le 7 octobre 1669.

MONSIEUR MON FRÈRE, quand j'ai ordonné qu'on vous rendît dans mon royaume les mêmes honneurs qu'à moi, j'ai fait ce qui se devoit à la dignité et à l'amitié : et comme mon intention n'a pas été de vous contraindre en donnant cet ordre-là, vous êtes absolument le maître, d'en user en la manière qui vous sera le plus agréable : vous n'avez qu'à faire entendre votre volonté là-dessus au sieur de Vantelet, il vous obéira ponctuellement. Je me remets du surplus au sieur comte de Rosni, qui sait l'estime avec laquelle j'ai reçu vos complimens, et la joie que j'ai de vous pouvoir confirmer dans peu moi-même, que je suis de tout mon cœur, &c.

A LA MARÉCHALE DE LA MOTTE.

Chambord, le 9 octobre 1669.

J'AI vu ce que vous m'écrivez de l'indisposition de ma fille ; j'avoue que cet accident ne me laisse pas sans inquiétude ; mais j'espère qu'elle cessera par les premières nouvelles que

j'aurai de vous sur ce sujet. Quoi qu'il arrive, je m'assure que vous ne manquerez pas de me mander le détail de tout et dans la pure vérité.

A LA PRINCESSE DE TOSCANE.

Saint-Germain-en-Laye, le 29 octobre 1669.

Ma Cousine, votre seule considération pouvoit m'obliger à faire à mon cousin le prince de Toscane, tout le favorable traitement qu'il a reçu de moi. Mais à ce qu'il m'a paru de ses qualités personnelles, je n'aurois pu le refuser à son propre mérite : sur-tout il m'a plu, quand lui témoignant les tendresses que j'ai pour vous, il s'est expliqué d'une manière qui entroit si bien dans mes sentimens, que je ne puis pas douter de la considération, de la douceur et de l'amitié que vous pouvez attendre de lui. Je vous conjure, de votre côté, d'y répondre comme vous devez, pour bien vivre avec lui, et pour m'engager à vous aimer de plus en plus (1).

---

(1) Ces exhortations si fréquentes montrent que la princesse en avoit grand besoin. On sait qu'elle finit par quitter la Toscane et rentrer en France, où elle vécut sans considération et nullement heureuse.

A LA REINE CHRISTINE.

Saint-Germain-en-Laye, le 22 décembre 1669.

MADAME MA SŒUR, il m'est aussi peu possible qu'à V. M., d'exprimer le regret que j'ai de la perte que nous avons faite du feu pape Clément IX, d'immortelle mémoire : la chrétienté ne pouvant pas en souffrir une plus grande, ni moi une plus sensible en mon particulier; mon unique soulagement est de contribuer de tous mes vœux et de tous les soins que mes titres peuvent exiger de moi, à ce qu'elle soit réparée par le choix du sujet le plus digne de succéder à ce saint homme. J'ai trop de confiance aux bonnes intentions de vos amis pour douter qu'ils n'y concourent, étant même excités par les sentimens que leur inspire V. M. Cependant je lui rends graces de toutes les obligeantes offres, que le sieur de Bourlemont me témoigne qu'elle lui a faites en cette occasion, fort persuadé que les effets les surpassent encore; et comme j'ai donné ordre à mon cousin le duc de Chaulnes, mon ambassadeur extraordinaire, de lui parler à cœur ouvert, je me promets qu'elle voudra bien en user de même avec lui, et me convier, par cette

marque de la continuation de son amitié, à être toujours de plus en plus, &c.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Saint-Germain-en-Laye, le ... décembre 1669.

MONSIEUR MON FRÈRE, j'ai lu avec d'autant plus de satisfaction ce que vous m'avez écrit en faveur de ma sœur (1), qu'il ne me reste rien à faire pour contenter votre desir, ayant pour sa personne et ses intérêts toute l'affection possible; et je ne doute pas qu'elle-même ne vous ait déjà témoigné qu'elle en est bien persuadée, puisqu'il seroit très-difficile d'être mieux ensemble que nous sommes. Je n'aurai pas de peine à conserver les sentimens que j'ai pour elle, ni d'embrasser les occasions de lui en donner des marques: je la chéris trop pour cela; et d'ailleurs, j'aurai trop de joie de vous confirmer par un moyen qui me sera si agréable, que je suis véritablement, &c.

---

(1) Madame, duchesse d'Orléans. Elle avoit alors des démêlés assez vifs avec son mari; il paroît que Charles II son frère avoit prié le roi de lui être favorable dans cette querelle de ménage. (*Voyez* la lettre suivante.)

MONSIEUR, A M. COLBERT (1).

Villers-Coterets, le 2 février 1670.

MONSIEUR COLBERT, comme depuis quelque temps je vous crois de mes amis, et que vous êtes le seul de ceux qui ont l'honneur d'approcher le roi, qui m'en ayez donné des marques dans l'épouvantable malheur qui me vient d'arriver, je crois que vous ne serez pas fâché, que je vous prie de dire au roi: que je suis venu ici avec la dernière douleur, de me voir obligé de m'éloigner de lui, ou de demeurer avec honte à sa Cour. Que je le prie de considérer ce qu'on diroit dans le monde, si l'on me voyoit gai et tranquille dans les plaisirs de Saint-Germain et du carnaval, pendant qu'un prince innocent (2), le meilleur ami que j'aie sur la terre, et attaché à moi, languit pour l'amour de moi dans une misérable prison; de plus, la manière dont on l'a pris, a été pour moi le plus sensible affront que je pusse recevoir, ayant été long-temps incertain, si c'étoit à ma personne que l'on en vouloit, ma chambre ayant été assez long-temps environnée de toutes parts de Gardes, tant

(1) Comme il reste peu de choses de Monsieur, on a cru devoir conserver cette lettre, d'ailleurs intéressante pour l'intelligence des intrigues d'alors.

(2) Le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur. Le roi l'avoit fait arrêter, sur la demande de Madame, qui le regardoit comme l'instigateur des tracasseries que lui faisoit éprouver son mari.

aux portes qu'aux fenêtres, et tous mes domestiques épouvantés, me vinrent dire qu'ils ne savoient si c'étoit à moi que l'on en vouloit. De plus, le roi fit demander à ma femme, quel parti elle vouloit prendre; cela marquoit donc, qu'il avoit envie d'autoriser qu'elle ne fît pas son devoir à mon égard en me fuyant. Malgré toutes ces raisons, si je m'étois cru utile au service du roi, je ne l'aurois pas quitté; mais la manière dont il m'a traité toute sa vie, me fait bien croire le contraire. Je sais que dans l'humeur où je suis, je ne pourrois lui être que désagréable, et qu'il auroit de la peine même à avoir, à tous momens, devant ses yeux un frère qu'il a mis dans le dernier désespoir: que cela seroit très-ennuyeux pour lui, et fort honteux pour moi; que je n'ai aucun dessein que de lui cacher ma sensible douleur, jusques à tant qu'il veuille me redonner de la joie. Que si j'osois je prierois le roi de se mettre à ma place, et de songer à ce qu'il feroit dans une pareille occasion, de me donner conseil lui-même, un conseil tel qu'il le croiroit honnête pour moi, et que tout le monde vît qu'il l'a donné à un frère, qui n'a songé toute sa vie qu'à lui être agréable et à lui plaire, comme ma conduite a pu le lui faire connoître. Cependant j'aime mieux vous ouvrir mon cœur qu'à tout autre, parce que je sais que vous êtes sincère et de bonne foi, que vous n'avez d'autres intérêts que ceux du roi, et que vous savez mieux que personne, que mon malheur m'est arrivé dans un temps où je méritois un autre traitement assurément, par toutes les choses que je sacrifiois tous les

jours au roi ; que si M. le chevalier de Lorraine étoit coupable, j'aurois été le premier à l'éloigner d'auprès de moi, mais qu'il n'a jamais songé qu'à pouvoir mériter ses bonnes graces et son estime ; que j'en pouvois répondre, connoissant mieux que personne le fond de son cœur ; qu'enfin je ferois voir, à la honte de mes ennemis, que j'aimois le roi plus que moi-même, mais qu'il me donnât les moyens d'accorder ma tendresse avec mon honneur, et qu'en cela je le conjurois de songer que j'étois son frère.

Après cela je n'ai rien à vous dire, que de vous assurer que je serai toute ma vie, M. Colbert, votre bien bon ami, PHILIPPE.

LE ROI AU ROI D'ANGLETERRE (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 25 février 1670.

MONSIEUR MON FRÈRE, votre lettre du 31e de janvier, m'oblige à vous assurer encore de la joie et de la confiance avec laquelle j'ai remis mes intérêts entre vos mains, et du plaisir que vous me ferez de choisir vous-même le lieu

(1) Autre lettre que M. Dalrymple eût mise dans sa collection s'il l'eût connue. Elle est relative au voyage que firent les deux rois quelques mois après, pour consommer leur union secrète. Charles II vint à Douvres, et sa sœur passa la mer pour aller le voir, et couvrir l'importante négociation que M. Colbert de Croissi fut chargé de terminer avec lui.

d'assemblée, approuvant dès à présent celui que vous aurez nommé, sans en excepter aucun. Pour ce qui regarde mon frère, son retour auprès de moi, et la parfaite union où nous sommes, vous servira de réponse : j'y ajouterai seulement, que si la tendresse naturelle que nous avons l'un pour l'autre, pouvoit être augmentée par le secours des offices de quelqu'un, il n'y en auroit point qui fissent plus d'impression que les vôtres, estimant, comme je fais, ce qui vient de votre part.

M. COLBERT AU ROI.

Paris, le 5 mai 1670.

SIRE, mademoiselle de Blois (1) a eu la petite-vérole volante ; ma femme a fait venir le sieur Bruyer qui en a pris soin : graces à Dieu, elle est à présent presque quitte. M. le comte de Vermandois (2) est fort enrhumé ; ce qui lui a causé un peu d'émotion. V. M. peut être assurée que ma femme en prend tout le soin qu'elle doit.

J'avois envoyé au parlement de Rouen le réglement général des manufactures, pour l'enregistrer purement et simplement, par les soins de M. Pellot (3);

(1) Fille du roi et de madame de la Vallière.

(2) Fils du roi et de madame de la Vallière.

(3) Premier président de ce parlement.

mais cedit parlement en a fait difficulté. Je supplie V. M. de me faire savoir si elle agréera, que j'envoie ses ordres à M. de Beuvron (1), de les y porter pour les faire enregistrer par l'autorité de V. M.

RÉPONSE DU ROI.

Monsieur de Beuvron est ici. Voyez ce qu'il y aura à faire pour que je sois obéi par quelqu'autre moyen.

AU COMTE DE SAINT-PAUL (2).

Landrecies, le 6 mai 1670.

Mon Cousin, je ne vous écris cette lettre, que pour vous ordonner absolument de ne point sortir de mon royaume, me remettant au surplus à ce que le sieur de Lionne vous dira de ma part; et sur ce, je prie Dieu, &c.

M. COLBERT AU ROI.

9 mai 1670.

Sire, M. de Lionne m'a dit d'informer V. M., du préjudice qu'elle pourroit recevoir dans ses finances

(1) Commandant en Normandie.

(2) Il prit ensuite le nom de duc de Longueville, et fut tué en 1692 au passage du Rhin.

sur le paiement de trois millions de la grande affaire. Si V. M. s'oblige de la fournir au pays où elle doit l'être, il faut que ce soit en espèces ou par change : si c'est en espèces, il n'y a rien de si préjudiciable à l'État, que de sortir une si grande somme tous les ans, et si cela continuoit quelques années, V. M. pourroit courir risque de voir une bonne partie de son abondance passer dans les pays étrangers. Si c'est par change, il est difficile de pouvoir dire, s'il sera possible et quand il le sera ; le change augmentera certainement du double et peut-être davantage, en sorte qu'il causera une augmentation de dépense de quatre ou cinq cent mille livres. C'est ce qui m'a fait croire qu'il étoit bon d'insister que la somme fût payable à Paris.

RÉPONSE DU ROI.

Bapaume, le 12 mai.

Je sais que vos raisons sont bonnes ; je les connois pour telles. J'ai mandé qu'il falloit combattre jusqu'à la fin ; mais, au pis-aller, ne pas manquer la grande affaire (1). Dites à Lionne ce que je vous mande, et voyez tous trois ensemble ce qu'il y aura à faire, si la réponse n'est pas encore faite.

(1) Cette grande affaire étoit sans doute celle de l'alliance secrète avec Charles II, et de la promesse de sa conversion que le roi payoit deux millions.

AU CARDINAL DE BOUILLON.

Arras, le 14 mai 1670.

Mon Cousin, je sais de quelle manière vous m'avez servi dans le conclave (1), quoique votre lettre ne m'en dise rien; et si vous réussissez toujours aussi bien, que vous avez fait dans ce coup d'essai de votre zèle et de votre suffisance, il n'y a point d'occasions où je ne doive attendre une entière satisfaction de vos services.

A M. COLBERT.

A Courtrai, le 22 mai 1670.

Vous avez bien fait de faire payer la pension à Bernin, puisqu'il travaille (2). J'irai aux manufactures d'Abbeville et de Beauvais, et parlerai comme je croirai le devoir faire et comme

(1) Pour l'élection du cardinal Altieri qui prit le nom de Clément x.

(2) Le cavalier Bernini, que Louis xiv avoit fait venir en France, pour achever le Louvre, qu'il n'acheva pas. Il fit seulement quelques statues de Louis xiv, notamment celle dont il s'agit ici, et qui représentoit le roi à cheval, en demi-relief.

vous me le mandez. J'ai fort exhorté ceux d'Oudenarde à travailler. Ils m'ont donné un mémoire que nous verrons à mon retour ensemble (1).

AU ROI D'ANGLETERRE (2).

Dunkerke, le 30 mai 1670.

MONSIEUR MON FRÈRE, je vous remercie de tout mon cœur de l'envoi de milord Buckarst en ce lieu, pour me complimenter en votre nom. Il s'est si bien acquitté de sa commission, qu'il me sera plus avantageux de laisser à son rapport, la manière dont j'ai reçu un office si touchant, que de l'expliquer ici moi-même. Il pourra vous témoigner aussi, la facilité avec laquelle mon frère a consenti au délai que vous avez desiré pour le retour de ma sœur, n'ayant pas plutôt connu le plaisir qu'il nous feroit à tous, qu'il s'y est porté de bonne grace : ainsi, ne pouvant rien ajouter à ce que le même milord vous rapportera encore sur ce point, il

(1) Colbert engageoit le roi par ses lettres à exciter l'émulation des manufactures.

(2) Charles II étoit dans ce moment à Douvres, où il étoit venu pour l'objet qu'on a vu plus haut.

ne me reste qu'à vous assurer de la parfaite amitié avec laquelle je suis, &c.

AU MÊME (1).

Dunkerke, le 2 juin 1670.

MONSIEUR MON FRÈRE, ce que j'ai fait pour obtenir de mon frère le consentement que vous desiriez, sur le séjour de ma sœur auprès de vous, m'est si naturel, que vous ne m'en devez point de remercîment : je voudrois vous témoigner, en des occasions plus difficiles, le desir que j'ai de vous complaire, et de vous confirmer par les effets, que je suis, &c.

AU MEME.

Versailles, le 30 juin 1670.

MONSIEUR MON FRÈRE, la tendre amitié que j'avois pour ma sœur (2) vous étoit assez connue, pour n'avoir pas de peine à comprendre

(1) Cette lettre et la précédente n'ont point été connues de M. Dalrymple.

(2) La duchesse d'Orléans morte presque subitement à Saint-Cloud, non sans soupçon de poison, le même jour lundi 30 juin, à trois heures du matin.

l'état où m'a réduit sa mort. Dans cet accablement de douleur, je puis dire que la part que je prends à la vôtre, pour la perte d'une personne qui vous étoit si chère aussi bien qu'à moi, est encore un surcroît à l'excès de mon affliction : le seul soulagement dont je suis capable, est la confiance qui me reste, que cet accident ne changera rien à nos affections, et que vous me conserverez les vôtres aussi entières que je vous conserverai les miennes. Je me remets du surplus au sieur Colbert, mon ambassadeur.

AU PRINCE D'ORANGE.

Versailles, le 30 juin 1670.

Mon Cousin, j'ai eu beaucoup de satisfaction de voir par la lettre que vous m'avez écrite, les bons sentimens que vous avez pour moi; et quoiqu'elle ne me permette pas de douter, que le sieur de Pomponne (1), mon ambassadeur, ne vous ait assez fait connoître

---

(1) Il étoit alors à la Haye, d'où il passa à Stockholm; mais dès l'année suivante, le roi l'appela pour remplacer M. de Lionne dans le ministère des affaires étrangères. Ce prince d'Orange est celui qui devint roi d'Angleterre et donna tant d'embarras à Louis XIV.

ceux que j'ai pour votre personne et pour vos intérêts, je n'ai pas laissé d'être bien aise de vous assurer encore par ces lignes de ma main, qu'ils sont tels que vous pouvez souhaiter; et j'aurai d'autant plus de plaisir à vous le faire paroître aux occasions qui s'offriront, qu'outre la parenté, je sens que l'estime m'y convie, et même une confiance assez juste, qu'avec la vertu de vos pères, vous avez aussi l'affection qu'ils ont tant de fois signalée pour le bien de cette couronne.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1670.

Monsieur mon Frère, ne doutant pas que le duc de Buckingham ne vous fasse un fidèle rapport des choses que je lui ai dites (1), je me dispense de vous les écrire et m'en remets à sa vive voix. Je vous remercie seulement de m'avoir envoyé une personne de cette confiance, persuadé au surplus, que vous ne serez pas moins satisfait des sentimens où il m'a trouvé, que je l'ai été de l'exposition qu'il m'a

(1) Les deux rois se moquoient du duc de Buckingham qui n'étoit pas dans leur secret. (*Voyez* la lettre du 15 décembre ci-après.)

faite des vôtres, auxquels je répondrai toujours avec la même sincérité que je suis, &c.

AU DUC D'ENGHIEN.

Saint-Germain-en-Laye, le 5 octobre 1670.

Votre lettre est arrivée bien à propos, car je ne pouvois plus tenir ma morgue; et si vous eussiez différé davantage à m'écrire, je tombois dans l'inconvénient de vous écrire le premier. Sérieusement, j'avois beaucoup d'impatience de rentrer en commerce; et pour satisfaire de ma part à cette agréable correspondance, je vous dirai sur vos remercîmens des marques de mon souvenir, qu'on n'oublie pas les personnes pour qui l'on a des sentimens d'amitié aussi particuliers que j'en ai pour vous, et même quand ils sont soutenus par une estime, que le mérite propre et l'application à mon service augmentent tous les jours. J'ajouterois la bonne conduite, si le maréchal de Créqui, parmi tout ce qu'il me mande à votre avantage, ne se plaignoit, comme je fais aussi sur un témoignage si fidèle, que vous vous faites une fausse gloire de courir sans nécessité avec abandonnement à toute sorte de périls. Au reste, je ne suis pas surpris de ce que vous me

dites du zèle et de la soumission de toute la gendarmerie et cavalerie de mon armée, puisqu'il me suffit de savoir qu'elle est sous votre charge, pour n'en attendre rien de commun : je ne suis pas aussi moins persuadé de votre joie pour la santé de mon fils le Dauphin, connoissant le fond de votre cœur pour moi et pour les miens.

A M. COLBERT.

A Toury, le 24 octobre 1670.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite sur les faits et gestes du duc de Mazarini (1). L'envoi d'un exempt me paroît trop violent et pourroit faire du bruit; mais le parti que je prends est de vous ordonner de lui parler de ma part, et de me faire savoir aussitôt ce qui se sera passé, afin que je fasse plus s'il est nécessaire.

---

(1) On croit qu'il s'agit de la mutilation de plusieurs statues antiques, que dans un accès de dévotion, il gâta à coups de hache et de marteau, sous prétexte que leur nudité inspiroit des pensées peu chrétiennes. Ce ne fut pas l'unique trait de folie du duc de Mazarini.

AU DUC DE BUCKINGHAM (1).

Paris, le 15 décembre 1670.

Mon Cousin, je ne me suis pas pressé de renvoyer votre gentilhomme, parce que dans le temps qu'il est arrivé ici, j'étois assuré que toutes les difficultés qui sont nées de de-là, étoient déjà terminées par les ordres que j'avois

(1) La lettre à laquelle celle-ci sert de réponse, est dans la collection de Dalrymple. Buckingham, pour se faire valoir et être seul chargé de l'affaire de l'union, tâchoit de rendre suspect au roi milord Arlington, et même M. de Croissi. Cela étoit d'autant plus ridicule, que le véritable traité étoit signé depuis plus de six mois, et qu'il n'étoit alors question que d'un traité *simulé*, qui ne devoit contenir que les seules stipulations relatives à la ligue contre les Hollandais. Charles II qui avoit fait faire le premier par ses ministres catholiques, vouloit que ses ministres protestans prissent au moins sur eux tout l'odieux et toute la responsabilité de celui-ci. Ils furent ses dupes. Ils conclurent l'alliance, sans savoir que l'une de ses conditions fut, de la part de Charles, la promesse de se faire catholique. Quand on sait cette singulière anecdote, on est moins étonné de la réponse que fit lord Shaftesbury à ce roi qui lui disoit, qu'il étoit *le plus grand fourbe des trois royaumes : « Votre majesté*, répliqua-t-il, *ne parle que des sujets »*. Il est curieux d'ailleurs de voir Louis XIV se prêter gravement à la supercherie dont Buckingham étoit le jouet. (*Voyez* les Pièces historiques, tome VI.)

quelques jours auparavant envoyés à mon ambassadeur, de conclure l'affaire à l'entière satisfaction du roi votre maître. Cependant je ne saurois plus être fâché de ces petits obstacles, qui vous ont fourni la matière, de me donner une nouvelle preuve de votre amitié que j'ai extrêmement estimée, et qui me donnent lieu aujourd'hui de vous confirmer la mienne, au point que je vous l'ai promise, et que vous-même le pouvez souhaiter. Je me remets du surplus à ce que j'ai chargé Lionne de vous mander sur quelques points de votre lettre, et de celle que vous lui avez écrite, et notamment sur les soupçons très-obligeans pour moi que vous avez eus, et que je puis vous assurer n'avoir point eu de fondement, au moins pour ce qui regarde mon ambassadeur, comme je le veux croire aussi de l'autre personne : en tout cas, vous avez agi avec tant de chaleur et de force, qu'il auroit été mal aisé que toutes choses n'eussent pas réussi à notre avantage commun. J'aurois passionnément desiré que l'effet qui doit suivre eût pu être plus prompt; mais pour parvenir mieux et plus sûrement à nos fins, il a été indispensable de prendre un peu plus de temps.

AU CARDINAL MANCINI.

Versailles, le 7 avril 1671.

Mon Cousin, bien que l'affection non-seulement d'oncle, mais aussi de père, que vous avez toujours eue pour ma cousine la duchesse de Mazarini, suffise pour vous faire agréer qu'elle demeure chez vous (1), je n'ai pas laissé d'être bien aise de vous témoigner par cette lettre, que vous me ferez plaisir de l'y recevoir et loger, m'assurant que de votre part vous ne serez pas fâché, en lui donnant cette consolation, que j'aie encore ce nouveau motif de vous continuer dans les rencontres les effets de ma bienveillance.

AU ROI DE DANEMARCK.

Versailles, le 11 avril 1671.

Monsieur mon Frère, j'ai vu par la lettre que vous m'avez écrite, et plus particulièrement par les dépêches du chevalier de Terlon (2),

(1) Elle s'étoit enfuie de la maison de son mari.

(2) Envoyé de France.

ce que vous desirez de moi sur le sujet du différent qu'on a remis à mon arbitrage ; mais je vous conjure de trouver bon, qu'afin de pouvoir justifier d'autant mieux dans le monde ce que je prononcerai, je fasse faire encore quelques diligences auprès des Etats-généraux des Provinces-Unies, par mon ambassadeur à la Haye (1). Je vous réponds que, même en cela, il ne sera rien oublié pour retrancher toutes les longueurs, et qu'au reste je ferai avec soin et avec plaisir pour votre satisfaction en cette affaire, tout ce que l'équité peut permettre à la parfaite amitié avec laquelle je suis, &c.

A M. COLBERT.

Versailles, le 15 avril 1671.

M. Colbert, on m'a dit que votre santé n'est pas trop bonne, et que la diligence avec laquelle vous prétendez revenir, vous peut être préjudiciable.

Je vous écris ce billet, pour vous ordonner de ne rien faire qui vous mette hors d'état de

(1) Si on réfléchit que le roi préparoit alors la ruine des Hollandais, on sentira le but des délais dont il use dans cette médiation.

pouvoir me servir en arrivant, à tous les emplois importans que je vous confie. Enfin, votre santé m'est nécessaire, je veux que vous la conserviez, et que vous croyiez que c'est la confiance et l'amitié que j'ai en vous et pour vous, qui me font parler comme je fais.

AU DUC D'ENGHIEN.

Dunkerke, le 24 mai 1671.

Mon Cousin, j'ai lu votre lettre du 17 de ce mois avec une entière satisfaction, non-seulement pour la conduite que vous avez tenue dans les Etats (1), mais aussi pour la manière avec laquelle vous me rendez compte de tout ce qui s'y passe; on peut dire même, sans vous flatter, que les plus expérimentés en matière d'assemblées, auroient peine à mieux réussir que vous avez fait dès la première où vous avez assisté. Enfin, je me trouve si content du commissaire et de la province, qu'en accordant à celle-ci la grace que j'ai commandé au sieur Colbert de vous expliquer, je n'ai pas eu moins de plaisir d'accréditer vos offices que de soulager ce peuple. Je m'assure

---

(1) De Bourgogne.

que, de votre côté, ces sentimens vous contenteront puisqu'ils sont fort véritables.

A L'EMPEREUR.

Tournai, le 24 juin 1671.

MONSIEUR MON FRÈRE ET TRÈS-AIMÉ COUSIN, la manière si différente du passé, dont les ministres de V. M. et toute sa cour vivent à présent avec le commandeur de Grémonville, ne m'eût pas obligé toute seule d'en écrire à V. M., parce qu'il m'auroit suffi de savoir qu'elle le vît toujours d'aussi bon œil qu'elle fait ; mais comme il a reçu divers avis qui pourroient faire craindre, que sa personne n'eût plus à Vienne la sûreté que le droit des gens donne par-tout aux ministres des princes, et cela par les cabales que fait contre lui l'ambassadeur d'Espagne, qui s'est mis dans l'esprit un dessein injurieux à l'autorité de V. M., de le réduire enfin à quitter son poste, j'ai estimé à propos qu'elle en fût informée, afin qu'elle ait agréable de faire entendre à ses ministres et à ses courtisans, ses véritables sentimens à l'égard d'un gentilhomme qui nous a si bien servis dans le traité de notre

étroite union (1). Un seul mot de V. M. dissipera tous ces complots ; et elle ne peut me refuser la justice de le dire, à moins que mes ennemis ne l'eussent déjà portée à vouloir se retirer de l'amitié que nous nous sommes promise, qui est une chose que je suis bien éloigné de pouvoir croire après le traité que nous avons fait ensemble. Au reste, il ne s'agit pas seulement du droit des gens dans la sûreté d'un ministre qui a caractère public, il est question aussi de mon propre honneur ; car si, depuis notre traité, V. M. a quelque plainte à faire de sa conduite touchant les Hongrois, qui ont été si justement punis de leurs détestables crimes (2), je m'offre, en m'en fournissant des preuves, à le faire châtier exemplairement, comme il le mériteroit sans doute, pour avoir contrevenu à mes ordres et à mes intentions : mais sachant, au contraire, que toutes les fois que ces scélérats ont pu s'adresser à lui, il les a dissuadés, autant qu'il a été en son pouvoir, de rien faire contre la fidélité et l'obéissance qu'ils devoient

(1) C'est le traité éventuel de partage de janvier 1668, dont il est parlé dans les Mémoires, et dont on verra l'histoire parmi les pièces historiques, tome VI.

(2) Le comte Frangipani, l'un des chefs des conjurés, venoit d'être exécuté publiquement à Vienne.

à leur légitime souverain, dont même les preuves par écrit se seront trouvées dans leur procès, je demande à V. M. d'en rendre témoignage au monde, comme je voudrois lui rendre la même justice en pareil cas. Cependant je prends la confiance de mettre, par cette lettre, sous sa protection, la personne du même commandeur; et me remettant à ce qu'il lui exposera plus particulièrement de vive voix sur cette affaire, je lui souhaite les plus parfaits contentemens qu'elle puisse desirer.

AU MARÉCHAL D'ALBRET.

Ath, le 29 juin 1671.

Mon Cousin, j'entends mieux que vous le secret des magnificences et des acclamations de votre entrée dans Bordeaux; c'est que toute la province n'est pas moins persuadée que moi, du digne choix que j'ai fait en vous faisant gouverneur de Guienne. Voilà le véritable sens de l'alégresse publique dont vous me tracez, par votre lettre, une si agréable idée : aussi, quelques honneurs que ce peuple puisse rendre à votre caractère, j'attends des bénédictions encore plus grandes de votre conduite.

AU DUC DE MONTAUSIER.

Ath, le 6 juillet 1671.

Hier, je vous mandai que nous serions à Saint-Germain le mardi ou le mercredi de la semaine prochaine; mais nous y serons samedi au soir, 11 de ce mois, ayant résolu de partir demain, sur la nouvelle de la maladie de mon fils le duc d'Anjou (1). Vous avancerez à proportion le délogement de mon fils pour aller au château neuf, et son départ, afin de venir à notre rencontre à Franconville.

A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE D'ORLÉANS.

Fontainebleau, le 9 août 1671.

Ma Tante, je suis bien aise d'avoir contribué quelque chose à votre consolation, en vous envoyant le sieur Colbert. Puisque vous souhaitez qu'il soit adjoint, avec mes cousines de Guise, à la tutelle de leur pupille, je consens qu'il ait cet honneur; mais vous savez le peu de temps que mon service lui laisse pour vaquer à ces sortes d'affaires : cependant je l'ai

(1) Il mourut le 10, avant l'arrivée du roi.

chargé de vous expliquer mes sentimens sur les autres points de votre lettre, et il ne me reste qu'à vous confirmer, ce qu'il vous a déjà dit de ma tendresse pour ma cousine votre fille et pour son fils, et du desir que j'ai de vous témoigner en toutes rencontres, &c.

AU COMTE DE VIVONNE.

Fontainebleau, le 18 août 1671.

Vivonne, j'ai lu votre lettre du 4 de ce mois, et approuvé toutes les choses dont vous m'avez rendu compte. Je suis bien aise que votre santé soit à présent en meilleur état; ayez soin de la bien rétablir et de la conserver. Je vous recommande ce point, et me remets au surplus aux ordres que le sieur Colbert vous envoie de ma part.

A M. COLBERT.

Fontainebleau, le 28 août 1671.

L'extrémité de Lionne m'afflige fort, et m'oblige à vous ordonner, si Dieu dispose de lui avant que je sois à Versailles, de vous transporter aussitôt dans sa maison, de ma part, et de dire à son fils (M. de Berni), que l'ac-

cident qui est arrivé, m'a obligé de vous donner l'ordre d'aller le trouver, pour lui dire, de ma part, que je souhaite que vous scelliez, conjointement avec lui, le cabinet de son père, où il y a des papiers que je ne veux pas que sa mère, ses frères, ni aucun autre puisse voir; qu'il n'y a qu'à mon nom que cela se puisse faire, que je me fie à lui entièrement, mais que comme il ne sera pas seul le maître, il en pourroit arriver quelque inconvénient auquel on ne pourroit remédier. Au surplus, vous direz et ferez tout ce que vous jugerez nécessaire, pour la sûreté de mes secrets et de celle de la parenté, et que je ne fais ce que je vous ordonne que pour cela.

AU MÊME.

Versailles, le 2 septembre 1671.

Je vous envoie les lettres et le mémoire que Lausun a fait de ce que cette femme a dit. Vous vous en servirez comme vous jugerez à propos; mais ne desirant pas rendre cette affaire publique, et ne voulant que tirer d'elle ce qui l'a obligée de faire ce qu'elle a fait, il me semble que M. Pussort pourroit l'interroger en particulier; et après qu'il m'aura rendu compte

de ses réponses, je ferai ce qui sera estimé à propos. Si vous voyez qu'il faille en faire davantage, je vous en donne la liberté. Il me reste à vous faire savoir que j'ai déclaré Pomponne secrétaire d'Etat (1). Je ne desire plus que Berni (2) en fasse la fonction. Dites-lui que je lui ordonne d'envoyer ses chiffres à Louvois, à qui j'ai recommandé de faire la charge jusqu'à l'arrivée de Pomponne.

AU PAPE.

Versailles, le 3 septembre 1671.

Très Saint Père, V. S. est sans doute assez informée de la manière dont je me gouverne, pour juger facilement que le décès du sieur de Lionne n'est pas capable de rien changer à mes résolutions ; néanmoins, dans cette conjoncture, j'ai cru à propos d'écrire cette lettre à V. S., pour lui confirmer deux choses : la première, que le temps qu'il faut pour recommencer à donner mes ordres, et faire comprendre mes intentions à une autre personne qui forme ensuite les dépêches que doit em-

---

(1) A la place de M. de Lionne, mort le premier septembre, âgé de 60 ans.

(2) Fils de M. de Lionne.

porter à Rome mon cousin le duc d'Etrées, ne m'empêchera pas de le faire partir au premier jour, pour se rendre auprès de V. S., comme j'en suis sollicité par ma dévotion envers le saint-siége, par ma vénération pour V. B., et pour le bien même de mon service; la seconde, que j'ai toujours les mêmes empressemens, pour la prompte promotion de mon cousin l'évêque-duc de Laon à la dignité de cardinal, ainsi que la même confiance aux paroles positives de V. S. et de ses principaux ministres. La seule différence, (si V. S. agrée que je la lui dise avec le respect filial que je lui dois,) est que les choses sont à présent en un tel état, que l'accomplissement de ses paroles ne peut plus être retardé sans vouloir douter que ce soit moi, qui ai ordonné et fait les instances qui lui ont été faites sur ce sujet, et qui les réitère encore; ce que je ne dois pas craindre de la justice et de la bonté de V. B. Je la supplie donc de tout mon cœur de ne pas différer davantage à consommer cette grace, (si la tendresse qu'elle a pour moi n'a prévenu ma prière). J'emploie à cette fin tous les motifs et tous les engagemens de reconnoissance, énoncés par mon ordre exprès ou marqués de ma propre main dans mes précédentes lettres, et tout ce que j'ai dit ce

matin au sieur abbé Vibo ; auquel me remettant, je prie Dieu qu'il lui plaise conserver la sacrée personne de V. S., aussi long-temps et aussi heureusement que je le souhaite.

AU CARDINAL ALTIERI (1).

Versailles, le 17 septembre 1671.

Mon Cousin, j'ai été bien surpris lorsque j'ai vu par votre lettre du 30 du mois passé, qu'au lieu de consommer la grace qui m'a tant de fois été promise pour le chapeau de mon cousin l'évêque-duc de Laon, notre saint Père s'est contenté, dans le dernier consistoire, de promouvoir au cardinalat deux sujets sans les nommer. Comme il est vrai de dire, que ce prélat n'est pas plus cardinal en effet qu'il l'étoit avant cette promotion, tandis qu'elle est tenue secrète, je ne vous célerai point aussi, que je ne puis la prendre pour l'exécution des paroles de sa sainteté et des vôtres, ni demeurer satisfait jusqu'à ce que, par la déclaration accoutumée en pareil cas, il soit

(1) Cette affaire dura long-temps: on supprime beaucoup de lettres fort longues qui la concernent. Le cardinal d'Etrées obtint le chapeau dans le courant du mois de mai 1672.

actuellement admis dans le sacré collége. Cependant, afin que sa modestie ne diminue rien de la force des vives instances qui doivent être faites en mon nom, sur ce sujet, auprès du pape et auprès de vous, j'en ai chargé l'abbé de Bourlemont, et même de vous expliquer plus particulièrement mes sentimens, sur lesquels je ne doute point que vous ne lui donniez entière créance, puisqu'il ne vous dira rien que par mon ordre exprès.

A L'ÉLECTEUR PALATIN.

Versailles, le 6 novembre 1671.

Mon Frère, le marquis de Béthune ne vous a rien dit de l'estime que je fais de votre personne et de l'affection singulière que j'ai pour votre maison, que je ne sois toujours prêt de confirmer par les effets. Cependant je suis bien aise que vous en ayez un gage aussi sûr, que l'alliance qui va nous unir par le moyen de mon frère (1). Je viens d'en signer le

(1) Monsieur, frère de Louis XIV, fut marié en secondes noces avec Charlotte-Elisabeth de Bavière, sœur de cet Electeur. C'est celle dont on a publié des *Fragmens de lettres originales*, fort curieux, quoique remplis de préventions et de fausses anecdotes.

contrat, dont l'expédition est ci-jointe, avec une joie si sensible que les seules occasions de vous témoigner mon amitié sont capables de l'augmenter.

A LA DUCHESSE DE RICHELIEU.

Versailles, le 16 novembre 1671.

Ma Cousine, la nouvelle du décès de la duchesse de Montausier m'ayant été apportée ce matin, nous avons jugé, la reine et moi, que nous ne pouvions faire un plus digne choix que de votre personne, pour remplir la place de sa dame d'honneur. Je dépêche exprès ce gentilhomme, pour vous faire savoir notre résolution, afin que, si vous l'approuvez, vous puissiez venir au plutôt prendre possession de cette charge, que votre seule vertu a sollicitée pour vous. Attendant votre réponse, je prie Dieu, &c.

A MM. DE VENDÔME (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 3 décembre 1671.

Je desire qu'incontinent après avoir reçu ce

(1) Le duc et le grand-prieur de France son frère, qui étoient en Italie.

billet, vous vous disposiez à partir pour revenir ici par Turin, sans retourner à Venise et sans passer par l'Allemagne. Je serai d'autant plus aise de vous revoir, que je crois que le sieur de Jussac n'aura rien à me dire, qui ne me donne lieu d'être satisfait de votre conduite.

A L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Versailles, le 26 janvier 1672.

Monsieur l'Archevêque de Paris, ayant su que le duc de Rohan est extrêmement malade, et qu'il n'a auprès de lui que sa mère et sa tante, lesquelles apparemment n'auront pas grand soin de sa conscience, j'ai voulu vous en avertir par cette lettre de ma main, afin que vous puissiez y donner ordre avec toute la diligence que vous jugez bien être nécessaire; et comme je suis persuadé qu'il suffit que vous sachiez le péril où il est, pour le secourir sans perdre un moment, je me renferme dans ce simple avis.

AU COMTE DE VIVONNE.

Saint-Germain-en-Laye, le 12 février 1672.

Vivonne, voyant par votre lettre du 26 du passé, que vous desirez venir ici pour me suivre à la campagne (1), je vous le permets volontiers, et me remets du surplus à ce que le sieur Colbert vous mandera de ma part.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Versailles, le 2 mars 1672.

Monsieur mon Frère, ma fille étant morte hier, sur les dix heures du matin, je vous donne part de mon affliction suivant nos devoirs mutuels, et je me promets que vous serez touché de cette perte, non-seulement comme un bon parent, mais aussi que vous me plaindrez par un sentiment d'amitié égal à ceux avec lesquels je suis, etc.

(1) C'est-à-dire à la guerre, que Louis se proposoit de commencer incessamment contre les Hollandais.

AU MÊME.

Versailles, le 31 mars 1672.

Monsieur mon Frère, la confiance que je vais prendre en vous, sera une nouvelle marque de l'entière satisfaction avec laquelle je regarde le nouveau lien d'amitié qui nous unit, dans le traité que nous venons de conclure pour nos communs intérêts (1). Plus la conduite du sieur de Montaigu, votre ambassadeur, a répondu à tout ce que vous deviez attendre de l'exécution des ordres que vous lui aviez donnés, et plus elle a été conforme à ce que je pouvois desirer d'une entremise aussi sage et aussi affectionnée que la sienne; plus je crois juste qu'il lui demeure un témoignage honorable du grand ouvrage que vous avez bien voulu lui confier. Ne pouvant y contribuer

(1) C'est le second traité d'alliance contre la Hollande, que Charles II lui-même appeloit le traité *simulé*. Il avoit été signé vers le milieu de février, après beaucoup de difficultés de la part des ministres anglais, ceux qui formoient la *cabale*, Clifford, Shaftesbury, Lauderdale, Buckingham, &c. Ils commençoient à craindre d'être rendus responsables de cette alliance, contraire au vœu et à l'intérêt national.

par moi-même, je vous conjure de me mettre en état de le pouvoir faire, en m'accordant la faveur que je vous demande pour lui. Je sais qu'elle est considérable; mais je sais que vous serez bien aise, en récompensant ses services, de marquer que peu d'autres vous pouvoient être plus agréables, que ceux qui alloient à former des liaisons aussi solides et aussi glorieuses que celles que nous venons d'établir. C'est par-là que je vous devrai d'autant plus de remerciemens, si vous voulez bien l'honorer d'une place dans l'ordre des Chevaliers de la Jarretière, et me l'envoyer pour la lui donner. Je ne vous dirai point que le roi mon père, conféra une semblable grace, dans l'ordre du Saint-Esprit, au maréchal d'Effiat, à l'instance du feu roi d'Angleterre, lorsqu'il étoit ambassadeur auprès de lui. Votre amitié pour moi n'a pas besoin d'être excitée par des exemples, et j'ai lieu de me promettre, qu'elle vous fournira seule toutes les occasions qui peuvent rendre ma recommandation plus utile audit sieur de Montaigu auprès de vous; aussi je ne m'étendrai pas davantage que pour vous assurer que je suis, etc.

A LA DUCHESSE DE RICHELIEU.

Au camp sous Charleroi, le 8 avril 1672.

Ma Cousine, je vous avoue que j'aurois fort souhaité que la demoiselle de Castelmoron eût pu demeurer avec vous, par des raisons que votre modestie ne me permet pas d'expliquer ici (1). Mais puisque cela ne se peut, vous direz à la reine, que je la prie d'employer sa recommandation et la mienne, pour la placer chez quelqu'autre personne de qualité, où elle puisse trouver la douceur et l'édification qui lui étoient bien sûres chez vous; car de la mettre dans un couvent, l'extrémité me paroît trop grande pour une nouvelle convertie, et ce seroit un mauvais moyen d'avancer la conversion de celles qui voudroient l'imiter. Je me promets que vos soins ne seront pas épargnés, afin que la reine puisse me donner cette satisfaction, et que le public

(1) Madame de Richelieu travailloit avec zèle aux conversions. Les conférences qui en 1683 se tinrent à Charenton entre les fameux docteurs des deux Eglises, Bossuet et Claude, avoient été sollicitées par elle, pour accélérer la conversion de mademoiselle de Duras. (*Voyez* la notice et la pièce qui concernent les protestans, tome VI.)

connoisse, que nous n'abandonnons pas ceux qu'il plaît à Dieu d'appeler à un si heureux changement.

M. COLBERT AU ROI.

Paris, le 5 mai 1672.

Le parlement registra vendredi dernier les deux édits de l'aliénation des domaines, jusqu'à quatre cent mille livres de rente, et des places de Paris : cela s'est passé ainsi que V. M. pouvoit le desirer. Le procureur général a servi à son ordinaire; le premier président et les autres présidens de même. Mardi suivant ils ont enregistré le pouvoir de la reine, et demain vendredi ils doivent enregistrer l'édit pour le retranchement de la vaisselle d'argent. J'espère que V. M. tirera le secours qu'elle s'étoit attendu de ces édits, et qu'ils pourront servir à acquitter une bonne partie de ce qui a été emprunté pour son service, dans les derniers temps de son départ. Je ne sais si V. M. estimeroit du bien de son service, de donner quelque gratification, comme appointemens du conseil, aux rapporteurs de ces édits et à quelques-uns des plus anciens conseillers, et à ceux qui ont le mieux servi. Peut-être que douze ou quinze mille livres distribuées ainsi, feroient un bon effet pour les autres affaires qui se pourront présenter à l'avenir.

RÉPONSE DU ROI.

Je suis très-aise que les édits soient vérifiés, et que chacun ait fait son devoir. Vous en pouvez témoigner ma satisfaction à chacun en particulier, quand l'occasion s'en présentera. Je vous permets de faire ce que vous jugerez bon pour mon service, à l'égard des gratifications. Prenez seulement garde que cela ne tire à conséquence pour les suites.

M. COLBERT AU ROI.

Saint-Germain-en-Laye, le 10 mai 1672.

L'Académie française, qui a supplié V. M. de la recevoir en sa protection particulière, demande où elle s'assemblera à l'avenir. Il n'y a que le Louvre ou la Bibliothèque de V. M. Le Louvre est plus digne et plus embarrassant; la Bibliothèque seroit moins digne jusqu'à ce qu'elle fût attachée au Louvre, et plus commode.

RÉPONSE DU ROI.

Il faut faire assembler l'académie au Louvre; cela me paroît mieux, quoiqu'un peu incommode.

M. COLBERT AU ROI.

Mai 1672.

Savoir si V. M. agréera, de me faire informer de toutes les nouvelles qui pourront être sues dans le public, et des avis de la marine.

RÉPONSE DU ROI.

Je le ferai avec soin ; l'archevêque de Paris m'a prié de vous dire, que si vous voyez des docteurs de Sorbonne, vous leur fassiez connoître que je l'ai chargé de prendre garde à ce qui se passera dans la Sorbonne d'extraordinaire, afin qu'ils aient créance à ce qu'il leur dira.

AU DUC DE MONTAUSIER.

Au camp de Grand-Hacq, le 14 mai 1672.

J'ai reçu trois de vos lettres. Je suis bien aise que mon fils continue à me donner sujet d'être satisfait de lui. Je me promets de vos soins et du desir qu'il a de me plaire, que cette satisfaction augmentera toutes les fois que vous me donnerez de ses nouvelles. J'accorde au marquis de Laurière la charge de

sénéchal de Périgord pour trois ans, et au marquis de Blaru celle de capitaine du château de Vernon, suivant la prière que vous m'avez faite en faveur de l'un et de l'autre.

AU DUC D'YORK.

Au camp devant Rhinberg, le 5 juin 1672.

Mon Frère, j'ai bien de la joie de vous savoir en état de donner, par mer, autant d'affaires à nos ennemis communs que nous leur en donnons sur terre. J'espère que vous serez content des commandans de mes vaisseaux, puisqu'ils n'oublieront rien pour se rendre dignes de l'honneur d'avoir un tel général. Je vous les recommande.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Au camp près d'Utrecht, le 30 juin 1672.

Monsieur mon Frère, j'ai eu bien de la joie d'entendre le sieur Ashton, et de voir par la relation imprimée à Londres, la vérité de ce qui s'est passé dans l'action des armées navales, les 7 et 8 de ce mois. Je vous rends graces de tout mon cœur du soin que vous

avez bien voulu prendre pour m'en informer si particulièrement; et comme mon ambassadeur a des choses à vous dire beaucoup plus importantes que ce qu'on peut expliquer dans une lettre, je laisse le reste à sa vive voix, et je me contente de vous assurer, que je suis toujours avec les plus sincères sentimens d'amitié et d'estime, etc.

A LA COMTESSE DE SOISSONS (1).

Au camp près d'Utrecht, le 5 juillet 1672.

Il ne m'a pas été possible de répondre à vos lettres aussi régulièrement que j'aurois souhaité, ayant autant d'affaires que j'en ai eu depuis que je suis en campagne; mais vous ne devez pas douter que je n'aie toujours beaucoup d'amitié pour vous, et que je ne vous la conserve tant que vous m'y obligerez par la continuation de la vôtre.

---

(1) Nièce du cardinal Mazarin et mère du célèbre prince Eugène de Savoie. Elle avoit été dans la plus haute faveur; mais les temps étoient changés.

A LA MARÉCHALE DE LA MOTTE.

Au camp près d'Utrecht, le 7 juillet 1672.

Je suis bien aise de ce que vous me mandez du bon état de mon fils le duc d'Anjou; j'espère que cela continuera. Sur-tout, s'il falloit lui changer sa nourrice, je m'assure que vous ne souffrirez pas qu'il y ait aucune cabale; vous êtes trop zélée, pour avoir besoin qu'on vous recommande un point aussi important que celui-là.

AU DUC DE SAINT-AIGNAN.

Versailles, le 14 septembre 1672.

Vous m'avez fait plaisir de me mander par ce gentilhomme, ce que vous avez découvert du dessein de la personne nouvellement arrivée au Havre (1). Il est bon de la faire observer pour être averti de tout; mais il ne faut pas l'empêcher d'exécuter sa commission, ni

(1) Ceci est sans doute relatif aux premières tentatives d'un gentilhomme normand nommé la Truaumont, pour faire soulever la Normandie, et qui fut décapité en 1674 avec le chevalier de Rohan qui trempoit dans le même complot.

la compagnie qu'elle attend, d'aller où il lui plaira ; au contraire, il ne faut pas que vous fassiez semblant de rien voir.

Si le sieur Colbert n'a pas été aussi régulier à répondre à toutes vos dépêches qu'il l'est à m'en rendre compte, cela ne vient que de la multitude d'affaires dont il est quelquefois surchargé, et de la confiance que j'ai en votre bonne conduite, laquelle j'ai cru pouvoir suppléer en ces sortes de conjonctures au retardement de mes ordres. Mettez-vous donc l'esprit en repos, et croyez que votre ponctualité à m'informer de ce qui se passe dans votre gouvernement me sera toujours fort agréable.

AU COMTE D'ÉTRÉES (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 21 octobre 1672.

Monsieur le comte d'Étrées, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre de ma main, pour vous témoigner la satisfaction que j'ai de votre bonne conduite dans cette campagne, et pour vous faire savoir qu'ayant résolu de renvoyer à la mer une escadre considérable, je vous en ai destiné le commandement par une pure préférence de confiance et d'estime. Je m'assure

(1) Vice-amiral de France.

que vous n'aurez pas de peine à vous conformer à mon choix, puisque, outre l'importance du service qu'il s'agit de me rendre, cette preuve de votre zèle me sera très-agréable. Je me remets du surplus à la lettre contresignée que le marquis de Seignelai vous envoie par mon ordre.

AU PRINCE DE CONDÉ.

Versailles, le 7 novembre 1672.

Mon Cousin, l'unique sujet de cette lettre est la perte que nous avons faite de mon fils le duc d'Anjou, (qui expira le 4 au soir, sur les huit heures). Après vous avoir donné cette triste nouvelle comme le sang et l'amitié m'y convient, il ne me reste qu'à prier Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

AU DUC DE LA FEUILLADE.

Versailles, le 5 décembre 1672.

Le seul méchant office qu'on vous ait rendu depuis votre départ d'auprès de moi, consiste dans la défiance que vous avez eue qu'on soit capable de vous en rendre. Ayez l'esprit en

repos, et faites votre devoir comme vous avez accoutumé. J'ai lu votre grande lettre, et quand vous aurez matière de m'en écrire de semblables, je les verrai volontiers.

AU DUC DE SAVOIE.

Saint-Germain-en-Laye, le 3 janvier 1673.

Mon Frère, rien n'est plus honnête que ce que vous m'écrivez sur l'arrivée de ma cousine la connétable Colonna (1) dans vos Etats. J'ai bien de la joie qu'elle ait pris une route qui l'achemine aux lieux, d'où elle pourra traiter son accommodement en personne. Vous me ferez un fort grand plaisir de l'exhorter à s'y rendre le plutôt qu'il lui sera possible, étant persuadé que c'est la véritable voie du bonheur que je lui souhaite. J'attends cette marque de votre amitié.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Péronne, le 6 mai 1673.

Monsieur mon Frère, le desir que j'ai de

(1) Marie Mancini, nièce du cardinal Mazarin; c'est celle que le roi avoit tant aimée. Elle avoit quitté Rome et son mari.

pouvoir contribuer à vos satisfactions, m'avoit fait destiner a mon cousin le duc de Montmouth (1) la fonction de lieutenant-général dans mon armée, avant que de recevoir la lettre que vous m'écrivez en sa faveur. Votre recommandation me portera maintenant avec encore plus de joie à l'employer en cette qualité, et je n'aurai pas moins de plaisir à lui donner lieu de s'instruire dans les occasions, que de soin de le conserver lorsqu'il n'y aura rien à faire. Je vous avoue même que l'estime particulière que j'ai pour lui, n augmentera pas peu le contentement de vous témoigner en sa personne l'amitié avec laquelle je suis, etc.

A M. COLBERT.

Courtrai, le 19 mai 1673.

Il ne seroit pas de bon exemple de donner une dispense d'âge au fils du président de Brequigni, le père étant exilé, et s'étant mal comporté; c'est pourquoi je ne veux pas l'accorder.

---

(1) Fils naturel du roi d'Angleterre.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Au camp devant Maestricht, le 21 juin 1673.

MONSIEUR MON FRÈRE, je vous félicite à mon tour du succès du combat naval du 28 du mois passé, et je sens comme je dois l'estime dont vous honorez le comte d'Etrées et son escadre. Pour ce qui est du comte de Schomberg, je lui parlai aussi-tôt que j'eus reçu votre lettre, et je n'eus pas de peine à le disposer à partir en diligence, pour aller exécuter vos ordres. Comme c'est une personne qui porte sa recommandation avec soi, je ne l'accompagne de ces lignes, que pour vous assurer qu'il s'en va plein d'ardeur de vous satisfaire, et persuadé qu'il ne sauroit mériter davantage auprès de moi, que de répondre parfaitement à la bonne opinion que vous avez conçue de lui. Je vous prie de me le renvoyer incontinent après l'action pour laquelle vous l'avez desiré, et de donner entière créance aux expressions plus particulières qu'il vous fera, de la sincère et solide amitié avec laquelle je suis, etc.

M. COLBERT AU ROI.

Paris, le 27 juin 1673.

Je dois dire à V. M. que j'ai parlé à M. le premier président de la recommandation qu'elle m'a ordonnée pour madame de Brégi, et qu'elle est venue me dire depuis huit jours, qu'elle ne trouvoit aucune facilité auprès dudit sieur premier président, pour parvenir à sa séparation.

RÉPONSE DU ROI.

Près de Maestricht, le 2 juillet 1673.

Il faudra voir ce qu'il y aura à faire.

AU DUC DE MONTAUSIER.

Au camp près de Viset, le 8 juillet 1673.

Mon Cousin, la joie que vous avez de la prise de Maëstricht m'est d'autant plus sensible, que je sais combien votre cœur est sincère; et pour les bonnes nouvelles que vous m'écrivez de la conduite et de la santé de mon fils, c'est le comble de ma satisfaction. Vous etes le seul en France qui pouviez me donner à la fois ces deux sortes d'agrémens : Dieu vous les rende.

AU MARQUIS DE BÉRINGHEN.

Au camp de Nouille sur Mehaigne, le 13 juillet 1673.

Monsieur de Béringhen, votre billet de conjouissance sur ma dernière conquête, dit en peu de mots beaucoup de choses agréables pour le présent et utiles pour l'avenir. Je les reçois toutes comme elles méritent, et je vous félicite, à mon tour, du bonheur que vos deux enfans ont eu de marcher sur vos traces devant Maëstricht, sans y avoir été blessés.

AU DUC DE SAVOIE.

Thionville, le 23 juillet 1673.

Mon Frère, la mémoire de feu mon cousin le comte de Soissons (1) me sera une perpétuelle recommandation des intérêts de sa famille ; mais si quelqu'autre motif pouvoit me les rendre encore plus chers, ce seroit la part que vous y prenez, m'ayant été trop bien expliquée par la lettre que vous m'avez écrite et par la vive voix de votre ambassadeur, pour n'en être pas touché.

(1) Père du célèbre prince Eugène de Savoie. Il étoit mort à l'armée du maréchal de Turenne.

M. COLBERT AU ROI.

1er août 1673.

Le sieur Riquet, entrepreneur du canal de communication des mers et fermier des gabelles de cette province (1), après avoir cru être entièrement guéri, se trouve attaqué depuis six semaines d'une fièvre lente avec une espèce d'hydropisie, qui vraisemblablement l'emportera dans le mois de septembre ou d'octobre. Comme entrepreneur du canal, il a fait obliger son fils à l'exécution entière de tous les traités. Comme fermier des gabelles, il est seul obligé. L'état auquel il est, m'a obligé de prendre garde de près à sa conduite.

J'ai trouvé que sur les assignations qui ont été données sur sa ferme, il devoit des mois d'avril, mai, juin et juillet, près de quatre cent mille livres. Sur cela j'ai dépêché un courrier à M. de Besons, avec ordre d'aller trouver ledit Riquet, l'obliger de payer ce qu'il doit, sinon de mettre des commissaires dans tous les greniers de sa ferme. Mon courrier a trouvé M. de Besons à Rouanne qui s'en revenoit.

RÉPONSE DU ROI.

Je vous ordonne de faire ce que vous croirez nécessaire, sans perdre du temps.

(1) De Languedoc.

M. COLBERT AU ROI.

Paris, le 5 août 1673.

Il faudroit, Sire, employer toute ma vie en remercîmens des graces que je reçois de V. M.; elle veut bien pardonner à mon frère.

Dans les taxes des propriétaires des maisons bâties dans les faubourgs de Paris contre les défenses, il y en a un assez bon nombre qui sont aux hôpitaux et maisons religieuses. J'ai suspendu jusqu'à ce que je puisse être informé des intentions de V. M., pour leur faire la grace en son nom, au cas qu'elle l'accorde, ou pour laisser agir les traitans.

Je dois dire à V. M. que le premier président, le procureur général et tous les magistrats tiennent fort exactement la main à l'exécution de l'édit des formules.

RÉPONSE DU ROI.

Mon intention est qu'on remette aux hôpitaux dont vous me parlez, la taxe qu'on a faite; dites-leur plutôt que plus tard, de manière qu'ils m'en aient l'obligation.

Dites au premier président, au procureur général et à ceux qui font bien leur devoir, que je suis très-satisfait de leur conduite.

AU DUC DE MONTAUSIER.

Nanci, le 13 août 1673.

Mon Cousin, toutes vos lettres m'ont été rendues. J'ai la satisfaction que vous pouvez juger, de la continuation de la santé de mon fils, et de savoir que sa médecine l'ait encore augmentée. J'ai lu aussi avec plaisir ce que vous me mandez de sa chasse dans la plaine de Saint-Denis, et de son adresse à tuer tant de gibier ; mais je ne puis m'empêcher de vous dire, quoique je tienne l'avis superflu, que ces petits fusils dont il se sert, sont sujets à de grands inconvéniens quand on en tire toute la journée, et sans relâche comme il fait; je vous avoue derechef que cela est plus *tendre* que nécessaire ; mais enfin la réflexion que vous y ferez ne peut nuire.

M. COLBERT AU ROI.

Sceaux, le 14 août 1673.

A l'égard de la finance, comme V. M. estime que la dépense sera égale l'année prochaine à celle de cette année, je supplie V. M. de considérer qu'elle montera à cent millions de livres; que les revenus

dont on peut disposer montent à soixante-quinze millions ; à quoi ajoutant trois millions de livres qu'on pourra tirer des formules, ce sera soixante-dix-huit millions. Il faudra faire état au moins de vingt-cinq millions de livres en affaires extraordinaires ; ce qui ne se peut sans une très-grande application de V. M. J'assemble et discute tous les mémoires anciens et nouveaux d'affaires extraordinaires, pour en faire rapport à V. M. à son retour.

RÉPONSE DU ROI.

Nanci, le 18 août 1673.

La dépense me fait peur. J'espère que par votre application et votre travail vous trouverez ce qu'il me faudra. J'ai confiance en votre savoir-faire et à l'action que vous avez pour mon service et pour moi.

A LA GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE.

Nanci, le 22 août 1673.

Ma Cousine, j'ai reçu vos lettres et entendu pleinement le sieur évêque de Marseille (1),

(1) M. de Forbin, depuis cardinal de Janson, que le roi avoit envoyé à Florence pour concilier les différens de cette princesse avec son mari, comme on le voit par une lettre du 23 janvier que nous avons omise.

sur toutes les choses qui vous regardent, et je vous avoue que ce n'a pas été sans avoir le cœur attendri en quelques parties de son récit ; mais plus je suis sensible à ce qui vous touche, moins je me trouve capable de vous flatter sur la séparation et sur la sortie dont il m'a parlé : ce sont des extrémités si peu dignes de vous et de moi, que je ne vous célerai pas que, si par malheur vous vous y portiez, vous ne devez plus attendre ni considération ni protection de ma part. Je me promets donc que, faisant une sage réflexion sur les suites d'un tel projet, vous en perdrez la pensée, comme vous y êtes obligée par toutes sortes de raisons. Je vous en conjure aussi, et de vous reposer du reste sur l'amitié que j'ai pour vous, avec confiance que par ce moyen elle ne vous manquera jamais. Au surplus, je vous remercie de celle que vous me témoignez par vos félicitations sur la prise de Maëstricht.

A M. COLBERT.

Nanci, le 22 août 1673.

J'ai vu le mémoire que vous m'avez envoyé des fonds et des dépenses. Il m'a fait beaucoup de peine ; mais j'espère que vous sortirez

bien de tout ce qui est si important. Je ne vous dis point ce que vous ferez payer préférablement, car vous savez ce qui est le plus important *aussi bien* que moi. Je pars jeudi pour aller en Alsace, et me délivrer de la peine que ces *chenilles* (1) me peuvent faire. J'espère que mon voyage sera court, mais il fera du train en Allemagne.

AU MÊME.

Metz, le 31 août 1673.

Il faut rendre les lettres que je vous envoie, et particulièrement celles où il n'y a rien dessus, et qui s'adressent à la personne que je vous ai recommandée en partant (2).

Vous m'entendez bien.

AU DUC DE SAINT-AIGNAN.

Nanci, le 16 septembre 1673.

Mon Cousin, j'ai vu la lettre que ce gen-

(1) Les Allemands.

(2) Il s'agissoit de quelque maîtresse : on croit que c'est de madame de Montespan.

tilhomme m'a rendue de votre part, et celle que vous avez projetée pour répondre à quelques discours qu'un certain particulier a tenus de vous en Hollande. Ce que je puis dire sur celle-ci, est que vous ferez mieux de mépriser ces sortes de bagatelles, que de vous exposer à un combat de plume dont chacun jugeroit à sa fantaisie.

A M. COLBERT.

Nanci, le 19 septembre 1673.

Comme je vois que les choses se disposent à une rupture entre la France et l'Espagne, je crois qu'il est temps que vous avertissiez les marchands, et que vous mandiez dans les ports que mes sujets prennent garde à eux. Mandez-moi votre pensée sur ce qu'on pourra faire contre les Espagnols, quand nous serons en guerre.

AU MÊME.

Nanci, le 26 septembre 1673.

Vous ne m'avez rien mandé dans toutes les lettres que vous m'avez écrites, touchant le travail qu'on fait à Saint-Germain, sur les

terrasses de l'appartement de madame de Montespan. Il faut achever celles qui sont commencées, et accommoder les autres; l'une en volière pour y mettre des oiseaux, et pour cela il ne faut que peindre la voûte et les côtés, et mettre un fil de fer à petites mailles, qui ferme du côté de la cour, avec une fontaine en bas, pour que les oiseaux puissent boire; à l'autre, il faudra la peindre, et ne mettre qu'une fontaine en bas, madame de Montespan la destinant pour y mettre de la terre, et en faire un petit jardin. Mandez-moi ce que vous avez fait là-dessus jusqu'à cette heure.

AU DUC DE MONTAUSIER.

Beauzé, le 2 octobre 1673.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 30 de septembre, et considéré toutes les choses que vous me représentez. Je ne puis approuver le dessein de mener mon fils à Vincennes; car, encore que l'air y soit bon, jamais nous n'y avons été sans beaucoup de malades en cette saison, et les gens même du lieu n'ont pas été exceptés; et quoique peut-être l'eau qui croupissoit alors dans les fossés, contribuât à cela, et qu'à présent qu'ils sont secs,

il y peut avoir moins à craindre, l'épreuve ne m'en plaît pas. Pour ce qui est de Saint-Germain, la petite-vérole y étant, il n'y faut pas penser. Je desire seulement que vous en fassiez sortir tous ceux qui sont atteints de cette maladie, afin que dans quelque temps, après avoir bien fait nettoyer et aérer les maisons qui en auront été frappées, on y puisse retourner. Cependant comme je vois par votre lettre, que le mal qui court à Versailles ne vient pas de l'infection de l'air, si vous jugez qu'en prenant aux portes et ailleurs les précautions qui se peuvent prendre en de pareilles rencontres, mon fils y puisse demeurer sans hasarder sa santé, je m'en remets à votre discernement et à votre affection; mais en cas que vous n'y voyiez pas assez de sûreté, je trouve bon que pour son séjour, jusqu'à ce que le péril de Saint-Germain et de Versailles soit passé, vous choisissiez quelque maison de ces quartiers-là, comme Ruel, ou telle autre que vous trouverez plus saine et plus agréable, et qui soit fermée de fossés.

A M. COLBERT.

Sainte-Menehould, le 3 octobre 1673.

On m'a mandé qu'il y avoit quelques mai-

sons à Saint-Germain où il y avoit de la petite-vérole ; donnez ordre qu'on fasse sortir tous ceux qui sont frappés du mal, et qu'on aère les maisons où elle aura été.

A LA REINE DE PORTUGAL.

Versailles, le 24 octobre 1673.

MADAME MA SŒUR, un aussi noir attentat que celui dont V. M. me parle dans sa dernière lettre (1), étant capable de donner de l'indignation et de l'horreur aux plus indifférens, elle peut juger des mouvemens qu'il excite dans un cœur qui l'a toujours estimée et chérie autant que le mien ; je me dispenserai donc de les expliquer ici, d'autant plus que le sieur d'Aubeville aura l'honneur de les lui dire plus particulièrement, avec les autres choses dont je l'ai chargé ; mais je ne puis cesser de louer Dieu de la bonté qu'il a eue, de prévenir les funestes suites de cette trahison, à la confusion de ceux qui vouloient perdre V. M. et ce qu'elle aime le plus au monde,

(1) Il s'agissoit d'une conspiration tramée contre le prince régent de Portugal et sa femme. Elle fut découverte le 27 septembre et avorta. (*Voyez* la Notice historique sur cette reine, tome VI.)

par des moyens si détestables ; lui confirmant au surplus, que dans cette occurrence ni dans aucune autre qui puisse la regarder, je n'oublierai rien pour la rendre bien persuadée par des preuves effectives de mon amitié.

AU GRAND-MARÉCHAL DE POLOGNE, SOBIESKI.

Versailles, le 17 novembre 1673.

Mon Cousin, j'espère que le ciel ne permettra pas les funestes résolutions, dont la prévoyance vous fait desirer mes lettres de naturalité pour vous et pour les vôtres ; mais je n'ai pas laissé de commander qu'elles vous soient expédiées, et quand je pourrai vous donner de plus grandes marques de mon estime et de ma bienveillance, je ne m'y porterai pas avec moins de facilité.

A LA GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE.

Saint-Germain-en-Laye, le 6 décembre 1673.

Ma Cousine, j'ai reçu toutes vos lettres, mais je ne m'étendrai pas pour y faire réponse ; il suffit de confirmer que prenant réso-

lution de faire ce qu'on desire, vous trouverez enfin le repos et la satisfaction que j'ai toujours eue pour but dans les conseils que je vous ai donnés. Au reste, je ne doute pas de la cordialité de vos offres (1); et bien que l'état de mes affaires n'ait nul rapport à celui qu'on vous a figuré, je ne laisse pas de sentir cette marque de votre amitié avec la tendresse qu'elle mérite. Je vous en remercie de tout mon cœur.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Versailles, le 11 février 1674.

MONSIEUR MON FRÈRE, j'ai chargé Ruvigni de vous entretenir de ce qui s'est passé dans les dernières séances du Parlement (2). Je vous prie d'ajouter créance à ce qu'il vous dira, et particulièrement aux assurances qu'il vous donnera de mon amitié, et de la part

(1) Sur de faux bruits du mauvais état des finances du roi, elle lui offroit ses pierreries valant 80,000 écus.

(2) Le cri de la nation et les efforts du parlement avoient forcé Charles II à traiter de la paix avec les Hollandais. Mais il s'agissoit de l'engager à tenir l'Angleterre dans la neutralité. On voit par les Mémoires de Dalrymple que Ruvigni alloit lui offrir de l'argent. (*Voyez* les Pièces historiques, tome VI.)

que je prendrai toujours à ce qui vous touchera.

AU MÊME.

Versailles, le 14 février 1674.

Monsieur mon Frère, je connois de telle sorte non-seulement votre amitié pour moi, mais aussi votre fidélité pour vos promesses et pour notre alliance, que je ne puis que je ne compatisse à la peine que vous souffrez, et à la nécessité où vous vous trouvez de faire sans moi une paix qui nous devoit être commune. Je vous en plains au lieu de m'en plaindre; et comme je vois par votre lettre, que vous avez cédé seulement à l'impuissance de soutenir plus long-temps la guerre, lorsque votre Parlement vous en refusoit les moyens, sans que votre affection pour moi ait été diminuée, assurez-vous que la mienne sera toujours la même pour vous, et que dans toutes les occasions qui regarderont vos avantages et votre gloire, vous éprouverez combien est solide le fondement que vous devez faire sur mon amitié. J'attends de la vôtre que, lorsque contre votre inclination vous ne pourrez appuyer mes armes contre des ennemis qui cessent d'être les vôtres, vous contribuerez avec plai-

sir dans toutes les rencontres qui se présenteront dans la suite de cette affaire, à me donner des marques de votre affection, que je me promettrai toujours sincère et véritable pour mes intérêts. J'ai chargé le sieur Lokart, votre ambassadeur, lorsqu'il m'a rendu votre lettre, de vous faire connoître encore plus particulièrement mes sentimens, qui seront tels en tout temps que vous les pouvez desirer de mon estime et de mon amitié pour vous.

A L'ÉLECTEUR DE COLOGNE.

Versailles, le 22 février 1674.

Mon Frère, il n'est pas besoin de vous exprimer ici l'horreur que j'ai, d'une action aussi contraire à la foi publique et aussi détestable que la violence commise sur le prince Guillaume de Furstemberg, dans la ville de Cologne (1). Vous en serez assez informé par mes ambassadeurs, à qui j'ai donné charge expresse de vous entretenir à fond de mes sentimens sur ce sujet. J'ai voulu seulement

(1) Où il avoit été arrêté le 8 février par ordre de l'Empereur, contre le droit des gens, puisqu'il étoit plénipotentiaire de l'électeur de Cologne.

vous témoigner par cette lettre de ma main, la part que je prends à l'outrage qu'on vous a fait en la personne d'un ministre de cette qualité, et vous assurer moi-même, que je n'oublierai rien de tout ce que vous pouvez attendre d'un ami solide et d'un vrai et sincère allié, pour votre satisfaction dans une affaire de cette nature, et je me remets du surplus à ce que vous diront mes ambassadeurs.

AU GRAND-MARÉCHAL DE POLOGNE, SOBIESKI.

Versailles, le 31 mars 1674.

Mon Cousin, j'envoie en Pologne le sieur évêque de Marseille (1), avec ordre de ne rien oublier pour vous rendre bien persuadé de ma confiance en votre affection, de l'estime particulière que j'ai pour votre personne, outre celle qui m'est commune avec toute la chrétienté, et de ma parfaite disposition pour tous vos avantages; et comme sa capacité ne me permet pas de douter, qu'il ne s'explique sur ces divers points à mon entière satisfaction,

---

(1) M. de Forbin. Le roi Michel étoit mort le 10 novembre 1673, et les instructions de l'évêque de Marseille lui prescrivoient de porter au trône Sobieski, qui fut effectivement élu roi le 20 mai.

il ne me reste qu'à desirer que vous lui donniez toute la créance que vous prendriez en moi-même.

A M. COLBERT.

Du camp devant Besançon, le 3 mai 1674.

J'AI lu avec application la lettre que vous m'avez écrite sur la marque du papier et sur les formules : je trouve des inconvéniens, quelque parti qu'on puisse prendre ; mais comme je me fie entièrement à vous, et que vous connoissez mieux que personne ce qui sera le plus à propos, je me remets à vous, et je vous ordonne de faire ce que vous croirez qui me sera plus avantageux. Il me paroît qu'il est important de ne pas témoigner la moindre foiblesse, et que les changemens dans un temps comme celui-ci sont fâcheux, et qu'il faut prendre soin de les éviter. Je chargerai Esteran de vous parler sur quelque chose, que les habitans de Fontainebleau demandent, et sur les commis huguenots que je desirerois qu'on ôtât (1).

---

(1) Voici une des mesures par lesquelles, à dater de cette époque, on prépara de plus en plus la révocation de l'édit de Nantes : cette circonstance a échappé à M. de Rhulières.

A LA REINE DE PORTUGAL.

Au camp devant Besançon, le 23 mai 1674.

MADAME MA SŒUR, je voudrois pouvoir satisfaire à la recommandation de V. M. ; mais toutes les places des dames établies auprès de la reine furent remplies par le dernier choix, et c'est un nombre fixe qu'on a résolu de ne point passer. Il n'est pas besoin de dire à V. M., que celle qui fut depuis accordée à ma cousine la duchesse de la Vallière, ne fait pas de conséquence ; elle juge assez qu'une conjoncture comme celle de sa retraite, ne permettra pas de lui refuser cette consolation. J'attendrai donc, s'il lui plaît, d'autres occasions de lui témoigner la considération et l'amitié que j'ai pour elle ; et cependant je lui réponds que le secret qu'elle demande lui sera gardé aussi sûrement que je suis, etc.

A MADEMOISELLE DE MONTPENSIER.

Au camp devant Dôle, le 27 mai 1674.

MA COUSINE, j'ai trouvé deux sortes d'agrémens dans le compliment que vous m'avez écrit sur la prospérité de mes armes : l'un,

dans la facilité que j'ai eue à lire votre billet (1), l'autre, d'y voir tant d'amitié dans la manière dont vous vous montrez touchée de mon bonheur. Croyez que rien ne vous est plus sûr que la continuation de la mienne, ni plus véritable que la satisfaction que j'aurai toujours de vous en donner des preuves effectives.

AU DUC DE MONTAUSIER.

Au camp devant Dôle, le 27 mai 1674.

Mon Cousin, je suis très-content de ce que vous m'avez mandé de la santé de mon fils, et de sa bonne conduite. Pour ce qui est de la joie extraordinaire qu'il a fait paroître de la conquête de Besançon, je n'en suis pas surpris; il a trop de naturel pour être moins sensible à mes prospérités; et d'ailleurs il connoît assez que je travaille pour lui, quand je travaille pour moi. Je sais pour votre particulier les mouvemens de votre zèle en de pareils succès; et les expressions que vous m'en pourrez faire seront toujours superflues, mais toujours agréables.

(1) Son écriture étoit ordinairement mauvaise, comme on peut le voir dans la copie figurée qui est à la tête de cette édition.

A LA REINE DE PORTUGAL.

Au camp près de Dôle, le 7 juin 1674.

MADAME MA SŒUR, quand je m'intéresse pour la personne et pour la couronne de V. M., je satisfais aux devoirs de l'amitié et à moi-même. Ainsi le remercîment qu'elle me fait de l'avis que le sieur d'Aubeville lui a donné de ma part, et à mon frère le prince régent, est un présent dont elle me favorise, que je ne puis recevoir qu'en cette qualité, et comme une occasion de redire et de confirmer à V. M. que je suis parfaitement, etc.

AU ROI DE POLOGNE, SOBIESKI (JEAN III).

Au camp près de Dôle, le 7 juin 1674.

MONSIEUR MON FRÈRE, ayant appris par les dépêches du sieur évêque de Marseille, votre heureuse élévation à la couronne de Pologne, j'ai voulu passer par-dessus les formes pour m'en réjouir avec vous, sans attendre aucun autre avis. J'ai choisi pour cet effet le marquis de Béthune (1), qui vous témoignera plus

(1) Il avoit épousé la sœur de la reine de Pologne, mademoiselle d'Arquein.

particulièrement la parfaite joie que je sens de la justice que l'on a rendue à votre vertu. Je vous demande la même créance pour lui que pour ma personne, principalement quand il vous assurera de la cordiale amitié avec laquelle je suis, etc.

A L'EVÊQUE DE MARSEILLE.

Au camp près de Dôle, le 7 juin 1674.

Monsieur l'évêque de Marseille (1), vous verrez par mon autre lettre mes sentimens sur l'élection du nouveau roi de Pologne : je m'y remets entièrement ; et celle-ci n'est que pour vous assurer, que j'aurai très-agréable que vous acceptiez la nomination que ce prince vous a offerte, pour vous faire promouvoir à la dignité de cardinal. Je contribuerai même avec plaisir ce que les conjonctures me pourront permettre pour en faciliter l'effet, et vous témoigner la satisfaction que j'ai de vos services.

---

(1) Forbin de Janson : c'est lui dont il est souvent parlé d'une manière peu favorable dans les Lettres de madame de Sévigné ; elle le désigne par le mot *la grêle*.

A M. COLBERT.

Au camp de la Loie, le 14 juin 1674.

Le premier président m'a écrit, et dit qu'il espère que je trouverai bon, que le parlement me vienne saluer à mon passage en Flandre; je lui ai répondu que je lui ferois savoir ce que je desirerois à temps, et que par avance je lui disois que je croyois qu'il valoit mieux qu'il attendît mon retour. Quand il saura que je retourne, il parlera sans doute de venir au-devant de moi. Vous lui direz que vous croyez que je trouverai bon qu'il vienne à Fontainebleau; mais qu'il faut avoir mes ordres, qui seront en réponse, que je trouve bon qu'ils viennent à Fontainebleau, et les autres compagnies aussi. Je vous dis ceci pour votre instruction.

A LA REINE DE PORTUGAL.

Octobre 1674.

Madame ma Sœur, j'ai vu avec bien du plaisir, dans la lettre que le comte d'Etrées m'a rendue de la part de votre majesté, que ne vous contentant pas des assurances que je

reçois tous les jours par le moyen du sieur d'Aubeville, des soins si affectionnés que vous apportez, pour affermir et pour étreindre de plus en plus l'alliance et l'amitié que j'ai avec vous et le prince de Portugal ; vous voulez bien m'informer vous-même de ce qui a empêché jusqu'à cette heure, la conclusion du traité que j'avois ordonné au sieur d'Aubeville de vous proposer. Je ne puis trop approuver la sagesse avec laquelle V. M. juge, qu'avant de vous engager dans une grande entreprise telle que seroit celle d'une guerre avec l'Espagne, vous devez préparer tous les moyens nécessaires pour la soutenir ; mais je crois en même temps que rien n'importe davantage dans de telles rencontres, que de savoir profiter des occasions. Vous n'en pouvez à mon sens avoir de plus favorables, que celles qui se présentent aujourd'hui contre l'Espagne. Les conjurations que vous avez découvertes, celles que vous avez sujet de craindre tous les jours, vous doivent assez persuader, que la cour de Madrid conserve toujours les mêmes sentimens de haine et de vengeance, et qu'elle n'attend, tout au plus, que les occasions de les faire réussir. C'est ce qui me fait croire qu'il est de l'intérêt de V. M. de ne pas négliger celle qui s'offre à vous. En l'état où se trouve l'Espagne,

occupée de toutes parts au-dedans et au-dehors, la guerre que le Portugal lui déclareroit, pourroit vous mettre en état de trouver dans une paix glorieuse, des conditions qui assureroient pour jamais votre repos. C'est par ces raisons qu'autant que j'approuve que vous fassiez les préparatifs nécessaires pour un si grand dessein, je dois vous conseiller de les faire sans perte de temps.

La précaution que V. M. et le prince de Portugal avez prise touchant le roi Alphonse, ne peut que vous être avantageuse, et si vous joignez la diligence des mesures pour la guerre, aux offres que j'ai donné ordre au sieur d'Aubeville de vous faire de ma part (1), je ne pourrois douter qu'une résolution qui me paroît convenir si fort à l'état de vos affaires, ne fût bientôt suivie d'un succès heureux pour vos intérêts et pour les miens. Mais, outre l'avantage particulier que V. M. pourroit trouver dans le traité qui se concluroit avec ledit sieur d'Aubeville, je serois bien aise de pouvoir regarder cette nouvelle liaison comme une marque de votre affection pour moi, et du

(1) Apparemment de faire détenir le roi Alphonse dans une forteresse de France. (*Voyez* la Notice historique, tome VI.)

plaisir que vous trouveriez à me donner de jour en jour plus de marques du fondement assuré, que je puis faire sur votre amitié et sur votre alliance.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Saint-Germain-en-Laye, le 16 février 1675.

MONSIEUR MON FRÈRE, j'ai donné charge au marquis de Ruvigni de vous parler d'une affaire dont je laisse l'explication à sa vive voix, m'assurant que vous n'aurez pas de peine à lui accorder la même créance qu'à ma propre personne (1). C'est en substance une nouvelle preuve que j'attends de votre amitié, encore plus sensible que toutes celles que j'en ai reçues. Je ne veux pas m'étendre davantage sur l'empressement extraordinaire avec lequel je la souhaite, pour n'en diminuer pas le mérite. Mais si je suis assez heureux pour l'obtenir, comme l'union de nos cœurs semble m'en ré-

---

(1) Par un traité secret de la fin de 1674, Charles II, moyennant quinze cent mille francs, valant environ quatre millions de notre argent, s'étoit engagé à ne point assembler de parlement. Louis XIV s'assura ainsi qu'il pourroit continuer la guerre contre les Hollandais, les Espagnols et les Allemands sans rien craindre de l'Angleterre.

pondre, j'avoue qu'elle redoublera mes engagemens et mon ardeur à vous témoigner en toutes rencontres, que je suis, &c.

A M. COLBERT.

Au camp de Goui près du Catelet, le 14 mai 1675.

On vient de me dire qu'il y a quelque disposition à Poitiers à faire du bruit, sur ce qu'on leur demande pour les arts et métiers. Je vous écris ce mot pour vous dire de faire là-dessus ce que vous jugerez à propos, pour éviter qu'il n'arrive rien de fâcheux. Faites donc savoir à l'intendant ce que vous croirez le mieux en cette occasion.

AU DUC DE MONTAUSIER.

Au camp de Haisne-Saint-Paul, le 23 mai 1675.

Mon Cousin, le père de la Chaise m'ayant dit, que le père Jourdan ne pourroit pas aller à Saint-Germain le jour de la Pentecôte, pour confesser mon fils, je vous écris ce billet pour vous avertir, que je desire que le père des Déserts fasse cette fonction; ce n'est pas que je ne sache que je pourrois m'en reposer sur le sieur Evêque de Condom, mais je suis bien

aise de faire ce plaisir aux pères jésuites, et vous aurez soin qu'on exécute ce qui est mon intention.

A M. COLBERT.

Au camp de Gembloux, le 28 mai 1675.

Ce que vous me dites des archevêques d'Auch et de Vienne me fait de la peine, en cas que M. l'archevêque de Paris fût malade; j'espère que cela n'arrivera pas; mais en ce cas, vous ferez et direz ce que vous jugerez à propos de ma part. Madame de Montespan m'a mandé, que vous avez donné ordre qu'on achète des orangers, et que vous lui demandez toujours ce qu'elle desire; continuez à faire ce que je vous ai déjà ordonné là-dessus, comme vous avez fait jusqu'à cette heure.

Pour ce que vous m'avez mandé sur votre fils, vous ne devez pas être étonné que je vous donne des marques de la satisfaction que j'ai de vos services en ce qui sera possible, et de l'amitié que j'ai pour vous.

A L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE.

Au camp de Latines, le 5 juin 1675.

Monsieur l'évêque de Grenoble, il n'y a personne qui ne sache avec quel empressement le sieur de Saint-Valier s'est attaché depuis plusieurs années à servir la demoiselle de Rouveroi, fille d'honneur de la reine. Comme je n'aime pas à me mêler de ces sortes d'intrigues, j'ai laissé les deux partis dans une entière liberté, sans entrer dans cette affaire que pour leur donner simplement des marques de ma bonté lorsqu'ils ont eu recours à moi. Mais après avoir engagé, de concert l'un avec l'autre, mon nom et ma signature pour autoriser leur traité, je vous avoue que je ne puis plus souffrir Saint-Valier dans sa charge, ni même dans ma cour, jusqu'à ce qu'il l'ait accompli (1). J'ai bien voulu pourtant me montrer encore assez bon maître envers lui, pour vous témoigner par cette lettre, que vous me ferez un singulier plaisir si vous pouvez porter son père à consentir à ce mariage, qui n'a

(1) Le roi vouloit ainsi forcer la famille de Saint-Valier à ce mariage. *C'étoit un jeu joué que sa disgrace.* (Lettres de Sévigné, nouvelle édition, tome III, *in*-8°., p. 57.)

sûrement rien d'inégal pour la condition des personnes, et qui d'ailleurs ne peut jamais être à charge à sa maison, par le moyen de ce que je fais en faveur de leur alliance. Je me repose donc sur vous du soin de lui faire comprendre ces raisons, et toutes les autres que votre prudence et votre affection à me complaire ne manqueront pas de trouver pour fléchir son esprit, vous confirmant que je ne vous en saurai pas moins de gré, que je serois fâché de voir un de mes officiers domestiques de ce rang, maltraité de sa famille pour un engagement si raisonnable, et dont il ne peut plus se dédire.

A M. COLBERT.

Au camp de Latines, le 5 juin 1675.

Je n'ai qu'à approuver tout ce que vous faites sur tout, et à me réjouir de l'argent que vous trouvez et que vous faites payer ainsi que je le desire. Je vois par ce que vous me mandez, et par ce que m'écrit M. l'archevêque de Paris, que l'assemblée du clergé commence très-bien, et paroît fort bien intentionnée. Faites ce qui dépendra de vous pour qu'elle finisse bientôt; continuez à faire ce que madame de Montespan voudra.

AU MARÉCHAL-DUC D'ALBRET.

Au camp de Latines, le 7 juin 1675.

Mon Cousin, rien ne me pouvoit être plus agréable que ce que vous m'avez écrit touchant mon fils le duc du Maine (1). Sur-tout j'ai fort senti les soins que vous prenez pour sa personne, et ils me font fort bien connoître que je l'ai mis en bonne main. Je m'assure que vous n'aurez pas de peine à les lui continuer avec la même application que vous avez commencé; vous ne sauriez mieux répondre à la confiance que j'ai en vous, que par une preuve aussi complète de votre affection pour moi.

A M. COLBERT.

Au camp de Latines, le 8 juin 1675.

La dépense est excessive, et je vois par-là que pour me plaire rien ne vous est impossible. Madame de Montespan m'a mandé, que vous vous acquittiez fort bien de ce que je

(1) Madame de Maintenon l'avoit conduit aux eaux de Barrège; elles ne purent redresser un de ses piés qui étoit difforme.

vous ai ordonné, et que vous lui demandez toujours si elle veut quelque chose : continuez à le faire toujours. Elle me mande aussi qu'elle a été à Seaux, où elle a passé agréablement la soirée. Je lui ai conseillé d'aller un jour à Dampierre, et je l'ai assurée que madame de Chevreuse et madame Colbert l'y recevroient de bon cœur. Je suis assuré que vous en ferez de même. Je serai très-aise qu'elle s'amuse à quelque chose, et celles-là sont très-propres à la divertir. Confirmez ce que je desire. Je suis bien aise de vous le faire savoir, afin que vous apportiez les facilités, en ce qui dépendra de vous, à ce qui la pourra amuser.

AU MÊME.

Au camp sur la hauteur de Nay, le 15 juin 1675.

Je suis très-aise de la disposition dans laquelle j'assemble le clergé. J'espère que les suites feront voir la sincérité des paroles qu'on donne. Dites bien à M. l'archevêque de Paris, que je vous ai ordonné de lui témoigner la satisfaction que j'ai des soins qu'il prend pour que tout réussisse dans l'assemblée, comme je le puis desirer.

Il me revient de tous côtés que le sermon

de M. l'évêque d'Agen (1) a été surprenant en tout ce qu'il a traité; je crois que le parti de l'envoyer à son diocèse auroit bien été aussi bon que de dissimuler. Mais puisque vous avez pris un parti après avoir consulté M. l'archevêque, il ne faut plus que prendre garde à sa conduite, et s'il fait la moindre chose contre ce qu'il a promis, exécutez ce que je vous ai ordonné avant que de partir.... Je suis très-aise que vous ayez acheté des orangers pour Clagni; continuez à en avoir de plus beaux, si madame de Montespan le desire.

AU MÊME.

Au camp de Neufchâteau, le 22 juin 1675.

J'ai vu avec plaisir ce qui s'est passé dans l'assemblée du clergé, et comme elle a fait de bonne grace ce que je desirois. J'écris à M. l'archevêque de Paris, pour lui témoigner la satisfaction que j'en ai; et vous pourrez dire, quand l'occasion se présentera, que je suis tout-à-fait content de la manière dont elle en

(1) Il s'agit sans doute de l'affaire de la Régale. L'extension que le roi avoit donnée à ce droit par son édit de 1673, avoit trouvé une grande résistance dans quelques évêques jansénistes.

a usé, et des particuliers qui ont agi en cette rencontre comme je le pouvois desirer. J'ai mandé à Montausier, que je ne voulois pas qu'on fît nulle différence des princes de Conti au comte de Vermandois, chez mon fils. Il y a des choses qu'il faut éviter, comme de se trouver au lever et au coucher, à moins que les princes de Conti y soient.

AU MÊME.

Au camp de Saint-Tron, le 3 juillet 1675.

J'AI ordonné que le comte de Vermandois fût traité comme les princes de Conti. Il faut seulement éviter qu'il se trouve en des occasions trop marquées, comme *à la chemise*, *à la serviette* (1). Il sera bon qu'à l'église il ne soit pas tout-à-fait au même rang que les princes du sang. Tout cela doit se faire naturellement, et cet ordre doit demeurer entre vous et moi, car quand on ne pourra éviter ce que je vous dis, il faut qu'il fasse comme les princes de Conti.

---

(1) C'étoit le prince ou la princesse le plus qualifié qui présentoit toujours de préférence au roi la chemise ou la serviette.

A MADAME DE GUISE,

ABBESSE DE MONTMARTRE.

Au camp de Velaines près Charleroi, le 14 juillet 1675.

Ma Cousine, j'ai lu ce que vous m'avez écrit touchant ma cousine la grande-duchesse de Toscane (1). Je vois comme vous le temps qui suffiroit dans la saison où nous sommes, pour toutes les visites dont vous me parlez. Mais si mon frère s'attache à ne vouloir pas recevoir la sienne le même jour qu'on aura été à Saint-Germain, je ne sais pas le moyen de l'empêcher avec bienséance ; c'est une autre chose à l'égard de ma sœur, rien n'étant plus facile que de les voir tous deux en un seul jour, quand l'un seroit à Saint-Cloud et l'autre à Paris, néanmoins je m'en rapporte à vous sans adhérer ni m'opposer à cette troisième sortie. Au surplus je ne puis qu'approuver vos dispositions pour le logement, et vous assurer

(1) Elle s'étoit retirée dans cette abbaye, après avoir abandonné Florence et son mari pour se réfugier en France. On voit par cette lettre que cette retraite étoit une véritable claustration. Le roi l'adoucit dans la suite. La princesse reparut à la Cour et dans le monde, et y fit encore parler d'elle.

que pour le sieur d'Avaux j'en userai précisément de la manière que vous souhaitez ; et me recommandant là-dessus aux prières de votre communauté, qui me sont des plus chères marques de votre affection, je prie Dieu, &c.

AU MARÉCHAL-DUC DE VIVONNE.

Versailles, le 30 juillet 1675.

Vos services ne m'ont pas permis de faire une nouvelle création de maréchaux de France (1) sans vous y comprendre. Je suis bien aise qu'ils aient mérité un honneur que l'amitié que j'ai toujours eue pour votre personne, me sollicitoit de vous accorder. Je m'assure que vous continuerez d'y répondre comme vous devez, en toutes occasions.

AU MÊME.

Versailles, le 6 octobre 1675.

L'action d'Agosta (2) me paroît si belle,

---

(1) On la nomma la monnoie de M. de Turenne, parce qu'elle fut faite après sa mort et comme pour le remplacer.

(2) Le maréchal de Vivonne commandoit alors en Si-

en toutes ses circonstances, que je ne puis exprimer la satisfaction que j'en ai. Il vous doit suffire que je sais le mérite et les conséquences de cette importante conquête ; et que comme je vous rends justice en votre particulier, je n'oublierai pas aussi ce que vous m'écrivez à l'avantage des capitaines qui vous ont si bien secondé en cette occasion, et même de ceux qui se sont signalés encore en d'autres rencontres.

AU DUC DE CHAULNES.

Saint-Germain-en-Laye, le 20 novembre 1675.

Mon Cousin, j'ai été bien aise de voir par votre lettre du 11 de ce mois, le détail de la bonne conduite des états de Bretagne envers moi ; vous les assurerez de ma part qu'il ne se peut rien ajouter à la satisfaction que j'en ai, et qu'après avoir ouï leurs députés, je n'ai pas eu de peine d'oublier les fautes des particuliers (1), pour ne me souvenir que du zèle

---

cile où le roi avoit envoyé des troupes et des vaisseaux, pour soutenir la révolte de cette île contre l'Espagne.

(1) On voit dans les Lettres de Sévigné, qu'il y avoit eu des troubles, que le parlement avoit été exilé, qu'on avoit

que la province en général a toujours eu pour mon service ; vous témoignerez aussi à tous ceux dont vous me parlez dans la même lettre, que je leur sais le gré qu'ils méritent de vous avoir si bien secondé, et vous jugerez assez par-là que je ne suis pas moins content de la manière dont vous avez agi vous-même. Au surplus, je me remets aux ordres que j'ai donnés d'ailleurs touchant votre gouvernement, à l'exécution desquels je ne doute point que vous n'apportiez à votre accoutumée toute l'application que je puis desirer.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Saint-Germain-en-Laye, le 28 novembre 1675.

Monsieur mon Frère, vous savez quel est toujours le poids de votre entremise auprès de moi, et les facilités que j'apporte à tout ce que votre zèle pour l'avancement de la paix générale peut souhaiter de ma part ; vous en aurez encore une grande preuve lorsque vous apprendrez par le marquis de Ruvigni, que je veux bien complaire au desir que vous

---

fait à Rennes des exécutions sanglantes, et que les états avoient fini par donner trois millions, somme alors extraordinaire.

m'avez fait paroître de voir partir mes ambassadeurs pour Nimègue, sans attendre que l'Empereur ait remis le prince Guillaume de Furstemberg entre les mains d'un prince neutre. Votre intérêt a été si bien uni avec le mien sur ce qui se passa à Cologne, que personne ne peut mieux connoître que vous, combien a été légitime la réparation que j'en ai attendue. Vous n'ignorez pas aussi quel tempérament j'avois voulu admettre touchant la liberté du prince Guillaume (1), et avec combien de raison j'aurois insisté sur ce préliminaire, comme sur la première condition qui devoit ouvrir le traité de paix; ce n'est pas que le juste attachement que j'y avois témoigné, n'eût été souvent combattu par mon cousin l'évêque de Strasbourg. Je dois lui rendre ce témoignage, que par un zèle qui ne se peut trop louer, il m'avoit prié diverses fois de me relâcher de cette poursuite, lorsqu'il y voyoit une opposition si extraordinaire de la part de l'Empereur, et de trouver bon que (sans considérer son intérêt ni celui de son frère) ce prince pût contribuer, aux dépens même de sa liberté, au rétablissement de la tranquillité publique. Ce que j'avois re-

(1) De Furstemberg, arrêté à Cologne en 1674.

fusé à ses instances réitérées, je veux bien l'accorder aujourd'hui lorsque je les vois appuyées de votre recommandation ; outre que je suis bien aise de vous faire paroître ce que peut votre médiation auprès de moi, je veux croire que vous obtiendrez en faveur du prince Guillaume, les mêmes conditions que j'avois toujours demandées. Je ne dois pas présupposer que l'Empereur puisse refuser à vos offices et à ceux des Etats-Généraux, l'assurance qu'il sera remis entre les mains d'un prince neutre, jusqu'à la conclusion du traité, et que quelque éloignement qu'il ait montré jusqu'à cette heure, d'accorder un tempérament si légitime, il veuille que vous soyez témoin à toute l'Europe des nouveaux obstacles qu'il feroit naître à la paix; c'est sur cette confiance, que pour répondre à votre desir et aux prières de mon cousin l'évêque de Strasbourg, je donne ordre à mes ambassadeurs de se rendre sans perte de temps à Nimègue; ils y porteront des intentions si sincères et si équitables de ma part, que si vous en trouvez de semblables dans mes ennemis, je m'assure que votre médiation (1)

(1) Ce médiateur se lia de nouveau, quelques mois après, avec Louis XIV, par un traité de subsides très-secret que négocia Ruvigni.

aura, pour le bien de la chrétienté, tout le succès qu'elle s'en promet il y a long-temps.

A LA REINE DE PORTUGAL.

Saint-Germain-en-Laye, le 21 décembre 1675.

Madame ma Sœur, j'ai vu ce que V. M. desiroit de moi touchant le comte de Castelmelhor (1), et j'aurois eu bien de la joie de m'en faire un mérite auprès d'elle, mais V. M. n'a pas eu besoin de cette marque de la considération que j'ai pour sa personne, le même comte s'en étant retourné à Turin avec la soumission qu'elle a pu savoir. Elle doit être persuadée que dans les choses de cette nature, ni dans aucune autre occasion, je ne manquerai jamais à rien de ce que demande une amitié aussi véritable que celle avec laquelle je suis, &c.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Saint-Germain-en-Laye, le 17 février 1676.

Monsieur mon Frère, la part que vous prenez aux intérêts de ma cousine la duchesse

(1) Favori du roi détrôné Alphonse VI, et qu'on tenoit éloigné du Portugal. (*Voyez* la Notice, tome VI.)

de Mazarini (1), me sera toujours un pressant motif de m'employer pour ses avantages; mais il seroit bien difficile de lui en faire accorder de nouveaux, par un mari persuadé qu'il n'est obligé à rien envers elle tandis qu'elle sera hors de France. Comme les affaires de cette nature ne se règlent pas ici par les voies de la puissance absolue (2), tout ce que je puis pour elle en l'état où sont les choses, est de continuer à tenir la main au paiement de sa pension, avec promesse du plus favorable traitement qu'elle puisse desirer, si elle veut revenir en ce royaume pour vivre bien avec lui. Néanmoins, si dans la suite je voyois jour à pouvoir rendre sa condition meilleure, vous me ferez justice de croire que je n'en perdrai pas l'occasion, et qu'il me suffit de savoir que ce seroit vous donner une sensible marque de l'amitié avec laquelle je suis, &c.

---

(1) Elle avoit abandonné son bizarre mari, et s'étoit retirée en Angleterre.

(2) Excepté quand il s'agissoit de lui-même, comme on le voit par les lettres à Colbert, concernant M. de Montespan. Nous omettons une lettre à la duchesse de Mazarin qui est dans le même sens que celle-ci.

A M. DU QUESNE (1).

Saint-Germain-en-Laye, le 26 février 1676.

Monsieur du Quesne, je n'ai pas été surpris de ce que vous avez fait pour la gloire de mes armes contre la flotte des ennemis auprès de l'île de Lipari (2); je n'attendois pas moins de votre valeur et de votre expérience à la mer. Je suis bien aise seulement de vous assurer que j'en suis pleinement satisfait, et que j'en conserverai agréablement le souvenir. Cependant je veux que cette lettre écrite de ma main, vous en soit un gage, et qu'elle vous réponde, que vous recevrez des effets de ma bienveillance en toutes les occasions qui se présenteront.

AU MARÉCHAL-DUC DE VIVONNE.

Saint-Germain-en-Laye, le 11 mars 1676.

Mon Cousin, les ordres que je vous ai envoyés vous auront instruit plus particuliè-

(1) Lieutenant général des armées navales.

(2) Combat naval du 8 janvier. Ruyter avoit été vaincu, mais les Français avoient beaucoup souffert.

rement de mes intentions, et même vous en serez encore informé par les dépêches que j'ai commandé au marquis de Louvois de vous faire pour ce qui regarde la terre, et au marquis de Seignelai pour ce qui regarde la mer; mais il y a une chose que j'ai voulu, à cause de son importance extrême, vous recommander par cette lettre de ma main, qui est de faire en sorte que les marchands qui portent des vivres et autres provisions à Messine, aient la liberté de les débiter à qui ils voudront, sans être obligés à les vendre à des gens qui les distribuent ensuite au public de la manière qu'il leur plaît : il n'y a sorte de difficultés que vous ne deviez surmonter pour cet effet; et m'assurant aussi que vous n'oublierez rien pour en venir à bout, je prie Dieu, &c.

A L'EVÊQUE DE CONDOM (1).

Au camp de Sébourg, le 1er mai 1676.

Monsieur l'évêque de Condom, si ce que j'ai fait en ce pays vous a donné de la joie, vous me l'avez bien rendue en m'assurant du progrès des études de mon fils. Continuez à

---

(1) Bossuet, précepteur du Dauphin.

profiter de l'attention qu'il prête à vos instructions, et que je suis sûr qu'il y prêtera toujours de plus en plus, quand il n'y seroit excité que par le desir de me plaire ; et au reste souvenez-vous de moi dans vos prières envers Dieu.

AU PRINCE DE CONDÉ.

Au camp de Sébourg, le 3 mai 1676.

Mon Cousin, c'est beaucoup pour des gens qui commencent à faire la guerre qu'une approbation comme la vôtre. Mais rien ne me touche davantage que le compliment que vous m'avez fait sur la prise de Condé, que l'amitié que j'y remarque ; conservez-la-moi, et croyez que j'y répondrai toujours avec l'estime qu'elle mérite.

A MADEMOISELLE DE MONTPENSIER.

Au camp de Hurtebise, le 19 mai 1676.

Je suis fâché de l'inquiétude que vous avez eue de me savoir si proche des ennemis, mais je ne doute pas qu'elle n'ait cédé à la joie de la prise de Bouchain, lorsque vous aurez été mieux informée de la disposition des choses.

Cependant, je sens comme je dois l'amitié que vous avez pour moi, n'ayant pas de peine à la reconnoître dans toutes les *différentes* agitations de votre esprit (1).

A LA MARÉCHALE DE ROCHEFORT.

Au camp près de Ninove, le 29 mai 1676.

MA COUSINE, la perte que vous avez faite (2) m'est sensible, par toutes les raisons qu'un bon maître peut avoir de regretter un bon serviteur ; mais outre cela je suis si touché de ce que vous souffrez, que j'aurois peine à vous exprimer la part que je prends à votre affliction. Je vous souhaite un plus puissant secours que les consolations humaines, et me remettant à ce que j'ai commandé au marquis de Louvois de vous écrire touchant les intérêts de votre famille, je prie Dieu, &c.

---

(1) Cette fin de lettre n'est pas sans quelque malice. Elle sollicitoit alors vivement la liberté de Lauzun, qu'on lui fit chèrement acheter. *Voyez* ses Mémoires.

(2) Son mari venoit de mourir. C'étoit le même Rochefort qui avoit négligé d'envoyer assez de troupes pour occuper Muiden en Hollande, en 1672. Il étoit ami de Louvois ; sa femme ne l'étoit pas moins, si l'on en croit les Mémoires du marquis de la Fare.

AU MARÉCHAL-DUC DE DURAS.

Au camp de Neer-Asselt près Ninove,
le 13 juin 1676.

Mon Cousin, vous m'avez fait plaisir de retrancher de votre lettre toutes sortes de remercîmens; je n'en veux point d'autres de mon cousin le maréchal de Lorges (1), que le soin que vous aurez tous deux de continuer à me bien servir: je suis sûr que c'est un lien qui vous unira toujours aussi fortement que ceux du sang, et que si vous avez des marques extraordinaires de ma confiance, je n'en recevrai pas de moindres de votre reconnoissance et de votre fidélité en toutes rencontres, sans exception.

(1) Le comte de Lorges, frère du maréchal de Duras, et qui commanda l'armée après la mort de Turenne, en 1675, n'avoit pas été compris, on ne sait pourquoi, dans la promotion de maréchaux de France faite pour remplacer ce grand homme. Le roi finit par reconnoître cette injustice et la réparer, en nommant M. de Lorges maréchal de France en 1676.

AU MARÉCHAL-DUC DE VIVONNE.

Au camp de Kievrain, le 27 juin 1676.

Mon Cousin, l'avantage que vous venez de remporter sur les flottes d'Espagne et de Hollande à la rade de Palerme (1), est trop considérable pour ne vous témoigner pas la satisfaction que j'en ai; elle ne pourroit être médiocre, quand je la renfermerois dans l'éclat que ce succès ajoute à la gloire de mes armes, et dans les suites que j'en dois attendre pour le bien de mon service; mais elle s'étend aussi sur l'honneur qui vous revient en votre particulier d'une si mémorable entreprise, vous assurant de la joie que j'ai de savoir que vous l'ayez exécutée en personne, et que ce n'a pas été la circonstance de toute cette action la moins touchante pour moi.

(1) Le 2 juin. Du Quêne commandoit sous les ordres du maréchal, qui n'avoit pas autant de talens militaires que de bravoure et d'esprit. On sait que M. Colbert du Terron, intendant de son armée, chargé par lui de faire passer au ministre une dépêche dans laquelle il disoit, qu'il étoit pressant *d'envoyer des vivres*, ajouta en marge de cette phrase, *et un général.*

A M. COLBERT.

Au camp de Kievrain, le 28 juin 1676.

Sur l'affaire de madame de Brinvilliers (1), je crois qu'il est important que vous disiez au premier président et au procureur-général, de ma part, que je m'attends qu'ils feront tout ce que des gens de bien comme eux, doivent faire pour déconcerter tous ceux, de quelque qualité qu'ils soient, qui sont mêlés dans un si vilain commerce. Mandez-moi tout ce que vous pourrez en apprendre. On prétend qu'il y a de fortes sollicitations et beaucoup d'argent répandu. Dites encore auxdits premier président et procureur-général, que je souhaite qu'ils prennent un soin particulier d'exécuter la déclaration qui regarde la régale.

A LA REINE DE PORTUGAL.

Au camp de Kievrain, le 3 juillet 1676.

Madame ma Sœur, à moins d'une confiance extrême en l'amitié de V. M., je n'entrepren-

(1) Fameuse empoisonneuse qui fut exécutée. Cette affaire des poisons est si connue, qu'il est superflu d'en voir ici dans aucun détail.

drois pas de lui demander une nouvelle grace pour le comte de Castelmelhor; mais je ne puis m'empêcher de lui témoigner par cette lettre, qu'elle me donneroit une grande preuve de la considération qu'elle veut bien avoir pour moi, si elle agréoit de lui épargner le voyage de Madère, et d'obtenir qu'on le laissât mener une vie privée en tel lieu de Portugal qu'on lui prescriroit pour retraite. V. M. excusera s'il lui plaît cet office, comme venant d'une personne qui est avec des sentimens fort peu communs, &c.

AU CARDINAL DE RETZ.

Versailles, le 13 août 1676.

Mon Cousin, la diligence peu commune avec laquelle vous êtes parti pour vous rendre au conclave, en exécution de mes ordres, suffisoit pour me faire comprendre ce que je dois attendre de vous en cette importante occasion; mais j'ai été d'autant plus aise de le voir encore par votre lettre, que l'esprit avec lequel vous allez élire le nouveau pape, est tout-à-fait conforme au mien, n'ayant autre but que la plus prompte exaltation du plus digne de remplir le Saint-Siége, comme vous

pourrez savoir plus particulièrement de mon cousin le duc d'Etrées, mon ambassadeur à Rome. Cependant je m'informerai de l'affaire dont vous me parlez, pour tenir la main à ce que la justice vous y soit conservée toute entière.

AU MÊME.

Versailles, le 10 octobre 1676.

Mon Cousin, la lettre que vous m'avez écrite depuis la création du pape (1), dit beaucoup de choses en peu de paroles, puisqu'elle m'assure que ma gloire et ma conscience doivent être pleinement satisfaites du succès de ce dernier conclave : c'est tout ce que je pouvois desirer, et comme mon ambassadeur n'a pas oublié dans sa dépêche, ce que vous avez contribué à cet accomplissement de mes vœux, vous ne devez pas douter aussi du gré que je vous en sais, et qu'il ne soit tel que mérite la manière dont vous m'avez servi.

---

(1) Benoît Odescalchi, élu pape le 21 septembre, prit le nom d'Innocent XI et fut un dangereux ennemi pour Louis XIV.

A LA REINE DE POLOGNE.

Saint-Germain-en-Laye, le 24 novembre 1676.

MADAME MA SŒUR, vous ne pouviez m'annoncer un succès plus conforme à mes vœux, que la paix que le roi de Pologne, monsieur mon frère, vient de conclure si glorieusement à la tête de son armée (1). Je m'en réjouis avec vous, non-seulement pour l'honneur et pour les avantages qu'elle lui donne, mais aussi pour l'état où elle l'a mis d'accomplir sa parole que je sais qui est inviolable. Je n'ai pas moins de confiance en votre amitié, et je me tiens si sûr des preuves que j'en dois attendre, dans une conjoncture si favorable de me la faire paroître, que je le compte déjà parmi les plus pressans motifs que j'ai de vous conserver la mienne, et d'être aussi véritablement que je suis, &c.

(1) Après plusieurs victoires, Sobieski conclut avec le grand-visir Couprogli une paix très-avantageuse. Le traité est du 15 septembre.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Saint-Germain-en-Laye, le 17 février 1677.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu votre nouvelle lettre, touchant ma cousine la duchesse Mazarin, par les mains de votre ambassadeur, qui n'a rien oublié en me la rendant, pour me faire comprendre la part que vous prenez à ses intérêts, et pour me les bien expliquer ; mais après en avoir parlé derechef au duc son mari, dans les termes les plus pressans où pouvoit m'engager une recommandation comme la vôtre, j'ai bien du regret d'être obligé de vous dire, qu'il est demeuré inébranlable dans ses premiers sentimens : je ne sais s'il pourra les changer dans la suite ; la seule chose dont je puis répondre, est que vous me trouverez toujours disposé à renouveler mes offices auprès de lui, pour vous témoigner à cet égard ainsi que je tâcherai de faire en toutes les autres occasions qui se présenteront, la véritable amitié avec laquelle je suis, &c.

A M. COLBERT.

Lille, le 5 mars 1677.

Je vous renvoie la boîte que vous m'avez

envoyée pour le milord Duras, afin que vous la lui donniez de ma part. Il est à Paris et y doit demeurer quelques jours ; elle est fort belle, et le présent est très-beau. J'ai reçu aussi la table de bracelets pour le milord Sunderland : je l'envoie à Courtin pour la lui donner. Sa beauté m'a surpris, et le prix m'a étonné ; elle paroît d'une bien plus grande valeur. Je suis bien aise que vous ayez donné ordre au paiement comme vous avez fait ; cela ne me surprend pas, sachant l'envie que vous avez de me plaire.

AU DUC DE MONTAUSIER.

Au camp devant Valenciennes, le 11 mars 1677.

J'AI reçu vos lettres : je suis très-aise des sentimens où est mon fils ; il faut qu'il y persiste, c'est la plus grande satisfaction qu'il puisse me donner. Quant à la lettre de cachet dont vous me parlez, je me remets au marquis de Châteauneuf.

AU MÊME.

Au camp d'Haspres, le 21 mars 1677.

J'AI reçu votre lettre du 18 de ce mois ; je

me réjouis de la parfaite santé de mon fils. Vous avez bien fait de m'avertir de ce qui se passe à l'égard des places de son carrosse ; il est vrai que j'en ai usé quelquefois pour les places du mien de la même manière que vous dites, j'avois mes raisons, mais le mieux est de laisser les choses comme elles se trouvent, et de n'y prendre pas garde.

M. COLBERT AU ROI.

Paris, le 21 mars 1677.

La reine a demandé deux mille pistoles pour les aumônes de son jubilé ; je les lui ai fait donner aussitôt. J'en envoie l'ordonnance à V. M. avec quelques autres, si elle l'a agréable.

Le Bas qui étoit assurément le plus habile homme de l'Europe pour les lunettes d'approche et pour les instrumens de mathématiques, est mort depuis peu de jours, et a laissé son logement dans les galeries du Louvre vacant. Savoir si V. M. auroit agréable d'accorder ce logement, ou à celui qui est le plus habile dans Paris en ces deux métiers, ou à l'un des graveurs qui travaillent aux médailles de V. M. ?

Le nommé Jean Berth, marchand à Oudenarde, très-bon ouvrier en glaise, et qui a fait tous les ouvrages de Versailles, est mort et a laissé une femme veuve et quatre enfans ; l'on demande à V. M. le droit d'aubaine pour cette veuve et ses enfans.

RÉPONSE DU ROI.

Vous avez bien fait de faire donner les deux mille pistoles à la reine. Vous mettrez dans le logement des galeries qui vous croirez qui en est le plus digne. Faites donner quelque chose à la veuve et aux enfans de cet homme qui est mort, qui travailloit à la glaise à Versailles, et je leur accorde l'aubaine.

A L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Au camp devant Cambrai, le 21 mars 1677.

Mon Cousin, j'avoue que la prise de Valenciennes ne paroîtra pas un succès ordinaire, si l'on examine ses circonstances ; c'est une place très-forte, munie de tout, emportée d'assaut, en moins d'une demi-heure, sans que les lieux sacrés ni les bourgeois aient souffert le moindre désordre. Mais Dieu qui voit mes bonnes intentions a voulu les bénir, dans l'exécution comme dans le projet de cette entreprise : ne pouvant douter que les prières continuelles qu'on lui a faites par vos ordres, pour la prospérité de mes armes, n'y aient eu la principale part, je vous en demande le secours sans intermission.

AU MARÉCHAL-DUC DE VILLEROI (1).

Au camp devant Cambrai, le 22 mars 1677.

Mon Cousin, j'avois lu dans votre cœur tous les sentimens que vous avez sur la prise de Valenciennes, avant que de les avoir vus dans la lettre que votre fils m'a rendue de votre part. Pendant qu'il fatigue ici avec moi, continuez en repos les vœux que vous faites pour ma conservation, afin qu'à mon retour je vous retrouve en parfaite santé.

AU MARÉCHAL-DUC DE LA FERTÉ-SENECTERRE.

Au camp devant Cambrai, le 27 mars 1677.

Mon Cousin, je suis bien aise de vous avoir vengé de Valenciennes (2); je crois même que

(1) Il avoit été gouverneur de Louis XIV.

(2) En 1656, les maréchaux de Turenne et de la Ferté avoient assiégé Valenciennes. Le dernier fit de mauvaises dispositions et contraria son collègue. Le 15 juillet le prince de Condé attaqua le quartier du maréchal de la Ferté, battit ses troupes, le fit prisonnier et força les Français à lever le siége. Le maréchal de Turenne sauva les restes de l'armée.

vous ne serez pas fâché que, comme l'injure que vous y avez reçue ne vous avoit point fait de tort dans mon esprit, je n'aie pas poussé plus loin ma vengeance; j'aurois peine à trouver d'autres lieux où l'on pût vous venger de la sorte: vous y avez mis trop bon ordre pendant cette longue suite d'années où vous avez si dignement servi et moi et l'Etat.

A L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Au camp devant la citadelle de Cambrai, le 6 avril 1677.

MON COUSIN, j'ai vu ce que vous m'avez écrit de dimanche dernier : rien ne me surprend à l'égard du calme où vous me mandez que sont toutes choses, mais je vous avoue aussi que rien ne m'est plus agréable. Quant à la lettre du Pape aux évêques dont vous me parlez (1), j'apprends que sa Sainteté n'a pas écrit à eux seuls, ni en général à tous les prélats de France. On m'assure qu'elle s'est contentée de faire réponse à ceux dont elle avoit reçu des complimens, par une pure dis-

(1) C'étoient les évêques jansénistes et anti-régalistes que dès ce temps Innocent XI cherchoit à encourager.

tinction favorable au caractère épiscopal, qui lui étoit commun avec eux avant son exaltation. Je ne laisserai pas pourtant de m'expliquer en conformité de vos sentimens.

A M. COLBERT.

Du camp près de Cambrai, le 17 avril 1677.

Je suis bien aise que le Brun voie la disposition de ce siége, car elle est fort belle. Je finis en vous assurant que vos services me sont aussi agréables qu'utiles, et que je reconnois les peines que vous prenez, par l'amitié que j'ai pour vous.

AU MÊME.

Le 19 avril 1677.

Le Brun et le Nôtre sont venus ici. Je suis très-aise que le Brun ait vu cette attaque (de Cambrai); il a été aussi à Valenciennes. Faites-leur donner à chacun quinze cents livres pour leur voyage.

AU MÊME.

Calais, le 24 avril 1677.

Je vous connois trop pour douter de la joie que vous avez eue de la prise de Cambrai ; je vous sais le gré que je dois des sentimens que vous avez pour moi, et je crois que vous devez être content quand je vous dis que je vous connois tel que vous êtes.... Je joins un mémoire du marquis de Louvois, qui sera utile et qui épargnera quelque chose de la dépense qu'il faut faire pour les Muses. Vous le verrez et le mettrez en usage.

A MADAME LA MARQUISE DE LA FAYETTE.

Dunkerke, le 27 avril 1677.

Madame la marquise de la Fayette, j'entendrai volontiers ce que le père de la Chaise me proposera de votre part sur l'abbaye dont vous me parlez, et comme vous vous en êtes fait un ingénieux prétexte, pour me pouvoir féliciter du bonheur de cette campagne, je souhaite aussi qu'il y ait lieu de m'en faire une occasion, de vous témoigner que ce compliment ne m'a pas été désagréable.

A L'ÉVÊQUE DE CONDOM.

Dunkerke, le 27 avril 1677.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE CONDOM, j'ai vu les deux lettres que vous m'avez écrites sur la victoire de Cassel, et sur la prise de la cidatelle de Cambrai : on ne peut pas être insensible à des manières aussi fines que celles dont vous traitez des succès si glorieux ; mais rien ne m'a touché à l'égal des sentimens de piété et des aiguillons de gloire que vous avez remarqués dans le cœur de mon fils : je prie Dieu de les perfectionner.

A M. COLBERT.

Condé, le 26 mai 1677.

J'AI été très-aise de ce que le comte d'Etrées a fait (1) : l'action est très-belle ; mais j'ai regret de tant de braves gens qu'on y a perdus, et de mes quatre vaisseaux ; mais malgré la perte, cette affaire est fort glorieuse pour la France.

(1) Le 23 février et les jours suivans, il brûla dix vaisseaux hollandais, en coula un à fond et en fit échouer trois autres sur la côte de l'île de Tabago. Ce succès lui coûta quatre vaisseaux.

AU ROI D'ANGLETERRE.

Versailles, le 11 août 1677 (1).

MONSIEUR MON FRÈRE, le sieur Barillon, conseiller en mon conseil d'état, s'en va relever le sieur Courtin avec la même qualité de mon ambassadeur extraordinaire auprès de vous, et avec les mêmes ordres pour la conservation de l'amitié inviolable qui nous unit ; et comme elle me répond que vous voudrez bien aussi lui donner la même créance qu'à son prédécesseur, je laisse le surplus à sa vive voix.

A LA DUCHESSE DE PORSMOUTH (2).

Versailles, le 6 octobre 1677.

MA COUSINE, j'ai lu avec une satisfaction particulière la lettre que vous m'avez écrite par le sieur Courtin, voyant les assurances

(1) M. Courtin, que remplaçoit M. de Barillon, venoit de conclure un nouveau compromis avec Charles II, qui moyennant deux millions de livres s'étoit engagé à proroger son parlement jusqu'à la fin d'avril 1678.

(2) Mademoiselle de Kerouel, née en Bretagne, maîtresse du roi d'Angleterre, Charles II.

qu'elle me donne de la continuation d'une affection aussi sincère que je sais qu'est la vôtre. Les deux montres qu'il m'a présentées aussi de votre part, ne m'ont pas été moins agréables, non-seulement parce qu'elles sont fort belles, mais aussi parce qu'elles viennent de vous; enfin le compliment ni le présent ne pouvoient être mieux reçus, et vous ne devez pas douter que je ne reçoive toujours de même les marques de votre souvenir.

AU MARÉCHAL-DUC DE VIVONNE.

Saint-Germain-en-Laye, le 19 novembre 1677.

Mon Cousin, j'ai bien de la joie d'apprendre et de vous faire savoir en même temps, qu'enfin les Hollandais ont résolu d'envoyer une escadre de dix-huit vaisseaux en Sicile, et qu'elle doit partir dans le mois prochain pour se rendre à Cadix en janvier, et être à Naples dans le mois suivant. Comme les officiers généraux de mon armée navale, et les capitaines et autres chefs de mes vaisseaux et galères les ont jusqu'ici battus par-tout, je ne puis douter qu'ils ne se maintiennent en cette glorieuse possession, par les mêmes preuves de courage et de bonne conduite qui la leur ont

acquise. Vous leur direz même de ma part, que Ruyter ayant avoué qu'il trouvoit les Français non-seulement plus braves que les Hollandais, mais aussi plus habiles à savoir prendre et conserver les avantages de la manœuvre des vaisseaux, je suis sûr qu'ils n'oublieront rien pour confirmer un témoignage qui leur est si honorable. Sur-tout vous ne manquerez pas de leur faire bien connoître, que s'il y eut jamais d'occasion de mériter envers moi, c'est celle que leur apportera l'approche de cette escadre, et que nul officier, de quelque rang qu'il puisse être, n'y fera d'action signalée dont il ne soit récompensé. Pour vous, si la sûreté de Messine peut vous permettre alors de les commander en personne, je sais ce que je dois attendre en ce cas, d'une valeur aussi éprouvée et d'une expérience à la mer aussi consommée que la vôtre.

AU ROI DE POLOGNE.

Saint-Germain-en-Laye, le 2 décembre 1677.

MONSIEUR MON FRÈRE, la véritable amitié avec laquelle je m'intéresse à tout ce qui vous regarde, ne me permet pas de savoir le péril où vous avez été en pensant prendre du café,

sans me réjouir avec vous du bonheur extraordinaire qui vous en a garanti. C'est une suite visible du soin que le Ciel a toujours pris d'une vie si glorieuse et si nécessaire à la chrétienté. Dieu vous la conserve longues années, et l'accompagne de tous les biens que vous souhaite, &c.

A LA REINE DE POLOGNE.

Saint-Germain-en-Laye, le 2 décembre 1677.

MADAME MA SŒUR, je loue Dieu de l'heureuse découverte du poison mêlé dans le sucre du café qu'on vous devoit servir; agréez qu'en vous témoignant par cette lettre de ma main la part que je prends à cet accident, je vous conjure d'en profiter comme d'un avertissement du Ciel pour la conservation de votre personne et de celle du roi de Pologne, monsieur mon frère, et de croire qu'on ne sauroit être plus sensible que je le suis à tout ce qui vous arrive.

AU DUC DE MONTAUSIER.

Toul, le 19 février 1678.

J'AI reçu les deux lettres que vous m'avez écrites, par lesquelles j'ai vu le bon état de la

santé de mon fils, et les divertissemens qu'il est venu prendre à Paris avec mon frère. Il n'est pas besoin de vous dire la joie que j'ai qu'il se porte bien, ni de vous recommander de tenir soigneusement la main, en ce qui dépend de vous, afin qu'il se porte toujours de même. Pour ce qui est de l'opéra et des autres récréations honnêtes qu'il peut desirer, j'approuve qu'il les ait toutes. Mais je me promets que cette complaisance l'engagera d'autant plus à me tenir parole, en n'omettant rien de ce qu'il doit faire, pour être un prince accompli et un parfaitement honnête homme.

AU COMTE DE KONIGSMARCK, MARÉCHAL DE SUÈDE (1).

Toul, le 19 février 1678.

Monsieur le comte de Konigsmarck, l'action que vous venez de faire contre les Danois dans l'île de Rugen, est si glorieuse que j'ai bien voulu vous écrire ces lignes de ma main, pour m'en réjouir avec vous. Comme elle servira

(1) Il avoit servi en France en 1672. La Suède étoit alors alliée de la France, et le roi de Danemarck étoit entré dans la coalition des princes réunis aux Hollandais contre Louis XIV.

d'exemple aux autres, je ne doute point qu'elle ne vous soit un nouvel aiguillon de vous signaler de plus en plus à l'avantage de la cause commune. Je souhaite seulement que vous en trouviez autant d'occasions que vous avez de parties pour en savoir profiter.

A L'ÉVÊQUE DE CONDOM.

Metz, le 23 février 1678.

Monsieur l'évêque de Condom, je ne me suis pressé de répondre à votre lettre du 14 de ce mois, parce que je n'ai rien à ajouter au résultat de la conférence que vous avez eue avec mon cousin l'archevêque de Paris. On ne pouvoit mieux faire, et même après l'avis du sieur Renaudot, par écrit, que de laisser commencer le carême à mon fils, pour le continuer ou le rompre selon l'état où sa santé se trouvera dans la suite. Je prie Dieu qu'il lui donne autant de forces, que je suis sûr qu'il a de zèle pour rendre cette soumission à l'église.

A M. COLBERT.

24 février 1678.

Je vois que le prompt paiement d'un million que vous faites à l'ordinaire est plus qu'il n'est

possible. Je vous en sais le gré que vos services méritent par leur conséquence, et par l'envie que je vois que vous avez de me plaire.

A L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Au camp devant la citadelle de Gand, le 10 mars 1678.

Mon Cousin, vous auriez eu plutôt réponse sans la marche qu'il m'a fallu faire, et sans les occupations que donne une entreprise comme celle-ci, particulièrement dans les premiers jours et dans la saison où nous sommes. J'ai reçu trois de vos lettres; vous me ferez plaisir de continuer à me donner avis de ce que vous apprendrez des affaires d'Angleterre, et d'y pénétrer le plus avant qu'il vous sera possible (1). J'ai vu la réponse que le feu sieur évêque d'Alet (2) me vouloit faire. Dieu lui fasse miséricorde, mais c'étoit assurément le projet d'un homme bien entêté. J'approuve entièrement votre avis touchant la nouvelle édition de son Rituel. Nous verrons à mon re-

---

(1) Voyez la note de la lettre ci-après du 21 mars.

(2) L'un des saints du jansénisme. On a écrit sa vie en trois volumes.

tour ce qu'il y aura de mieux à faire, et cependant il est bon que l'abbé Chabot écrive à Rome dans le sens que vous proposez. Quant au mémoire du chanoine de Tarbes, je ne crois pas qu'il y ait rien à faire présentement. Au reste, Dieu a exaucé les prières que vous avez ordonnées dans votre diocèse pour la prospérité de mes justes armes, m'ayant rendu maître de cette grande et importante ville en moins de cinq jours ; j'espère que la continuation d'un secours si nécessaire ne lui sera pas moins agréable, et nous attirera enfin la paix pour laquelle seule je fais la guerre.

AU MÊME (1).

Au camp devant Ipres, le 21 mars 1678.

MON COUSIN, je viens de recevoir votre lettre du 18 de ce mois. Vous me faites plaisir de continuer à me rendre compte de ce que vous apprenez des affaires d'Angleterre. A ce que je vois l'on n'est pas si furieux en ce pays

(1) Louis XIV se servoit de lui et du père de la Chaise pour entretenir des intelligences avec les chefs des non-conformistes en Angleterre. On sait que le célèbre Coleman étoit en correspondance avec le confesseur de Louis XIV.

là, qu'il sembloit qu'on y seroit si je faisois des conquêtes. Quant à l'homme dont vous me parlez, comme j'espère que cette place ne durera pas long-temps, il est bon de l'entretenir jusqu'à mon arrivée à Saint-Germain, où je fais état de retourner incontinent après ce siége.

AU DUC DE MONTAUSIER.

Au camp de Wetteren sur l'Escaut, le 24 mai 1678.

MON COUSIN, j'ai reçu toutes vos lettres. Je suis bien aise que mon fils continue ses exercices avec l'application et le succès que vous me marquez. Il n'y a que votre maladie qui m'a donné de l'inquiétude, mais je ne doute plus à présent que vous ne soyez bientôt guéri. Je le souhaite, non-seulement par le véritable intérêt que je prends à votre santé, mais aussi afin que vous soyez plus en état de fortifier les bons sentimens de mon fils.

M. COLBERT AU ROI.

Seaux, le 24 mai 1678.

JE reçus hier, Sire, le billet de V. M. du 17, et j'exécuterai ponctuellement ce qu'il plaît à V. M. de

m'ordonner sur le sujet de M. de Montespan. Sur quoi je crois qu'il est bon qu'elle soit informée, qu'il y a environ trois ou quatre ans, qu'elle m'ordonna de tenir la main, pour qu'un procès qu'il avoit au parlement fût jugé, pour lui ôter cette raison ou ce prétexte de demeurer à Paris. J'exécutai l'ordre de V. M.; son procès fut jugé, et il se retira comme je crois.

Il y a environ quinze jours que M. de Montespan m'aborda, et me pria de recommander une seconde fois à M. de Novion un procès qu'il avoit, dont il attendoit le jugement pour se retirer dans sa province; ce que je n'ai point fait, parce que je ne crus pas devoir me mêler de ses affaires sans ordre. Si V. M. estimoit nécessaire de faire cette diligence auprès dudit sieur de Novion, peut-être qu'il se retireroit ensuite. Cependant j'exécuterai l'ordre de V. M.

RÉPONSE DU ROI.

Vous pouvez faire dire un mot au juge, pour qu'il termine les affaires de M. de Montespan, afin qu'il parte plutôt.

A M. COLBERT.

Saint-Germain-en-Laye, le 15 juin 1678.

Il me revient que Montespan se permet des propos indiscrets. C'est un fou que vous me

ferez plaisir de faire suivre de près; et pour que le prétexte de rester à Paris ne dure pas, voyez Novion, afin qu'on se hâte au Parlement. Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme : comme il en est capable, et que les suites seroient à craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne paroisse pas. N'oubliez pas les détails de cette affaire, et sur-tout qu'il sorte de Paris au plutôt.

AU MÊME.

Dunkerke, le 29 juillet 1680.

J'AI voulu attendre que j'eusse tout vu devant que de vous écrire. J'entendrai bien mieux présentement les lettres de marine que je ne faisois, car j'ai vu le vaisseau de toutes manières, et faire toutes ses manœuvres, tant pour le combat que pour faire route. Je n'ai jamais vu d'hommes si bien faits que le sont les soldats et les matelots. Si je vois jamais beaucoup de mes vaisseaux ensemble, ils me feront grand plaisir. Les travaux de la marine sont surprenans, et je ne m'imaginois pas les choses comme elles sont; enfin je suis très-satisfait. Mon voyage me coûtera quelque chose, mais mon argent séra bien employé, car j'aurai plus

de pièces qui verront la rade et les attaques à revers (1).

(1) Il s'agit ici des nouvelles fortifications que Louis XIV faisoit à Dunkerke.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

DU CONTENU DE CE VOLUME.

LETTRES PARTICULIÈRES.

ANNÉE 1659.

LOUIS XIV au roi d'Espagne, Philippe IV, 21 septembre 1659. *page* 3

A l'Infante d'Espagne, Marie-Thérèse, depuis reine de France, 21 septembre. 5

ANNÉE 1661.

Au roi d'Espagne, 9 mars 1661. 6

Au même, 13 mars. 9

Au prince de Conti, 25 mars. 10

Au roi d'Espagne, 26 mars. 11

Au roi d'Angleterre, 2 avril. 11

Au connétable Colonne, 12 avril. 12

Au roi d'Espagne, 18 avril. 13

Au duc de Lorraine, 18 avril. 13

A l'évêque de Fréjus, 21 avril. 14

Au Pape, 2 mai. 15

Au duc de Lorraine, 2 juin. 16

Au chevalier Paul, 2 juin. 17

Au roi d'Espagne, 3 juin. 18

A la comtesse de Brégi, 4 juin. 19

A don Louis de Haro, 17 juin. 20

A madame de Venel, 20 juin. *page* 21
A la princesse de Toscane, 21 juin. 22
A la même, 30 juin. 23
A la duchesse de Savoie, 2 juillet. 23
A mademoiselle de Montpensier, 3 juillet. 24
Au duc de Parme, 5 juillet. 25
A la reine Christine de Suède, 15 juillet. 26
A l'évêque de Béziers, Bonzi, 20 juillet. 27
Au grand-duc de Toscane, 20 juillet. 28
A la princesse de Toscane, 20 juillet. 29
Au duc de Mazarini, 31 juillet. 29
Au comte d'Estrades, 5 août. 30
Au connétable Colonne, 6 août. 36
A l'électeur de Trèves, 8 août. 37
Au marquis de Béringhen, 19 août. 38
Au chevalier de Clerville, 19 août. 39
Au duc François de Lorraine, 20 août. 40
Au même, 21 août. 41
Au roi de Danemarck, 24 août. 41
Aux proconsuls et conseillers de la ville de Hambourg, 24 août. 42
A la reine Christine, 24 août. 43
Au comte d'Estrades, 25 août. 44
A la reine Anne d'Autriche, 5 septembre. 50
Au duc de Mazarini, 13 septembre. 54
A M. de Fieubet, 30 septembre. 55
Au maréchal de la Meilleraie, 25 octobre. 56
Au duc de Mazarini, 27 octobre. 57
A la reine Christine, 27 octobre. 59
Au duc de Mazarini, 1er novembre. 60
A l'évêque de Rhodez, 5 novembre. 61
Au comte de Béthune, 23 novembre. 62

A l'abbé Elpidio Benedetti, 22 décembre. *page* 63
Au maréchal de Fabert, 29 décembre. 64

ANNÉE 1662.

A l'électeur de Trèves, 20 janvier 1662. 67
Au comte d'Estrades, 25 janvier. 67
Au roi d'Espagne, 10 février. 73
Au maréchal de la Meilleraie, 18 février. 74
Au cardinal Chigi, 24 février. 76
Au comte d'Estrades, 1er mars. 76
Au marquis de Saint-Luc, 5 mars. 78
Au même, 5 mars. 79
A la princesse-douairière d'Orange, 10 mars. 80
Au cardinal de Retz, 17 mars. 81
A l'électeur de Mayence, 12 mai. 82
Au comte de Guiche, 20 mai. 83
Au grand-duc de Toscane, 28 mai. 83
A la reine Christine, 19 juin. 84
A l'électeur de Mayence, 27 juin. 85
A la duchesse de Savoie, 28 juin. 86
Au duc de Beaufort, 3 juillet. 87
Au comte d'Uhlfeld, 14 juillet. 87
A la reine Christine, 20 juillet. 88
A la même, 27 juillet. 89
A l'abbesse de Fontevrault, 22 août. 90
Au Pape, 30 août. 91
A la reine Christine, 30 août. 92
Au roi d'Espagne, 6 septembre. 93
Au duc Sforza-Cesarini, 15 septembre. 94
Au cardinal Mancini, 23 septembre. 95
A la princesse de Toscane, 3 octobre. 96
Au duc de Mercœur, 12 octobre. 97

Au prince de Conti, 25 octobre. *page* 98
Au roi d'Angleterre, 30 octobre. 100
A la duchesse de Savoie, 21 novembre. 101
A la reine Christine, 12 décembre. 102
A l'électeur de Mayence, 19 décembre. 103
A l'abbesse de Fontevrault, 20 décembre. 103
Au roi d'Espagne, 30 décembre. 104

ANNÉE 1663.

A la reine de Pologne, 4 janvier 1663. 105
Au comte de Guiche, 6 janvier. 107
Au roi de Danemarck, 20 janvier. 107
A M. Corfitz-Uhlfeld, 20 janvier. 108
Au roi de Pologne, 1er février. 110
Au comte d'Estrades, 9 février. 113
Au prince de Condé, 11 février. 122
Au comte de la Gardie, sénateur de Suède, 15 février. 123
A l'archevêque de Rouen, 22 mars. 124
Au roi d'Angleterre, 4 avril. 125
A l'électeur de Mayence, 10 avril. 127
A l'évêque de Spire, 10 avril. 128
Au comte d'Estrades, 13 avril. 129
A la comtesse d'Armagnac, 16 avril. 132
Au comte d'Estrades, 20 avril. 133
A la duchesse de Meckelbourg, 30 avril. 136
Au maréchal de la Meilleraie, 5 mai. 137
A la comtesse d'Armagnac, 10 mai. 138
A la reine de Pologne, 18 mai. 139
Au comte d'Estrades, 18 mai. 141
Au comte de Comminge, 29 mai. 143
Au chevalier Paul, 3 juin. 143
Au cardinal de Retz, 18 juin. 144

Au duc de Beaufort, 22 juin. *page* 145
Au comte d'Estrades, 20 juillet. 146
Au roi de Danemarck, 28 juillet. 147
Au duc des Deux-Ponts, 28 juillet. 148
Au roi d'Espagne, 30 juillet. 148
Au roi de Pologne, 9 août. 149
A l'abbesse de Fontevrault, 16 août. 150
Au comte d'Estrades, 17 août. 151
M. Colbert au Roi, 28 août. 152
Réponse du Roi. 153
A la duchesse de Savoie, 1er octobre. 153
Au marquis de Montausier, 16 octobre. 154
A la duchesse de Modène, 5 novembre. 155
Au marquis de Bellefonds, 8 novembre. 156
Au duc de Mazarini, 17 novembre. 157
A la reine de Pologne, 26 novembre. 158
Au comte de Guiche, 7 décembre. 160
Au marquis de Bellefonds, 14 décembre. 161
Au même, 18 décembre. 162

ANNÉE 1664.

Au même, 11 janvier 1664. 162
Au même, 18 janvier. 164
A la reine de Pologne, 20 janvier. 165
Au chevalier Paul, 22 janvier. 166
Au marquis de Bellefonds, 25 janvier. 166
Au même, 31 janvier. 167
A l'Empereur, 4 février. 168
Au duc de Beaufort, 23 février. 169
Au comte de Grammont, 6 mars. 170
Au duc de Savoie, 13 mars. 171
Au comte de la Feuillade, 17 mars. 172

A la princesse de Toscane, 28 mars. *page* 172
Au comte de Saint-Même, 28 mars. 174
Au comte de la Feuillade, 31 mars. 175
Au marquis de Puiguilhem, 1er avril. 175
Au Pape, 1er avril. 176
Au comte de Guiche, 11 avril. 177
Au marquis de Bellefonds, 24 avril. 178
Au comte de Coligni, 25 avril. 178
Au comte de Vivonne, 28 avril. 179
A M. Colbert, 2 mai. 181
Au même, 5 mai. 182
Au comte de Coligni, 6 mai. 184
Au même, 20 mai. 185
Au marquis de Bellefonds, 22 mai. 186
A mademoiselle de Montpensier, 27 mai. 186
Au comte de Coligni, 1er juin. 187
Au même, 12 juin. 188
Au comte de Gadagne, 12 juin. 189
Au comte de Coligni, 20 juin. 190
Au même, 3 juillet. 192
Au duc de Beaufort, 4 juillet. 193
Au même, 5 juillet. 195
A M. de Lamoignon, 8 juillet. 196
Au duc de Beaufort, 9 juillet. 197
Au comte de Coligni, 10 juillet. 198
Au comte de Vivonne, 10 juillet. 199
Au comte de Gadagne, 10 juillet. 200
A mademoiselle de Montpensier, 12 juillet. 201
Au comte de Vivonne, 17 juillet. 201
Au comte de la Feuillade, 17 juillet. 202
Au comte de Coligni, 7 août. 203
A M. Courtin, 10 août. 204

Au comte de Coligni, 15 août. *page* 205
Au duc de Beaufort, 18 août. 210
Au chevalier Paul, 18 août. 219
Au comte de Coligni, 22 août. 220
Au comte de Holach, 22 août. 226
Au comte de Vivonne, 30 août. 227
Au duc de Beaufort, 30 août. 228
Au comte de Coligni, 30 août. 231
Au comte de la Feuillade, 30 août. 233
A l'Empereur, 31 août. 234
A mademoiselle de Montpensier, 2 septembre. 235
A la maréchale de la Motte-Houdancourt, 3 sept. 236
Au comte de Gadagne, 12 septembre. 237
Au chevalier de Clerville, 12 septembre. 240
Au comte de Coligni, 19 septembre. 241
Au comte de la Feuillade, 19 septembre. 245
Au comte de Coligni, 27 septembre. 247
A M. de Pradel, 3 octobre. 250
Au comte de Coligni, 4 octobre. 252
Au comte de la Feuillade, 10 octobre. 255
Au comte de Coligni, 18 octobre. 256
Au comte de la Feuillade, 24 octobre. 257
Au marquis de Villeroi, 24 octobre. 259
A M. de Pradel, 27 octobre. 259
Au comte de Coligni, 30 octobre. 260
Au marquis de Traci, 1er novembre. 262
Au comte de Coligni, 12 novembre. 263
Au duc de Beaufort, 12 novembre. 264
Au comte de Vivonne, 12 novembre. 265
Au roi d'Espagne, 15 novembre. 266
A M. de Champigni, 16 novembre. 267
Au roi d'Espagne, 16 novembre. 267

Au comte de la Feuillade, 21 novembre. *page* 268
Au duc de Beaufort, 21 novembre. 269
Au même, 28 novembre. 272
A l'archevêque de Rouen, 29 novembre. 273
Au comte d'Estrades, 5 décembre. 274
A M. de Podwils, 6 décembre. 276
Au comte d'Estrades, 19 décembre. 277
Au comte de la Feuillade, 19 décembre. 281
Au duc de Beaufort, 19 décembre. 281
Au roi d'Espagne, 23 décembre. 283
Au comte d'Estrades, 26 décembre. 283
Au roi d'Espagne, 27 décembre. 286

ANNÉE 1665.

Au Pape, 1er janvier 1665. 287
Au comte d'Estrades, 30 janvier. 289
Au même, 13 février. 291
Au duc de Beaufort, 27 février. 294
Au comte de Holach, 2 mars. 294
Au comte d'Estrades, 6 mars. 295
Au roi d'Espagne, 17 mars. 297
Au marquis d'Epinai-Saint-Luc, 29 mars. 298
Au Pape, 10 avril. 299
Au duc de Beaufort, 24 avril. 300
Au marquis de Traci, 27 mai. 302
A M. de la Barre, 27 mai. 304
Au duc de Beaufort, 16 juin. 305
Au comte de Vivonne, 19 juin. 306
A l'électeur de Mayence, 25 juillet. 306
Au comte d'Estrades, 17 août. 307
Au même, 17 août. 308
A M. de Podwils, 17 août. 316

Au prince de Furstemberg, évêque de Strasbourg, 19 août. *page* 317
Au duc de Beaufort, 11 septembre. 318
Au comte de Vivonne, 11 septembre. 319
Au même, 18 septembre. 320
Au même, 20 septembre. 321
Au comte d'Estrades, 2 octobre. 322
A la reine Christine, 2 octobre. 323
Au duc de Navailles, 5 octobre. 324
Au duc de Beaufort, 16 octobre. 325
A la reine régente d'Espagne, 17 octobre. 325
Au maréchal d'Aumont, 18 octobre. 326
Au comte de Vivonne, 23 octobre. 327
Au maréchal d'Aumont, 28 octobre. 328
Au maréchal de Turenne, 2 novembre. 328
A M. de Pradel, 13 novembre. 329
Au comte de Vivonne, 13 novembre. 330
A M. de Pradel, 16 novembre. 331
A la princesse de Toscane, 23 novembre. 333
A M. de Pradel, 27 novembre. 334
Au président de Novion, 1er décembre. 336
A M. de Pradel, 4 décembre. 337
Au duc de Beaufort, 8 décembre. 338
A mademoiselle de Montalais, 19 décembre. 342
A M. de Pradel, 25 décembre. 343
Au prince de Conti, 29 décembre. 347
A l'Empereur, 31 décembre. 349

ANNÉE 1666.

A M. de Pradel, 1er janvier 1666. 350
Au prince de Conti, 8 janvier. 351
A M. de Pradel, 8 janvier. 352

A la reine Christine, 15 janvier. *page* 354
Au Pape, 21 janvier. 355
A la reine douairière d'Angleterre, 21 janvier. 356
Au duc de Beaufort, 5 février. 356
Au comte de Vivonne, 5 février. 358
Au marquis de la Vallière, 5 février. 359
Au même, 11 février. 361
Au maréchal d'Aumont, 13 février. 362
Au duc de Saint-Aignan, 16 février. 363
Au duc de Beaufort, 16 février. 363
Au chevalier Paul, 16 février. 364
Au duc de Beaufort, 19 février. 365
Au comte de Vivonne, 2 mars. 366
A l'archevêque de Paris, 3 mars. 367
Au comte de Vivonne, 10 mars. 367
Au duc de Beaufort, 12 mars. 368
Au même, 22 mars. 370
Au comte de Vivonne, 22 mars. 371
Au duc de Beaufort, 30 mars. 372
Au duc de Montausier, 30 mars. 373
Au duc de Saint-Aignan, 1er avril. 374
Au marquis de la Vallière, 1er avril. 376
Au duc de Beaufort, 2 avril. 377
A la reine Christine, 28 mai. 378
A la même, 22 juillet. 379
Au duc de Beaufort, 23 juillet. 380
Au duc de Mazarini, 24 juillet. 381
Au duc de Beaufort, 12 août. 382
A la reine Christine, 27 août. 383
Au duc de Beaufort, 24 septembre. 384
Plein-pouvoir de la main du Roi à l'archevêque d'Embrun, son ambassadeur en Espagne, 26 septembre. 385

Le Roi au duc de Saint-Aignan, 2 octobre, *page* 386
Au marquis de Bellefonds, 9 octobre. 388
Au duc de Beaufort, 20 octobre. 388
Au même, 6 novembre. 394
Au cardinal de Retz, 12 novembre. 395
A la duchesse de Navailles, 19 novembre. 395
Au comte de la Bourlie, 20 novembre. 396
A M. du Quêne, 4 décembre. 397
Au marquis de Bellefonds, 4 décembre. 398
A la reine régente d'Espagne, 12 décembre. 398
Au comte d'Estrades, 24 décembre. 399

ANNÉE 1667.

Au duc de Chaulnes, 1er janvier 1667. 402
Au roi d'Angleterre, 4 janvier. 403
Au duc de Beaufort, 4 février. 403
A l'archevêque d'Embrun, 19 février. 404
A M. de Lionne, 18 avril. 405
A la reine Christine, 28 avril. 406
Au roi de Pologne, 6 juin. 407
Au chancelier Séguier, 12 juin. 408
A l'archevêque de Paris, 15 juin. 408
A madame de Choisi, 16 juin. 409
A la reine de Portugal, 4 juillet. 410
Au Pape, 6 juillet. 411
Au cardinal de Retz, 10 juillet. 413
Au maréchal-duc de Grammont, 24 juillet. 414
Au duc de Noailles, 10 août. 414
Au roi d'Angleterre, 14 août. 415
Commission expédiée par le Roi lui-même, au chevalier de Clerville, 2 septembre. 416

Au duc de Saint-Aignan, 10 septembre. *page* 416
A l'abbesse de Fontevrault, 20 septembre. 417

ANNÉE 1668.

Au Pape, 19 janvier 1668. 418
Au comte d'Estrades, 27 janvier. 419
A la princesse de Nemours, 31 janvier. 421
A la même, 31 janvier. 422
Au duc de Beaufort, 5 mars. 423
Au comte de Schomberg, 5 mars. 424
Au cardinal de Retz, 9 mars. 424
Au duc de Mortemart, 16 mars. 425
Au grand-maréchal de Pologne, Sobieski, 27 mars. 426
A la reine de Portugal, 4 avril. 427
Au duc de Beaufort, 21 avril. 428
Au Pape, 27 mai. 429
A la reine Christine, 20 juin. 430
A la princesse-reine de Portugal, 7 juillet. 431
Au marquis de Théobon, 9 juillet. 434
Au roi d'Angleterre, 29 juillet. 435
Au Pape, 5 août. 435
Au duc de Montausier, 7 août. 436
Ordre du roi, du 7 août. 437
Au roi de Pologne, Casimir, 19 septembre. 437
A M. Milet, 28 septembre. 438
A la reine de Portugal, 30 octobre. 438
Au Pape, 9 novembre. 439
A la reine Christine, 9 novembre. 440

ANNÉE 1669.

A la reine de Portugal, 6 janvier 1669. 441
Au Pape, 31 janvier. 442

Au même, 26 avril. *page* 444
A la reine de Portugal, 26 avril. 445
Au roi d'Angleterre, 28 juin. 446
Au duc de Navailles, 18 août. 447
Au roi de Pologne, 22 août. 447
Au roi d'Angleterre, 10 septembre. 450
Au nonce du Pape, 20 septembre. 451
Au duc de Montausier, 22 septembre. 453
Au Pape, 23 septembre. 454
A la reine de Portugal, 23 septembre. 455
Au maréchal de Bellefonds, 23 septembre. 455
A la maréchale de la Motte, 3 octobre. 456
Au roi de Pologne, Jean Casimir, 7 octobre. 457
A la maréchale de la Motte, 9 octobre. 457
A la princesse de Toscane, 29 octobre. 458
A la reine Christine, 22 décembre. 459
Au roi d'Angleterre, décembre. 460

ANNÉE 1670.

Monsieur à M. Colbert, 2 février 1670. 461
Le Roi au roi d'Angleterre, 25 février. 463
M. Colbert au Roi, 5 mai. 464
Réponse du Roi. 465
Au comte de Saint-Paul, 6 mai. 465
M. Colbert au Roi, 9 mai. 465
Réponse du Roi, 12 mai. 466
Au cardinal de Bouillon, 14 mai. 467
A M. Colbert, 22 mai. 467
Au roi d'Angleterre, 30 mai. 468
Au même, 2 juin. 469
Au même, 30 juin. 469
Au prince d'Orange, 30 juin. 470

Au roi d'Angleterre, 5 septembre. *page* 471
Au duc d'Enghien, 5 octobre. 472
A M. Colbert, 24 octobre. 473
Au duc de Buckingham, 15 décembre. 474

ANNÉE 1671.

Au cardinal Mancini, 7 avril 1671. 476
Au roi de Danemarck, 11 avril. 476
A M. Colbert, 15 avril. 477
Au duc d'Enghien, 24 mai. 478
A l'Empereur, 24 juin. 479
Au maréchal d'Albret, 29 juin. 481
Au duc de Montausier, 6 juillet. 482
A la duchesse douairière d'Orléans, 9 août. 482
Au comte de Vivonne, 18 août. 483
A M. Colbert, 28 août. 483
Au même, 2 septembre. 484
Au Pape, 3 septembre. 485
Au cardinal Altieri, 17 septembre. 487
A l'électeur Palatin, 6 novembre. 488
A la duchesse de Richelieu, 16 novembre. 489
A MM. de Vendôme, 3 décembre. 489

ANNÉE 1672,

A l'archevêque de Paris, 26 janvier 1672. 490
Au comte de Vivonne, 12 février. 491
Au roi d'Angleterre, 2 mars. 491
Au même, 31 mars. 492
A la duchesse de Richelieu, 8 avril. 494
M. Colbert au Roi, 5 mai. 495
Réponse du Roi. 496
M. Colbert au Roi, 10 mai. 496

Réponse du Roi. *page* 496
M. Colbert au Roi, mai. 497
Réponse du Roi. 497
Le Roi au duc de Montausier, 14 mai. 497
Au duc d'Iorck, 5 juin. 498
Au roi d'Angleterre, 30 juin. 498
A la comtesse de Soissons, 5 juillet. 499
A la maréchale de la Motte, 7 juillet. 500
Au duc de Saint-Aignan, 14 septembre. 500
Au comte d'Etrées, 21 octobre. 501
Au prince de Condé, 7 novembre. 502
Au duc de la Feuillade, 5 décembre. 502

ANNÉE 1673.

Au duc de Savoie, 3 janvier 1673. 503
Au roi d'Angleterre, 6 mai. 503
A M. Colbert, 19 mai. 504
Au roi d'Angleterre, 21 juin. 505
M. Colbert au Roi, 27 juin. 506
Réponse du Roi, 2 juillet. 506
Le Roi au duc de Montausier, 8 juillet. 506
Au marquis de Beringhen, 13 juillet. 507
Au duc de Savoie, 23 juillet. 507
M. Colbert au Roi, 1er août. 508
Réponse du Roi. 508
M. Colbert au Roi, 5 août. 509
Réponse du Roi. 509
Le roi au duc de Montausier, 13 août. 510
M. Colbert au Roi, 14 août. 510
Réponse du Roi, 18 août. 511
Le Roi à la grande-duchesse de Toscane, 22 août. 511
A M. Colbert, 22 août. 512

Au même, 31 août. *page* 513
Au duc de Saint-Aignan, 16 septembre. 513
A M. Colbert, 19 septembre. 514
Au même, 26 septembre. 514
Au duc de Montausier, 2 octobre. 515
A M. Colbert, 3 octobre. 516
A la reine de Portugal, 24 octobre. 517
Au grand-maréchal de Pologne, Sobieski, 17 novemb. 518
A la grande-duchesse de Toscane, 6 décembre. 518

ANNÉE 1674.

Au roi d'Angleterre, 11 février 1674. 519
Au même, 14 février. 520
A l'électeur de Cologne, 22 février. 521
Au grand-maréchal de Pologne, Sobieski, 31 mars. 522
A M. Colbert, 3 mai. 523
A la reine de Portugal, 23 mai. 524
A mademoiselle de Montpensier, 27 mai. 524
Au duc de Montausier, 27 mai. 525
A la reine de Portugal, 7 juin. 526
Au roi de Pologne, Sobieski, (Jean III), 7 juin. 526
A l'évêque de Marseille, 7 juin. 527
A M. Colbert, 14 juin. 528
A la reine de Portugal, octobre. 528

ANNÉE 1675.

Au roi d'Angleterre, 16 février 1675. 531
A M. Colbert, 14 mai. 532
Au duc de Montausier, 23 mai. 532
A M. Colbert, 28 mai. 533
A l'évêque de Grenoble, 5 juin. 534
A M. Colbert, 5 juin. 535
Au maréchal-duc d'Albret, 7 juin. 536

A M. Colbert, 8 juin. *page* 536
Au même, 15 juin. 537
Au même, 22 juin. 538
Au même, 3 juillet. 539
A madame de Guise, abbesse de Montmartre, 14 juillet. 540
Au maréchal-duc de Vivonne, 30 juillet. 541
Au même, 6 octobre. 541
Au duc de Chaulnes, 20 novembre. 542
Au roi d'Angleterre, 28 novembre. 543
A la reine de Portugal, 21 décembre. 546

ANNÉE 1676.

Au roi d'Angleterre, 17 février 1676. 546
A M. du Quêne, 26 février. 548
Au maréchal-duc de Vivonne, 11 mars. 548
A l'évêque de Condom, Bossuet, 1er mai. 549
Au prince de Condé, 3 mai. 550
A mademoiselle de Montpensier, 19 mai. 550
A la maréchale de Rochefort, 29 mai. 551
Au maréchal-duc de Duras, 13 juin. 552
Au maréchal-duc de Vivonne, 27 juin. 553
A M. Colbert, 28 juin. 554
A la reine de Portugal, 3 juillet. 554
Au cardinal de Retz, 13 août. 555
Au même, 10 octobre. 556
A la reine de Pologne, 24 novembre. 557

ANNÉE 1677.

Au roi d'Angleterre, 17 février 1677. 558
A M. Colbert, 5 mars. 558
Au duc de Montausier, 11 mars. 559
Au même, 21 mars. 559
M. Colbert au Roi, 21 mars. 560

Réponse du Roi. *page* 561
Le Roi à l'archevêque de Paris, 21 mars. 561
Au maréchal-duc de Villeroi, 22 mars. 562
Au maréchal-duc de la Ferté-Senecterre, 22 mars. 562
A l'archevêque de Paris, 6 avril. 563
A M. Colbert, 17 avril. 564
Au même, 19 avril. 564
Au même, 24 avril. 565
A la marquise de la Fayette, 27 avril. 565
A l'évêque de Condom, 27 avril. 566
A M. Colbert, 26 mai. 566
Au roi d'Angleterre, 11 août. 567
A la duchesse de Portsmouth, 6 octobre. 567
Au maréchal-duc de Vivonne, 19 novembre. 568
Au roi de Pologne, 2 décembre. 569
A la reine de Pologne, 2 décembre. 570

ANNÉE 1678.

Au duc de Montausier, 19 février 1678. 570
Au comte de Konigsmarck, 19 février. 571
A l'évêque de Condom, 23 février. 572
A M. Colbert, 24 février. 572
A l'archevêque de Paris, 10 mars. 573
Au même, 21 mars. 574
Au duc de Montausier, 24 mai. 575
M. Colbert au Roi, 24 mai. 575
Réponse du Roi. 576
Le Roi à M. Colbert, 15 juin. 576

ANNÉE 1680.

Au même, 29 juillet 1680. 577

FIN DE LA TABLE.

BINDING SECT. APR 3 1964

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
129
A3
1806
t.5

Louis XIV, king of France
Œuvres de Louis XIV